This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

SE TAIRE
E FAIRE

BL
75
.B95
175

THÉOLOGIE PAYENNE.

TOME SECOND.

ПРОДОЛЖЕНИЕ

РАЗБОЙНИКА.

THÉOLOGIE PAYENNE;

OU

SENTIMENS DES PHILOSOPHES & des Peuples Payens les plus célebres,

SUR DIEU, SUR L'AME & sur les Devoirs de l'Homme.

Par M. DE BURIGNY.

TOME SECOND.

A PARIS,
Chez DE BURE l'aîné, Quai des Augustins, du côté du Pont S. Michel, à S. Paul.

M. DCC. LIV.
AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU R

Vignaud Lit.
6-22-1925

TABLE

Des Chapitres contenus dans ce Volume.

CHAPITRE XIV.

DE L'IMMORTALITÉ DE L'AME.

I. *L'Immortalité de l'ame reconnue par un grand nombre de Philoſophes.* page 1

II. *Par un grand nombre de Peuples.* 12

III. *Niée par quelques-uns.* 17

IV. *De la Métempſycoſe.* 26

CHAPITRE XV.

DE L'ORIGINE DE L'AME.

I. *Quelques Anciens ont crû que Dieu avoit fait l'ame.* 49

II. *Difficultés de la queſtion de l'origine de l'ame.* 52

CHAPITRE XVI.

De la Liberté.

I. *La liberté admiſe par pluſieurs Philoſophes.* 65
II. *Le* Fatum *chez pluſieurs ne détruiſoit ni la liberté ni la Providence.* 72

CHAPITRE XVII.

De la Grace.

I. *Les vertus naturelles ſont un don de Dieu.* 81
II. *Le ſecours de Dieu eſt néceſſaire pour connoître la vérité.* 86
III. *Le ſecours de Dieu eſt néceſſaire pour faire le bien.* 87
IV. *De la difficulté de devenir vertueux.* 101

CHAPITRE XVIII.

DU BONHEUR. 103

CHAPITRE XIX.

De la Regle des Actions humaines.

I. *Il y a une Loi éternelle qui fixe le juſte & l'injuſte, & ſur laquelle nous devons régler nos actions.* 111
II. *On doit ſe propoſer dans toutes ſes actions d'imiter Dieu & de lui reſſembler.* 119
III. *Quelques Philoſophes ont entrevû, qu'on eſt obligé de rapporter ſes actions à Dieu.* 123
IV. *Le plaiſir ne doit jamais être la régle de nos actions.* 124

CHAPITRE XX.

Du Culte de Dieu.

I. *Il faut craindre, reſpecter & honorer Dieu.* 130
II. *Diverſes manieres de l'honorer par un culte extérieur.* 144
III. *Le culte intérieur a-t-il été connu des Payens?* 149
IV. *De la néceſſité de la priere.* 159
V. *De l'amour de Dieu.* 164

CHAPITRE XXI.

De l'Amour du Prochain.

I. *L'amour du prochain recommandé par les ſages Payens.* 169
II. *L'hoſpitalité en uſage chez les Anciens.* 174
III. *Combien l'ingratitude eſt odieuſe.* 178
IV. *Néceſſité de faire l'aumône.* 184
V. *Sentimens des Anciens ſur l'inégalité des biens qui ſubſiſte préſentement parmi les hommes.* 186

CHAPITRE XXII.

DE L'AMOUR DES ENNEMIS.

192

CHAPITRE XXIII.

DU MENSONGE.

201

CHAPITRE XXIV.

Du Jurement.

I. *On ne doit pas jurer légerement.* 214

II. *Le parjure eſt un très-grand crime.* 216

CHAPITRE XXV.

DE L'AVARICE. 222

CHAPITRE XXVI.

Du Reſpect pour ſes Parens. 225

CHAPITRE XXVII.

DU VOL.

I. *Sentimens des Anciens ſur le Vol,* 233
II. *De l'Uſure,* 237
III. *De la Médiſance,* 238

CHAPITRE XXVIII.

DE LA TEMPÉRANCE. 239

CHAPITRE XXIX.

DE LA CHASTETÉ.

I. *La chaſteté eſt une vertu,* 250
II. *De ceux qui n'en connoiſſoient pas le mérite.* 264

III. *Les discours contraires à la pudeur défendus.* 274
IV. *La virginité estimée & pratiquée.* 278
V. *L'adultere défendu.* 287
VI. *De l'inceste.* 296
VII. *Du péché contre nature.* 302

CHAPITRE XXX.

DE LA COLERE. 308

CHAPITRE XXXI.

DE L'HOMICIDE.

I. *L'homicide défendu.* 314
II. *Si on peut se tuer soi-même.* 316

CHAPITRE XXXII.

De l'Amour de la Gloire. 327

CHAPITRE XXXIII.

Qu'il n'y a aucune vérité de la Théologie naturelle, que la Philosophie humaine n'ait connue. 331

CHAPITRE XXXIV.

Qu'il n'y a eu aucune Secte de Philoſophes, qui n'ait ſoutenu des erreurs conſidérables. 342

CHAPITRE XXXV.

Qu'il n'y a eu aucune action de vertu morale, qui n'ait été pratiquée dans le Paganiſme. 353

CHAPITRE XXXVI.

QU'IL N'Y A EU CHEZ LES PAYENS AUCUN HOMME PARFAIT.

I. *Examen de la vie de Pithagore,* 385
II. *D'Ariſtide,* 388
III. *De Socrate,* *ibid.*
IV. *De Platon,* 391
V. *De Xénophon,* 394
VI. *D'Ariſtote,* *ibid.*
VII. *De Dion,* 395
VIII. *De Phocion,* 396
IX. *De Timoléon,* *ibid.*
X. *De Caton le Cenſeur,* 398

XI. *De Caton d'Utique*, 400
XII. *De Brutus*, 404
XIII. *De Séneque*, 407
XIV. *D'Apollonius*, 410
XV. *De Tite-Antonin*, 413
XVI. *De Marc-Aurele*, 414

REFLEXIONS
Sur les Sentences de Sextus le Pithagoricien. 419

Fin de la Table des Chapitres.

THÉOLOGIE PAYENNE.

CHAPITRE XIV.

De l'Immortalité de l'Ame.

I. *L'Immortalité de l'ame reconnue par un grand nombre de Philoſophes.*
II. *Par un grand nombre de Peuples.*
III. *Niée par quelques-uns.*
IV. *De la Métempſycoſe.*

I. PHÉRECIDES de l'Iſle de Scyros eſt le premier que l'on ſçache avoir écrit pour prouver l'Immortalité de l'ame. Ce n'eſt pas qu'avant lui pluſieurs n'ayent connu cette vérité; mais les noms de ceux qui ont écrit en faveur de cette doctrine avant Phérecides, n'ont point

I. L'Immortalité de l'ame reconnue par un grand nombre de Philoſophes.

été conſervés, ainſi que nous l'apprend Cicéron (1).

Pithagore ſon Diſciple ſe déclara (2) hautement pour ce dogme. Zamolxis de Thrace qui avoit été Eſclave & Diſciple de Pithagore (a), introduiſit cette vérité dans ſon pays: Thalès en fut un très-zélé partiſan; enſorte que pluſieurs Auteurs (b) entre leſquels on peut compter le Poëte Chérile, ont dit que c'étoit lui qui le premier avoit aſſûré que l'ame étoit immortelle.

Empédocle, Anaxagore, Alcméon, Iſocrate, Epaminondas & une infinité d'Anciens célebres étoient perſuadés de cette vérité (c). Platon la ſuppoſe ou la prouve dans preſque tous ſes Ouvrages. » Nous convenons, dit-il (3)

(a) *Iamblique, Vie de Pithag. c.30.n.173.*

(b) *Théodoret, ſerm. 5. Thérap. t.4. p. 546.*

(c) *Ariſt. de Animâ, l. 1. c 2. t. 1. pag. 620. Laërce, lib. 8. cap. 83. Iſocr. Orat. ad Nicoc. p. 22. Claud. Mamertus, de ſtatu animæ, l. 2. c. 8.*

(1) Tuſcul. Diſput. l. 1. n. 16. *Itaque credo equidem etiam alios tot ſæculis; ſed quod litteris exſtet, Phœrecides Syrus primùm dixit, animos hominum eſſe ſempiternos.*

(2) CICERO, ibidem. *Hanc opinionem Diſcipulus ejus Pithagoras maximè confirmavit.*

(3) PLUTARQUE, de Placit. Phil. lib. 4. c. 7. tom. 2. p. 899. LAERCE, l. 3. ſeg. 67.

Phœdon, t. 1. p. 106. οὐκοῦν καὶ νῦν περὶ τοῦ ἀθανάτου, εἰ μὲν ἡμῖν ὁμολογεῖται καὶ ἀνώλεθρον εἶναι, ψυχὴ ἂν εἴη, πρὸς τῷ ἀθάνατος εἶναι, καὶ ἀνώλεθρος.

» dans ſon Phœdon, que l'ame ne » peut pas mourir. Ignorez-vous, de- » mande-t-il dans ſa République, que » l'ame eſt immortelle & ne finira » point (1)? «

» Il faut croire, enſeigne-t-il dans » ſes Loix, que l'ame de chacun de » nous eſt immortelle, & qu'elle ren- » dra compte de toutes ſes actions aux » Dieux (2). «

Il entreprend de démontrer l'Immortalité de l'ame dans le Phædre (*a*) & ſur-tout dans le Phœdon (*b*). » Voyez donc, mon cher Cébès, dit- » il dans ce dernier, ſi de tout ce que » nous venons de dire il ne s'enſuit » pas néceſſairement que notre ame » eſt très-ſemblable à ce qui eſt divin, » immortel, intelligible, ſimple, in- » diſſoluble, toujours le même, & tou- » jours ſemblable à lui; & que notre » corps reſſemble parfaitement à ce

(*a*) *Phæd. t. 3. p. 245. Voyez Cic. Tuſcul. l. 1. n. 21.*

(*b*) *Phœdon, p. 80. traduct. de Dacier.*

(1) De Republ. lib. 10. tom. 2. p. 608. Οὐκ ἤσθησαι ὅτι ἀθάνατον ἡμῶν ἡ ψυχὴ, καὶ οὐδέποτε ἀπόλλυται.

(2) De Legib. l. 12. p. 959. t. 2. τὸν δὲ ὄντα ἡμῶν ἕκαστον οὕτως ἀθάνατον εἶναι, ψυχὴν ἐπονομαζόμενον, παρὰ Θεοὺς ἄλλους ἀπιέναι φῶσαντα λόγον, καθάπερ ὁ νόμος ὁ πάτριος λέγει. Voyez Epiſt. 7. t. 3. p. 335.

» qui eſt humain, mortel, ſenſible, » compoſé, diſſoluble, toujours chan- » geant & jamais ſemblable à lui- » même? Y a-t-il quelqu'autre choſe » que nous puiſſions alléguer, pour » détruire les conſéquences, & pour » faire voir que cela n'eſt point? Non » ſans doute, Socrate. Cela étant, ne » convient-il pas au corps d'être bien- » tôt diſſous, & à l'ame de demeurer » toujours indiſſoluble? «

Il n'y a point de diverſité ſur cette matiere entre les Platoniciens; Xénocrate, Alcinous, Iamblique, Atticus, Hiérocles, Maxime de Tyr, Plotin, Porphire, Proclus, s'accordent tous avec leur maître (*a*).

Xénophon fait parler Cyrus en Prince très-convaincu que les ames ſubſiſtent après la diſſolution du corps; & Cicéron a crû devoir traduire ce beau diſcours dans ſon Traité de la Vieilleſſe. » Ne croyez pas, mes chers » enfans, (c'eſt Cyrus qui parle (1))

(*a*) *Théodoret, Thérap. ſerm. 5. p. 546. t. 4. Alcinous, c. 18. Iamb. de Myſter. ſect. 1. c. 4. Attic. dans Euſeb. Prepar. Evang. l. 15. ſect. 9. p. 809. Hiérocl. ſur les Vers d'or, p. 14. 138. & 158. Max. de Tyr, Diſſert. 28. & 40. Plotin, l. 7. de la 4. Enn. Porph. dans Euſeb. Prepar. Ev. l. 11. ſ. 28. p. 555. Proclus, Inſtit. Theol. cap. 186. Xenophon, de Inſtit. Cyri, l. 8. pag. 236. Voyez auſſi Apollonius, dans Phi-*

(1) CICERO, de Senectute, n. 21. & 22. *Apud Xenophontem autem moriens Cyrus major hæc dicit: nolite arbitrari, ô mihi cariſſimi filii, me, cùm à vobis diſceſſero, nuſquam aut nullum fore: nec enim, dum eram vobiſcum, animum meum videbatis; ſed eum eſſe in hoc*

» que lorſque je ſerai ſéparé de vous, je
» ne ſois nulle part, ou que je n'exiſte
» pas. Lorſque j'étois avec vous, ce n'é-
» toit pas mon ame que vous voyiez ;
» mais vous conjecturiez par mes ac-
» tions qu'il y en avoit une dans ce
» corps-ci. Jamais on ne me perſuadera
» que les ames vivent lorſqu'elles ſont
» dans des corps mortels, & qu'elles
» meurent, dès qu'elles en ſortent. «

loſtrate, l. 6. c. 12. Plutarq. Conſ. ad uxor. t. 11 p. 611. Laërce, l. 4. ſect. 20.

corpore, ex iis rebus quas gerebam, intelligebatis. Eundem igitur eſſe creditote, etiamſi nullum videbitis. Nec verò clarorum virorum poſt mortem honores permanerent, ſi nihil eorum ipſorum animi efficerent, quò diutiùs memoriam eorum teneremus. Mihi nunquam perſuaderi potuit, animos, dum in corporibus eſſent mortalibus, vivere ; cum exiſſent ex iis, emori : nec verò tum animum eſſe inſipientem, cùm ex inſipienti corpore evaſiſſet, ſed cùm omni admixtione corporis liberatus, purus & integer eſſe cœpiſſet, tum eſſe ſapientem ; atque etiam cùm hominis natura morte diſſolvitur : cæterarum rerum perſpicuum eſt quò quæque diſcedant ; abeunt enim illuc omnia, unde orta ſunt. Animus autem ſolus, nec cùm adeſt, nec cùm diſcedit, apparet. Jam verò videtis, nihil eſſe morti tam ſimile, quàm ſomnum ; atque dormientium animi maximè declarant divinitatem ſuam. Multa enim, cùm remiſſi & liberi ſunt, futura proſpiciunt : ex quo intelligitur quales futuri ſint, cùm ſe planè corporis vinculis relaxaverint.

Diogene enſeigna auſſi l'Immortalité de l'ame (*a*); le Cinique Salluſtius (1) prétend la prouver par la raiſon qu'elle connoît Dieu, & que la Divinité ne peut pas être connue par quelque choſe de mortel.

(*a*) *Théodoret, Therapeut. t. 4. p. 546.*

Caton (2) emploie, dans le Traité de la Vieilleſſe de Ciceron, les raiſons dont Platon s'étoit déja ſervi, pour faire voir que l'ame étoit immortelle de ſa nature. „ Quand je fais atten-

(1) SALLUSTIUS, de Diis & Mundo, cap. 8. p. 258. ἀθάνατον ἄυτην δὲ ἀναγκη ὂν τε γιγνώσκει Θεὸς, θνητὸν δὲ οὐδὲν ἀθάνατον ὄιδε.

(2) CICERO, de Senectute, n. 21. *Quid multa? Sic mihi perſuaſi, ſic ſentio, cùm tanta celeritas animorum ſit, tanta memoria præteritorum futurorumque prudentia, tot artes, tanta ſcientia, tot inventa, non poſſe eam naturam, quæ res eas contineat, eſſe mortalem; cùmque ſemper agitetur animus, nec principium motûs habeat, quia ipſe ſe moveat, nec finem quidem habiturum eſſe motûs, quia nunquam ſe ipſe ſit relicturus. Et cùm ſimplex animi natura eſſet, neque haberet in ſe quidquam admiſtum diſpar ſui atque diſſimile, non poſſe eum dividi. Quòd ſi non poſſit, non poſſe interire; magnoque eſſe argumento homines ſcire pleraque antequam nati ſint, quòd jam pueri, cùm artes difficiles diſcant, ità celeriter res innumerabiles arripiant, ut eas non tum primùm accipere videantur, ſed reminiſci & recordari.*

» tion, dit-il, aux propriétés de l'ame, » qui ſe ſouvient du paſſé, qui pré- » voit l'avenir, qui a inventé tant de » ſciences & tant d'arts, je ne ſçau- » rois me perſuader qu'elle ſoit mor- » telle. D'ailleurs ſa nature étant » ſimple & ſans aucune compoſition, » il eſt clair qu'elle eſt indiviſible, & » par conſéquent immortelle. « Ce même argument ſe trouve répété dans les Tuſculanes (1), & ſe réduit à celui des Philoſophes Chrétiens : car voici comme l'Auteur de l'Art de penſer prouve cette vérité (*a*). » Si l'on » propoſe ſi l'ame de l'homme eſt » immortelle, & que pour le cher- » cher on s'applique à conſidérer la » nature de notre ame, on y re- » marque premierement, que c'eſt le » propre de l'ame que de penſer, & » qu'elle pourroit douter de tout ſans

(*a*) P 4. *ch.* 2.

(1) Tuſcul. Diſput. lib. 1. n. 29. *In animi autem cognitione dubitare non poſſumus, niſi planè in Phyſicis plumbei ſumus, quin nihil ſit animis admixtum, nihil concretum, nihil copulatum, nihil coagmentatum, nihil duplex. Quod cùm ità ſit, certè nec ſecerni, nec dividi, nec diſcerpi, nec diſtrahi poteſt, nec interire igitur; eſt enim interitus quaſi diſceſſus, & ſecretio ac direptus earum partium, quæ ante interitum junctione aliquâ tenebantur.*

» pouvoir douter ſi elle penſe, puiſque » le doute même eſt une penſée. «

On examine enſuite ce que c'eſt que penſer ; & ne voyant point que dans l'idée de la penſée il y ait rien d'enfermé de ce qui eſt enfermé dans l'idée de la ſubſtance étendue qu'on appelle corps, & qu'on peut même nier de la penſée tout ce qui appartient au corps, comme d'être long, large, profond, d'avoir diverſité de parties, d'être d'une telle ou d'une telle figure, d'être diviſible, ſans détruire pour cela l'idée qu'on a de la penſée, on en conclut que la penſée n'eſt point un mode de la ſubſtance étendue, parce qu'il eſt de la nature du mode de ne pouvoir être conçu, en niant de lui la choſe dont il ſeroit mode : d'où l'on infere encore, que la penſée n'étant point un mode de la ſubſtance étendue, il faut que ce ſoit l'attribut d'une autre ſubſtance, & qu'ainſi la ſubſtance qui penſe & la ſubſtance étendue ſoient deux ſubſtances réellement diſtinctes ; d'où il s'enſuit que la deſtruction de l'une ne doit point emporter la deſtruction de l'autre, puiſque même la ſubſtance étendue n'eſt point proprement dé-

truite, mais que tout ce qui arrive en ce que nous appellons deſtruction, n'eſt autre choſe que le changement ou la diſſolution de quelques parties de la matiere, qui demeure toujours dans la nature : comme nous jugeons fort bien qu'en rompant toutes les roues d'une horloge, il n'y a point de ſubſtance détruite, quoique l'on diſe que cette horloge eſt détruite ; ce qui fait voir que l'ame n'étant point diviſible & compoſée d'aucune partie, ne peut périr, & par conſéquent qu'elle eſt immortelle.

Séneque (1) ſe ſervoit d'un autre genre de preuves ; c'eſt celui du conſentement des hommes, qu'il croyoit tous réunis à croire qu'il y avoit des enfers, & à les craindre.

Il y a long-tems qu'on diſpute touchant le ſentiment d'Ariſtote ſur l'Immortalité de l'ame ; les Peres, les Profanes, les Anciens & les Modernes ne s'accordent pas ſur ce que penſoit cet ancien Philoſophe : Voſſius, La-

(1) SENECA, Epiſt. 117. *Cùm de animarum æternitate diſſerimus, non leve momentum apud nos habet conſenſus hominum, aut timentium inferos, aut colentium : utor hâc publicâ perſuaſione.*

cerda & Moshem ont cité les principaux Auteurs qui ont écrit sur ce sujet (a). Il est constant qu'on ne peut excuser Aristote d'avoir fait trois Livres sur l'ame, & d'avoir négligé d'y traiter de toutes les questions celle qui est la plus importante; à peine dans tout cet Ouvrage y a-t-il trois lignes qui ayent rapport à l'Immortalité de l'ame. Les principes cependant qu'il y établit conduisent à cette vérité; & il est très-probable qu'il l'admettoit dans le tems qu'il travailloit sur cette matiere. 1°. Il réfute Démocrite, & tous ceux qui disoient qu'elle étoit composée de parties subtiles (1). 2°. Il soutient qu'elle n'est point divisible (2). 3°. Il prétend qu'elle est dégagée de tout ce qui est corporel (3). 4°. Il avoue que l'entendement est immor-

(a) *Vossius, de orig. & progr. Idololatriæ, l. 1. c. 10. Lacerda, sur le deuxiéme chapitre du Liv. de Resurr. carnis de Tertull. Moshem, sur Cudw. c. 1. p. 68. Voyez aussi Bruk. Hist. Phil. t. 1. p. 824.*

(1) ARISTOTELES, de Animâ, l. 1. c. 6. t. 1. p. 626. συμβαίνει δὴ, καθάπερ ἔπεμεν, τῇ μὲν ταυτὸ λέγειν τοῖς σῶμά τι λεπτομερὲς αὐτὴν ποιοῦσι, τῇ δ' ὥσπερ Δημόκριτος κινεῖσθαί φησιν ὑπὸ τῆς ψυχῆς, ἴδιον τὸ ἄπορον. ἔτι γὰρ ἐστιν ἡ ψυχὴ ἐν παντὶ τῷ ἀισθανομένῳ σώματι, ἀναγκαῖον ἐν τῷ αὐτῷ δύο εἶναι σώματα, ἢ σῶμά τι ἡ ψυχή.

(2) ARIST. de Animâ, l. 1. c. 9. τί οὖν δὴ κωλύει συνέχειν τὴν ψυχὴν, εἰ μεριστὴ πέφυκεν; ἢ γὰρ δή γε τὸ σῶμα.

(3) L. 2. c. 1. & l. 3. c. 5. ἀνάγκη ἄρα ἐπεὶ

tel (1). Ariſtote jugeoit donc que l'ame devoit être ſimple : or de ſa ſimplicité à ſon Immortalité il n'y a qu'un pas à faire.

L'Auteur du Livre *de Secretiore parte divinæ Sapientiæ ſecundùm Ægyptios* (2), a enſeigné que l'ame eſt immortelle ; il a même crû qu'il n'y avoit point eu de doute ſur cette queſtion dans l'Antiquité.

Il eſt certain qu'Homere le plus ancien des Auteurs profanes ſuppoſoit cette vérité ; l'Auteur de la Vie de ce Poëte attribuée à Denys d'Halicarnaſſe, le prouve (*a*) par pluſieurs vers de ce l'oëte, & par tout ce qui eſt dit dans l'Odyſſée à l'occaſion du voyage d'Uliſſe dans les enfers. Tout ce que la Mythologie payenne expoſoit ſur la récompenſe des bons après la mort & ſur la punition des méchans après leur

(*a*) *Edit. de Barnes, p.* 55.

πάντα νοεῖ, ἀμιγῆ ἔϊναι ὥσπερ φησὶ Ἀναξαγόρας, ἵνα κρατῇ, τοῦτο δ' ἐστὶν ἵνα γνωρίζῃ.

Pag. 653. διὸ οὐδὲ μιμήσθαι ἔνλογον αὐτὴν τῷ σώματι.

(1) Cap. 6. pag. 654. χωριστὴ δέ ἐστι μόνον τοῦτ' ὅπερ ἐστὶ, καὶ τοῦτο μόνον ἀθάνατον καὶ ἀίδιον.

(2) Dans Ariſtote, l. 1. c. 2. t. 2. p. 1035. *Cùm ex veterum libris manifeſtum ſit, & jam probatum, animum corpus non eſſe, nec interire.* Voyez auſſi c. 4. p. 1036.

vie, démontre que l'Immortalité de l'ame étoit le dogme dominant dans l'Antiquité ; ce qui a fait dire à Plutarque (*a*) : » Arrêtons-nous à cette » vérité conſtante, qu'après que le » corps, comme dit Pindare, a été la » proie de la mort, l'ame triomphe » d'elle, & demeure ſeule image vi- » vante de l'éternité. Comme elle eſt » la ſeule qui vient des Dieux, elle eſt » auſſi la ſeule qui y retourne. «

(*a*) *Vie de Romulus, t. 1. pag. 35. Voyez auſſi de Conſolat. ad Apollon. t. 2. p. 120.*

II. L'Immortalité de l'ame reconnue par un grand nombre de peuples.

II. Il eſt très-certain que le dogme de l'Immortalité de l'ame faiſoit une partie de la créance religieuſe des Grecs & des Romains : ſans entrer dans le détail des preuves que l'on pourroit employer, nous nous contenterons de celles que leurs myſteres fourniſſent. C'étoit une opinion reçue généralement, que ceux qui avoient été initiés étoient beaucoup plus heureux que les autres après la mort ; on peut voir ce que Meurſius & Marsham ont écrit ſur ce ſujet avec beaucoup d'érudition (1).

(1) MEURSII Eleuſinia, cap. 17. & 18. MARSHAM, ſæcul. 11. p. 266. Ces deux ſçavans hommes ont oublié le paſſage tiré des Grenouilles d'Ariſtophane, vers 158. & la remarque du Scholiaſte, auſſi-bien que la rail-

Les Mages, Chaldéens & Indiens furent les premiers, ſelon Pauſanias (*a*), qui prétendirent que l'ame étoit immortelle; cependant Hérodote aſſûre (*b*) que les Egyptiens furent les Auteurs de cette doctrine. Elle étoit reçue (*c*) chez les Thraces, chez les Getes, chez les Galates, chez les Gaulois; ces derniers même étoient dans l'uſage de prêter de l'argent à condition qu'on le leur rendroit dans l'autre monde. C'eſt Valere-Maxime (1) qui nous apprend cette ſingularité, & Pomponius Mela la confirme (2). Cicéron & Séneque étoient perſuadés que toutes les Nations con-

(*a*) *Pauſanias, l. 4. p. 277.*

(*b*) *Hérod. l. 2. p. 137.*

(*c*) *Hérodote, liv. 4. p. 255. l. 5. p. 291. Arrien, de Exped. Alex. l. 1. p. 8. Voyez ſur le paſſage de cet Auteur une Lett. de M. Kuſter, dans le 24. tom. de la Bibliotheq. choiſ. Iamblique, Vie de Pithag. c. 30. Strabon, l. 4. p. 197. Ammien Marcellin, l. 15, p. 99.*

lerie de Leotichidas contre un Prêtre malheureux, qui promettoit à ce Prince un grand bonheur après la mort, s'il vouloit ſe faire initier; elle eſt dans Plutarque, *Laconica apophtegmata*, t. 2. p. 224.

(1) VALERIUS MAXIMUS, lib. 2. cap. 6. *Vetus ille mos Gallorum occurrit, quos memoriâ proditum eſt, pecunias mutuas, quæ his apud inferos redderentur, dare ſolitos, quia perſuaſum habuerunt, animas hominum immortales eſſe.*

(2) POMPONIUS MELA, l. 3. c. 2. *Negotiorum ratio etiam, & exactio crediti deferebatur ad inferos; erantque qui ſe in rogos ſuorum, velut una victuri, immitterent.*

nues admettoient l'Immortalité de l'ame (1).

C'eſt l'opinion générale chez preſque tous les peuples qui habitent les Indes Orientales & les Indes Occidentales (a). Le proverbe répété ſans ceſſe par les Bramines, ne laiſſe point leur ſentiment en doute : qui fait bien, trouvera bien ; qui fait mal, trouvera mal. Les habitans de Formoſa, les Talapoins de Siam, les Tunquinois, les peuples de Lao, de Ceylan, de Guinée, ce qu'il y a de plus éclairé à Madagaſcar, les Caffres que l'on prétend n'avoir aucun culte, reconnoiſſent cependant l'Immortalité de l'ame.

(a) *Roger, p. 192. Dellon, t. 3. c. 11. & 12. Lettr. édif. 13. Recueil. Lett. du P. Bouchet, p. 182. Voyag. de Rechteren, tom. 5. Voyag. des Holl p. 102. La Loubere, t. 1. p. 362. Relation de Siam, dans Thev. t. 1. p. 33 Dampier, t. 3. p. 62. Relat. de Lao, p. 392. Ribeiro. Purch. t. 2. p. 943. Olearius, t. 2. Purchaſſ. t. 2. p. 1559. Dapper, p. 334.*

Les peuples de Lovango ſont diviſés dans leurs ſentimens ; ceux qui appartiennent à la Maiſon Royale ſoutiennent la Métempſycoſe, & que les ames des défunts entrent dans les corps de ceux qui naiſſent dans leur

(1) CICERO, Tuſcul. Quæſt. lib. 1. n. 16. *Sed ut Deos eſſe naturâ opinamur, qualeſque ſint ratione cognoſcimus, ſic permanere animos arbitramur conſenſu nationum omnium.* Voyez auſſi SENECA, Epiſt. 117. *Non leve momentum apud nos habet conſenſus hominum, aut timentium inferos, aut colentium.*

famille : d'autres croient l'ame mortelle ; quelques-uns veulent que les ames des morts deviennent comme des Dieux Pénates de leur maiſon. C'eſt dans cette vûe qu'on leur bâtit de petits réduits, & que toutes les fois qu'on prend un repas, on leur offre des viandes & du vin (*a*).

(*b*) Les Péruviens, les Mexicains, les Braſiliens, les habitans de Cuba & de la Jamaïque, les Topinamboux, les Sauvages du Canada, de la Nouvelle France, de la Louiſiane, les Apalachites, les Caraïtes, les Cannibales même croient qu'il y a dans l'homme deux ſubſtances, dont l'une plus parfaite que le corps ne pétit pas, lorſqu'il ceſſe d'être animé.

On n'eſt pas d'accord ſur ce que penſent les Japonois. S. François Xavier (1) écrit, que de neuf Sectes qu'il y a dans le Japon, il n'y en a qu'une qui prétend que l'ame eſt mortelle, & que les autres regardent celle-ci avec horreur. Olivier de Noort n'en parle pas de même : » Les Japonois,

(1) XAVERII Epiſt. l. 4. p. 231. *E novem Sectis, quæ in Japoniâ vigent, una duntaxat mortales animos facit, quæ à cæterarum diſciplinarum ſtudioſis habetur deterrima.*

(*a*) *Répub. des Lettres, Octob.* 1685. *p.* 1173.

(*b*) *Hiſt. des Incas, l.* 2. *c.* 7. *La Popeliniere, l.* 5. *p.* 120. *Solis. Purchaſſ. t.* 4. *p.* 1289. *Margravius, l.* 8. *cap.* 9. *Pierr. Martyr, Decaſ.* 1. *pag.* 36. *Jean de Lery*, 362. *La Hontan, t.* 2. *Laet, p.* 51 *Deſcrip. de la Louiſiane par Hennepin. Hiſt. Mor. des Antill. c.* 8. *&* 14. *Montagne, t.* 1. *p.* 326. *Olivier de Noort, Voyautour du monde, Rec. des Holl. t.* 2. *p.* 105.

» dit-il, ſont plongés dans toutes ſortes » d'impiétés ; ils ont des penſées & des » imaginations ſi diaboliques, qu'il » n'y a point de Chrétien qui n'en » doive avoir horreur. Leurs Bonzes » ou Docteurs ſont diviſés en onze » Sectes oppoſées l'une à l'autre, con- » venant cependant toutes en ce point, » de nier l'Immortalité de l'ame & la » Providence de Dieu ; mais ils ne ré- » velent ce ſecret qu'aux nobles & aux » eſprits relevés : avec le commun, ils » parlent de l'enfer & de la vie à ve- » nir comme ſi leur ſentiment étoit » qu'il y en eût. «

(a) *Voyag. aux Indes Orient. Recueil des Holl. t. 5. p. 360.*

Hagenaar (a) ne s'accorde, ni avec S. François Xavier, ni avec Olivier de Noort, lorſqu'il dit qu'il y a douze Sectes dans le Japon, & que quelques-unes croient que l'homme a une ame immortelle. D'autres réduiſent (b) a trois Sectes les ſentimens des Japonois, dont la premiere n'eſpere point d'autre vie que celle-ci, & ne connoît point d'autre ſubſtance que celle qui frappe les ſens ; la ſeconde que l'on dit être ſuivie par les plus honnêtes gens, & qui eſt appellée la Secte des hommes du Dieu très-haut, croit l'Immortalité de l'ame.

(b) *Bayle, Dict. artic. Japon.*

III.

III. Quoique l'Immortalité de l'ame ſoit une de ces premieres vérités ſur laquelle la Religion & la Morale ſont fondées, cependant à la honte de l'eſprit humain, on a vû pluſieurs de ceux qui vouloient paſſer pour Philoſophes, la conteſter. Tels étoient Démocrite & Epicure (*a*) : Lucrece emploie ſon troiſiéme Livre à prouver que l'ame périt avec le corps. Elle naît avec lui, dit-il : elle croît avec lui, elle s'affoiblit avec lui ; donc elle périt avec lui (1). Elle a ſes maladies

III. De ceux qui ont nié l'Immortalité de l'ame.

(*a*) *Plut. de Placit. Phil. l. 4. c. 7. t. 2. pag. 899.*

(1) LUCRETIUS, l. 3. vers 446.

Præterea gigni pariter cum corpore, & unà
Creſcere ſentimus, pariterque ſeneſcere mentem.
Nam velut infirmo pueri teneroque vagantur
Corpore : ſic animi ſequitur ſententia tenuis.
Inde ubi robuſtis adolevit viribus ætas,
Conſilium quoque majus, & auctior eſt animi vis.
Poſt ubi jam validis quaſſatum eſt viribus ævi
Corpus, & obtuſis ceciderunt viribus artus ;
Claudicat ingenium, delirat linguaque menſque :
Omnia deficiunt, atque uno tempore deſunt.
Ergò diſſolvi quoque convenit omnem animaï
Naturam, ceu fumus in altas aëris auras ;
Quandoquidem gigni pariter, pariterque videmus
Creſcere, & ut dixi, ſimul ævo feſſa fatiſcit.

comme le corps ; elle doit donc périr comme lui (1). Elle partage les maladies du corps (2), & lorſqu'elle-même eſt malade, elle eſt ſuſceptible de guériſon ; ce qui doit faire conjecturer qu'elle a des parties ſujettes à la mort (3). L'homme meurt peu à peu : ce ſont les doigts des pieds qui ceſſent les premiers d'avoir du ſentiment, enſuite les autres membres ; l'ame doit donc périr petit à petit (4). Si l'ame

(1) Vers 460.

Huc accedit, uti videamus corpus ut ipſum
Suſcipere immanes morbos, durumque dolorem ;
Sic animum curas acres, luctumque, metumque :
Quare participem lethi quoque convenit eſſe.

(2) Vers 464.

Quin etiam morbis in corporis avius errat
Sæpe animus.

(3) Vers 509.

Et quoniam mentem ſanari, corpus ut ægrum,
Cernimus, & flecti medicinâ poſſe videmus ;
Id quoque præſagit mortalem vivere mentem.
Addere enim partes, aut ordine trajicere
æquum eſt,
Aut aliquid prorſum de ſummâ detrahere illum.

(4) Vers 525.

Denique ſæpe hominem paulatim cernimus ire,
Et membratim vitalem deperdere ſenſum ;
In pedibus primùm digitos liveſcere, & ungues,
Inde pedes & crura mori, poſt inde per artus

étoit immortelle, elle ſentiroit après la diſſolution du corps ; mais comment pourroit-elle ſentir, puiſqu'elle eſt privée des organes ſans leſquels elle ne peut ſentir (1) ? Enfin c'eſt une choſe abſurde, de ſuppoſer qu'une ſubſtance immortelle puiſſe être unie à un corps mortel (2). C'eſt ainſi que déraiſonnoient les Epicuriens, que les autres Philoſophes regardoient avec mépris.

Dicearque (3) dont les Ouvrages

Ire alios tractim gelidi veſtigia lethi.
Scinditur atque anima quoniam natura, nec uno
Tempore ſincera exiſtit, mortalis habenda eſt.

(1) Vers 624.

Praterea ſi immortalis natura animaï eſt,
Et ſentire poteſt ſecreta à corpore noſtro ;
Quinque, ut opinor, eam faciundum eſt ſenſibus auctam.

(2) Vers 801.

Quippe etenim mortale æterno jungere, & unà
Conſentire, putare, & fungi mutua poſſe,
Deſipere eſt. Quid enim diverſius eſſe putandum eſt,
Aut magis inter ſe disjunctum, diſcrepitanſque,
Quàm mortale quod eſt, immortali atque perenni
Junctum in concilio, ſævas tolerare procellas ?

(3) CICERO, Tuſcul. Quæſt. lib. 1. n. 32.

Acerrimè autem delicia mea Dicæarchus con-

faiſoient les délices de Cicéron, avoit, ſuivant ſon témoignage, écrit très-fortement contre l'Immortalité de l'ame. Cicéron lui-même, conformément aux principes des Académiciens, héſitoit quelquefois ſur cette grande queſtion ; & Lactance cite un paſſage d'un de ſes Ouvrages qui n'exiſtent plus, où il dit en propres termes, que les deux ſentimens pour & contre l'Immortalité de l'ame ont été défendus par de très-ſçavans Auteurs, & que l'on ne peut pas deviner quel eſt le véritable (1). Pline (2) le Natura-

ra hanc Immortalitatem diſſeruit. Is enim tres libros ſcripſit, qui Leſbiaci vocantur, in quibus vult efficere, animos eſſe mortales.

(1) LACTANTIUS, Divin. Inſtit. lib. 7. c. 8. p. 540. *Denique & Tullius, expoſitis horum omnium de Immortalitate ac morte ſententiis, neſcire ſe quid ſit verum pronunciavit. Harum, inquit, ſententiarum, quæ vera ſit, Deus alïquis viderit ; & rursùs alibi : quoniam utraque, inquit, earum ſententiarum doctiſſimos habuit Auctores, nec quid certi ſit divinari poteſt.*

(2) PLINIUS, Hiſt. Nat. l. 7. c. 55. *Omnibus à ſuprema die eadem, quæ ante primum ; nec magis à morte ſenſus ullus, aut corpori, aut animæ, quàm ante natalem. Eadem enim vanitas in futurum etiam ſe propagat, & in mortis quoque tempore ipſa ſibi vitam meu-*

liſte décide hardiment, que la créance de l'Immortalité de l'ame n'eſt qu'un effet de la vanité, & un conte puérile : impieté que Séneque le Tragique a oſé faire adopter par un de ſes Chœurs (1).

titur, aliàs Immortalitatem animæ, aliàs transfigurationem, aliàs ſenſum inferis dando, & manes colendo, Deumque faciendo, qui jam homo etiam eſſe deſierit : ceu verò ullo modo ſpirandi ratio homini à cæteris animalibus diſtet, aut non diuturniora in vitâ multa reperiantur, quibus nemo ſimilem divinat Immortalitatem. Quod autem corpus animæ per ſe? Quæ materia? Ubi cogitatio illi? Quomodò viſus, auditus, aut qui tangit? Qui uſus ejus, aut quod ſine his bonum? Quæ deinde ſedes? Quantave multitudo tot ſæculis animarum velut umbrarum? Puerilium iſta delinimentorum, avidæque nunquam deſinere mortalitatis commenta ſunt.

(1) SENECA, Troad. vers 395.

Poſt mortem nihil eſt, ipſaque mors nihil,
Velocis ſpatii meta noviſſima.
Spem ponant avidi, ſolliciti metum.
Quæris quo jaceas poſt obitum loco?
Quo non nata jacent.
Tempus nos avidum devorat, & chaos.
Mors individua eſt, noxia corpori,
Nec parcens animæ. Tænara, & aſpero
Regnum ſub Domino, limen & obſidens
Cuſtos non facili Cerberus oſtio :
Rumores vacui, verbaque inania,
Et par ſollicito fabula ſomnio.

Tertullien parle d'un Soranus, qui avoit fait un grand Ouvrage ſur l'ame, dans lequel il attaquoit, & ſa ſpiritualité, & ſon immortalité (1). Quelques Peres de l'Egliſe ont fait voir, que l'erreur de la mortalité de l'ame ſuivoit des principes que Galien ſoutient dans ſes Ouvrages (2).

Alexandre d'Aphrodiſiade s'eſt déclaré hautement contre l'Immortalité de l'ame (a) : il n'a pas craint d'avancer, qu'il étoit auſſi abſurde d'aſſurer que l'ame fût immortelle, que de dire que deux fois deux font cinq.

(a) *Sur le 2. Liv. des Topiques. Voyez Fabricius, Bib. Græca, lib. 4. c. 25. t. 4, p. 63.*

Les Stoïciens tenoient le milieu entre ceux qui, comme les Epicuriens, prétendoient que l'ame périſſoit avec le corps, & les Philoſophes qui, ſuivant la doctrine de Pithagore & de Platon, croyoient que l'ame ne finiroit jamais : ils ſoutenoient à la vérité qu'elle ſurvivoit au corps ; mais ils

(1) TERTULLIEN, de Animâ, c. 6. *Ità etiam ipſe Soranus pleniſſimè ſuper animâ commentatus, & cum omnibus Philoſophorum ſententiis expertus, corporalem animæ ſubſtantiam vindicat, etſi illam Immortalitate fraudavit.*

(2) GRÉGOIRE DE NYSSE, de Animâ, t. 1. p. 928. Némeſius l'a copié, ch. 2. Voyez auſſi Iſidore de Peluſe, Epiſt. 125. l. 4.

s'étoient imaginés que lorſque le monde périroit, elle ſeroit auſſi détruite (1). Panætius (2) adoptoit toutes les idées de Platon pour lequel il avoit la plus parfaite eſtime, à la réſerve de ſon ſentiment ſur l'Immortalité de l'ame : il étoit perſuadé que tout ce qui avoit pris commencement devoit finir, & que tout ce qui étoit ſuſceptible de douleur, c'eſt-à-dire de maladie, ne pouvoit être immortel. Les Stoïciens s'étoient partagés ſur le tems de la durée des ames. Chriſippe ſoutenoit (a) que celles des Sages ſubſiſtoient juſqu'à la fin du monde ; & Cleanthe préten-

(a) *Laërce, liv 7. ſect. 157. Voyez les Notes.*

(1) CICERO, Tuſc. Diſp. l. 1. n. 31. *Stoïci diu manſuros aiunt animos, ſemper negant.*

(2) CICERO, Tuſc. Diſp. lib. 1. n. 32. *Credamus igitur Panætio à Platone ſuo diſſentienti : quem enim omnibus locis divinum, quem ſapientiſſimum, quem ſanctiſſimum, quem Hominum Philoſophorum appellat hujus hanc unam ſententiam de Immortalitate animorum non probat ; vult enim, quod nemo negat, quicquid natum ſit, interire : naſci autem animos, quod declarat eorum ſimilitudo, qui procreantur, qua etiam in ingeniis, non ſolùm in corporibus appareat. Alteram autem affert rationem, eſſe nihil quod doleat, quin id ægrum eſſe quoque poſſit : quod autem in morbum cadat, id etiam interiturum ; dolere autem animos : ergò etiam interire.*

doit que toutes ſans exception exiſteroient juſqu'à ce terme. C'étoit le ſentiment de Chriſippe, auquel Séneque paroît avoir donné la préférence (1).

Ce fut à cauſe de ces ſentimens mitoyens, que les Stoïciens furent appellés *Herſciſcundi*, c'eſt-à-dire *Medium ſecuti*, comme l'explique Servius (*a*).

(*a*) *Voyez la Lettr. de M. Morin à M. le Moine.*

Il s'eſt trouvé peu de Nations, qui admettant l'exiſtence d'un Dieu, n'ayent pas crû l'Immortalité de l'ame; mais il y en a eu d'aſſez aveugles pour être dans l'ignorance ſur ces vérités capitales. On l'aſſure des Habitans du Chili (2).

(1) SENECA, Conſol. ad Marciam, cap. 26. *Et cùm tempus advenerit, quo ſe mundus renovaturus extinguat, viribus iſta ſe ſuis cadent, & ſidera ſideribus incurrent, & omni flagrante materiâ uno igne, quicquid nunc ex depoſito lucet, ardebit. Nos quoque felices anima, & æterna ſortita, cùm Deo viſum erit, iterum iſta moliri, labentibus cunctis, & ipſi parva ruina ingentis acceſſio, in antiqua elementa revertemur.*

Dans ce même Ouvrage Séneque enſeigne la mortalité de l'ame avec le corps. Voyez ch. 19. & ailleurs. Epiſt. 102. p. 486. Voyez auſſi Bruk. Hiſt. Phil. tom. 1. p. 950.

(2) MARGRAVIUS, l. 8. Appendix, cap. 3. *Chilenſes neque Deum norunt, neque illius*

Le-

Le commun des peuples de Madagaſcar (*a*) n'eſpere point de ſeconde vie ; auſſi s'abandonne-t-il à toutes ſortes d'excès dans celle-ci.

(*a*) *Dellon, t. 1. p. 63.*

Le Pere Tachard aſſure (*b*) que ce qu'il a vû des Hottentots, ou ce qu'il en a appris de quelques perſonnes fort ſures, eſt qu'ils ſont perſuadés qu'il n'y a point d'autre vie ; en conſéquence de quoi ils ne travaillent qu'autant qu'il le faut pour paſſer doucement celle-ci. Ceux mêmes qui ont prétendu qu'ils avoient quelque idée de Dieu, n'ont point nié qu'ils ne ſe trompaſſent ſur la nature de l'ame, & ſur ce qu'elle devenoit après la diſſolution du corps. La ſtupidité de ces peuples diminue la ſurpriſe que cauſe leur aveuglement ; mais qu'une Secte fameuſe chez le peuple choiſi de Dieu ait crû que l'ame périſſoit avec le corps, c'eſt ce qui eſt inconcevable : cependant l'on ne peut douter, que ce ne fût le ſentiment des Saducéens (*c*).

(*b*) *T. 1. p. 72.*

(*c*) *Joſeph. Antiq. liv. 18. c. 2.*

Il réſulte de ce que nous venons de dire, qu'un Auteur célébre (*d*) a plus

(*d*) *Remarques de l'Abbé de la Bleterie, ſur la Satyre des Céſars, p. 369.*

cultum ; nullum obſervant dierum diſcrimen ; in mortuorum quidem reſurrectionem credunt ; ſed poſt obitum nihil hominis putant ſupereſſe.

consulté son amour pour la vérité que l'exactitude des faits, lorsqu'il a décidé qu'il n'y a point, & que jamais il n'y a eu de nation persuadée que tout finit à la mort.

Nous ne quitterons point cet article sans parler d'un nouveau systême sur l'ame, qui a été avancé par un des plus sçavans hommes qu'ait eus l'Angleterre. M. Doduel fit un Livre (a) pour prouver que l'ame est mortelle de sa nature; que l'Immortalité n'est accordée à l'ame qu'en vertu d'un pacte fait entre Dieu & l'homme pour ceux qui obéiront à l'Evangile; que ceux qui n'en suivront pas les préceptes, subsisteront toujours, mais par un juste effet de la volonté de Dieu; que les ames de ceux qui avant l'Evangile n'ont pas vêcu régulierement, seront au jour du jugement consumées par le feu; que celles des justes ont été baptisées après avoir entendu la prédication de l'Evangile dans l'enfer (b). Ces idées bizarres n'ont point eu de partisans.

(a) *Voyez les Actes de Leipsic de 1707. pag. 207.*

(b) Ἐν τῷ ἅδῃ.

IV. De la Métempsycose.

IV. L'ame paroissant destinée à informer le corps humain, plusieurs Philosophes n'ont pas crû pouvoir lui donner d'occupation plus convenable

pendant tout le tems de ſon exiſtence. Pithagore paſſe (a) pour avoir le premier introduit chez les Grecs ce ſyſtême connu ſous le nom de Métempſycoſe. On aſſure que pour perſuader ſes auditeurs, il leur aſſuroit qu'il ſe ſouvenoit très-poſitivement d'avoir exiſté avec un autre corps que celui qu'il avoit ſous le nom de Pithagore. Ovide l'introduit dans ſes Métamorphoſes parlant ainſi (1) : » O race des » humains qui vous laiſſez épouvanter » par les terreurs de la mort, pourquoi » craignez-vous le Styx & les ombres, » & tous ces vains noms inventés par » les Poëtes ? Ne croyez pas que des

(a) Pitha Porph

(1) OVIDIUS, Metam. 15. vers 153.

O genus attonitum gelidâ formidine mortis,
Quid ſtyga, quid tenebras, & nomina vana timetis,
Materiem vatum, falſique piacula mundi?
Corpora ſive rogus flammâ, ſeu tabe vetuſtas
Abſtulerit, mala poſſe pati non ulla putetis.
Morte carent animæ; ſemperque priore relictâ
Sede, novis domibus vivunt, habitantque receptæ.
Ipſe ego, nam memini, Trojani tempore belli
Panthoïdes Euphorbus eram, cui pectore quondam
Sedit in adverſo gravis haſta minoris Atrei.
Cognovi clypeum lævæ geſtamina noſtræ
Nuper Abanteis templo Junonis in Argis.

„ corps dévorés par les flammes, ou „ entierement diſſous par le tems, „ puiſſent reſſentir des maux. Les ames „ ne meurent point : elles changent „ continuellement de demeure ; elles „ n'en quittent une que pour habiter „ & vivre dans une nouvelle. Je me „ ſouviens très-diſtinctement que dans „ le tems de la guerre de Troye j'étois „ Euphorbe, qui fut percé par la lance „ de Ménelas ; j'ai reconnu depuis peu „ mon bouclier dans le Temple de „ Junon à Argos. «

On prétend que ce furent les Egyptiens chez qui Pithagore puiſa le ſentiment de la Métempſycoſe. Herodote l'inſinue clairement (a). „ Les Egyptiens, dit-il, ſont les premiers qui „ ont dit que l'ame eſt immortelle ; „ qu'après la mort du corps elle paſſe „ ſucceſſivement dans les corps des „ Bêtes ; qu'après avoir paſſé par les „ corps des animaux terreſtres, aquatiques & aëriens, elle revient animer le corps d'un homme, & qu'elle „ acheve ce circuit en trois mille ans. „ Il y a des Grecs, ajoute-t-il, qui ont „ débité ce dogme, comme s'ils en „ euſſent été les inventeurs ; j'en ſçais „ les noms, & je ne veux pas les nommer. «

(a) *Hérodote, l. 2. p. 137.*

Un Auteur moderne (*a*) qui paroît avoir approfondi la doctrine des Anciens, eſt perſuadé que Pithagore ne croyoit pas lui-même la Métempſycoſe, & qu'il ne l'avoit adoptée que pour être utile au genre humain. » Il » paroît, dit-il, par le caractere de » Pithagore, qu'il a enſeigné pluſieurs » choſes qu'il ne croyoit pas, & qu'il » a entretenu les peuples dans la » créance de pluſieurs opinions uni- » quement à cauſe de l'utilité dont » elles étoient pour l'Etat. Entre ces » opinions étoit le dogme populaire » de la Métempſycoſe. Le témoignage » de Timée ancien Pithagoricien » eſt exprès & formel ſur ce ſujet ; » après avoir dit que le dogme des » peines & des récompenſes d'une » autre vie eſt néceſſaire en celle-ci » pour le ſoutien de la ſocieté civile, » il ajoute : ainſi que l'on guérit quel- » quefois le corps par des remedes » nuiſibles, lorſque des remedes in- » nocens ne peuvent produire aucun » effet, de même on retient les eſprits » par des fictions, lorſqu'on ne peut » pas les perſuader par la vérité. C'eſt » pourquoi il eſt néceſſaire d'inſpirer » aux peuples la crainte des tourmens

(*a*) *Diſſer 9. ſur l'i nion de l Relig. de l Mor. & d la Politi p. 69.*

» étrangers ; que l'ame, par exemple,
» change de demeure ; que celle d'un
» lâche paſſe ignominieuſement dans
» le corps d'une femme ; que celle
» d'un meurtrier eſt empriſonnée dans
» la fourure d'une bête ſauvage ; que
» celle d'une perſonne laſcive eſt con-
» damnée à animer un ſanglier ou
» une truie ; que les hommes vains &
» inconſtans ſont changés en oiſeaux,
» & les pareſſeux & les ignorans en
» poiſſons. La diſpenſation de ces châ-
» timens eſt commiſe à Nemeſis, la
» vengereſſe, conjointement avec les
» Furies, qui ſont chargées de l'inſ-
» pection des actions humaines, &
» auxquelles le Souverain Seigneur de
» toutes choſes a commis le gouver-
» nement du monde, qui eſt rempli
» de Dieux, d'hommes & d'autres ani-
» maux, tous formés d'après le mo-
» dele parfait de l'idée intellectuelle
» & éternelle.

Platon enſeigna auſſi la Métempſy-
coſe (*a*) ; il prétendit que les ames, ſui-
vant qu'elles étoient bonnes ou mau-
vaiſes, paſſoient en d'autres corps hu-
mains, où elles ſeroient plus ou moins
heureuſes. Il en fait neuf claſſes : celle
des Philoſophes ou des Sages, enſuite

(*a*) *Dans pluſieurs endroits & ſur-tout dans le Timée, p. 90.*

celle des Rois ou des grands Princes ; troiſiémement l'ame paſſe dans le corps d'un Magiſtrat, ou elle devient le chef d'une puiſſante famille ; quatriémement elle anime le corps d'un Médecin ; cinquiémement elle entre dans le corps d'un Homme dont l'emploi eſt de pourvoir au culte des Dieux ; ſixiémement elle paſſe dans le corps d'un Poëte, ſeptiémement dans celui d'un Artiſan ou d'un Laboureur, huitiémement dans le corps d'un Sophiſte, & enfin dans celui d'un Tyran. Pluſieurs Philoſophes (*a*) ſouſcrivirent à cette imagination, & furent, comme dit Lactance, les héritiers de la folie de Pithagore (1). L'Empereur Julien, ſi l'on peut s'en rapporter à l'Hiſtorien Socrate (*b*), croyoit avoir l'ame qui avoit animé le corps d'Alexandre le grand. Virgile ſuppoſe la doctrine de la Métempſycoſe dans ſon ſixiéme Livre de l'Eneide. „ Ces ames, dit „ Anchiſe (2), doivent animer de nou-

(*a*) *Plotin, Porphire. Voyez Saint Auguſt.* de Civit. Dei, *l.* 10. *c.* 30. *t.* 7. *p.* 266.

(*b*) *Socrat. l.* 3. *c.* 21.

(1) Epitome LACTANTII, c. 36. t. 2. p. 26. *Invenit etiam qui crederent, & quidem indoctos homines, ad quos ſtultitia tranſiret hereditas.*

(2) VIRGILIUS, l. 6. Eneïdos, vers 713.
Animæ quibus altera fato

» veaux corps ; c'eſt pour cela qu'elles
» viennent en foule ſur les bords de
» ce fleuve Léthé, dont les eaux
» qu'elles boivent à longs traits, leur
» font perdre le ſouvenir du paſſé.
» Quelques ames, dit-il plus bas (1),
» paſſent dans les champs élyſées ;
» mais cette grace n'eſt accordée qu'à
» un petit nombre. Lorſque le tems
» a enfin achevé d'effacer toutes les
» ſouillures de ces ames, & qu'elles
» ont recouvré la pureté de leur céleſte
» origine, & la ſimplicité de leur
» eſſence, Dieu au bout de mille ans
» les conduit ſur les bords du fleuve
» de l'oubli, afin de les renvoyer

Corpora debentur, Lethæi ad fluminis undam
Securos latices & longa oblivia potant.

(1) Vers 743.

Exinde per amplum
Mittimur Elyſium, & pauci læta arva tenemus :
Donec longa dies, perfecto temporis orbe,
Concretam exemit labem, purumque reliquit
Ætherium ſenſum, atque aurai ſimplicis ignem.
Has omnes, ubi mille rotam volvêre per annos,
Lethæum ad fluvium Deus evocat agmine magno :
Scilicet immemores ſupera ut convexa reviſant,
Rurſùs & incipiant in corpora velle reverti.

» dans le monde animer de nouveaux » corps. «

Les Epicuriens, comme on ſe l'imagine aiſément, parlerent de ce ſyſtême avec le plus grand mépris : ils demanderent pourquoi, ſi nous avons vêcu autrefois, notre ame n'avoit aucun ſouvenir de ce qu'elle avoit fait dans un autre corps (1) ? Les Poëtes répondoient, que c'étoit parce qu'elle avoit bû de l'eau du fleuve de l'oubli ; mais une réponſe de cette nature n'étoit pas faite pour contenter des Philoſophes. Il y en eut (*a*) qui crurent que les maux que les hommes éprouvoient dans cette vie, étoient autant de preuves de leur exiſtence dans une autre ; Empedocle & Anticles enſeignerent ce ſyſtême, qui eſt encore reçû chez les Indiens.

(1) LUCRETIUS, l. 3. vers 670.

Praterea, ſi immortalis natura animai
Conſtat, & in corpus naſcentibus inſinuatur ;
Cur ſuper ante actam ætatem meminiſſe nequimus,
Nec veſtigia geſtarum rerum ulla tenemus ?
Nam ſi tantopere eſt animi vitiata poteſtas,
Omnis ut actarum exciderit retinentia rerum,
Non, ut opinor, ea ab letho jam longiter errat.
Quapropter fateare neceſſe eſt, quæ fuit antè,
Interiiſſe, & quæ nunc eſt, nunc eſſe creatam.

(*a*) *Iambl. de Myſter. ſect. 4. c. 5. Voy. Gale, Note, pag. 257. Hiérocl. de Provid. & Fat. dans Phot. Codex, 214. Cronius & Théodore, dans Greg. de Nyſſe, de Animâ, t. 1. p. 937. Le 4. ch. du 1. Liv.* de Secret. parte divinæ Sap. ſecund. Ægyp. *& la Lettr. du P. Bouch. dans le 13. Rec. des Lettres édif.*

Nous avons déjà vû, que l'opinion de la Métempſycoſe étoit bien plus ancienne que Pithagore chez les Egyptiens. La ſecte la plus parfaite des Mages l'admettoit, ſuivant Porphire (a), qui le prouve par ce qui ſe paſſoit dans les myſteres de Mithra, où les révolutions des ames humaines qui entroient ſucceſſivement dans le corps de divers animaux, étoient déſignées. Ceſar (1) nous a appris, que les Gaulois croyoient que les ames ne mouroient pas, mais qu'après la mort elles paſſoient dans d'autres corps : il ajoute que cette perſuaſion les empêchoit de craindre la mort ; ce qui eſt confirmé par Lucain (2).

(a) Porphire, de Abſt. l. 4. 164

Preſque toutes les nations qui ſont actuellement plongées dans les ténébres du Paganiſme, croyent la Métempſycoſe. Les Indiens qui ſont convaincus de l'Immortalité de l'ame, la

(1) CÆSAR, l. 6. *Non interire animas, ſed ab aliis poſt mortem tranſire ad alios ; atque hoc maximè ad virtutem excitari putant, metu mortis neglecto.*

(2) LUCANUS, l. 1. vers 459.

Felices errore ſuo, quos ille timorum
Maximus haud urget lethi metus ! Inde ruendi
In ferrum mens prona viris, animaque capaces
Mortis, & ignavum reditura parcere vitæ.

prouvent par la tranſmigration des ames en différens corps. » On a peine, » dit le P. Bouchet (*a*), à comprendre » comment une idée auſſi chimérique » que celle-là, s'eſt répandue dans » toute l'Aſie. Sans parler des Indiens » qui ſont en deça du Gange, les peu- » ples d'Arracan, du Pegu, de Siam, » de Camboie, du Tonquin, de la » Cochinchine, du Japon, de Java, » de Ceylan (*b*), ſont dans cette opi- » nion ridicule de la Métempſycoſe ; » & ils l'appuyent par les mêmes » raiſons dont ſe ſervent les Indiens. «

Cette erreur a eu des partiſans chez les Chinois (*c*). Tous les Rois des Indes & de la Chine, dit l'Auteur d'une ancienne Relation publiée par l'Abbé Renaudot, croyoient la Métempſycoſe ; & elle fait un article de leur religion. Une perſonne digne de foi rapporte, qu'un de ces Princes ayant été malade de la petite vérole, lorſqu'il en fut guéri, ſe regarda dans un miroir, & voyant avec beaucoup de chagrin combien ſon viſage étoit défiguré, ſe tourna vers un fils de ſon frere, & lui dit : jamais il n'eſt arrivé à perſonne comme à moi, qu'il demeurât dans ſon corps, après un tel change-

(*a*) *Lettre du P. Bouchet, Rec. 13. des Lett. édif. p. 98.*

(*b*) *Voyez ſur Java l. Voyag. des Holl. aux Ind. Orient. Recueil des Voyag. des Holl. t. 1. p. 381. 382. & ſur Ceylan, Ribeyro.*

(*c*) *Scient. Sin. l. 2. p. 98. Trigaut, l. 1. c. 9. Relat. de l'Abbé Renaudot p. 85.*

ment. Mais ce corps n'eſt que comme un outre enflé de vent; & quand l'ame en eſt ſortie, elle paſſe dans un autre. Montez ſur le trône : car je vais ſéparer mon corps d'avec mon ame juſqu'à ce que je revienne dans un autre corps. En même tems il demanda un Cangiar fort aigu & tranchant, avec lequel il commanda à ſon neveu de lui couper la tête, ce que l'autre fit.

Les réflexions de M. l'Abbé Renaudot ſur cet endroit méritent d'être rapportées: » L'opinion de la Métempſycoſe, dit-il (*a*), eſt fort commune » parmi les Chinois : ils écrivent dans » leur Hiſtoire (*b*), que Xekia, Philoſophe Indien qui naquit environ » mille ans avant Jeſus-Chriſt, a été » le premier Auteur de cette opinion; » & nos Auteurs diſent auſſi que les » Chinois l'avoient appriſe des Indiens. Elle ſe répandit dans la Chine » l'an ſoixante-cinq après Jeſus-Chriſt; » & les chefs de cette Secte ſont encore préſentement établis à la montagne de Tientain dans la province » de Chexiang. Ce Xekia, ſelon la » tradition des Chinois rapportée par » Navarrete, eſt né huit mille fois; &

(*a*) *P.* 169.

(*b*) *Martii Hiſtor.* 109.

„ la derniere il naquit ſous la forme „ d'un Eléphant blanc : c'eſt lui qui fut „ appellé Foé après ſon apothéoſe. «

C'eſt en conſéquence de l'opinion de la Métempſycoſe, que les Chinois tuent avec tant de facilité leurs enfans, lorſqu'ils ſont embarraſſés pour les nourrir. Les Japonois ſont auſſi partiſans de la Métempſycoſe. On rapporte à ce ſujet (*a*) que lorſque S. François Xavier prêchoit la foi au Japon, le plus fameux Bonze du pays ſe trouvant avec lui à la Cour du Roi de Bungo, lui dit : „ Je ne ſçai ſi tu „ me connois, ou pour mieux dire, „ ſi tu me reconnois. Tu dois donc „ ſçavoir que le monde n'a jamais eu „ de commencement, & que les hom- „ mes, à proprement parler, ne meu- „ rent point : l'ame ſe dégage ſeule- „ ment du corps où elle étoit enfer- „ mée ; & tandis que ce corps pourrit „ dans la terre, elle en cherche un „ autre frais & vigoureux, où nous re- „ naiſſons, tantôt avec le ſexe le plus „ noble, tantôt avec le ſexe imparfait, „ ſelon les diverſes conſtellations du „ Ciel & les différens aſpects de la „ Lune. «

(*a*) *Lettre du P. Bouchet, Rec. 13. des Lett. édif. p. 98.*

Les Relations que nous avons de

l'Amérique (*a*) nous apprennent qu'on y trouve des veſtiges de la Métempſycoſe; les Negres l'y ont apportée ou l'y ont trouvée. On lit dans l'Hiſtoire des Barbades (*b*), que les Negres de cette Iſle ſe pendent, lorſqu'ils appréhendent quelque malheur, parce qu'ils ſont perſuadés qu'après leur mort leur ame retournera dans leur pays, & reprendra un nouveau corps.

(*a*) *Jean de Lery*, p. 262. *Voyag. de Hennepin*, p. 411.

(*b*) *Hiſt. de l'Iſle des Barbades*, p. 86.

Le pays où l'opinion de la Métempſycoſe a des partiſans les plus zélés, eſt ſans doute le Mogol. Les Livres ſacrés des Indiens de ce pays la ſuppoſent comme un article de foi; ils ont dix-huit Livres qu'ils appellent *Pouranam*, dit le Pere Bouchet (*c*), & qui, ſelon eux, ne contiennent que des vérités inconteſtables. C'eſt-là qu'on lit cent traits d'Hiſtoire ſemblables à ce que les Pithagoriciens rapportent de leur maître. Pluſieurs grands hommes y racontent toutes les figures différentes ſous leſquelles ils ont paru dans divers Royaumes; ils entrent dans le détail des moindres particularités. On y voit auſſi les divers changemens de leurs Dieux. Ils commencent par Bruma, qu'ils diſent s'être montré ſous mille figures

(*c*) *Recueil* 13. p. 110.

différentes. Les Métamorphoſes de Vichnou y ſont preſque ſans nombre : il y en a encore une qu'ils attendent, & qu'ils appellent *Telki-Vadaran*, c'eſt-à-dire, Vichnou changé en cheval.

Le paſſage des ames dans des corps plus ou moins parfaits ne ſe fait pas au hazard, mais avec ordre, ſuivant la doctrine de ces Indiens ; & il y a comme différens dégrés par où elles montent ou deſcendent pour être récompenſées ou punies. Quand les ames deſcendent immédiatement du Ciel, elles entrent premierement dans le corps des Bramines, qui ſont leurs Sçavans & leurs Philoſophes ; ſecondement elles paſſent dans le corps des Rois & des Princes ; troiſiémement dans les Magiſtrats ou Intendans des Provinces ; & enfin dans les Caſtes les plus viles & les plus mépriſées, d'où auſſi elles peuvent monter à meſure qu'elles ſe purifient On lit dans leurs anciens Livres, qu'en certaines occaſions les ames devoient paſſer juſqu'à mille fois dans différens corps avant que d'être unies au Soleil, dont elles viennent comme autant de rayons. Pithagore ne ſe contenta point d'aſſurer (*a*) que les ames paſſoient

(*a*) *Porph. Vie de Pith.* p. 19.

ſucceſſivement dans divers corps humains ; il prétendit auſſi qu'elles paſſoient même dans les corps des animaux (1).

Empedocle embraſſa ce ſentiment, comme il paroît par ces vers que les Anciens nous ont conſervés (2) : » J'ai » été autrefois jeune garçon, enſuite » fille, puis plante, oiſeau, & poiſ- » ſon. « Cette bizarre idée ne déplut point à Platon (*a*) ; pluſieurs Platoniciens l'embraſſerent, entr'autres Plotin & Macrobe (*b*) : elle ſe trouve auſſi

(*a*) *Tim. p. 91. & 92.*

(*b*) *Macrobe, in Somn. Scip. l. 1. c. 9.*

(1) OVIDII Metamorph. 15. vers 165.

Omnia mutantur ; nihil interit : errat & illinc
Huc venit, hinc illuc, & quoſlibet occupat artus
Spiritus ; eòque feris humana in corpora tranſit,
Inque feras noſter, nec tempore deperit ullo.
Utque novis fragilis ſignatur cera figuris,
Nec manet ut fuerat, nec formas ſervat eaſdem,
Sed tamen ipſa eadem eſt : animam ſic ſemper eandem
Eſſe, ſed in varias doceo migrare figuras.

(2) DIOGENE LAERCE, liv. 8. ſect. 77.

ἤδη γάρ ποτ' ἐγὼ γενόμην κοῦρός τε κόρη τε θάμνος τ' οἰωνός τε, καὶ ἐξ ἁλὸς ἔμπυρος ἰχθύς.

Voyez auſſi Athénée, liv. 8. p. 365. & les Notes de Caſaubon ſur ce dernier vers, dont la leçon eſt différente dans les Manuſcrits.

dans

dans Tibulle (1). Mais Porphire, ainſi que nous l'apprend S. Auguſtin, ne put jamais approuver cette imagination (2) : il ne pouvoit ſouffrir l'idée,

(1) TIBULLE, l. 4. vers 204. ad Meſſalam.

Quin etiam mea cùm tumulus contexerit oſſa,
Seu matura dies celerem properat mihi mortem,
Longa manet ſeu vita, tamen mutata figuram;
Seu me finget equum rigidos percurrere campos,
Sive ego per liquidum volueris vehar aëra pennis,
In quemcunque hominem me longa receperit ætas,
Inceptis de te ſubtexam carmina chartis.

(2) AUGUSTINUS, de Civit. Dei, lib. 10. cap. 30. tom. 7. pag 266. *Si poſt Platonem aliquid emendare exiſtimatur indignum, cur ipſe Porphirius nonnulla & non parva emendavit? Nam Platonem animas hominum poſt mortem revolvi uſque ad corpora beſtiarum ſcripſiſſe, certiſſimum eſt. Hanc ſententiam Porphirii Doctor tenuit, & Plotinus : Porphirio tamen jure diſplicuit. In hominum ſanè, non ſua, quæ dimiſerant, ſed alia nova corpora redire humanas animas, arbitratus eſt. Puduit ſcilicet illud credere, ne mater fortaſſe filium in mulum revoluta vectaret; & non puduit hoc credere, ubi revoluta mater in puellam filio forſitan nuberet. . . . . Verumtamen, ut dixi, ex magnâ parte in hâc opinione correctus eſt Porphirius, ut ſaltem in ſolos homines humanas animas precipitare poſſe ſentiret, bellui-nos autem carceres evertere minimè dubitaret.*

qu'une mere devenue mule portât ſon propre fils ; & cependant, dit S. Auguſtin, il n'avoit point de répugnance à croire qu'une mere redevenue fille pût épouſer ſon fils.

Les Epicuriens réfuterent cette tranſmigration des ames dans les corps des bêtes, par le caractére uniforme des animaux (1). Les lions, diſoient-ils,

(1) LUCRETIUS, lib. 3. vers 741.

Denique cur acris violentia triſte leonum
Seminium ſequitur, dolus vulpibus, & fuga cervis
A patribus datur, & patrius pavor incitat artus ;
Et jam cætera de genere hoc cur omnia membris
Ex ineunte ævo ingenerascunt ingenioque,
Si non certa ſuo quia ſemine ſeminioque
Vis animi pariter creſcit cum corpore toto ?
Quòd ſi immortalis foret, & mutare ſolêret
Corpora, permiſtis animantes moribus eſſent ;
Et fugeret canis Hircano de ſemine ſæpe
Cornigeri in curſum cervi, tremeretque per auras
Aëris accipiter fugiens venientia columbâ :
Deſiperent homines, ſaperent fera ſæcla ferarum.
Illud enim falſâ fertur ratione, quod aiunt,
Immortalem animam mutato corpore flecti :
Quod mutatur enim, diſſolvitur, interit ergò.

ont toujours été courageux, & les cerfs toujours timides.

Avant les Philoſophes, les Egyptiens, comme nous l'avons déja vû, avoient imaginé la tranſmigration des ames dans les diverſes eſpeces d'animaux (*a*) : ils penſoient que l'ame au ſortir du corps de l'homme entroit dans le corps d'un animal terreſtre, puis après dans un poiſſon de mer, de-là dans un oiſeau ; & qu'elle étoit trois mille ans à faire ces différens tours.

(*a*) *Hérodote, l. 3. p. 137.*

La Secte la plus parfaite chez les Mages de Perſe s'abſtenoit des animaux (*b*), & ne tuoit rien de ce qui avoit vie, dans la perſuaſion où elle étoit que les ames humaines entroient ſucceſſivement dans le corps de divers animaux. Benjamin, dans ſon Itinéraire (*c*), parle d'un peuple qui demeuroit auprès du mont Hermont, & qui croyoit que les ames des méchans entroient dans le corps d'un chien ou de quelque bête de charge.

(*b*) *Porph. de Abſt. l. 4. n. 16.*

(*c*) *Benjamin, p. 34.*

Il eſt parlé dans le *Pouranam* des Indiens (*d*) d'une multitude prodigieuſe de tranſmigrations d'ames dans le corps des bêtes : voici une Hiſtoire qui y eſt donnée comme très-certaine.

(*d*) *Lettre du P. Bouchet, Rec. 13. p. 112.*

Vieramarken, un des plus puiſſans Rois des Indes, a eu un Hiſtorien qui rapporte, qu'un jour un Prince Indien pria une Déeſſe de lui enſeigner le *Mandiram*, c'eſt-à-dire une priere qui a la force de détacher l'ame du corps, & de l'y faire revenir quand elle le ſouhaite. Il obtint la grace qu'il demandoit; mais par malheur le domeſtique qui l'accompagnoit entendit le *Mandiram*, l'apprit par cœur, & prit la réſolution de s'en ſervir dans quelque conjoncture favorable. Il arrivoit ſouvent que le Prince ſe cachoit dans un lieu écarté, d'où il donnoit l'eſſor à ſon ame, après avoir recommandé à ſon domeſtique de garder ſoigneuſement ſon corps juſqu'à ce que ſon ame fût de retour. Il récitoit donc tout bas ſa priere; & ſon ame ſe dégageant à l'inſtant de ſon corps, voltigeoit ça & là, & revenoit enſuite. Un jour que le domeſtique étoit en ſentinelle auprès du corps de ſon maître, il s'aviſa de réciter le *Mandiram*; & auſſitôt ſon ame s'étant dégagée de ſon corps, prit le parti d'entrer dans celui du Prince. La premiere choſe que fit ce faux Prince, fut de trancher la tête à ſon premier corps, afin qu'il

ne prît point fantaiſie à ſon maître de l'animer. Ainſi l'ame du véritable Prince fut réduite à animer le corps d'un Perroquet, avec lequel elle retourna dans ſon Palais.

Les Indiens croient donc, qu'après que les ames ont été punies pour leurs crimes ou récompenſées pour leur vertu, elles ſont deſtinées à entrer dans d'autres corps, non par choix, mais par une qualité néceſſitante qu'ils appellent *Chank-Charam*, ou par la détermination de Bruma, qui a ſoin d'écrire toutes les avantures de cette ame dans les ſutures de la tête qu'elle eſt ſur le point d'animer (*a*). Ils croient que celles qui vont dans le corps d'une Vache, ſont les plus heureuſes, parce qu'ils ſont perſuadés qu'il n'y a point d'animal auſſi agréable à Dieu que celui-là. Ils croient auſſi que les méchans ſont envoyés pour être punis dans le corps de quelque vil inſecte. L'Auteur du Livre d'or ou des Sentences dorées, qui étoit *Hoangti-Xao*, l'un des plus célébres Diſciples de Confucius (*b*), menace ainſi ceux qui s'emparent violemment du bien des autres : » Bientôt vos indignes ames » ne ſerviront qu'à faire enfler des dos

(*a*) *Roger* p. 284.

(*b*) *Voyag de Franço Le Guat*, 2. p. 109.

„ de crapauds ; & le pauvre qui vaut „ mieux que vous, & qui eſt mainte- „ nant oppreſſé, vous écraſera. «

Il n'y a pas juſqu'aux peuples les plus barbares de l'Amérique, chez qui cette rêverie ne ſe ſoit introduite (*a*).

Pithagore ne ſe contenta point de dégrader l'ame juſqu'à la faire paſſer dans le corps des animaux : il prétendit auſſi qu'elle ſe joignoit aux arbres & aux plantes (*b*) ; & ce ſentiment trouva pluſieurs Sectateurs chez les Grecs. Il en a encore dans l'Aſie : les Talapoins le ſuivent (*c*) ; & les Indiens en ſont perſuadés, comme il paroît par cette Hiſtoire qui eſt tirée d'un de leurs Livres (*d*). *Chourpanaguey* étoit ſœur du géant *Ravanen*. Elle avoit un fils qu'elle aimoit tendrement ; ce jeune homme entra un jour dans le jardin d'un Pénitent, & y gâta quelques arbres. Le ſolitaire en fut offenſé ; & ſur le champ il le condamna à devenir un arbre qui ſe nomma *Alamaram*. *Chourpanaguey* ayant prié l'Hermite de modérer ſa colere, il ſe laiſſa attendrir, & il conſentit que quand Vichnou transformé en Ramen viendroit dans le monde, & couperoit une branche de cet arbre, l'ame du jeune

(*a*) *Hiſt. morale des Antilles, c.* 14.

(*b*) *Scholiaſte d'Eurip. ſur Hécube, p.* 111. *Anv.* 1277. *Greg. Nyſſ. de Animâ, t.* 1. *p.* 937.

(*c*) *La Loubere, t.* 1. *p.* 363.

(*d*) *Bouch. p.* 127.

homme s'envoleroit dans le *Chorkam*, & ne ſeroit plus ſujette à d'autres tranſmigrations.

Les Indiens croient auſſi, que les ames paſſent dans les pierres mêmes: ils racontent à ce ſujet l'Hiſtoire ſuivante. Il y avoit auprès du Gange un Pénitent nommé *Cavoudamen*, qui avoit une des plus belles femmes qui fût au monde: elle déplut à *Devendiren* Roi des Dieux du Chorkam; il lui donna ſa malédiction, & ſur le champ cette femme fut transformée en un rocher, où ſe logea ſon ame. Dans la ſuite Ramen ayant touché du pied le rocher, délivra par ſa vertu cette ame infortunée, qui parce qu'elle avoit expié ſon crime, s'envola dans le *Chorkam*.

On ſera moins ſurpris de l'aveuglement de ces malheureuſes nations, lorſqu'on fera attention que la Métempſycoſe étoit un dogme de la plus célébre Secte qu'il y eût chez les Juifs, c'eſt-à-dire les Phariſiens; ce qui eſt atteſté par le témoignage de l'Hiſtorien Joſeph (*a*), & ce qui peut être prouvé par l'Evangile même. Lorſque Jeſus-Chriſt demanda aux Apôtres (*b*) ce que l'on diſoit de lui, ils lui répon-

(*a*) *Joſeph de Bello Judaico, l.* p. 788.

(*b*) *Matt. c.* 16. *ver.* 14.

dirent : » Les uns disent que vous êtes » Jean-Baptiste, les autres Elie, les » autres Jérémie, ou quelqu'un des Pro- » phetes. « Quand les Apôtres virent l'Aveugle né, ils demanderent à Jesus-Christ (c) : » Est-ce le péché de cet » homme, ou celui de ceux qui l'ont » mis au monde, qui est cause qu'il » est né aveugle ? « Ils supposoient par conséquent, qu'il avoit existé avant que de naître aveugle. Cette demande des Apôtres prouveroit, que les Juifs pensoient que la Métempsycose n'étoit pas seulement pour les gens de bien; ce qui est contraire à l'opinion commune, qui est fondée sur l'autorité de Joseph. Les Cabalistes encore aujourd'hui (b), suivant le témoignage de Manasse-ben-Israel, admettent la Métempsycose, tant pour les bons que pour les méchans. Basilide, les Carpocratiens, les Valentiniens, les Marcionites, les Gnostiques, les Manichéens, quoique faisant profession d'être disciples de Jesus-Christ, admettoient cette extravagance : quelques Arabes la croyoient avant Mahomet (c); & les Hautites, qui sont une Secte de Mahométans, la reçoivent encore (d).

(a) *Jean, ch. 9. vers. 2.*

(b) *Pfeiff. Théol. Jud. p. 188.*

(c) *Pokok, Specimen Hist. Arab. p. 135.*

(d) *Maracci Prodrom. pars 3. p. 74.*

Dans

Dans le ſiécle dernier on a vû paroître dans un pays accoutumé à produire des opinions hardies & quelquefois bizarres, le Livre d'un homme qui ſe dit Chrétien, & qui oſe cependant avancer (*a*), qu'avant que les ames ſoient unies à des corps dans ce monde, elles ont exiſté dans un autre, & que Dieu donne à chaque ame douze Révolutions, ou Périodes de vie dans le même corps.

(*a*) *Voyez Nouv. de la Républ. des Lettr. Mai 1684. art.* 8.

CHAPITRE XV.

DE L'ORIGINE DE L'AME.

I. *Quelques Anciens ont crû que Dieu avoit fait l'ame.*

II. *Difficulté de la queſtion de l'origine de l'ame.*

I. IL y a trois erreurs capitales ſur l'origine de l'ame, qui ont eu chacune leurs partiſans chez les Anciens. Les uns aſſûroient que c'étoit une partie de la Divinité, *divinæ particulam auræ*, ainſi que parle Horace (*b*). Ce ſentiment avoit été dominant chez les premiers Philoſophes de la Grece. „ Les

I. Quelques Anciens ont crû que Dieu avoit fait l'ame.

(*b*) *Satyre* 2. *l.* 2. *vers* 79.

» Grecs, dit un très-ſçavant homme (*a*), » ont penſé que cette ſubſtance qui a la » vie & la perception, qui eſt le prin- » cipe de ſes mouvemens, qui ſçait » ce qui ſe paſſe en elle-même, étoit » un écoulement & une portion de » l'Etre qui gouverne l'Univers. « (1).

(*a*) *Hiſt. du Manich. l. 6 c. 5. p. 349. Plut. Iſis & Oſiris, p. 382.*

C'eſt ce que diſoit Héraclite ; & ceux qui ont la meilleure opinion de Platon, ne ſçauroient diſconvenir qu'il n'ait parû avoir la même idée. D'autres ont ſoutenu que l'ame étoit éternelle & ſans principe ; enfin il y en avoit qui ne la diſtinguant point du corps, la faiſoient naître & mourir avec lui. Platon paroît s'être contredit ſur cette grande queſtion : il dit dans ſon Phedre que l'ame eſt increée, & dans ſon Timée (*b*), qu'elle eſt l'ouvrage du Dieu ſuprême, qui a fait tous les Etres ſpirituels, les Dieux ſubalternes & l'ame.

(*b*) *Hiſt. du Manich. l. 5. c. 2. p. 176.*

(1) Voyez CICÉRON, Tuſcul. liv. 5. n. 13. *Humanus animus decerptus ex mente divinâ ;* & la Note de Davis. *Audiebam Pithagoram, Pithagoreoſque incolas penè noſtros, qui eſſent Italici Philoſophi quondam nominati, nunquam dubitaſſe, quin ex univerſâ mente divinâ delibatos animos haberemus.* De Senectute, n. 21.

Cette contradiction eſt ainſi expliquée par le ſçavant M. de Beauſobre. (a) Plutarque, dit-il, qui s'étoit » bien apperçû de cette contradiction » apparente, prétend avec raiſon que » ce Philoſophe n'étoit pas un eſprit » à affirmer les deux contraires dans » le même ſens. L'ame incréée du » Phedre, eſt l'ame conſidérée dans » ſon principe, avant qu'elle en ſoit » détachée ; au lieu que l'ame dont il » décrit la production dans le Timée, » eſt l'ame avec l'ordre & les propor- » tions que le Créateur lui donna, » uniſſant avec elle l'eſprit ou l'intel- » ligence. «

(a) Tim. p. 41. & 6

Les Platoniciens convinrent que l'ame étoit un ouvrage de Dieu. Hiérocles (1) décide que l'ame doit être miſe au nombre des Ouvrages du Dieu ſuprême ; il eſt vrai qu'il paroît croire que cet Ouvrage eſt auſſi éternel que ſon principe. Arrien dit poſitivement que Dieu a fait l'ame (2). Macrobe déclare, que tous ceux qui ſont dans

(1) HIEROCLES, in carm. Pithag. p. 138. καὶ οὕτω τῶν ἀϊδίων δημιουργημάτων τοῦ δημιουργοῦ καὶ ἡ ἀνθρωπίνη ψυχὴ ἀνευρίσκεται.

(2) ARRIEN, ſur Epictete, l. 2. c. 8. p. 189. Ζεύς σε πεποίηκε.

les bons principes, conviennent que les ames ont une origine, & que cette origine vient du Ciel (1).

a) Roger, 93

Les Bramines croient (a) que les ames n'ont pas été de toute éternité : ils assurent qu'elles doivent leur existence à Dieu ; qu'elles ont été faites avant la création du monde ; qu'après elles ont été envoyées en ce monde dans le corps d'hommes ou de bêtes, pour punition de leurs péchés, de façon que le corps où l'ame habite, est comme un cachot ou une prison.

II. Difficulté sur la question de l'origine de l'ame.

II. La question de l'origine de l'ame a non-seulement embarrassé les Philosophes ; les Peres même y ont trouvé de très-grandes difficultés. Tertullien croit que les ames viennent l'une de l'autre, par une espece de production & de propagation, & ne sont pas formées chacune par une nouvelle création (2) ; surquoi M. de

(1) MACROBIUS, in Somn. Scip. l. 1. c. 9. p. 41. *Animarum autem originem manare de Cœlo inter rectè philosophantes indubitatæ constat esse sententiæ.*

(2) TERTULLIANUS, de Animâ, cap. 19. *Anima, velut circulus quidam ex matrice Adam in propaginem deducta, & genitalibus*

Tillemont remarque (a), qu'on ne l'auroit pas condamné alors ſur cela, puiſqu'on ſçait que d'autres perſonnes très-ſaintes & très-éclairées n'ont pas oſé dire que cette opinion fût fauſſe ni impoſſible.

(a) *Art.* 10. *Tertull.*

Origene (1) aſſure, que l'on ne ſçait ſi nous tenons nos ames de nos parens, ſi elles n'ont pas une autre origine, ſi elles ſont engendrées ou non, & ſi elles ſont tirées d'ailleurs pour être unies au corps.

Le Martyr Pamphile, qui a fait l'apologie d'Origene, ſoutient qu'on ne peut lui rien reprocher ſans injuſtice ſur cette matiere; que ſes ſentimens ſont moins abſurdes que ceux de ſes adverſaires : il conclut, en prétendant que l'opinion de ceux qui croyoient

fœminæ foveis commendata, pupullabit, tam intellectu quàm & ſenſu.

Cap. 27. *Igitur ex uno homine tota hæc animarum redundantia agitur.*

(1) ORIGENES, Procœmium Peri-Archon. *De animâ verò, utrùm ex ſemine traducis ducatur, ità ut ratio ipſius, vel ſubſtantia, inſerta ipſis ſeminibus corporalibus habeatur, an verò aliud habeat initium; & hoc ipſum initium, ſi genitum eſt, an non genitum, vel certè, ſi extrinſecùs corpori inditur, necne, non ſatis manifeſtâ prædicatione diſtinguitur.*

que l'ame étoit créée préciſément dans le moment qu'elle eſt unie au corps, ne pouvoit ſe prouver par l'Ecriture, ni ſe concilier avec la juſtice de Dieu, à qui l'on pourroit reprocher l'inégalité avec laquelle il traite les ames, ſuivant ce ſyſtême (1).

Un anonyme dont Photius nous a conſervé l'extrait (a), & Pierius Prêtre d'Alexandrie ſur la fin du troiſiéme ſiécle, ſe ſont déclarés en faveur du ſentiment de la préexiſtence des ames.

a) *Codex*, 7. & 219.

Rufin aſſure qu'il n'y a rien de décidé ſur cette matiere; que Dieu ſeul ſçait ce qui en eſt; & que toute ſa ſcience ſe réduit à croire que Dieu a créé les

(1) Dans ORIGENE, p. 491. *Nunc verò cùm diverſitas ſit apud omnes Eccleſiaſticos, & alii alia de animâ ſentiant, & omnes diverſa, quomodò hic magis quàm cæteri incuſandus eſt, maximè cùm ea, quæ à reliquis affirmantur, multò magis ſint, & abſurda, & ſibi ipſis contraria? Quidam enim opinantur, præparatis jam in ventre mulierum deformatiſque corporibus, tunc ad præſens creari animas, & inſeri jam deformato corpori. Hæc verò ſentientes, præterquam manifeſtas probationes ex ſanctis Scripturis adhibere non poſſunt, inſuper etiam injuſtitiam quodammodò conditoris accuſant, quòd non æqualiter, id eſt æquas vitæ converſationes omnibus tribuat.*

ames & les corps (1). Philaſtre croyoit que les ames avoient été créées immédiatement après les Anges (2).

Il y a parmi les Ouvrages de S. Grégoire de Nyſſe un Traité ſur l'ame, dans lequel l'Auteur ſoutient que les ames ont toutes été créées dès le commencement du monde, & que la doctrine de ceux qui prétendent que l'ame n'eſt formée qu'après le corps, eſt erronée (3). Grégoire de Nyſſe avoit enſeigné qu'elle n'étoit point avant le corps (*a*) ; ce qui donne lieu de croire

(*a*) *Voye* *Tillemont* *Gregoire d* *Nyſſe*, *ar* 15. & 1 p. 603. 607.

(1) RUFIN, ad Anaſtaſium, dans S. Jérôme, tom. 5. pag. 260. *Ego verò cùm hæc ſingula legerim, Deo teſte dico, quia uſque ad præſens certi vel definiti aliquid de hâc quæſtione non teneo, ſed Deo relinquo ſcire quid ſit in vero, & ſi cui ipſe revelare dignabitur. Ego tamen hæc ſingula, & legiſſe me non nego, & adhuc ignorare confiteor, præter hoc quod manifeſtè tradit Eccleſia, Deum eſſe animarum & corporum conditorem.*

(2) PHILASTRIUS, de Hæreſibus, hær. 51. *Ignorantes, quòd in principio facta à Deo, & creata poſt Angelos, anima eſt appellata à Domino, hocque nomen proprietatis accepit à Deo, ut anima, non intellectus vocaretur.*

(3) De Animâ, dans Grégoire de Nyſſe, tom. 1. p. 934. εἰ δέ τις μετὰ τὴν διάπλασιν τοῦ σώματος ἐμβεβλῆσθαι τὴν ψυχὴν, ἤτοι μετὰ τὸ σῶμα γεγενῆσθαι αὐτὴν, διαμαρτάνει τῆς ἀληθείας.

que ce Livre de l'ame n'étoit point de Grégoire, mais plutôt de Némeſius, qui dans le ſecond Chapitre du Livre de la Nature de l'homme dit les mêmes choſes, & dans les mêmes termes que l'Auteur du Traité de l'ame.

S. Jérôme (1) convient que Tertullien, Apollinaire & la plus grande partie des Occidentaux croient que l'ame vient *ex traduce*, c'eſt-à-dire qu'elle eſt engendrée par l'ame; ce qui ne peut pas facilement ſe concilier avec les idées que l'on doit avoir de l'ame.

(1) HIERONYMUS, Epiſt. ad Marcellinum, t. 4. p. 642. *Super animæ ſtatu memini veſtra quæſtiuncula, imò maximè Eccleſiaſtica quæſtionis, utrùm lapſa de Cœlo ſit, ut Pithagoras Philoſophus, omneſque Platonici, & Origenes putant; an à propriâ Dei ſubſtantiâ, ut Stoïci, Manichæus, & Hiſpana Priſcilliani hæreſis ſuſpicantur; an in theſauro habeantur Dei olim condita, ut quidam Eccleſiaſtici ſtultâ perſuaſione confidunt; an quotidie à Deo fiant, & mittantur in corpora, ſecundùm illud quod in Evangelio ſcriptum eſt: Pater meus uſque modò operatur, & ego operor; an certè ex traduce, ut Tertullianus, Apollinaris, & maxima pars Occidentalium autumant, ut quomodò corpus ex corpore, ſic anima naſcatur ex animâ, & ſimili cum brutis animantibus conditione ſubſiſtat.*

S. Auguſtin (1) qui avoit beaucoup examiné cette grande queſtion, ſe trouvoit fort embarraſſé ſur le parti qu'il devoit prendre. » Elle n'a pas été ſuf-» fiſamment éclaircie par ceux qui ont » examiné les Livres ſacrés, diſoit-il;

(1) AUGUSTINUS, de Libero arbitrio, lib. 3. cap. 21. tom. 1. p. 634. *Harum autem ſententiarum quatuor de animâ, utrùm de propagine veniant, an in ſingulis quibuſque naſcentibus nova fiant, an in corpora naſcentium jam alicubi exiſtentes vel mittantur divinitùs, vel ſuâ ſponte labantur, nullam temerè affirmare oportebit. Aut enim nondum iſta quæſtio à divinorum Librorum Catholicis tractatoribus pro merito ſuæ obſcuritatis & perplexitatis evoluta atque illuſtrata eſt, aut ſi jam factum eſt, nondum in manus noſtras hujuſcemodi litteræ pervenerunt.*

Ad MARCELLINUM, t. 2. p. 467. *Hæc ideò ſcripſi, ut quiſquis illarum quatuor de animâ ſententiarum aliquam voluerit adſtruere atque defendere, talia proferat, vel de ſcripturis in auctoritatem Eccleſiaſticam receptis, quæ non poſſunt aliter accipi, ſicuti eſt quod Deus hominem fecit; vel rationem tam certam, ut contradictio, aut nulla exiſtat, aut inſaniæ ſimilis meritò judicetur: velut ſi quiſquam dicat, nec veritatem cognoſcere nec falli quemquam poſſe, niſi viventem. Neque enim, ut videamus quàm hoc verum, ſcripturarum auctoritas neceſſaria eſt, ac non ſenſus ipſe communis ita verum eſſe perſpicuâ ratione pro-*

» ou du moins leurs Ouvrages ne ſont » pas venus juſqu'à moi : je ſuis plus » prêt, dit-il ailleurs, d'écouter ce que » l'on voudra me dire ſur cette ma» tiere, que de prendre un ſenti» ment. «

Les Evêques (1) d'Afrique exilés en

clamat, ut quiſquis contradixerit, dementiſſimus habeatur. Hoc ſi in iſtâ obſcuriſſimâ quæſtione, quæ de animâ eſt, præſtare aliquis poteſt, adjuvet imperitiam meam : quòd ſi non poteſt, non culpet cunctationem meam.

AUGUSTIN. de Geneſi, ad Litteram, lib. 10. cap. 20. tom. 3. p. 270. *Hìc exiſtunt illi, qui traducem animarum defendunt, & dicunt confirmatam eſſe ſententiam ſuam, ſi Levi conſtat etiam ſecundùm animam fuiſſe in lumbis Abrahæ, in quo eum decimavit Melchiſedec, ut poſſet ab eo Chriſtus in iſtâ decimatione decerni. Qui quoniam decimatus non eſt, & tamen in lumbis Abrahæ ſecundùm carnem fuit, reſtat ut ſecundùm animam ibi non fuerit, & ideò ſit conſequens, ut ibi Levi ſecundùm animam non fuerit. Hoc ad me non multùm ædtinet, qui utrorumque collationem adhuc audire ſum paratior, quàm utrorumlibet jam confirmare ſententiam.* Voyez auſſi, *de peccatorum meritis & remiſſione*, tom. 10. lib. 2. cap. 36. l. 3. c. 10. & *Vindiciæ Auguſtinianæ*, cap. 4. paragr. 3.

(1) Dans les Conciles du P. Labbe, tom. 4. [illegible]. 1599. c. 24. *Quæſtionem verò animarum, ut tacitam debemus relinquere, aut ſine con-*

Sardaigne témoignent que la queſtion de l'origine de l'ame eſt indéciſe, & que l'Ecriture ne s'explique pas clairement ſur cette matiere. S. Fulgence (1) prétend qu'il faut s'abſtenir d'entrer dans cette diſpute, qui eſt d'autant plus inutile, que nous ſçavons que les grands hommes qui nous ont précédés, ne l'ont point décidée. Caſſiodore, après avoir loué la ſage retenue de

tentione tractare, quia ſive ex propagine veniant, ſive novæ ſingulis corporibus fiant, quòd ſanctarum Scripturarum auctoritas non manifeſtè pronunciat, cum cautelâ debet inquiri, maximè quòd ſine fidei detrimento poteſt à fidelibus ignorari.

(1) FULGENTIUS, de verâ Prædeſtin. lib. 3. cap. 18. *Quæſtionem verò de animâ, quam penultimam veſtris in litteris poſuiſtis, ego in hâc reſponſione ultimam poſui; quam magis arbitror conflictum apud vos habere, quàm terminum; in quâ plus poteſt augeri contentio, quàm ſuffragari cognitio. Utraque enim pars ſic ſuis aſſertionibus nititur, ut contrariis nihilominùs objectionibus revincatur.* . . . . . Cap. 20. *Quantò ergò melius ab hujus quæſtionis certamine temperamus, in quâ nos inaniter laborare cognoſcimus, præſertim quia quod à ſanctis viris majoribus noſtris videmus minimè definitum, oportet nos tantò cautiùs atque temperantiùs quærere, quantò ad ejus finem illos præclaros viros cernimus minimè perveniſſe.*

S. Auguſtin, décide qu'il vaut mieux avouer notre ignorance, que de courir les riſques d'une audace dangereuſe (1).

Iſidore de Seville déclare, qu'il y a pluſieurs opinions ſur l'origine de l'ame, qui toutes ne paſſent pas les bornes de la probabilité (2).

S. Grégoire le Grand (3) convient, qu'il eſt incertain chez les Saints Peres

(1) CASSIODORUS, de Animâ, cap. 7. tom. 2. p. 633. *Unde Pater Auguſtinus religioſiſſimâ devotione laudandus nil temerè dicit eſſe firmandum, ſed in ipſius eſſe ſecrete, ſicut & alia multa, quæ noſtra non poteſt noſſe mediocritas. Hoc autem veraciter fixèque credendum eſt, & Deum animas creare, & occultâ quâdam ratione juſtiſſimè illis imputare, quòd primi hominis peccato teneantur obnoxiæ. Melius eſt enim in tam occultis cauſis confiteri ignorantiam, quàm periculoſam fortaſſis aſſumere audaciam.*

(2) ISIDORUS HISPAL. de Differ. Spirit. p. 189. *De origine ejus varia habentur opiniones, verumtamen ſine affirmandi præſumptione.*

(3) GREGORIUS MAGNUS, lib. 9. ad Secund. tom. 2. pag. 970. *Sed hâc de re dulciſſimæ mihi tuæ caritas ſciat, quia de origine animæ inter ſanctos Patres requiſitio non parva verſata eſt: ſed utrùm ipſa ab Adam deſcenderit, an certè ſingulis detur, incertum remanſit; eamque in hâc vitâ inſolubilem eſſe faſſi ſunt quæſtionem. Gravis enim eſt quæſtio, nec valet ab homine comprehendi.*

ſi les ames deſcendent d'Adam, ou ſi elles ſont créées en même tems que l'homme eſt formé; que la queſtion ne peut être ni réſolue, ni compriſe dans ce monde.

Synéſius qui depuis fut Evêque de Ptolémaïde, avoit des ſentimens ſinguliers qui ne l'empêcherent cependant pas d'être élevé à la premiere dignité de l'Egliſe; c'eſt lui-même qui nous l'apprend. » Les opinions par-
» ticulieres dont il parle, dit M. de
» Tillemont (*a*), ſont qu'il ne pourra
» jamais ſe perſuader que l'ame ſoit
» poſtérieure au corps; qu'il ne dira
» jamais que le monde & les parties
» qui le compoſent doivent périr;
» qu'il admire la réſurrection dont
» on parle tant dans l'Egliſe comme
» quelque choſe de ſacré & de myſté-
» rieux, & qu'il eſt fort éloigné de l'i-
» dée que le peuple en a (1). «

(*a*) *Tillem. Syneſ. art.* 10. *t.* 12. *p.* 518. *Voyez une Diſſert. d'Holſten. à la fin d'Evagre, pag.* 202.

Long-tems après ces Peres, S. Prudence qui vivoit dans le milieu du neuviéme ſiécle, étoit auſſi irréſolu. » La chair vient de la chair, diſoit-il; » mais de ſçavoir ſi l'ame vient de

(1) SYNESII Epiſt. 105. p. 249. ἀμέλει τὴν ψυχὴν οὐκ ἀξιώσω ποτὲ σώματος ὑστερογενῆ νομίζειν.

» l'ame, c'eſt une grande queſtion, qui » a été longtems agitée par les Peres, » & qui n'a point été décidée (1). «

Hugues de S. Victor, qui à la vérité penſoit que les ames étoient créées dans le tems qu'elles étoient unies au corps, ne donne cependant ſon ſentiment que comme le plus probable (2).

Quoique préſentement il n'y ait preſque plus de diverſité de ſentimens entre les Philoſophes & les Théologiens ſur ce ſujet, & qu'ils penſent tous que Dieu crée l'ame de chaque homme en même tems que le corps eſt capable de la recevoir, les plus célébres Théologiens conviennent que ce n'eſt pas un article de foi (3).

Parmi les plus anciens Peres, il y

(1) PRUDENTIUS, dans Mauguin, tom. 1. pag. 454. de Prædeſt. cap. 16. *Naſcitur enim de carne caro : ſed utrùm & anima ſimiliter de animâ naſcatur, magna quæſtio eſt, & à Patribus diu multùmque diſcuſſa, ſed abſque certâ definitione relicta.*

(2) HUGO DE S. VICTORE, de Sacr. lib. 1. pars 7. tom. 3. pag. 549. *Tamen in hoc probabiliùs conſtat, animas ex traduce non eſſe.*

(3) ESTIUS, lib. 2. pag. 174. SYLVIUS, tom. 1. p. 548. PAMELIUS, ſur le quatriéme Paradoxe de Tertullien. Le Cardinal NORIS, *Vindicia Auguſt.* ch. 4. paragr. 3.

en a même eu quelques-uns qui conſerverent au milieu du Chriſtianiſme cette opinion qu'ils avoient puiſée dans la Philoſophie Payenne, que l'ame eſt une émanation ou une particule de la divinité. C'eſt ce que M. de Beauſobre a fait voir dans ſon Hiſtoire du Manichéiſme (a); il y rapporte les trois ſentimens dominans dans l'ancienne Egliſe ſur l'origine de l'ame, avec les objections de ceux qui combattoient ces hypotheſes.

(a) L. c. 5. t. 2. 350. Hi du Manic

Le premier de ces ſentimens eſt, qu'à meſure que les corps ſont engendrés, Dieu crée ſans ceſſe des ames & les unit à ces corps. Ceux qui attaquoient ce ſyſtême, diſoient qu'il ne pouvoit point ſe prouver par l'Ecriture; que d'ailleurs il étoit difficile à concilier avec la juſtice de Dieu. Car ſi toutes les ames ſont de même nature, & ſi elles ſont toutes égales au moment de leur création, pourquoi Dieu donne-t-il aux unes des corps ſains & organiſés, des tempéramens heureux & diſpoſés à la vertu, pendant qu'il met les autres dans des corps infirmes, défectueux, & dont le tempérament porte l'ame à tous les vices de la chair? pourquoi place-t-il les unes parmi des

barbares, où elles n'auront que des exemples d'impieté, d'idolâtrie, d'impudicité, de meurtre, pendant qu'il place les autres parmi des nations policées, où régnent l'ordre & les bonnes loix, & dans des familles honnêtes & pieuſes, où elles ne reçoivent que des inſtructions de ſageſſe?

Le ſecond ſentiment eſt, que l'ame n'eſt autre choſe que le ſouffle de l'eſprit de Dieu, lequel il ſouffla dans Adam au commencement de la création du monde; & qu'elle eſt de la propre ſubſtance de Dieu. On combattoit cette opinion par la raiſon, que la ſubſtance de Dieu pécheroit toutes les fois que l'ame péche.

Le troiſiéme ſentiment eſt, que la premiere ame, celle d'Adam, fut tirée du néant; mais que toutes les autres naiſſent de celle-là par la voie de la propagation. S. Anguſtin parut avoir plus de penchant pour cette opinion que pour les autres, parce qu'il croyoit qu'elle étoit plus capable de concilier la juſtice de Dieu avec la doctrine du péché originel. Le Martyr Pamphile craignoit que ce ſyſtême ne nuiſît à l'immortalité de l'ame.

Outre ces trois ſentimens, Origéne en

en a encore avancé un autre, que Dieu créa au commencement toutes les ames, & qu'il ne les exila dans des corps que pour les châtier. Il eut des Sectateurs pendant quelque tems; mais le nombre de ses ennemis ayant prévalu, ses opinions singulieres furent proscrites & anathématisées.

Il résulte de tout ce que nous venons de dire, que la question de l'origine de l'ame est une des plus obscures, une de celles qui ont partagé davantage les plus grands hommes, & qu'ainsi il ne faut pas s'attendre à la trouver éclaircie chez les anciens Philosophes.

CHAPITRE XVI.

DE LA LIBERTÉ.

I. *La liberté admise par plusieurs Philosophes.*

II. *Le* Fatum *chez plusieurs ne détruisoit ni la liberté ni la providence.*

I. La liberté admise par plusieurs Philosophes.

I. LA liberté est un dogme dont la créance est si nécessaire dans la société, qu'il s'est trouvé peu de nations qui ne l'ayent regardé comme

une vérité eſſentielle. Les loix faites contre les méchans, les récompenſes propoſées aux actions vertueuſes, la ſuppoſent. Il faut rendre cette juſtice aux plus célébres Philoſophes, qu'ils ont preſque tous ſoutenu la liberté de l'homme. Pithagore convient, que quatre choſes gouvernent tout ce qui ſe paſſe ſous la Lune, Dieu, le Deſtin, notre choix & la fortune. » Par exemple, ajoute-t-il, il ne dé- » pend que de nous de nous embar- » quer (1). «

Platon a enſeigné, que le choix de la vertu dépendoit de la liberté humaine; que ſi l'homme étoit vicieux, ce n'étoit pas à Dieu qu'il devoit s'en prendre, mais à ſoi-même (2).

(1) Anonymi Vita Pithagoræ, n. 11. p. 60. τὰ δὲ μέλλα τὴν σελήνην τέταρτον αἰτίας; καὶ τὰ Θεὸν, καὶ εἱμαρμένην, καὶ προαίρεσιν ἡμετέραν, καὶ τύχην. ὅτον τὸ μὲν εἰσελθεῖν εἰς τὴν γαῦν ἢ μὴ εἰσελθεῖν, ἐφ' ἡμῖν ἐστι.

(1) PLATO, de Republicâ, lib. 10. p. 617. ἀρετὴ δὲ ἀδέσποτον ἣν τιμῶν καὶ ἀτιμάζων πλέον καὶ ἔλαττον ἀνδρὶ ἕκαστον ἕξει ἀιτίᾳ ἑκομένου; Θεὸς ἀναίτιος.

APULÉE, de habit. Doctr. Plat. Philoſ. pag. 607. explique ainſi cette doctrine de Platon. *Sed virtutem liberam, & in nobis ſitam, nobiſque voluntate appetendam; peccata verò*

Iamblique aſſure, que l'ame a dans ſa propre eſſence des principes qui ne ſont pas ſoumis à la néceſſité, & que les hommes ſont maîtres de faire le bien & de fuir le mal (1).

Hiérocles ſuppoſe que nos délibérations dépendent abſolument de nous, & que l'homme eſt la ſeule cauſe de ſa méchanceté, & non Dieu (2).

Plotin défend par-tout la liberté;

eſſe non minùs libera, & in nobis ſita. Lucien cite ce même paſſage de Platon ſans le nommer, à la fin du Diſcours qu'il a fait de ceux qui entrent au ſervice des Grands; & il l'approuve. » Mais quoi que tu faſſes, ſou- « viens-toi du Sage qui a dit, qu'à tort nous » accuſons Dieu de nos malheurs, dont nous » ſommes cauſes nous-mêmes. » Voyez Platon, de Legib. lib 10. pag. 904. & Alcinous, cap. 19. & 23.

(2) IAMBLIQUE, de Myſteriis, ſect. 8. c. 7. ἐκέτι δὲ οὖν, ὃ σὺ ἀπορεῖς, δεσμοῖς ἀλύτοις ἀναγκης, ἣν εἱμαρμένην καλέμεν, ἐνδέδεται πάντα. ἔχει γὰρ ἀρχὴν οἰκείαν ἡ ψυχὴ τῆς εἰς τὸ γενὸν περιαγωγῆς, ἣ τῆς ἀποστάσεως μὲν ὑπὸ τῶν γιγνομένων.

Protrepticon, pag. 8.

(1) Dans PHOTIUS, Codex, 251. ἀναγκαῖον δὲ τὸ λειπόμενον, τὰς μὲν προαιρέσεις ἐφ' ἡμῖν εἶναι.

Sur les Vers dorés, p. 121. ἐπειδὰν κακὸς γένηται, (ὑπερ ὃν ἐφ' ἡμῖν, ἀλλ' οὐκ ἐπὶ τῷ Θεῷ).

un Livre entier (a) dans ſon Ouvrage eſt employé à ſoutenir cette vérité. Proclus (1) a fait un Livre pour

(a) *Ennéade 6. l. 8.*

(1) PROCLUS, dans Fabricius, Bib. Græca, lib. 5. cap. 26. tom. 8. pag. 496. *Quare, quoniam Dii omnibus meliores meliori modo omnia præacceperunt, & hæc quidem ſunt ante tempus quidem, quæ ſecundùm tempus, ut diximus, incorporei autem incorporea, immaterialiter autem materialia, & determinatè videlicet quæ indeterminata, & ſtanter inſtabilia, & ingenerabiliter genita; non igitur, ſi cognoſcunt futurum, ex neceſſitate fixit huic eventum, ſed huic quidem indeterminatam ex determinata generationem dans, Diis autem determinatam præcognitionem. Neque enim tua fictio tympaniis & cornis utens, & materiis corporalibus, ſi tuâ præcognitione corporaliter erat, ſed illa quidem incorporaliter phantaſia, & vitaliter habuit futuri rationem: factum autem παραύγμα, id eſt fictio corporaliter confixa ex non tali intrinſecâ cognitione. Si autem hæc in tuâ fictione, quid utique dices de Deorum præcognitione, apud quam indicibile exiſtit, & entis inenarrabile nobis & incircumſcriptibile, non tanquam alius modus omnium περιόχης, id eſt circumſidentia, & nullatenùs συγγενὶς congeneriis, quæ ab ipſo fiunt? Quare & cognoſcunt Dii divinè & incorporaliter, quæ in nobis, & nos operamur, ut apti nati ſumus; & quodcumque eligimus, præcognitum eſt apud ipſos, non propter in nobis terminum, ſed propter eum, qui apud ipſos.*

Hæc tibi, ô amicum Caput, de Diis quæ in-

faire voir, que la preſcience ne détruit point la liberté, parce qu'elle n'impoſe point de néceſſité; & que d'attaquer la liberté, c'eſt détruire la Philoſophie, comme l'avoit rémarqué le Philoſophe Sirien ſon maître.

Ariſtote entreprend de prouver dans ſa morale, qu'il dépend de nous d'être bons ou méchans (1). Alexandre d'Aphrodiſée ſuppoſe, que c'eſt par choix libre que l'homme devient vertueux (2). » Songez, dit Simplicius,

terrogaſti reſpondi, potens & per ſe oſtendere, quòd & τὸ in nobis à laudibus & vituperationibus, à conſiliis & à provocationibus, aut dehortationibus, à judicatoriis & accuſationibus, aut defenſionibus, à politicâ omni eruditione, à legiſlationibus, ab orationibus, à ſacerdotalibus viis, ab ipſâ Philoſophiâ. Bene enim noſti & meum inſtitutorem, dicentem ſæpe, quòd τὸ in nobis interemtum ſuperfluam pronunciat Philoſophiam. Quid enim erudiet, nullo ente qui erudiatur? Quomodò autem erit aliquid quod erudiatur, non ente in nobis quid fiamus meliores?

(1) ARISTOTE, Nicom. liv. 3. c. 7. tom. 2. p. 33. ἐφ' ὑμῖν ἔσται τὸ ἐπιεικέσι ἢ φαύλοις εἶναι.

L'Auteur de la Paraphraſe, p. 110. au lieu de φαύλοις, a mis σπουδαίοις.

(2) Dans S. Cyrille, contre Julien, liv. 3. p. 79. & *de Animâ*, Quæſt. l. 3. c. 13. Voyez auſſi *de Fato*, ſect. 16. ἐπειδὴ γὰρ οὐκ ἔστιν τε

» qu'il ne tient qu'à nous de faire le » bien ou le mal, parce que l'homme » a reçu de Dieu le pouvoir d'agir » librement en bien ou en mal, (1). «

Séneque ſoutient qu'on détruit la vertu, dès qu'on anéantit la liberté (2). Les Epicuriens en étoient grands partiſans; & Epicure pour l'expliquer (3),

ἦν ἐν ἡμῖν φύσει τὰς ἀρετὰς ὑπάρχειν, δοῦσα τὴν δύναμιν, ᾗ ἦν αὐτὴ κυρία, τὴν κτῆσιν αὐτῶν οὐκ ἐκ' ἄλλοις ποιὴ, ἀλλ' ἐφ' ἡμῖν αὐτοῖς ἐποιήσαλο, ἵνα ὅπερ παρ' ἐκείνοις ἡμῖν ἀδύνατον ἦν, τοῦτο δι', ἑαυτῶν λαμβάνειν ὡς παρ' ἐκείνης ἔχωμεν. εἰ μὲν οὖν τὰς ἀρετὰς ἐκ φύσεως ἔχειν ἐδυνάμεθα, ἀθεμία ἂν χώρα τῇ κακίᾳ κατελείπετο. ἐπεὶ δὲ τοῦτο ἀδύνατον μέχρι γὰρ τοῦ δεκτικοὺς ἡμᾶς τῶν ἀρετῶν εἶναι ἡ φύσις πρόεισι μόνον.

(1) SIMPLICIUS, ſur Epictete, pag. 129. & 141. ἐννόησον ὅτι τὸ ἀγαθὸν ἐν τὸ κακὸν ἐπ' σοι ἐστίν.

Pag. 156. Θέλησιν δὲ ἔσχεν ἀπὸ Θεοῦ αὐτεξούσιον, πιφυκῖαι πᾶσι τὰ ἀγαθὰ θέλεσθαι, ὅταν αὐτὴ τοῦτο προαιρεθῇ.

Pag. 184. διό τι τὸ κακὸν ἡ ψυχὴ ἐνεργεῖ αὐτεξουσίως, ἐν ὑχ ὁ Θεός.

(2) SENECA, Epiſt. 66. *Quare dicam, quia nihil honeſtum eſt, quod ab invito, quod à coacto fit. Omne honeſtum voluntarium eſt. . . . Non poteſt honeſtum eſſe, quod non eſt liberum. . . . . Omne honeſtum injuſſum incoactumque eſt.*

(3) CICERO, de Fato, n. 10. *Sed Epicurus declinatione atomi vitari fati neceſſitatem pu-*

avoit inventé une déclinaiſon d'atomes, dont ſe moquoient les autres Phyſiciens.

tat. Itaque tertius quidam motus oritur extra pondus & plagam, cùm declinat atomus intervallo minimo ἐλάχιστον : quam declinationem ſine cauſâ fieri, ſi minùs verbis, re cogitur confiteri. Non enim atomus ab atomo pulſa declinat : nam quî poteſt pelli alia ab aliâ, ſi gravitate feruntur ad perpendiculum corpora individua rectis lineis, ut Epicuro placet? Sequitur enim, ut ſi alia ab aliâ nunquam depellatur, ne contingat quidem alia aliam ; ex quo efficitur, & jamjam ſi ſit atomus, eaque declinet, declinare ſine cauſâ. Hanc rationem Epicurus induxit ob eam rem, quòd veritus eſt, ne ſi ſemper atomus gravitate ferretur naturali aë neceſſariâ, nihil liberum nobis eſſet, cùm ità moveretur animus, ut atomorum motu cogeretur. Hinc Democritus auctor atomorum accipere maluit neceſſitate omnia fieri, quàm à corporibus individuis naturales motus avellere : acutiùs Carneades, qui docebat poſſe Epicureos ſuam cauſam ſine hâc commentitiâ declinatione defendere. Nam cùm doceret, eſſe poſſe quendam animi motum voluntarium, id fuit defendi melius, quàm introducere declinationem, cujus præſertim cauſam reperire non poſſunt : quo defenſo, facilè Chriſippo poſſent reſiſtere. Cùm enim conceſſiſſent motum nullum eſſe ſine cauſâ, non concederent omnia, quæ fierent, fieri cauſis antecedentibus : voluntatis enim noſtræ non eſſe cauſas æternas & antecedentes.

Enfin plutôt que d'abandonner la liberté, les Anciens ont eu recours à deux erreurs très-pernicieuſes. Pluſieurs, entre leſquels S. Auguſtin compte Cicéron, ne pouvant pas concevoir l'accord de la preſcience divine avec la liberté, ont mieux aimé nier que Dieu connût l'avenir, que d'admettre une vérité qu'ils croyoient donner atteinte à la liberté; ce qui a fait dire à Saint Auguſtin, qu'en voulant rendre l'homme libre, ils l'ont fait ſacrilege (1). D'autres en très-grand nombre ſe ſont expliqués en termes trop orgueilleux ſur le pouvoir du libre arbitre, & en ont parlé comme ſi la vertu dépendoit tellement de lui, qu'il n'eût aucun beſoin du ſecours de Dieu pour l'acquérir.

II. Quoi que Démocrite, Héraclite, Empédocle & Ariſtote entendiſſent par ce qu'ils appelloient *Fatum*, ou le Deſtin, *vim neceſſitatis*, comme

II. *Fatum* z pluſieurs Philoſophes ne ruiſoit a Liberté la Providence.

(1) AUGUSTINUS, de Civit. Dei, lib. 5. cap. 9. tom. 7. p. 122. *Ipſe itaque, ut vir magnus & doctus, & vitæ humanæ plurimùm ac peritiſſimè conſulens, ex his duobus elegit liberum voluntatis arbitrium; quod ut confirmaretur, negavit præſcientiam futurorum, atque ità, dum vult facere liberos, fecit ſacrilegos.*

parle

parle Cicéron (*a*), c'eſt-à-dire une cauſe qui produit ſi néceſſairement ce qui arrive, que le contraire ne peut pas arriver : cependant pluſieurs autres Philoſophes qui admettoient de nom un Deſtin, donnoient à ce mot un ſens qui ne nuiſoit ni à la providence, ni à la liberté. Pithagore qui croyoit que Dieu avoit ſoin de ce qui ſe paſſe dans le monde, & qui étoit auſſi perſuadé que l'homme étoit libre, reconnoiſſoit cependant un Deſtin ; il entendoit par-là ce qui arrive en vertu des décrets de la providence (*b*).

(*a*) *De Fato, Cicer. n.* 17.

(*b*) *Anon. Vita Pith. p.* 61.

Le Deſtin de Platon eſt la providence, puiſque c'eſt la raiſon éternelle & la loi de la nature (1). C'eſt conformément à cette doctrine de ſon maître, qu'Apulée a décidé que ce qui étoit dirigé par la providence, devoit être cenſé réglé par le Deſtin (2).

Plotin traite du Deſtin dans le

(1) Λόγον εἱμαρμένον καὶ νόμον εἱμαρμένον τῆς τῶ παντὸς φύσεως.

PLUTARQUE, de Plac. Phil. lib. 1. cap. 8. tom. 8. pag. 885. *de Fato*, p. 568. STOBÉE, Ecl. Phyſ. cap. 9. p. 12.

(2) APULÉE, de habit. Doct. Plat. Phil. pag. 584. *Unde ſi quid Providentiâ geritur, id agitur etiam fato ; & quod fato terminatur, Providentiâ debet ſuſceptum videri.*

premier Livre de la troiſiéme Enneade (a) ; & quoiqu'il en admette un, il prétend que l'ame eſt libre.

(a) *Ch.* 8.

Zenon & les Stoïciens ſoutenoient, que Dieu & le Deſtin étoient la même choſe (1) ; Tertullien même convient que c'étoit là leur ſentiment (2). Chriſippe qui avoit fort examiné tout ce qui avoit rapport à ces matieres, avoit entrepris de concilier le Deſtin & la liberté ; il prétendoit que le Deſtin étoit une cauſe antécédente, qui aidoit ſans impoſer de néceſſité (3).

(1) LAERCE, liv. 7. ſect. 135. Voyez auſſi ſect. 149. ἓν εἶναι Θεὸν καὶ νοῦν, καὶ εἱμαρμένην, καὶ Δία, πολλαῖς τε ἑτέραις ὀνομασίαις προσαγορεύεσθαι. Voyez Alexander Aphrodiſienſis, de Fato, ſect. 22.

(2) TERTULLIEN, Apologétique, cap. 21. *Apud veſtros quoque ſapientes λόγον, id eſt ſermonem atque rationem, conſtat artificem videri univerſitatis. Hunc enim Zeno determinat factitorem, qui cuncta in diſpoſitione formavit, eundem & fatum vocari, & Deum, & animum Jovis, & neceſſitatem omnium rerum.*

(3) CICERO, de Fato, n. 17. *Chriſippus, tanquam arbiter honorarius, medium ferire voluiſſe ; ſed applicat ſe ad eos potiùs, qui neceſſitate motûs animos liberatos volunt.....* N. 18. *Chriſippus autem, cùm & neceſſitatem improbaret, & nihil vellet ſine præpoſitis cauſis evenire, cauſarum genera diſtinguit, ut &*

Séneque (1) reconnoît qu'il n'y a point de différence entre Dieu & le Deſtin, & que la liberté ſubſiſte ſous

neceſſitatem effugiat, & retineat fatum. Cauſarum enim, inquit, alia ſunt perfecta & principales, alia adjuvantes & proxima: quamobrem cùm dicimus omnia fato fieri, cauſis antecedentibus, non hoc intelligi volumus, cauſis perfectis & principalibus, ſed cauſis adjuvantibus, antecedentibus & proximis. Itaque illi rationi, quam paulò antè concluſi, ſic occurrit. Si omnia fato fiant, ſequi illud quidem, ut omnia fiant cauſis antepoſitis, verùm non principalibus & perfectis, ſed adjuvantibus & proximis, quæ ſi ipſa non ſint in noſtrâ poteſtate, non ſequitur, ut ne appetitus quidem ſit in noſtrâ poteſtate. At hoc ſequeretur, ſi omnia perfectis & principalibus cauſis fieri diceremus, ut cùm hæ cauſæ non eſſent in noſtrâ poteſtate, ne ille quidem eſſet in noſtrâ poteſtate. Quamobrem qui ità fatum introducunt, ut neceſſitatem adjungant, in eos valebit illa concluſio: qui autem cauſas antecedentes non dicet perfectas, neque principales, in eos nihil valebit. Voyez auſſi Aulugelle, l. 6. c. 2. & Plut. *de Stoïcor. repugnantiis*, tom. 2. pag. 1056.

(1) SENECA, de Beneficiis, lib. 4. cap. 7. *Hunc eundem & fatum ſi dixeris, non mentieris: nam cùm fatum nihil aliud ſit, quàm ſeries implexa cauſarum, ille eſt prima omnium cauſſa, ex quâ cætera pendent.*

Idem. Nat. Quæſt. lib. 2. cap. 38. *Dicam quemadmodùm manente fato aliquid ſit in hominis arbitrio.*

le Deſtin. S. Auguſtin (1) avoue, que les Platoniciens & les Stoiciens entendoient par le Deſtin la volonté du

Cap. 45. *Vis (Deum) fatum vocare, non errabis : hic eſt, ex quo ſuſpenſa ſunt omnia, cauſſa cauſſarum Vis illum Providentiam dicere rectè dices : eſt enim cujus conſilio huic mundo providetur, ut inconcuſſus eat, & actus ſuos explicet*

(1) AUGUSTINUS, de Civit. Dei, lib. 8 cap. 8 tom. 7. pag 120 *Qui verò non aſtrorum conſtitutionem, ſicuti eſt cùm quiſque concipitur, vel naſcitur, vel inchoatur ſed omnium connexionem ſeriemque cauſſarum, quâ fit omne quod fit, fati nomine appellant, non multùm cum eis de verbi controverſiâ laborandum atque certandum eſt, quandoquidem ipſum cauſſarum ordinem & quandam connexionem Dei ſummi tribuunt voluntati & poteſtati, qui optimè & veraciſſimè creditur, & cuncta ſcire antequam fiant, & nihil inordinatum relinquere, à quo ſunt omnes poteſtates, quamvis ab illo non ſint omnium voluntates. Ipſam itaque præcipuè Dei ſummi voluntatem, cujus poteſtas inſuperabiliter per cuncta porrigitur, eos appellare fatum ſic probatur ; Annæi Senecæ ſunt, niſi fallor, hi verſus :*

Duc, ſumme pater, altique dominator poli,
Quòcumque placuit : nulla parendi mora eſt ;
Adſum impiger. Fac nolle, comitabor gemens,
Maluſque patiar facere, quod licuit bono.
Ducunt volentem fata, nolentem trahunt.

Nempe evidentiſſimè hoc ultimo verſu ea

Dieu tout-puiſſant, & que ce qu'ils diſoient ſur ce ſujet pouvoit être ramené à un ſens orthodoxe.

Plutarque, dans ſon Traité du Deſtin (a), en ſuppoſe un, & cependant admet la liberté. » Cela étant ainſi, » dit-il, il faut maintenant déclarer » comme ce qui eſt en nous le franc » arbitre, la fortune, le poſſible & » le contingent, & autres choſes ſem- » blables qui ſont colloquées entre les » précédentes, peuvent ſubſiſter avec

(a) *Tom. pag. 570 573. trad. d'Amiot.*

fata appellavit, quam ſuprà dixerat ſummi patris voluntatem, cui ſe paratum obedire dicit, ut volens ducatur, ne nolens trahatur: quoniam ſcilicet ducunt volentem fata, nolentem trahunt. Illi quoque verſus Homerici huic ſententiæ ſuffragantur, quos Cicero in Latinum vertit:

Tales ſunt hominum mentes, quali pater ipſe
Jupiter auctiferas luſtravit lumine terras.

Nec in hâc quæſtione auctoritatem haberet Poëtica ſententia: ſed quoniam Stoicos dicit vim fati aſſerentes, iſtos ex Homero verſus ſolere uſurpare, non de illius Poëtæ, ſed de iſtorum Philoſophorum opinione tractatur cùm per iſtos verſus, quos diſputationi adhibent, quam de fato habent, quid ſentiant eſſe fatum apertiſſimè declaratur, quoniam Jovem appellant, quem ſummum Deum putant, à quo connexionem dicunt pendere fatorum.

» la fatale deſtinée, & la fatale deſti-
» née avec elles. Car la fatale deſtinée
» embraſſe tout, comme il ſemble ;
» & toutes-fois ces choſes là n'avien-
» nent point par néceſſité, ains cha-
» cune d'icelles ſelon le principe de
» ſon naturel..... Si ne faudra point
» dire encore, que nous contrediſions
» en cela à quelques Philoſophes, que
» toutes choſes ſe font par la provi-
» dence, & par la fatale deſtinée, &
» par la nature auſſi, mais aucunes
» choſes par la providence, les unes
» par l'une, & les autres par les autres,
» & aucunes par la fatale deſtinée, &
» la fatale deſtinée entiérement par la
» Providence ; mais la Providence nul-
» lement par la fatale deſtinée : pour
» le préſent cela s'entend de la pre-
» miere & ſouveraine Providence.

Alexandre d'Aphrodiſée qui a fait un Ouvrage ſur le Deſtin, déclare en propres termes, que les actions vertueuſes ou vicieuſes dépendent de la volonté de l'homme, & ne ſont point ſoumiſes à l'empire du Deſtin ; & il aſſure que telle eſt la doctrine des Péripatéticiens (1).

(1) ALEXANDRE APHROD. de Fato, ſect. 5. p. 23. ἀλλὰ μὴν καὶ ἡμῖν προαίρεσις κυρία, ταῦτα δ'

Les Phariſiens penſoient de même que ces Philoſophes; en même tems qu'ils admettoient le Deſtin, ils reconnoiſſoient la liberté (*a*). Il faut cependant convenir, que les Poëtes, & même que quelques Philoſophes ont ſoutenu que Jupiter étoit ſoumis au Deſtin. » Les Deſtins me gouvernent moi-même, dit Jupiter dans » Ovide (1). «

(*a*) *Joſeph. l. 18. c. 2. Druſius, de tribus Sectis Judæorum, l. 2. c. 14.*

Mais les plus éclairés ont bien vû, qu'il étoit de l'eſſence divine de ne point reconnoître de ſupérieur. » Dieu, dit Iamblique, eſt au-deſſus

ἔστιν ὅσα κατ' ἀρετήν τε ἢ κακίαν πράττεται, καὶ πάντα ἐφ' ἡμῖν εἶναι δοκεῖ· εἰ ἐφ' ἡμῖν δὲ ταῦτα ὧν ἢ τῶν πραχθήναι ἡμᾶς εἶναι δοκοῦμεν κύριοι, τόπον δ' οὐχ ὁσίοντε λέγειν αἰτίαν τὴν εἱμαρμένην, οὐδὲ ἀρχὰς εἶναί πινας ἢ αἰτίας ἔξωθεν προκαταβεβλημένας, τῶν πάντως ἢ γενέσθαι π αὐτῶν ἢ μὴ γενέσθαι. οὐκέτι γὰρ ἂν εἴη π τῶν ἐφ' ἡμῖν, εἰ γένοιτο τοῦτο τὸν τρόπον.

Sect. 6 p. 31. καὶ αὐτὴ μὲν ἡ περὶ εἱμαρμένης, ὡς ἐπὶ κεφαλαίων εἰπεῖν, καλὰ τὰ ὑπὸ τῶν περιπάτου, δόξα.

(1) OVIDIUS, Métamorph. 14. vers 426.

Sua Jupiter ora
Solvit; & ô noſtri ſi qua eſt reverentia, dixit,
Quò ruitis? Tantùmne ſibi quis poſſe videtur,
Fata quoque ut ſuperet?
Me quoque fata regunt.

» de toute néceſſité (1). Nous ne ſou-
» mettons point, dit-il ailleurs, les
» Dieux au Deſtin, puiſque dans nos
» Temples nous avouons que ce ſont
» eux qui commandent au Deſtin. «
Séneque parle très-exactement, lorſ-
qu'il décide que le Deſtin n'eſt que la
volonté de l'être ſuprême (2).

(1) IAMBLIQUE, de Myſteriis, ſect. 3. c. 18. κρείττων γὰρ ἀνάγκης ἐστὶν ὁ Θεὸς, καὶ πᾶς ὁ συναπτόμενος αὐτῷ τῶν κρειττονων χορὸς, οὐ τῆς ἐξ ἀνθρώπων ἐπαγομένης μονον, ἀλλὰ καὶ ὅσῃ τὸν κόσμον κατείληφε. διότι δὴ τὴν αὔλον φυσιν καὶ μηδεμίαν παραδεχομένην ἐπίκτητον τάξιν, οὐκ ἔστι δουλευειν οὐδεμιᾷ ἀλλαχόθεν ἐπεισιούσῃ ἀναγκῃ.

Sect. 8. c. 7 p 162 καὶ τὸ Θεῖον συναφῆς οὐδ' αὐτοῖς τὴν εἱμαρμένην ἀνήψαμεν οὓς ὡς λυτῆρας τῆς εἱμαρμένης ἔν τε ἱεροῖς καὶ ζοάποις θεραπεύομεν.

Voyez auſſi Proclus, Plat. Theol. l. 4. c 14. τῶν μὲν γὰρ εἱμαρμενων νόμων οὐ μόνον οἱ Θεοὶ κρείττους, ἀλλὰ καὶ ψυχαὶ μερικαί.

(2) SENECA. *Ille ipſe omnium conditor ac rector ſcripſit quidem fata, ſed ſequitur; ſemper paret, ſemel juſſit.*

CHAPITRE XVII.

DE LA GRACE.

I. *Les vertus naturelles ſont un don de Dieu.*
II. *Le ſecours de Dieu eſt néceſſaire pour connoître la vérité.*
III. *Le ſecours de Dieu eſt néceſſaire pour faire le bien.*
IV. *De la difficulté de devenir vertueux.*

I. LA Philoſophie humaine, malgré ſon orgueil, a été obligée d'avouer en une infinité d'occaſions la foibleſſe de l'homme, & le pouvoir de Dieu ſur l'homme même. Les Poëtes nous répetent à chaque inſtant, que les vertus naturelles ſont un don des Dieux. I. Les vertu naturelles ſont un do de Dieu.

» Cette force par laquelle vous » prétendez vous faire tant valoir, » eſt un préſent de Dieu «, dit Agamemnon à Uliſſe (1) dans Homere. Les Dieux avoient réunis dans Bellé-

(1) HOMERE, Iliade 1. vers 178.
εἰ μάλα καρτερός ἐσσι, Θεός πυ σοὶ τόγ' ἔδωκεν.

rophon la beauté & la valeur (1), ſi l'on croit Glaucus, dans la converſation qu'il eut avec Diomede.

Hector convient que c'eſt Dieu qui donne la prudence (2). Enée déclare à Achille que c'eſt Jupiter qui rend les hommes courageux, ou qui leur ôte le courage, parce qu'il eſt le plus puiſſant de tous les Dieux (3). C'eſt Minerve qui inſpire la hardieſſe au jeune Télemaque (4), comme elle l'avoit déja inſpirée à ſon pere (5).

Tous les talens ſont un don de Jupiter & des Dieux, ſuivant Pindare (6).

(1) Iliade 6. vers 156.
τόδε Θεοὶ καλλός τε καὶ ἤτορέην ἐραταινὴν
Ὤπασαν.

(2) Iliade 7. vers 288.
— ἐπεί τοι δῶκε Θεὸς μέγεθός τε εἶδος τε
Καὶ πινυτήν.

(3) Iliade 20. vers 242.
Ζεὺς δ' ἀρετὴν ἀνδρεσσιν ὀφέλλει τε μινύθει τε
Ὅππως κεν ἐθέλησιν. ὁ γὰρ κάρτιστος ἀπάντων.

(4) Odyſſée 1. vers 320.
Τῷ δ' ἐνὶ θυμῷ
Θῆκε μένος καὶ θάρσος.

(5) Odyſſée 14. vers 216.
ἣ μὲν δὴ θάρσος μοι Ἄρης τ' ἔδοσαν καὶ Ἀθήνη
Καὶ ῥηξηνορίην.

(6) PINDARE, Pith. Ode 1. p. 258.
ἐκ Θεῶν γὰρ μαχαίναι πᾶσαι
σοφοτέραις ἀρεταῖς,

Callimaque fait cette priere à Jupiter : » Donnez-nous la vertu & les » richeſſes. Les richeſſes ſans la vertu » ſont incapables de rendre l'homme » heureux : la vertu ſeule ne ſuffit pas » non plus ; donnez-nous donc la vertu » & les richeſſes (1). «

Demandez la vertu aux Dieux, dit Théocrite (2). Les Dieux avoient donné à Tibulle la beauté, & l'art d'en jouir, ſuivant le témoignage d'Horace (3). Cicéron (4) qui regar-

ἢ σοφοὶ, ἢ χεροὶ βίαπαι, περίγλωσσοί τ' ἔφυν.

Iſtmique, Ode 3. p. 684.

Ζεῦ, μεγάλαν δ' ἀρεταὶ θνατοῖς ἔπορσαν
Ἔκ σέθεν.

(1) Sur la fin de l'hymne à Jupiter.

— δίδυ δ' ἀρετήν τ' ἄφενός τε,
Οὐτ' ἀρεῖος ἄτερ ὄλβος ἐπίσαται ἀνδρὶ ἀέξειν,
Οὔτ' ἀρετὴ ἀφένεος δίδυ δ' ἀρετήν τε ἢ ὄλβον.

(2) THÉOCRITE, Idylle 17. vers 137.

ἀρεΐαν γε μὲν ἐκ Διὸς αἴτευ.

(3) HORACE, lib. 1. Epiſt. 4. vers 6.

Dî tibi formam,
Dî tibi divitias dederunt, artemque fruendi.

(4) CICERO, Orat. pro P. Syllâ, n. 15.
O Dii immortales : vobis enim tribuam quæ veſtra ſunt. Nec verò poſſum meo tantùm ingenio dare, ut tot res, tantas, tam varias, tam repentinas, in illâ turbulentiſſimâ tempeſtate reipublicæ meâ ſponte deſpexerim. Vos profectò

doit l'amour de la patrie comme une des plus grandes vertus, parle ainſi dans ſon oraiſon pour Sylla : » O Dieux immortels, je veux vous rendre ce qui » vous appartient : car je ne dois pas me » glorifier d'avoir apperçu ſeul tant de » choſes différentes, ſi inopinées, dans » cette ſituation ſi remplie de troubles » où ſe trouvoit la République. C'eſt » vous, qui avez augmenté en moi » ce déſir de conſerver la patrie ; c'eſt » vous qui avez dirigé toutes mes pen» ſées du côté du ſalut de la Répu» blique ; c'eſt vous qui au milieu de » l'erreur & de l'ignorance avez porté » la lumiere dans mon eſprit. «

Tite-Live demande au commencement de ſon Hiſtoire la protection des Dieux, afin de la pouvoir continuer avec ſuccès (1) ; & en parlant

animum meum tum conſervandæ patriæ cupiditate incendiſtis ; vos me ab omnibus cæteris cogitationibus ad unam ſalutem reipublicæ convertiſtis ; vos denique in tantis tenebris erroris & inſcientiæ clariſſimum lumen præluliſtis menti meæ.

(1) TITUS LIVIUS. *Cum bonis potiùs ominibus, votiſque ac precationibus Deorum Dearumque, ſi ut Poëtis, nobis quoque mos eſſet, libentiùs inciperemus, ut orſis tanti operis ſucceſſus proſperos darent.*

de Quintius Cæſon (1), il dit, que c'étoit un jeune homme fier de ſa nobleſſe, de la grandeur de ſa taille, de ſes forces, preſens qu'il avoit reçus des Dieux, auxquels il avoit ajouté pluſieurs actions éclatantes dans la guerre, & qu'il accompagnoit d'une grande éloquence; de ſorte qu'il n'y avoit perſonne dans la ville, ni qui parlât mieux, ni qui fût plus brave.

Dion Chriſoſtome croyoit, que les Dieux avoient l'attention de préparer de bons conſeillers à ceux pour qui ils avoient une affection particuliere (2). » Je remercie Dieu, diſoit » Marc Antonin (*a*), d'avoir eu » de bons parens, de bons maîtres, » de bons amis, en un mot toute » ſorte d'avantage «. On ſacrifie aux Dieux, ſelon Porphyre (*b*), pour trois

(*a*) *L.* 1 *ſ* 17. *Marc Aurele.*

(*b*) *Porphyre, de Abſtin. l.* 2 *n.* 24.

(1) LIVIUS, Decaſ. 1. lib. 3. cap. 11. *Cæſo erat Quintius ferox juvenis, quâ nobilitate gentis quâ corporis magnitudine ac viribus, adeò munera data à Diis, & ipſe addiderat multa belli decora, facundiamque in foro, ut nemo non linguâ, non manu promptior videretur.*

(2) DIO CHRYSOSTOMUS, Orat. 32. p. 364. ἔνιοι γάρ εἰσι θεοὶ προνοεῖσθαι, ἐκείνοις παρασκευάζοντες ἀγαθοὺς ἀνυμάτους, καὶ λόγους ἐπιτηδείους καὶ ξυμφέροντας εἰρήσθαι.

raiſons ; pour les honorer, pour les remercier, ou enfin pour leur demander les biens qui nous ſont néceſſaires. L'Empereur Julien étoit perſuadé (*a*) que c'étoit Dieu qui inſpiroit aux hommes les penſées ſages & raiſonnables. Enfin c'eſt Dieu, ſelon Themiſtius, qui diſtribue tous les biens aux hommes (1).

(*a*) *Julien, Orat.* 8. *p.* 460.

II. Le ſecours de Dieu eſt néceſſaire pour connoître la vérité.

II. Son ſecours nous eſt même néceſſaire pour connoître les vérités ſublimes ; ce qui a fait dire à Proclus, qu'un homme ſage devoit commencer par prier les Dieux, avant que de méditer ſur la nature divine : car nous ne connoîtrons jamais ce qui regarde la Divinité, que nous n'ayons été éclairés par la lumiere céleſte (2). » Il n'eſt pas poſſible de bien parler » des Dieux, ſi les Dieux ne nous » inſtruiſent eux-mêmes, diſoit Iam- » blique (3). « Simplicius aſſuroit,

(1) THEMISTIUS, Orat. 9. p. 126. ταμίας τῶν ἀγαθῶν. Voyez auſſi Libanius, t. 1. p. 91. & 92.

(2) PROCLUS, in Plat. Theol. c. 1. πανταχοῦ μὲν γὰρ οἶμαι τὸν κατὰ βραχὺ μετέχοντα σωφρωσύνης, ἀπὸ Θεῶν ποιεῖσθαι τὰς ἀρχὰς, οὐχ ἥκιστα δὲ ἐν ταῖς περὶ τῶν Θεῶν ἐξηγήσεσιν. οὔτε γὰρ νοῆσαι τὸ Θεῖον ἄλλως δυνατον, ἢ τῷ παρ' αὐτῶν φωτὶ τελεσθέντας.

(3) IAMBLIQUE, de Myſter. ſect. 3. cap. 18. ἐπεὶ οὐδὲ λόγον περὶ Θεῶν ἀνὲυ Θεῶν λαλεῖν δύνατον.

qu'ils étoient la ſource de la lumiere qui éclairoit les hommes (1). Les Poëtes ont déclaré, que les Dieux nous dirigeoient dans le chemin de la vérité. „ Nous devons être perſuadés, „ dit Æſchile dans Agamemnon, que „ les Dieux nous font un grand pré- „ ſent, lorſqu'ils nous empêchent de „ tomber dans l'erreur (2). «

III. Ce ſont eux auſſi qui nous aident dans la pratique de la vertu. Bias, un des ſept Sages de la Grece, en étoit bien perſuadé, lorſqu'il ordonnoit de rapporter aux Dieux toutes les bonnes actions que nous faiſions (3). Pithagore enſeignoit (*a*) que les deux plus grandes graces que les hommes puſſent recevoir des Dieux, étoient l'amour de la vérité & le déſir d'être bienfaiſant. Les Pithagoriciens étoient perſuadés (*b*) que pour devenir vertueux, il falloit

III. Le ſecou de Dieu e néceſſaire pour fair le bien.

(*a*) Ælie *Var. Hiſ l.* 12. *c.* 5

(*b*) *Ano Vie de Pi thag. p.* 6

(1) SIMPLICIUS, ſur Epictete, pag. 164. πάντα φωλίζειν αὐτὸν, πηγὴ λεγόμενον ἀγαθότητος, ἢ φωτός.

(2) ÆSCHILE, Agamemnon, vers 936.
— ἢ τὸ μὴ κακῶς φρονεῖν
Θεῶν μέγιστον δῶρον.

(3) Dans DIOG. LAERCE, liv. 1. ſect. 88. ὅτι ἀγαθὸν πρᾶξις εἰς Θεὸς ἀγάπεμπε.

être ſecouru par l'Etre tout-puiſſant ; ce qui a fait dire à Sextus le Pithagoricien, que Dieu conduiſoit les hommes dans leurs bonnes actions ; qu'il falloit regarder Dieu comme l'auteur de tout ce que nous faiſions de bien ; & qu'il habitoit dans l'eſprit du Sage (1). Sans Dieu, ſelon Criton (2) le Pithagoricien, l'homme ne parviendra jamais ni au bon, ni au beau. Socrate dans le Phœdre de Platon demande aux Dieux la beauté intérieure (3).

Socrate preſſant Alcibiade d'abandonner ſes mauvaiſes habitudes (a), ce jeune Seigneur lui répond, que cela ne dépend que de ſon maître. Vous ne vous expliquez pas bien, réplique le Philoſophe. Comment faut-il donc dire, ajoute Alcibiade ? Il faut dire, s'il plaît à Dieu, conti-

a) *Alcide I. p. ſ. t. 1.*

(1) SEXTUS LE PITHAGORICIEN, pag. 648. *Deus in bonis actibus hominibus dux eſt : in omni, quod bene agis, auctorem eſſe putà Deum.* Pag. 649. *Sapientis mentem Deus inhabitat*

(2) STOBÆI Eclogæ Ethicæ, pag. 198. Ὅτι γὰρ αὐτὸν Θεὸς τὸ ἄριστον καὶ τὸ κάλλιστον ἀπεφήνατο.

(3) PHÆDRUS, tom. 3. pag 279. Ὦ φίλε Πάν, καὶ ἄλλοι ὅσοι τῇδε θεοί, δίδου μοι καλῷ γενέσθαι τὰ ἔνδοθεν.

nuq.

nue Socrate : hé bien, je dis donc s'il plaît à Dieu, reprend Alcibiade. On lit ſur la fin du Menon, que la vertu eſt un préſent de la Divinité (1).

Juſtin Martyr & Clément d'Alexandrie (*a*) après avoir rapporté ce paſſage, en concluent que Platon avoit apperçû la néceſſité de la grace pour faire le bien.

Il y a parmi les Ouvrages de ce Philoſophe un Dialogue intitulé *de la Vertu* : il n'eſt point de Platon ; Suidas l'attribue à Æſchine. L'Auteur y dit que ce n'eſt ni la nature, ni l'art, qui font l'homme de bien, mais l'inſpiration divine (2).

C'eſt Dieu, ſelon Maxime de Tyr, qui nous aide à acquérir la vertu (3). Arrien veut que l'on remercie les Dieux avec plus de reconnoiſſance, lorſque l'on a fait des progrès dans la perfection, que lorſqu'on eſt parvenu

(*a*) *Juſtin, ad Græcos Cohort. pag.* 31. *Clem. Alex. Stromat. l.* 5. *p.* 588.

(1) MENON, tom. 2. pag. 100. ἐκ μὲν τοίνυν τούτου τοῦ λογισμοῦ, ὦ Μένων, Θείᾳ μοίρᾳ ἡμῖν φαίνεται παραγιγνομένη ἡ ἀρετὴ οἷς παραγίγνεται.

(2) Dans PLATON, tom. 3. pag. 379. οὗτοι γὰρ οὔτε φύσει ποιοῦτοι γίγνονται, οὔτε τέχνῃ, ἀλλ' ἐπιπνοίᾳ ἐκ τῶν Θεῶν γιγνόμενοι, ποιοῦτοί εἰσιν.

(3) MAX. DE TYR, Diſſert. 22. pag. 264. ἔνθα δεῖ αὐτῇ Θεοῦ συλλήπτορος καὶ συναγωνιστοῦ καὶ παραστάτου. Voyez auſſi Diſſert. 26. pag. 315.

aux plus grandes dignités, parce que c'eſt à nos intrigues que nous devons les honneurs; mais la vertu nous vient des Dieux (1). Iamblique aſſure (2) que c'eſt Dieu qui dirige l'homme, lorſqu'il choiſit le bien : il déclare que nous ne pouvons faire des actions dignes des Dieux ſans leur ſecours; qu'en éclairant les gens de bien, ils chaſſent les vices, & diſpoſent à la vertu. Sa priere fait voir, qu'il connoiſſoit la néceſſité du ſecours céleſte pour arriver à la perfection : la voici. (2)

(a) *Iamb. de Myſter. ſect. 1. cap. 12. & ſ. 3. c. 18. & c. 31.*

„ Je vous prie, Seigneur, qui êtes „ le pere & le chef de cette raiſon

(1) ARRIEN, ſur Epictete, l. 4. c. 4. p. 388. πόσῳ μείζων αἰτία θυσίας, ἢ ὑπατεία, ἢ ὑπαρχία; ταῦτα ἐκ τοῦ αὐτοῦ γίνεταί τοι καὶ ἀπὸ τῶν Θεῶν.

(2) IAMBLIQUE, p. 316. à la fin des Notes de Gale. Ικετεύω σε Δέσποτα, ὁ πατὴρ καὶ ἡγεμὼν τοῦ ἐν ἡμῖν λόγου ὑπομνησθῆναι μὲν ἡμᾶς τῆς ἑαυτῶν εὐγενείας, ἧς ἠξιώθημεν παρά σου. συμπράξαι δὲ ὡς αὐτοκινήτοις ἡμῖν πρός τε κάθαρσιν τὴν ἀπὸ τοῦ σώματος καὶ τῶν ἀλόγων παθῶν, καὶ πρὸς τὸ ὑπερέχειν καὶ ἄρχειν αὐτῶν, καὶ ὡς ὀργάνοις κεχρῆσθαι κατὰ τὸν προσήκοντα τρόπον, καὶ πρὸς διόρθωσιν τοῦ ἐν ἡμῖν λόγου, καὶ ἕνωσιν αὐτοῦ πρὸς τὰ ὄντω ὄντα διὰ τοῦ τῆς ἀληθείας φωτός. καὶ τὸ τρίτον τὸν σωτῆρα ἱκετεύω ἀφελεῖν τελέως τὴν ἀχλὺν τῶν ψυχικῶν ἡμῶν ὀμμάτων, ὄφρα γινώσκομεν εὖ (κατὰ τὸν Ὅμηρον) — τ̃ μὲν Θεὸν καὶ ἄνδρα.

» qui habite en nous, de nous faire » reſſouvenir de cette grandeur que » nous avons reçue de vous; de nous » aider à nous purifier des paſſions » déraiſonnables, à nous rendre ſu- » périeurs à elles, enſorte que nous » ne nous ſervions de nos organes » que convenablement, que nous ne » ſoyons occupés qu'à perfectionner » la raiſon qui eſt en nous, & à nous » unir avec la vérité. La troiſiéme » choſe que je vous demande en gra- » ces, mon Sauveur, c'eſt d'ôter ce » nuage qui eſt ſur les yeux de notre » eſprit, afin que, comme dit Ho- » mere, nous puiſſions connoître » Dieu & l'homme. « Cette même priere ſe trouve à la fin du commentaire de Simplicius ſur Epictete.

Le ſoixante-uniéme Vers d'or attribué à Pithagore eſt une invocation à Jupiter, que l'Auteur prie de vouloir bien le délivrer de cette multitude de maux qui nous accablent (1). Hiérocles, en commentant ce vers, aſſure que l'Auteur a enſeigné par cette priere, que nous avions beſoin du ſecours de Dieu pour évi-

(1) Ζεῦ πάτερ ἢ πολλῶν τε κακῶν λύσειας ἅπαντας.

ter le mal & pour faire le bien (1).

Pline le jeune (2) commence son fameux Panégyrique par remarquer, que c'étoit avec raison que les Anciens avoient ordonné qu'avant de commencer aucune action, qu'avant même de parler, l'on invoqueroit les Dieux, parce qu'ils étoient persuadés que les hommes ne pouvoient rien faire de bien sans le secours des Dieux immortels. L'Empereur Julien, dans une Lettre à Themistius, s'explique ainsi (a) : » Je prie Dieu qu'il m'envoie la bonne fortune & la prudence » avec elle ; j'ai besoin plus que jamais » de l'assistance divine. «

(a) *Voyez Vie de Jovien, t. 2. p. 182.*

Les Poetes mêmes ont reconnu le pouvoir de Dieu sur le cœur de l'homme. » O Dieux, s'écrie Catulle, puis» que c'est à vous à avoir pitié de

(1) HIÉROCLES, pag. 273 συνορῶν δὲ ἔτι προηγουμένως τῆς παρὰ τοῦ Θεοῦ ἐπικουρίας χρήζομεν πρὸς ἀποφυγὴν μὲν τῶν κακῶν ἀνάκτησιν δὲ τῶν ἀγαθῶν, ὥσπερ τινὰ εὐχὴν ἐπήγαγε, καὶ βοηθείας αἰτίαν τὴν πρὸς τὸν Δία ἐπιστροφήν.

(2) PLINIUS. *Benè ac sapienter, Patres Conscripti, majores instituerunt, ut rerum agendarum, ità dicendi initium à precationibus capere, quòd nihil ritè nihilque providenter homines sine Deorum immortalium ope, consilio, honore auspicarentur.*

„ nous, regardez-moi dans le misé-
„ rable état où je suis : délivrez-moi
„ de ce cruel amour qui me tour-
„ mente ; & rendez-moi la santé de
„ l'ame (1). «

Horace demande aux Dieux, que la jeunesse docile prenne des habitudes vertueuses (2). Juvenal exhorte d'invoquer les Dieux pour obtenir d'eux un esprit sain, courageux, exempt de colere & de passions (3).

(1) CATULLUS, Epigram. 74.

O dî, si vestrûm est misereri, aut si quibus unquam
Extremâ jam ipsâ in morte tulistis opem :
Me miserum aspicite, & si vitam puriter egi,
Eripite hanc pestem perniciemque mihi.
Non jam illud quaro, contrà ut me diligat illa,
Aut quod non potis est, esse pudica velit.
Ipse valere opto, & tetrum hunc deponere morbum.
O dî, reddite mî hoc pro pietate meâ.

(2) Carmen sæculare.

Dî, probos mores docili juventæ
Date.

(3) JUVENAL, Satyre 10. vers 356.

Orandum est, ut sit mens sana in corpore sano.
Fortem posce animum, & mortis terrore carentem,
Qui spatium vitæ extremum inter munera ponat,

Plutarque qui ſuppoſe par-tout le pouvoir divin ſur l'eſprit de l'homme, explique dans la vie de Coriolan comment l'action de Dieu s'accorde avec la liberté. Il juſtifie d'abord Homere contre ceux qui s'imaginoient qu'il détruiſoit la liberté ; & il ajoute : (*a*) mais dans les actions extraordinaires & périlleuſes, qui demandent une eſpece d'inſpiration, d'enthouſiaſme & de fureur, il fait intervenir un Dieu, qui bien loin de détruire notre libre arbitre, l'excite ; & qui ne nous inſpire pas la volonté, mais échaufe l'imagination, & donne des idées qui nous déterminent. Par ces idées, il ne rend pas notre action involontaire en nous forçant ; au contraire il la rend très-volontaire & très-libre, en donnant naiſſance à la volonté, à laquelle il ne fait qu'ajouter la confiance & l'eſpérance. En effet il faut entiérement ou éloigner les Dieux de toute cauſe mouvante, & de tout principe de nos opérations, ou avouer qu'ils

(*a*) *Trad. de Dacier.*

Natura qui ferre queat quoſcumque labores,
Neſciat iraſci, cupiat nihil, & potiores
Herculis arumnas credat ſavoſque labores,
Et Venere, & cœnis, & plumis Sardanapali.

» n'ont aucun autre moyen de ſecou-
» rir les hommes & de coopérer avec
» eux. Car ils ne pouſſent pas eux-
» mêmes & ne remuent pas notre
» corps ; ils ne font agir ni nos pieds,
» ni nos mains ; mais par de certains
» principes, & par de certaines idées
» qu'ils réveillent en nous, ils exci-
» tent la vertu active de notre ame,
» & pouſſent notre volonté, ou la
» retiennent & la détournent. « Il eſt clair par ce paſſage, que Plutarque avoit une idée du concours de Dieu avec la volonté de l'homme, & qu'il reconnoiſſoit en même tems cette importante vérité, que l'action de Dieu ne nuit en aucune façon à la liberté humaine.

Peu de Philoſophes ont été auſſi éclairés ; un grand nombre croyoit que c'étoit à lui ſeul que l'homme étoit redevable de ſa vertu.

Cotta, dans le troiſiéme Livre de la Nature des Dieux, ſuppoſe que c'eſt le ſentiment général. » Tous les hom-
» mes, dit-il, ſont dans cette perſua-
» ſion, qu'ils tiennent des Dieux les
» biens extérieurs, les vignes, les
» bleds, les oliviers, l'abondance des
» grains & des fruits, toutes les com-

» modités, toutes les prospérités de » la vie (1); mais pour ce qui est de » la vertu, jamais personne n'a crû

(1) CICERO, de Nat. Deor. lib. 3. n. 36. *Atque hoc quidem omnes mortales sic habent, externas commoditates, vineta, segetes, oliveta, ubertatem frugum & fructuum, omnem denique commoditatem prosperitatemque vitæ, à Diis se habere: virtutem autem nemo unquam acceptam Deo retulit; nimirum rectè: propter virtutem enim jure laudamur, & in virtute rectè gloriamur; quod non contingeret, si id donum à Deo, non à nobis haberemus. At verò aut honoribus aucti, aut re familiari, aut si aliud quidpiam nacti sumus fortuiti boni, aut depulimus mali, cùm Diis gratias agimus, tum nihil nostræ laudi assumptum arbitramur. Num quis, quòd bonus vir esset, gratias Diis egit unquam? At quòd dives, quòd honoratus, quòd incolumis; Jovemque optimum & maximum ob eas res appellant, non quòd nos justos, temperatos, sapientes efficiat, sed quòd salvos, incolumes, opulentos, copiosos. Neque Herculi quisquam Decumam vovit unquam, si sapiens factus esset. Quanquam Pithagoras, cùm in Geometriâ quiddam novi invenisset, Musis bovem immolasse dicitur: sed id quidem non credo, quoniam ille ne Apollini quidem Delio hostiam immolare voluit, ne aram sanguine adspergeret. Ad rem autem ut redeam, judicium hoc omnium mortalium est, fortunam à Deo petendam, à se ipso sumendam esse sapientiam. Quamvis licet menti delubra, & virtuti, & fidei consecremus, tamen*

» la

» la tenir de Dieu, & l'on a raiſon de
» ne le point croire, puiſque la vertu
» eſt pour nous un juſte titre de louan-
» ge, & que nous y attachons une
» gloire légitime ; ce qui ne ſeroit
» point, ſi c'étoit un don de Dieu,
» & non un mérite perſonnel. Que
» nous ſoyons élevés à de nouvelles
» dignités, que nous devenions plus
» opulens, qu'il nous arrive par ha-
» zard quelque choſe d'agréable, ou
» que nous détournions un mauvais
» coup de la fortune, nous en ren-
» dons graces aux Dieux ; & c'eſt re-
» connoître qu'il n'y a point là de
» gloire qui nous appartienne. Mais
» quelqu'un a-t-il jamais rendu graces
» aux Dieux de ce qu'il étoit homme
» de bien ? On les remercie de ce
» qu'on a des richeſſes, des honneurs,
» de la ſanté : c'eſt pour en avoir que
» l'on invoque le très-bon, le très-
» grand Jupiter ; mais on ne lui de-
» mande point la juſtice, la tem-
» pérance, la ſageſſe : jamais pour
» être ſage perſonne n'a voué à Her-
» cule la dixme de ſes biens. Il eſt
» vrai qu'on raconte de Pithagore,

hæc in nobis ipſis ſita videmus : ſpei, ſalutis, opis, victoriæ facultas à Diis expetenda eſt.

» qu'il immola un bœuf pour avoir » fait quelque découverte en Géome- » trie ; mais je n'en crois rien : car » il refuſa de ſacrifier à l'Apollon » même de Delos, de peur d'enſan- » glanter l'Autel. Quoi qu'il en ſoit, » le ſentiment général eſt, qu'il faut » demander la bonne fortune à Dieu, » & prendre chez ſoi la ſageſſe. Pour » avoir bâti des Temples à l'Intelli- » gence, à la Vertu, à la Foi, on ne » laiſſe pas de ſentir qu'elles dépendent » entiérement de nous-mêmes : à l'é- » gard de l'eſpérance, du ſalut, du » ſecours, de la victoire, c'eſt des » Dieux qu'il faut les attendre. «

Horace penſe comme Cotta, (1) lorſqu'il dit : » je ne demande à Ju- » piter que ce qu'il ôte & ce qu'il » donne à ſon gré ; je veux dire, la » vie & les richeſſes : quant à la tran- » quillité de l'ame, c'eſt à moi à me » la donner. « C'eſt conformément à ce principe d'orgueil, que Séneque commence ainſi ſa quarante-uniéme Lettre : » Vous faites très-bien, &

(1) HORATII, lib. 1. Epiſt. 18. ſur la fin. *Sed ſatis eſt orare Jovem, qui donat, & aufert, Det vitam, det opes ; æquum mi animum ipſe parabo.*

» vous agiſſez très-ſalutairement pour » vous, ſi, comme vous l'écrivez, » vous continuez de perfectionner » votre ame : c'eſt une folie de le de- » mander, puiſque vous pouvez l'ob- » tenir de vous ; il eſt inutile de lever » pour cela les mains au Ciel (1).«

Il conclut de-là, que nous avons plus d'obligation à la Philoſophie qu'aux Dieux, parce que c'eſt à elle que nous ſommes redevables de la ſageſſe, qui vaut mieux que la vie (2). Il oſe même décider que le Sage eſt au-deſſus de Dieu, puiſque c'eſt par le choix de ſa volonté qu'il eſt ſage, au lieu que Dieu l'eſt par la néceſſité de ſa nature (3).

(1) SENECA, Epiſt. 41. *Facis rem optimam, & tibi ſalutarem, ſi, ut ſcribis, perſeveras ire ad bonam mentem ; quam ſtultum eſt optare, cùm poſſis à te impetrare. Non ſunt ad Cœlum elevanda manus, nec exorandus adituus, ut nos ad aures ſimulacri, quaſi magis exaudiri poſſimus, admittat.*

(2) Epiſt. 90. *Quis dubitare, mi Lucili, poteſt, quin Deorum immortalium munus ſit quòd vivimus, Philoſophia quòd benè vivimus ; itaque tantò plus nos debere huic, quàm Diis, quantò majus beneficium eſt bona vita, quàm vita.*

(3) Epiſt. 53. *Eſt aliquid, quo ſapiens antecedat Deum : ille naturæ beneficio, non ſuo, ſapiens eſt.*

Cependant ce même Philosophe paroît dans d'autres endroits de ses Ouvrages n'avoir pas absolument ignoré le pouvoir que Dieu a sur l'ame, lorsqu'il écrit à un de ses amis : » Demandez aux Dieux un bon esprit, » la santé du corps & de l'ame (1). « Il reconnoît (2) ailleurs, que Dieu a une attention particuliere sur les gens de bien ; qu'il éloigne d'eux les mauvaises pensées & les crimes, enfin qu'il les protege.

Marc Antonin est tombé aussi dans cette contradiction : il assure que l'homme n'a besoin d'aucun secours pour éviter le mal (3) ; & ailleurs (a) il témoigne sa reconnoissance envers les Dieux, de ce qu'ils n'ont pas permis qu'il se soit trouvé dans des occasions

(a) L. 1. § 17.

(1) SENEC. Epist. 10. *Roga bonam mentem, bonam valetudinem animi, deinde corporis.*

(2) De Providentiâ, cap. 6. *Quare tamen viris bonis patitur aliquid mali Deus fieri? Ille verò non patitur : omnia mala ab illis removit, scelera, & flagitia, & cogitationes improbas, & avida consilia, & libidinem cæcam, & alieno imminentem avaritiam ; ipsos tuetur ac vindicat.*

(3) MARC AURELE, liv. 2. sect. 11 ἐν τοῖς μὲν κατ' ἀλήθειαν κακοῖς, ἵνα μὴ περιπέπτῃ ὁ ἄνθρωπος, ἐπ' αὐτῷ τὸ πᾶν ἔθεντο.

où il auroit pû pécher. Il conſeille (a) de demander aux Dieux la grace de ne point ſuccomber aux paſſions.

(a) L. ſect. 40.

Les Péripatéticiens n'ont eu aucune idée de la néceſſité du ſecours divin pour faire le bien.

Alexandre d'Aphrodiſée entreprend de prouver (b), que les Dieux ne font aucun bien aux hommes, s'il n'y a de bien que ce qui eſt honnête, parce que, dit-il, ce qui eſt honnête eſt en notre pouvoir : or ce qui eſt en notre pouvoir, nous l'acquérons par nous-mêmes ; & ainſi il ne nous eſt pas donné par les Dieux.

(b) Qua de Anim l. 1. ſect. 1

IV. Les Payens avoient preſque tous connu l'un des principes, dont naît la néceſſité de la grace : ils avoient appris par expérience que le chemin de la vertu étoit difficile ; que le ſentier qui y conduit eſt, comme diſent Héſiode, Théognis, Cebes & Lucien, rude & épineux (1) ; & qu'il falloit

IV. De la dif culté de d venir ve tueux.

(1) HÉSIODE, Opera & Dies, l. 1. vers 287.
Τῶς δ' ἀρετῆς ἱδρῶτα θεοὶ προπάροιθεν ἔθηκαν
ἀθάνατοι, μακρὸς δὲ καὶ ὄρθιος οἶμος ἐπ' αὐτὴν
καὶ τρηχὺς τὸ πρῶτον· ἐπὴν δ' ἐς ἄκρον ἵκηται
ῥηϊδίη δ' ἔπειτα πέλει χαλεπήπερ ἐοῦσα.
THÉOGNIS, Sentent. vers 1022.
τῷ δὲ ἀγαθῷ χαλεπὴ κύρνη πέλει παλάμη.

combattre nuit & jour contre les tentations ; ce qui a fait dire à Plutarque (a) : » Si donc, ſuivant l'Oracle » qui fut répondu par Apollo à ceux » de Cyrrha, que s'ils vouloient vivre » en paix les uns avec les autres, il » falloit qu'ils fiſſent la guerre ſans » ceſſe jour & nuit au dehors : auſſi ſi » tu ſens en toi-même que tu ayes » combattu jour & nuit continuelle- » ment contre le vice, ou non gueres » ſouvent abandonné ta garniſon, ni » reçu ordinairement de lui des hé- » rauts & des meſſagers, qui ſont les » voluptés, les négligences, il eſt vrai- » ſemblable que tu peux lors aſſuré- » ment & hardiment paſſer outre. «

(a) *De Prof. Virtut. t. 2. p. 76. trad. d'Amiot.*

Il y avoit chez les Grecs une maxime reçue en proverbe (b) & qui prouve bien qu'ils étoient perſuadés de la difficulté de renoncer à ſes mauvaiſes habitudes ; elle portoit qu'il étoit auſſi mal-aiſé à un méchant de devenir homme de bien, que de rendre droit un bois tortu.

(b) *Diog. p. 237.*

Ce principe admis, que la raiſon & l'expérience ne nous apprennent

(1) CEBES, Tab. p. 31. ἡ δὲ ἄγνοια πρὸς τὴν ἀλυσίτηλον παίδευσιν ἢ μάλιστα χαλεπὴ πρόσοδος. HERMOTIME, dans Lucien, pag. 276.

que trop être vrai, il étoit facile de conclure que l'homme qui veut devenir vertueux, doit implorer le ſecours de celui qui par ſa toute-puiſſance peut ſuppléer à la foibleſſe humaine.

CHAPITRE XVIII.

DU BONHEUR.

IL n'y a point eu de queſtion ſur laquelle les Philoſophes ayent été auſſi partagés, que ſur celle du bonheur. Auſſi, comme l'a remarqué un homme unique dans l'univers (*a*), qui depuis près de quatre-vingts ans jouit lui-même avec raiſon de la plus grande réputation, c'eſt la matiere la plus intéreſſante de toutes, dont tout le monde parle, & que les Philoſophes, ſur-tout les Anciens, ont traitée ſi philoſophiquement, que les hommes n'en peuvent gueres tirer de profit.

(*a*) *M. de Fontenelle, Traité du bonheur.*

Varron qui avoit fait de grandes recherches ſur cette matiere dans ſon Livre de la Philoſophie, comme nous l'apprend S. Auguſtin (1), remarquoit

(1) AUGUSTINUS, de Civitate Dei, lib. 19. cap. 1. tom. 7. pag. 540. *Fines itaque iſti ſunt,*

que les ſentimens différens pouvoient ſe réduire à deux cens quatre-vingt-huit.

Mais tout ce que l'on peut dire ſur cette queſtion, pourroit être compris dans ſept principales opinions, qui renfermeroient tout ce qu'on peut imaginer.

Trois propriétés eſſentielles conſtituent l'homme : il penſe, il veut, il ſent ; il eſt donc heureux, ou lorſqu'il penſe parfaitement, ou lorſqu'il veut ce qu'il doit vouloir, ou lorſqu'il eſt affecté de ſentimens agréables. Enfin ſi ſon bonheur ne conſiſte pas dans

ſummum bonum & ſummum malum : de quibus inveniendis, atque in hâc vitâ ſummo bono adipiſcendo, vitando autem ſummo malo, multùm, ſicut dixi, laboraverunt, qui ſtudium ſapientiæ in hujus ſæculi vanitate profeſſi ſunt. Nec tamen eos, quamvis diverſis errantes modis, natura limes in tantum ab itinere veritatis deviantes permiſit, ut non alii in animo, alii in corpore, alii in utroque fines bonorum ponerent & malorum : ex quâ tripertitâ velut generalium diſtributione ſectarum, Marcus Varro, in Libro de Philoſophiâ, tam multiformem dogmatum varietatem diligenter & ſubtiliter ſcrutatus, advertit, ut ad ducentas octoginta octo ſectas, non quæ jam eſſent, ſed quæ eſſe poſſent, adhibens quaſdam differentias, facillimè perveniret.

l'une de ces trois choſes, c'eſt la réunion de deux ou de toutes trois qui le rend heureux.

Voyons préſentement ce que les Philoſophes les plus connus ont dit à ce ſujet.

Hérille de Carthage voyant qu'Ariſtote & Théophraſte faiſoient un très-grand éloge de la connoiſſance & de la ſcience, enſeigna (*a*) que c'étoient elles qui rendoient l'homme heureux (1). Avant ces Philoſophes, Socrate avoit dit que la ſcience étoit le ſeul bien, & l'ignorance le ſeul mal. Iamblique aſſura depuis (*b*) que le plus grand bonheur de l'homme conſiſtoit dans une parfaite connoiſſance de la Divinité. Platon fit conſiſter le bonheur dans la ſageſſe (2). Il dit dans

(*a*) *Laër l. 7. ſ. 16*

(*b*) *D Myſt. ſec 10. c. 8.*

(1) CICERO, Acad. Quæſt. lib. 4. n. 42. *Herillus, qui in cognitione & ſcientiâ ſummum bonum ponit.*

AMBROSIUS, de Officiis, lib. 2. cap. 2. tom. 2. pag. 71. *Herillus audiens, ab Ariſtotele & Theophraſto mirabiliter laudatam eſſe rerum ſcientiam, ſolam eam quaſi ſummum bonum poſuit, cùm illi eam quaſi bonum, non quaſi bonum ſolum laudaverint.*

(2) PLATON Euthyd. tom. 1. p. 280. ἡ σοφία ἄρα πανταχοῦ εὐτυχεῖν ποιεῖ ἀνθρώπους. Voyez auſſi le Gorgias, pag. 470.

(a) *Laërc. l. 3. sect. 78. Clem. Alex. Strom. l. 2. pag. 418. Théodoret, Thérapeut. sect. 11. tom. 4. p. 645.*

plusieurs endroits (a) que l'on ne peut être heureux qu'en tendant à la plus grande perfection, & en cherchant à ressembler à Dieu. Les Platoniciens pensoient de même que leur maître; & S. Augustin à décidé que toutes les Sectes des Philosophes devoient leur céder sur ce point (1).

Antisthene, le Chef des Ciniques, croyoit avec Socrate que la vertu suffisoit pour rendre l'homme heureux (2). C'est ce même sentiment que Zenon

(1) AUGUSTINUS, de Civitate Dei, lib. 8. cap. 8. tom. 8. p. 197. *Cedant igitur hi omnes illis Philosophis, qui non dixerunt beatum esse hominem fruentem corpore, vel fruentem animo, sed fruentem Deo; non sicut corpore, vel se ipso animus, aut sicut amico amicus: sed sicut luce oculus. Si aliquid ab his ad illa similitudinis afferendum est, (quod quale sit, si Deus ipse adjuverit, alio loco, quantùm per nos fieri poterit, apparebit) nunc satis sit commemorare, Platonem determinasse finem boni esse secundùm virtutem vivere, & ei soli evenire posse, qui notitiam Dei habeat & imitationem, nec esse aliam ob causam beatum: ideòque non dubitat hoc esse philosophari, amare Deum, cujus natura sit incorporalis; unde utique colligitur, tunc fore beatum studiosum sapientiæ, id enim est Philosophus, cùm Deo frui cœperit.*

(2) DIOGENE LAERCE, l. 6. sect. 11. ἀυτάρκειαν γὰρ τὴν ἀρετὴν εἶναι πρὸς εὐδαιμονίαν, μηδενὸς προσδεομένην, ὅτι μὴ Σωκρατικῆς ἰσχύος.

& les Stoïciens ſoutinrent avec tant de force (1), & que Cicéron a fait valoir avec toute ſon éloquence dans ſon troiſiéme Livre *de Finibus*, & dans ſa cinquiéme Tuſculane. Les hommes dépendent trop des ſens, pour qu'ils ayent pû ſe réunir à croire que les choſes ſenſibles ne contribuoient pas au bonheur; des idées auſſi ſpirituelles que celles de Platon & de Zenon ne purent pas ſatisfaire tous les Philoſophes : Ariſtote enſeigna (*a*) que pour être heureux, la vertu ne ſuffiſoit pas; qu'il falloit la réunir avec les biens extérieurs; & que ſi avec elle on étoit heureux, il étoit néceſſaire pour être très-heureux, qu'elle fût accompagnée de tout ce qui peut rendre la vie agréable. Et ce ſentiment, au rapport de Cicéron, avoit prévalu dans l'ancienne Philoſophie (1). Entre ceux

(*a*) *Ariſt. de Morib. l. 1. c. 8. t. 2. p. 10.*

(1) CICERO, Acad. Quæſt. lib. 1. n. 10. *Zeno, qui omnia, quæ ad beatam vitam pertinerent, in unâ virtute poneret, nec quidquam aliud numeraret in bonis; idque appellaret honeſtum.*

Lib. 4. n. 43. *Zeno in unâ virtute poſitam beatam vitam putat.* De Finibus, lib. 5. n. 27.

(2) CICERO. Acad. Quæſt. lib. 1. n. 6. *Itaque omnis illa antiqua Philoſophia ſenſit, in unâ virtute eſſe poſitam beatam vitam;*

qui se signalerent le plus en le défendant, on compte Theophraste, Dinomaque, Polemon, & Calliphon. Atticus l'examinant, soutient que ces Philosophes ont dépouillé la vertu de sa beauté, & lui ont ôté sa force, en prétendant qu'elle ne suffisoit pas pour le bonheur (1).

D'autres Philosophes enfin ne considérant l'homme que du côté du sentiment, & ne mettant aucune différence entre lui & les autres animaux, ont décidé que le seul plaisir sensible pouvoit rendre heureux.

Aristote traite (a) avec beaucoup de mépris cette opinion, qui avoit déja beaucoup de cours de son tems. Aristippe passe pour l'avoir érigée en systême; Epicure le fit valoir (2), en y ajoutant cependant des corrections qui

(a) De rib. t. 2. 1. c. 3. 5.

nec tamen beatissimam, nisi adjungerentur & corporis, & cætera ad virtutis usum idonea. Voyez aussi Tuscul. l. 5. n 8.

(1) CICERO, Acad. Quæst. lib 1. n. 9. *Spoliavit enim virtutem suo decore, imbecillamque reddidit, qui negavit in eâ solâ positum esse beatè vivere.*

(2) Ibid. lib. 4. n 2. *Alii voluptatem finem esse voluerunt; quorum Princeps Aristippus, qui Socratem audierat, unde Cyrenaici: post Epicurus, cujus est disciplina nunc notior.*

le rendoient plus ſupportable (1). Torquatus entreprend de le prouver dans le premier Livre *de Finibus* de Cicéron ; & Cicéron l'attaque dans le ſecond Livre de cet Ouvrage, où les ſentimens des Anciens ſur cet important ſujet ſont ſi agréablement expoſés.

Ce ſyſtême a varié ſuivant le goût de ſes défenſeurs. (*a*) Les ambitieux placerent la ſouveraine félicité dans les honneurs, les avares dans les richeſſes, les voluptueux dans la ſanté : d'autres qui connoiſſoient l'imperfection des plaiſirs de cette vie, ont regardé l'exemption de douleur comme ſuffiſant pour rendre l'homme heureux (*b*) ; c'eſt ce que penſoient Hiérome de Rhode & Diodore. Démocrite prétendit que le bonheur conſiſtoit dans la tranquillité de l'eſprit (*c*) : Héraclite le mit dans le contentement (*d*) ; ce qui revient à peu près au ſentiment de ceux dont parle Cicé-

(*a*) *Ariſt. de Morib. l. 1. c. 8. t. 2. p. 10. Saint Epiphane, t. 1. p. 1091.*

(*b*) *Cic. de Finib. l. 5. n. 25. l. 2. n. 3 l. 5. n. 5. Tuſcul. l. 2. n. 6.*

(*c*) Εὐθυμία. *Theod. Therapeut. t. 4. p. 645.*

(*d*) Εὐαρεστον.

(1) CICERO, de Finibus bon. & mal. lib. 1. n. 18. *Clamat Epicurus is, quem vos nimis voluptatibus eſſe deditum dicitis, non poſſe jucundè vivi, niſi ſapienter, honeſtè, juſtèque vivatur ; nec ſapienter, honeſtè, juſtè, niſi jucundè.* Voyez auſſi Tuſcul. l. 5. n. 9.

(a) *Cic. de finib. l. 5. 8. & 29.* ron (a), qui croyoient que l'on étoit heureux dès que l'on vivoit à ſon gré; ce qu'il n'approuve point, par cette raiſon, dont S. Auguſtin fait un très-grand éloge, que l'on peut vouloir des choſes qui ne ſont pas convenables, & qu'en cela l'on eſt très-malheureux; qu'il eſt moins malheureux de ne pas réuſſir dans ce que l'on ſouhaite, que de vouloir, & même d'obtenir ce qui ne s'accorde pas avec la raiſon (1).

(1) AUGUSTINUS, de Trinit. lib. 13. cap. 5. tom. 8. pag. 932. *Velle enim quod non decent, id ipſum miſerrimum eſt; nec tam miſerum eſt non adipiſci quod velis, quàm adipiſci velle quod non oporteat: præclariſſimè omninò, atque veriſſimè.*

CHAPITRE XIX.

DE LA REGLE DES ACTIONS HUMAINES.

I. *Il y a une Loi éternelle qui fixe le juſte & l'injuſte, & ſur laquelle nous devons régler nos actions.*

II. *On doit ſe propoſer dans toutes ſes actions d'imiter Dieu & de lui reſſembler.*

III. *Quelques Philoſophes ont entrevu, qu'on eſt obligé de rapporter ſes actions à Dieu.*

IV. *Le plaiſir ne doit jamais être la régle de nos actions.*

I. LEs plus célébres Philoſophes ont enſeigné qu'il y avoit des choſes en ſoi juſtes & injuſtes : ils ont compris que ſans cette vérité la Morale étoit arbitraire, & qu'avec ce principe on pouvoit parvenir à la connoiſſance des devoirs eſſentiels de l'homme.

Platon le ſuppoſe par tout ; & dans ſa République (*a*) il réfute Traſymaque qui le révoquoit en doute.

I. Il y a une Loi éternelle qui fixe le juſte & l'injuſte, & ſur laquelle nous devons régler nos actions.

(*a*) *Pl. Rep. l.* 340.

Ariſtote penſoit de même. » Il y » a, dit-il, des choſes juſtes par leur » nature; il y en a par la Loi (1). « Il en étoit ſi perſuadé, que dans ſa Rhétorique il ne craint pas d'aſſurer, que tout le monde convenoit qu'il y avoit des choſes en ſoi juſtes & d'autres injuſtes (2), regardant ſans doute comme indignes d'attention ceux qui oſoient nier une vérité ſi conſtante, & ſi néceſſaire à la ſocieté.

Cette même doctrine ſe trouve fortement établie dans la Paraphraſe des Morales à Nicomaque. » Quoique » tout ſoit dans un continuel change- » ment chez les hommes, dit l'Au- » teur (3) de cette Paraphraſe, il y a

(1) ARISTOTE, Moral. liv. 1. ch. 34. tom. 2. pag. 166. Τῶν δὲ δικαίων ἔστι τὰ μὲν φυσει, τὰ δὲ νόμῳ.

(2) Rhétorique, liv. 1. chap. 13. pag. 541. ἔστι γὰρ ὃ μανθάνουσι πάντες φύσει κοινὸν δίκαιον ἢ ἄδικον, κἂν μὴ ᾖ κοινωνία πρὸς ἀλλήλους μηδὲ συνθήκη.

(3) Paraph. mor. ad Nicomachum, lib. 5. cap. 10. pag. 223. εἰ γὰρ ἦν παρ' ἀνθρώποις πάντα ἦν τὰ δίκαια μεταβλητὰ, παράγε τοῖς Θεοῖς ἀνάγκη δίκαιον εἶναι ἀμεταβλήτως. ὅτε εἶναί τι φυσικὸν δίκαιον. νῦν δὲ καὶ παρ' ἀνθρώποις τοῖς τε ὀρθῶς ἢ ὑγιῶς ἔχουσι, ἴσὶ δίκαιον ἀκίνητον, ὃ φυσικὸν λέγεται.

» cependant

» cependant chez les Dieux un droit » immuable, d'où il ſuit qu'il y a un » droit naturel. Tous ceux qui penſent » bien préſentement conviennent qu'il » y a une juſtice immuable que l'on » peut appeller naturelle ; s'il y a des » gens dont l'eſprit ſoit aſſez mal-fait » pour en douter, cela ne détruit point » cette vérité : «

C'étoit le ſentiment des Stoïciens. » Zenon, dit Velléïus dans le premier » Livre de la Nature des Dieux, croit » que la Loi naturelle eſt quelque » choſe de divin : il lui donne le pou- » voir de commander ce qui eſt juſte, » & de défendre ce qui eſt injuſte (1). « Chriſippe appellé dans le Digeſte Philoſophe d'une ſageſſe conſommée (2)

(1) CICERO, de Natur. Deor. lib. 1. n. 14. *Zeno naturalem legem divinam eſſe cenſet, eamque vim obtinere recta imperantem, prohibentemque contraria.*

(2) Digeſte, pag. 9. *Sed & Philoſophus ſummæ Stoïcæ ſapientiæ Chriſippus ſic incipit Libro, quem fecit*, Περὶ νόμου :
ὁ νόμος πάντων ἐστὶ βασιλεὺς θείων τε καὶ ἀνθρωπίνων πραγμάτων δεῖ δὲ αὐτὸν προστάτην τε εἶναι τῶν καλῶν καὶ τῶν αἰσχρῶν, καὶ ἄρχοντα, καὶ ἡγεμόνα, καὶ κατὰ τοῦτο κανόνα τε εἶναι δικαίων καὶ ἀδίκων, καὶ τῶν φύσει πολιτικῶν ζώων, προστακτικὸν μὲν ὧν ποιητέον, ἀπαγορευτικὸν δὲ ὧν οὐ ποιητέον.

commençoit ainſi un Livre qu'il avoit fait ſur la Loi. „ La Loi eſt la reine „ des Dieux & des hommes : c'eſt elle „ qui décide du bien & du mal ; c'eſt „ elle qui nous apprend ce qui eſt juſte „ ou injuſte par ſa nature, ce qu'il „ faut faire & ce dont il faut s'abſte- „ nir. « Cette vérité eſt défendue avec force dans le premier Livre des Loix de Cicéron. „ C'eſt la nature, dit-il, „ qui nous fait diſtinguer une bonne „ Loi d'une mauvaiſe, le juſte de l'in- „ juſte, l'honnête d'avec ce qui eſt „ honteux ; c'eſt une folie d'imaginer „ que ces diverſes choſes dépendent „ de l'opinion, & ne ſont point fon- „ dées dans la nature (1). «

(1) CICERO, de Legib. lib. 1. n. 16. *Atqui nos legem bonam à malâ nullâ aliâ, niſi naturâ normâ dividere poſſumus : nec ſolùm jus & injuria à naturâ dijudicatur ; ſed omninò omnia honeſta ac turpia. Nam & communis intelligentia nobis notas res efficit, eaſque in animis noſtris inchoavit, ut honeſta in virtute ponantur, in vitiis turpia. Hæc autem in opinione exiſtimare, non in naturâ poſita, dementis eſt.*

Eſt enim virtus perfecta ratio, quod certè in naturâ eſt : igitur omnis honeſtas eodem modo.

N. 17. *Nam ut vera & falſa, ut conſequentia & contraria ſuâ ſponte, non alienâ*

» Je ne ſuis pas d'accord avec Epi-
» cure, diſoit Séneque, qui aſſure que
» rien n'eſt juſte par ſa nature, &
» qu'il faut s'abſtenir du crime par la
» crainte de la punition (1). Aulugelle rapporte, que la curioſité l'ayant engagé à aller voir ſouvent le célébre Philoſophe Pérégrinus, qui habitoit près d'Athenes dans une chaumiere, il lui entendit dire que le Sage ne pecheroit jamais, quand bien même ſon péché devroit être caché aux Dieux & aux hommes, parce que ce n'étoit ni la crainte de la punition, ni celle de l'infamie qui le retenoit, mais l'amour du juſte & de l'honnête (2). C'eſt ce qu'Horace avoit écrit

judicantur : ſic conſtans & perpetua ratio vitæ, quæ eſt virtus, itemque inconſtantia, quod eſt vitium, ſuâ naturâ probatur. Voyez auſſi n. 10. liv. 2. n. 4. & 5.

(1) SENECA, Epiſt 97. *Illis diſſentiamus cum Epicuro, ubi dicit nihil juſtum eſſe naturâ, & crimina vitanda eſſe, quia vitari metus non poſſit.*

(2) A. GELLIUS, lib. 11 cap 11. *Virum quidem ſapientem non peccaturum eſſe dicebat, etiamſi peccaſſe eum Dii atque homines ignoraturi forent : non enim pœna, aut infamia metu non eſſe peccandum, ſed juſti honeſtique ſtudio & officio.*

avant lui, lorſqu'il a dit, que les gens de bien s'abſtiennent du crime par amour pour la vertu (1).

Il y a peu d'erreurs qui n'ayent trouvé des protecteurs dans ceux mêmes qui faiſoient profeſſion de chercher la vérité : celle-ci, qu'il n'y a rien en ſoi de juſte ni d'injuſte, n'a trouvé que trop de défenſeurs parmi les Anciens (a). Platon s'en plaignoit amérement; & il l'attribue à Polus, à Callicles, à Thraſymaque & à Glaucon. Archelaus maître de Socrate ſoutint que rien n'étoit juſte ni honteux en ſoi. Arceſilas & Pyrrhon qui ont fondé deux grandes Ecoles, le premier l'Académie, & le ſecond qui a introduit le Pyrrhoniſme, ont mis au nombre de leurs principaux dogmes, que tout étoit arbitraire. C'eſt en conſéquence de cette dangereuſe opinion qu'Anaxarque, un des Philoſophes qui ſuivoient Alexandre le Grand, voulut donner des motifs de conſolation à ce Prince (b) déſeſperé de la violence qu'il avoit commiſe contre Clitus. „ Quoi, lui dit cet homme plus digne „ du nom de vil Courtiſan que de celui

(a) *Voyez Cudw. Lib. de juſti & honeſti notionibus, c. 1. 2.*

(b) *Plut. Vie d'Alex.*

(1) HORATII Epiſt. 16. lib. 1. vers 25.
Oderunt peccare boni virtutis amore.

» de Philoſophe, quoi eſt-ce cet Ale-
» xandre ſur qui la terre entiere a les
» yeux ? Eh, le voilà étendu ſur le
» plancher comme un vil eſclave,
» craignant la Loi & le blâme des
» hommes, lui qui doit être la loi des
» autres, & la régle de toute juſtice,
» puiſqu'il n'a vecu que pour être ſei-
» gneur & maître, & nullement pour
» ſervir, & pour ſe ſoumettre à une
» vaine opinion. Ne ſçavez vous pas,
» continua-t-il, que Jupiter a auprès de
» lui ſur ſon trône, d'un côté la Juſ-
» tice, de l'autre côté Themis ? Pour-
» quoi cela, ſinon pour faire entendre
» que tout ce que le Prince fait eſt
» toujours équitable & juſte ? « Ce rai-
ſonnement, tout vicieux qu'il étoit,
ſervit à diminuer la douleur d'Alexan-
dre ; mais il contribua auſſi à le ren-
dre plus orgueilleux & plus injuſte.
Le Roi Antigonus ſe montra en cela
bien différent d'Alexandre. Quelqu'un
diſoit en ſa préſence que tout ce que
les Rois faiſoient étoit juſte & hon-
nête : » Oui, dit-il, les Rois des bar-
» bares ; mais pour nous cela ſeule-
» ment eſt juſte, qui par nature l'eſt
» de ſoi-même (a).

Le Philoſophe Théodore (b) peut

(a) Plut. Apoph. pag. 182.

(b) Heſi. chius Mile ſius.

être compté au rang de ceux qui ſe trompoient ſur la nature des choſes, puiſqu'il a oſé dire que ſi on ôtoit le préjugé, il ne ſeroit point honteux de voler même dans les Temples, ni de commettre d'adultere.

Epicure prit cette doctrine dans les principes de Démocrite (*a*) qui lui ſervirent à compoſer ſon ſyſtême. Carnéade, chef de la nouvelle Académie, oſa ſoutenir cette Theſe en préſence même des Cenſeurs à Rome (*b*). Sa diſpute ſe réduiſoit à ceci, que les hommes s'étoient fait des loix, ſelon que leur avantage particulier le demandoit; que c'étoit pour cette raiſon qu'elles étoient différentes, non-ſeulement ſelon la diverſité des mœurs des différentes nations, mais encore quelquefois chez le même peuple ſelon les tems. Il ajoutoit, que ce que l'on appelloit le droit naturel, étoit une pure chimere; & il ſe fondoit ſur ce que la nature portant tous les hommes, & généralement tous les animaux, à chercher leur avantage particulier, il n'y avoit point de juſtice, ou s'il y en avoit quelqu'une, ce ne pouvoit être qu'une ſouveraine extravagance, puiſqu'elle nous engageoit

(*a*) *Cudw. 2. l. 1. ſ. p. 3.*

(*b*) *Cicero. Naturâ ror. l. 1. 26. & 30.*

à procurer le bien d'autrui au préjudice de nos intérêts (1). Si l'on veut voir une ſolide réfutation de ce raiſonnement, il n'y a qu'à lire le diſcours préliminaire de Grotius ſur la certitude du droit en général, qui eſt à la tête du Livre du Droit de la guerre & de la paix, & les notes que le ſçavant Traducteur y a jointes.

II. Dieu étant la ſageſſe & la juſtice même, eſt le plus parfait modele que l'homme puiſſe ſe propoſer; il travaille donc ſolidement à ſa perfection, lorſqu'il cherche à imiter celui qu'il adore. C'eſt ce que S. Auguſtin a renfermé dans cette maxime: » Le » précis de la religion eſt d'imiter celui » qui eſt l'objet de notre culte (2). «

II. On doit ſe propoſer dans toutes ſes actions d'imiter Dieu & de lui reſſembler.

(1) LACTANTIUS, Divin. Inſtit. lib. 5. cap. 17. pag. 403. tom. 1. *Ejus diſputationis ſumma hæc fuit, jura ſibi homines pro utilitate ſanxiſſe, ſcilicet varia pro moribus, & apud eoſdem, pro temporibus ſæpè mutata: jus autem naturale eſſe nullum; omnes & homines, & alias animantes, ad utilitates ſuas naturâ ducente ferri: proinde aut nullam eſſe juſtitiam, aut ſi ſit aliqua, ſummam eſſe ſtultitiam, quoniam ſibi noceret alienis commodis conſulens.* Voyez le reſte de ce chapitre, où ſe trouvent les preuves de Carnéade.

(2) S. AUGUSTINUS, de Civit. Dei, lib. 8.

Les Philoſophes les plus ſenſés ont connu l'importance de cette régle. Les Pithagoriciens diſoient (a) que pour arriver à la perfection, il falloit tâcher de reſſembler à Dieu, autant que cela ſe pouvoit; & l'on trouve parmi les ſentences de Sextus le Pithagoricien celle-ci : „ On honore „ ſouverainement Dieu, lorſqu'on le „ connoît & qu'on l'imite (1). «

(a) *Anon. Vie de Pithag. p. 57.*

Platon ſoutenoit, que la ſouveraine perfection conſiſtoit dans la reſſemblance avec Dieu; il aſſuroit que Dieu n'abandonnoit jamais ceux qui cherchoient à lui reſſembler (2).

Dion ayant deſſein de faire revenir le jeune Denis des déſordres dans leſquels il étoit engagé, le preſſoit (b) d'écrire à Platon, & d'employer auprès de lui les prieres les plus ardentes pour l'obliger de venir en Sicile, &

(b) *Dion, Vie de Plutarq. trad. de Dacier.*

cap. 17. pag. 206. tom. 7: *Religionis ſummum eſt, imitari quem colis.*

(1) SEXTUS PITHAG. pag. 641. *Honor ſummus Deo, ſcire eum & imitari.*

(2) LAERCE, liv. 3. ſect. 78. Stobée, Ecl. Ethic. pag. 163. Alcinous, ch. 20. Stobée, de Juſtitiâ, lib. 9. pag. 122. Plato, de Republ. lib. 6. pag. 501. Albini Introductio in Platonis Dialogos, pag. 50. Dans la Biblioth. Grec. de Fabricius, tom. 2.

de

de ſe mettre enſuite entre ſes mains, s'il pouvoit tant faire qu'il y vint, afin que ſes mœurs corrigées par ſes diſcours & formées à la vertu, & rendues ſemblables à l'exemplaire très-divin & d'une beauté parfaite qui conduit ſi ſagement toutes choſes, & à la voix duquel tous les Etres ſont ſortis de leurs anciens déſordres, & ont formé ce bel ordre & cet arrangement ſi merveilleux qu'on appelle le monde, il ſe procurât à lui-même une très-grande félicité ; & qu'il la procurât par le même moyen à ſes ſujets.

Dion Chryſoſtome (1), Plotin,

(1) DION CHRYSOSTOME, de Regno, p. 8. Plotin, Ennéade 1. liv. 2. pag. 11. Hiérocles, ſur les vers dorés, pag. 5. 22. 25. 205. 234. & 317. Iamblique, de Myſter. ſect. 1. c. 15. Protrepticon, cap. 10. 13. & 19. Il parle dans ce dernier endroit comme depuis a parlé S. Auguſtin : La piété conſiſte à reſſembler à ce qu'on adore ; ἀνὴρ δὲ θεοσεβὴς ἐκ ἂν παραγένοιτο, ἢν μή τι ἀφομοιώσῃ τῷ θεραπευομένῳ τὸ θεραπεῦον. Stobée, de Juſtitiâ, tom. 1. pag. 552. Arrien, ſur Epictete, liv. 2. c. 24. Porphyre, de Abſtinentiâ, liv. 1. ſect. 54. l. 2. ſect. 3. & 43. Sénéque, de Beneficiis, liv. 4. cap. 25. de Irâ, liv. 2. cap. 16. Epiſt. 92. Plutarchus, *de his qui ſerò à numine puniuntur*, tom. 2. p. 550. Marc Antonin, liv. 10. ſect. 8. Procope, dans le Recueil de Maxime & d'Antoine, pag.

Hiérocles, Iamblique, Arrien, Porphire, Séneque, Plutarque, Marc-Antonin, Procope, Simplicius, l'Empereur Julien, enseignent tous que l'homme doit chercher à imiter Dieu, & tâcher de lui ressembler, autant que cela est possible. La Philosophie ne tend qu'à cette ressemblance, suivant Themistius (1). Musonius qui pensoit de même, s'étant crû un jour obligé d'emprunter à usure, quelqu'un prétendant se railler de lui, lui demanda s'il avoit vû quelque part que Jupiter empruntât des usuriers (a).

(a) *Plut. vitando e alieno*, 2. p. 831.

Ceux qui recommandoient de travailler à ressembler à Dieu, avertissoient en même tems qu'il ne falloit pas espérer de parvenir à une ressemblance parfaite, parce que cela n'étoit pas possible à la foiblesse humaine: plus sensés en cela que ceux que blâme S. Augustin, qui vouloient que les

7. Simplicius, sur Epictete, pag. 156. Césars de Julien, pag. 49. & dans S. Cyrille, liv. 5. pag. 171. où il dit, que c'est le sentiment commun.

(1) THEMISTIUS, Orat. 2. pag. 32. τὸ γὰρ δὴ κεφαλαῖον αὐτῷ καὶ τὸ πέρας, καὶ κορυφὴ ξυμπάντων τῶν λόγων τοῦτό ἐστιν, ὅτι μηδὲν ἄλλο ἐστὶ φιλοσοφία ἢ ἐμοίωσις κατὰ τὸ δυνατὸν Θεῷ.

hommes reſſemblaſſent auſſi parfaitement à Dieu le pere, que le Verbe lui reſſemble (*a*).

(*a*) *Auguſt. Quæſt. in Deuteron. l. 5. Quæſt. 9. p. 559. t. 3.*

III. Parmi les Philoſophes qui ont dirigé leur attention vers ce qui pouvoit rendre l'homme parfait, quelques-uns ont vû qu'il ne ſuffiſoit pas de faire de bonnes actions; qu'il falloit encore les rapporter à l'Etre ſuprême qui eſt l'auteur & le modele de toute perfection. Iamblique nous aſſure, que Pithagore & ſes Diſciples enſeignoient que dans tout ce qu'on faiſoit, il falloit toujours avoir en vûe de plaire à Dieu; que c'étoit le principe auquel il falloit que toutes nos actions ſe rapportaſſent (1).

III. Quelques Philoſophes ont entrevu qu'on étoit obligé de rapporter ſes actions à Dieu.

La Philoſophie, ſelon Plutarque (*b*), promet de nous enſeigner tout ce qui eſt bon & utile avec la raiſon; & puis après elle ordonne de référer le principe des actions aux Dieux. Marc-Antonin décide que l'on ne fera jamais rien de bien, ſi on ne le rapporte à

(*b*) *De Genio Socrat. t. 2. p. 580. trad. d'Amiot.*

(1) IAMBLIQUE, de Vitâ Pithagoræ. cap. 8. n. 137. Πυθαγόρας καὶ οἱ ἀπ' αὐτοῦ ἄνδρες ἅπαντα ὅσα περὶ τοῦ πράττειν ἢ μὴ πράττειν διορίζουσιν, ἐστοχάσθαι τῆς πρὸς τὸ Θεῖον ὁμολογίας· καὶ ἀρχὴ αὕτη ἐστὶ καὶ βίου ἅπας συντέτακται πρὸς τὸ ἀκολουθεῖν τῷ Θεῷ.

Dieu (1). Celse dit en propres termes, qu'il ne faut jamais perdre Dieu de vûe, ni le jour ni la nuit, ni en public ni en particulier, dans aucune action ni dans aucun discours; & enfin que notre ame doit toujours être tendue vers la Divinité (2). Le commencement & la fin de toutes perfections consistent, suivant Simplicius, à avoir toujours Dieu en vûe (3). C'est à peu près ce que S. Augustin a dit depuis si excellemment, que tout le bien que l'homme fait ne peut pas être appellé bien, s'il n'est rapporté à la pieté, c'est-à-dire à Dieu (4).

IV. Le plaisir ne doit jamais être la regle de nos actions.

IV. La raison étant ce qui distingue l'homme si avantageusement des

(1) MARC ANTONIN, liv. 3. sect. 13. ὅτε γὰρ ἀνθρώπινον ἀνὸν τῆς ἐπὶ τὰ Θεῖα συναναφόρας ἐν πράξεις.

(2) ORIGENE, contre Celse, liv. 8. p. 419. Θεοῦ δὲ οὐδαμῆ οὐδαμῶς ἀπολειπτέον, οὔτε μεθ' ἡμέραν, οὔτε νύκτωρ, οὔτ' ἐς κοινὸν οὔτ' ἰδίᾳ, λόγῳ τε ἐν παντὶ καὶ ἔργῳ διηνεκῶς. ἀλλάγε καὶ μετὰ τῶνδε, καὶ χωρὶς, ἡ ψυχὴ ἀεὶ τετάσθω πρὸς τὸν Θεόν.

(3) SIMPLICIUS, sur Epictete, p. 252. πάσης εὐζωίας καὶ τελειώσεως ψυχικῆς ἀρχὴ καὶ τέλος ἐστὶν ἡ πρὸς Θεὸν ἀνάτασις.

(4) AUGUSTINUS, de Fide & Operibus, cap. 7 pag. 179 *Quidquid enim homo veluti recte fecerit, nisi ad pietatem, quæ ad Deum est, referatur, rectum dici non oportet.*

autres animaux, les Philoſophes éclairés ont jugé que c'étoit elle qu'il devoit conſulter, & non le plaiſir, lorſqu'il avoit à agir.

Les Pithagoriciens (*a*) recommandoient avec grand ſoin, de ne jamais ſe déterminer par le ſeul motif du plaiſir, parce qu'il étoit la ſource de tous les crimes; & en conſéquence la célébre Theano, femme de Pithagore, écrivoit (*b*) à une de ſes amies, que le devoir d'une bonne mere étoit d'élever ſes enfans dans l'averſion pour le plaiſir. Démophile veut (*c*) qu'on le fuie comme les Sirenes; il prétend qu'on doit avoir autant d'horreur d'un voluptueux que d'un athée. Effectivement il n'y a point de crime dont ne ſoit capable celui qui ſe perſuadera que le plaiſir doit être la fin de toutes ſes actions; il fera par principe ce que l'athée fera ſans ſcrupule.

(*a*) *Iamb. vie de Pith. cap.* 31. *n.* 204. *Clem. Alex. Stromat. l.* 1. *p.* 234.

(*b*) *Epiſt. Theano* 1. *p.* 163.

(*c*) *Démophile, pag.* 615. & 625.

Néarque le Pithagoricien contribua à rendre vertueux Caton le Cenſeur (*d*), en lui inſpirant les Maximes de ſon Ecole. » Lorſque Fabius Maxi- » mus prit la ville de Tarente, dit » Plutarque, Caton encore très-jeune » faiſoit la guerre ſous lui. Heureuſe-

(*d*) *Plut. Vie de Caton le Cenſeur.*

» ment il ſe trouva logé chez un Pi-
» thagoricien nommé Néarque : il
» ſouhaita de l'entendre raiſonner de
» ſa Philoſophie ; & ayant entendu les
» mêmes réflexions que fait Platon,
» que la volupté eſt le plus grand
» appât du mal, & que le plus grand
» fleau & la premiere calamité de
» l'ame c'eſt le corps dont elle ne peut
» ſe délier, & ſe purger dans ce
» monde, que par les raiſonnemens
» par leſquels elle ſe détache & s'é-
» loigne de toutes les paſſions & affec-
» tions corporelles, il fut ſi charmé
» de ces beaux diſcours, qu'il en aima
» davantage la frugalité & la tempé-
» rance. «

C'eſt à ce même diſcours qu'a rapport ce que dit Caton contre le plaiſir dans le Traité de la Vieilleſſe de Cicéron. » Un troiſiéme reproche que l'on
» fait à la vieilleſſe, ce ſont les termes
» du Cenſeur Romain, c'eſt qu'on
» aſſure qu'elle n'a plus l'uſage des plai-
» ſirs (1) : ô l'heureux avantage d'un

(1) CICERO, de Senectute, n. 12. *Sequitur tertia vituperatio ſenectutis, quòd eam carere dicunt voluptatibus. O præclarum munus ætatis, ſi quidem aufert à nobis, quod eſt in adoleſcentiâ vitioſiſſimum. Accipite enim, optimi*

» âge, qui nous ôte ce qu'il y a de plus
» dangereux dans la jeuneſſe! Ecoutez,
» mes chers amis, un ancien diſcours
» d'Architas de Tarente illuſtre Phi-
» loſophe, que j'ai appris lorſque
» j'étois à Tarente avec Quintus Maxi-
» mus : il ſoutenoit que le goût que
» la nature nous avoit donné pour les
» plaiſirs du corps, étoit la choſe du
» monde la plus pernicieuſe, parce
» que pour pouvoir en jouir, il n'y
» avoit point d'excès auxquels les paſ-
» ſions ne ſe livraſſent ; que c'étoit là
» ce qui donnoit lieu aux trahiſons,
» aux renverſemens des Etats ; qu'il
» n'y avoit aucune mauvaiſe action
» ni aucun forfait, auxquels ne portât
» la paſſion pour le plaiſir ; que les
» viols, les adulteres & tous les autres

adoleſcentes, orationem Architæ Tarentini, magni inprimis & præclari viri, quæ mihi tradita eſt, cùm eſſem adoleſcens Tarenti cum Q. Maximo. Nullam capitaliorem peſtem, quàm corporis voluptatem, hominibus dicebat à naturâ datam, cujus voluptatis avidæ libidines, temerè & effrenatè ad potiundum incitarentur. . . . . Hinc patriæ proditiones, hinc Rerumpublicarum everſiones, hinc cum hoſtibus clandeſtina colloquia ; naſci nullum denique ſcelus, nullum malum facinus eſſe, ad quod ſuſcipiendum non libido voluptatis impelleret :

» crimes de cette nature, ne ſe com-
» mettoient que parce que l'on aimoit
» trop le plaiſir ; qu'il étoit le plus
» grand ennemi de l'ame, qui étoit
» le plus excellent préſent que la
» Nature ou la Divinité euſſent fait à
» l'homme ; que tant que la paſſion
» pour le plaiſir dominoit l'homme,
» il ne pouvoit pas faire uſage de la
» tempérance ; qu'enfin la vertu ne
» pouvoit pas avoir lieu ; & pour le
» mieux faire comprendre, il vou-
» loit qu'on ſe repréſentât quelqu'un
» qui éprouvât la ſenſation du plus
» grand plaiſir que l'on puiſſe ima-
» giner : il prétendoit que tandis qu'il
» ſeroit dans cette ſituation, il ne
» pourroit ni penſer, ni raiſonner,
» ni enfin faire aucun uſage de ſon

ſtupra verò, & adulteria, & omne tale flagitium nullis aliis illecebris excitari, niſi voluptatis illecebris ; cùmque homini, ſive natura, ſive quis Deus, nihil mente præſtabilius dediſſet, huic divino muneri ac dono nihil eſſe tam inimicum quàm voluptatem. . . . . Nec enim, libidine dominante, temperantiæ locum eſſe ; neque omninò in voluptatis regno virtutem poſſe conſiſtere. Quod quò magis intelligi poſſet, fingere animo jubebat tantâ incitatum aliquem voluptate corporis, quanta percipi poſſet maxima. Nemini cenſebat fore dubium,

» eſprit ; d'où il concluoit, que rien
» n'étoit ſi déteſtable ni ſi pernicieux
» que la volupté, puiſqu'elle ren-
» doit inutiles les facultés de l'ame.
» Néarque de Tarente mon hote qui
» eſt toujours reſté conſtant dans l'a-
» mitié du peuple Romain, diſoit
» avoir appris des Vieillards de Ta-
» rente cette converſation d'Architas
» avec C. Pontius le Samnite, pere
» de celui qui vainquit aux Fourches
» Caudines les Conſuls Sp. Poſtumius
» & T. Veturius. Il aſſuroit que Platon
» étoit préſent à cette converſation.
» Je trouve qu'il eſt venu à Tarente
» lorſque L. Camillus & Appius
» Claudius étoient Conſuls à Rome.
» Que veux-je prouver par-là ? que ſi
» nous ne ſommes pas aſſez ſages ni

quin tamdiu dum ita gauderet, nihil agitare mente, nihil ratione, nihil cogitatione conſequi poſſet. Quocirca nihil eſſe tam deteſtabile, tamque peſtiferum, quàm voluptatem : ſi quidem ea cùm major eſſet atque longior, omne animi lumen extingueret. Hac cum C. Pontio Samnite patre ejus, à quo Caudino prælio Sp. Poſtumius T. Veturius Conſules ſuperati ſint, locutum Architam Nearchus Tarentinus hoſpes noſter, qui in amicitiâ populi Romani permanſerat, ſe à majoribus natu accepiſſe dicebat, cùm quidem ei ſermoni interfuiſſet Plato Athe-

» aſſez raiſonnables pour mépriſer le » plaiſir, nous devons avoir une grande » obligation à la vieilleſſe, qui nous » interdit ce qui nous eſt nuiſible. » Car la volupté nous empêche de » prendre le bon parti ; elle eſt l'en- » nemie déclarée de la raiſon, & pour » ainſi dire, elle bouche les yeux de » l'eſprit, & elle n'a aucun commerce » avec la vertu. «

Conformément à ces principes, Platon décida que le plaiſir étoit l'appât du mal (1), & que le vrai Philoſophe devoit le mépriſer ; & voici comme il fait parler Socrate dans le Phœdon (*a*). » *Socrate.* Vous paroît-il qu'un » Philoſophe recherche ce qu'on ap- » pelle les voluptés, comme ſont

(*a*) *Phœdon, t. 1. p. 64. trad. de Dacier.*

nienſis, quem Tarentum veniſſe L. Camillo, Appio Claudio Conſulibus, reperio. Quorſum hæc ! Ut intelligatis, ſi voluptatem aſpernari ratione & ſapientiâ non poſſemus, magnam habendam ſenectuti gratiam, quæ efficeret, ut id non liberet, quod non oporteret. Impedit enim conſilium voluptas rationi inimica, ac mentis, ut ità dicam, præſtringit oculos ; nec habet ullum cum virtute commercium.

(1) CICERO, de Senectute, n. 13. *Divinè enim Plato eſcam malorum voluptatem appellat, quòd eâ videlicet homines capiantur, ut hamo piſces.*

» celles du boire & du manger ? *Sim-*
» *mias.* Non. *Socrate.* Et celles de l'a-
» mour ? *Simmias.* Nullement. *Socrate.*
» Et toutes les autres qui regardent
» les ſoins du corps, croyez-vous qu'il
» les pourſuive, & qu'il faſſe grand
» cas, par exemple, des beaux habits,
» des beaux ſouliers, & de toutes les
» autres propretés & ornemens du
» corps? Croyez-vous qu'il les eſtime,
» ou qu'il les mépriſe, toutes les fois
» que la néceſſité ne le forcera pas de
» s'en ſervir ? *Simmias.* Il me paroît
» qu'un véritable Philoſophe ne peut
» que les mépriſer. *Socrate.* Il vous
» paroît donc que tous les ſoins &
» toute l'occupation d'un Philoſophe
» n'ont point pour objet le corps, &
» qu'au contraire il ne travaille qu'à
» s'en ſéparer, pour ne s'occuper uni-
» quement que de ſon ame ? *Simmias.*
» Aſſurément. *Socrate.* Ainſi dans tou-
» tes les choſes, il eſt évident que le
» Philoſophe travaille plus particu-
» liérement que les autres hommes à
» rendre ſon ame libre, & à la déta-
» cher de tout commerce avec le
» corps. *Socrate.* Ainſi donc ce qu'on
» appelle la force, ne convient-elle
» pas particuliérement aux Philoſo-

» phes ? & la tempérance, cette force » de ſageſſe qui conſiſte à ne ſe laiſſer » pas vaincre par les déſirs, & à vivre » avec ſobrieté & modeſtie, ne con- » viennent-elles pas particuliérement » à ceux qui mépriſent leurs corps, » & qui vivent dans la Philoſophie ? » *Simmias.* Cela eſt très-conſtant (*a*). «

(*a*) *Voyez auſſi de Rep. l. 4. p. 442.*

Tous les Platoniciens penſerent de même, comme on peut s'en convaincre par la lecture d'Alcinous, d'Hierocles, d'Iamblique, de Maxime de Tyr, de Porphyre, de Dion Chryſoſtome & de Marinus (1).

Ce n'étoient pas ſeulement les Platoniciens qui penſoient ainſi ; tous ceux qui faiſoient profeſſion de reſpecter la vertu parloient de même. L'Auteur de la Paraphraſe des Morales à Nicomaque, Simplicius, Thémiſtius, Critolaus, Zenon, Cebes, Iſocrate, Epictete, Marc-Antonin ſe

(1) ALCINOUS, ch. 1. & 13. Hiérocles, ſur les vers dorés, pag. 150. Iamblique, Protrepticon, cap. 13. Maxime de Tyr, Diſſert. 10. 17. & 34. toute entiere. Porphyre, *de Abſtinentiâ*, lib. 1. ſect. 33. lib. 3. ſect. 1. & 26. Dion Chryſoſtome, Orat. 3. pag. 46. Orat. 8. pag. 134. Orat. 49. pag. 539. Marinus, dans la Vie de PROCLUS.

ſont déclarés avec force contre le plaiſir (1). On a encore le titre d'un Ouvrage de Chriſippe ſur ce ſujet : *Démonſtration que le plaiſir n'eſt pas un bien* (2). Xenophon croyoit (*a*) qu'il y avoit plus d'héroïſme à réſiſter aux plaiſirs, qu'à s'emparer des Villes qui paſſent pour imprenables ; & cette même penſée ſe retrouve dans une Lettre de Chion que nous avons parmi les Ouvrages de Xenophon (*b*). Une des Sentences de Cleobule étoit, qu'il falloit triompher du plaiſir (*c*).

(*a*) *Xénophon, de Ageſilao Rege, p. 670.*

(*b*) *Dans Xénophon, p. 1011.*

(*c*) *Laërce, l. 1. ſ. 92.*

L'Apophtegme d'Antiſthene, le chef des Ciniques, eſt fort célébre chez les Anciens : » J'aimerois mieux » être fol, diſoit-il, que de regar- » der le plaiſir comme le ſouverain » bien (3). « Diogene pour engager à

(1) SIMPLICIUS, ſur Epict. p. 288. 290. & Thémiſtius, Orat. 11. pag. 35. Orat. 21. pag. 252. Critolaus, dans Aulugelle, liv. 9. ch. 5. Zénon, dans Laërce, liv. 7. ſect. 114. Cebes, pag. 57. Iſocrate, Panathénaïque, pag. 239. Epict. dans Simplic. pag 288. Marc-Antonin, liv. 2. ſect. 10. & 16. p. 17. l. 5. ſ. 1. 5. & 31.

(2) CHRISIPPE, dans Laërce, l. 7. ſect 202. ἀπόδειξις πρὸς τὸ μὴ εἶναι τὴν ἡδονὴν ἀγαθόν.

(3) ANTISTHENE, dans Laërce, liv. 6. ſect. 3. AULUGELLE, liv. 5. ch. 9 & THÉODORET, tom. 4. pag. 670. μαινῆναι μᾶλλον ἢ ἡδυπαθῆσαι.

mépriſer ſans peine la volupté, faiſoit remarquer (*a*) que lorſqu'on s'étoit accoutumé à la mépriſer, ce mépris devenoit agréable. Toute notre vertu, ſelon Hierax (*b*), doit être employée à nous préſerver du plaiſir.

(*a*) *Laërc. l. 6 p. 71.*

(*b*) *Hiérax, dans Stob. s. 1. p 67. de Temperantiâ.*

„ Les hommes qui n'ont pas mis „ bas toute honte, n'oſent pas faire „ voir qu'ils ayent du penchant pour „ la volupté, dit Cicéron (1) : „ d'où

(1) CICERO, de Officiis, lib. 1. n. 30. *Quin etiam ſi quis eſt paulò ad voluptates propenſior, modò ne ſit ex pecudum genere, (ſunt enim quidam homines, non re, ſed nomine) ſed ſi quis eſt paulò erectior, quamvis voluptate capiatur, occultat & diſſimulat appetitum voluptatis propter verecundiam.*

Ex quo intelligitur, corporis voluptatem non ſatis eſſe dignam hominis præſtantiâ, eamque contemni & rejici oportere : ſin ſit quiſpiam, qui aliquid tribuat voluptati, diligenter ei tenendum eſſe ejus fruendæ modum. Itaque victus cultuſque corporis ad valetudinem referantur, & ad vires, non ad voluptatem ; atque etiam ſi conſiderare volumus, quæ ſit in naturâ excellentia & dignitas, intelligemus, quàm ſit turpe diffluere luxuriâ, & delicatè ac molliter vivere, quàmque honeſtum parcè, continenter, ſeverè, ſobriè.

De Legib. lib. .. n. 17. *Imitatrix boni voluptas, malorum autem mater omnium, cujus blanditiis corrupti, quæ naturâ bona ſunt, quia dulcedine hâc & ſcabie carent, non cernimus*

il conclut, que les plaiſirs du corps ne ſont pas dignes de l'excellence de l'homme ; que le Sage les mépriſe & n'en fait uſage qu'avec la plus grande modération, parce que lorſqu'il fait attention à l'excellence & à la dignité de l'homme, il voit ſans peine combien il eſt honteux de ſe livrer à la débauche, & combien il eſt honnête d'être ſobre & tempérant.

S. Auguſtin nous a conſervé un fragment de l'Hortenſius de Cicéron (1),

ſatis..... N. 19. *An quod turpiſſimum dictu eſt, voluptatem, ut in eâ quidem ſpernendâ & repudiandâ virtus vel maximè cernitur ?*

Parad. 1. n. 4. *Illud tamen arctè tenent accuratèque defendunt, voluptatem eſſe ſummum bonum : quæ quidem mihi vox pecudum videtur eſſe, non hominum.*

On peut rapporter à ce ſujet ce qu'on lit dans Porphyre touchant l'abſtinence, *liv. 3. n.* 1. Socrate diſoit un jour à ceux qui diſputoient ſi le plaiſir étoit la fin de l'homme, que quand tous les cochons & les boucs en conviendroient, il n'avoueroit jamais que la vraie félicité conſiſtât dans les plaiſirs des ſens.

(1) CICERON, dans S. Auguſtin, contre Julien, liv. 4. chap 14. tom. 10 pag. 619. *An verò voluptates corporis expetendæ, quæ verè & graviter à Platone dictæ ſunt illecebræ at-*

dans lequel il faiſoit voir d'après Platon & Architas de Tarente, que le plaiſir étoit la ſource de tous les maux; que c'étoit le plus grand ennemi de la Philoſophie.

S. Auguſtin rapporte ailleurs, que les Philoſophes qui faiſoient profeſſion d'eſtimer la vertu, avoient coutume pour faire rougir les partiſans de la volupté, de donner l'idée d'un tableau dans lequel la volupté étoit aſſiſe ſur un trône, au pied duquel étoient la prudence, la juſtice, la force & la tempérance, toutes occupées au ſervice de la volupté; & il ajoute (1)

que eſca malorum? Qua enim confectio eſt valetudinis, qua deformatio coloris & corporis, quod turpe damnum, quod dedecus, quod non evocetur atque eliciatur voluptate? Cujus motus, ut quiſque eſt maximus, ità eſt inimiciſſimus Philoſophiæ. Congruere enim cum cogitatione magnæ voluptas corporis non poteſt. Quis enim, cùm utatur voluptate eâ, quâ nulla poſſit major eſſe, attendere animum, inire rationem, cogitare animo quidquam poteſt? Quis autem tantus eſt gurges, qui dies & noctes ſine ullâ minimi temporis intermiſſione velit ità moveri ſuos ſenſus, ut moventur in ſummis voluptatibus? Quis autem bonâ mente præditus non mallet, nullas omninò nobis à naturâ voluptates datas.

(1) AUGUSTINUS, de Civit. Dei, tom. 7. lib.

qu'il

qu'il n'y avoit point d'homme de bien, qui pût ſouffrir l'aſpect de ce tableau ſans que ſa pudeur fût allarmée. Horace que l'on peut mettre au nombre des Philoſophes qui ne ſe piquerent jamais d'auſtérité, conſeilloit cependant de fuir la volupté (1). Séneque s'eſt déclaré vivement contr'elle. » La vertu, diſoit-il, la mé» priſe; c'eſt ſon ennemie déclarée; » elle s'éloigne d'elle avec une grande » attention. C'eſt la volupté qui intro» duit les vices: on ne ſçauroit trop » s'exercer contre elle. Il faut la regar» der comme ces voleurs, qui nous » embraſſent pour nous étrangler (2).

» Qu'y a-t-il de plus contraire à

5. cap. 20. pag. 137. *Nihil hâc picturâ dicunt eſſe ignominioſius & deformius, & quod minùs ferre bonorum adſpectus & verum dicunt.*

(1) HORACE, Epiſt. 2. liv. 1. vers 55. *Sperne voluptates: nocet empta dolore voluptas.*

(2) SENECA, de Beneficiis, lib. 4. cap. 2. *Virtus contemptrix voluptatis, & hoſtis eſt, & longiſſimè ab illâ reſiliens.*

Epiſt. 7. *Per voluptatem facilius vitia ſurrepunt. Iſta, mi Lucili, condenda in animum ſunt, ut contemnas voluptatem.*

Epiſt. 51. *Id agere debemus, ut irritamenta vitiorum quàm longiſſimè profugiamus. Indu-*

» la vertu que la volupté, disoit Macrobe (1)? « Les Orientaux pensent encore de même; & si les Talapoins suivent les principes de leur Morale (a), rien n'est plus austere que leur vie. Parmi les préceptes que le sage Empereur Yu donnoit aux Rois, on lit celui-ci; qu'ils ne s'attachent point aux plaisirs, & qu'ils ayent grand soin de ne se proposer rien que d'honnête & de conforme à la raison (2).

(a) *Voyez la Loubere.*

randus est animus, & à blandimentis voluptatum procul abstrahendus. Nobis quoque militandum est, & quidem genere militiæ, quo nunquam quies, nunquam otium datur. Debellandæ sunt inprimis voluptates, quæ sæva quoque ad se ingenia rapuerunt. Voluptates præcipuè exturba, & invisissimas habe; latronum more, quos Philetas Ægyptii vocant, in hoc nos amplectuntur, ut strangulent.

Epist. 59. *Vitium esse voluptatem credimus.*

(1) MACROBIUS, Saturn. lib. 7 *Quid enim tam contrarium, quàm virtus & voluptas?*

(2) *Voluptati ne immoretur, curetque ne in usu ejus sit nimius: agendi finem honestum statuat, & quod rationi consentaneum.* Scient. Sin.

CHAPITRE XX.

DU CULTE DE DIEU.

I. *Il faut craindre, respecter & honorer Dieu.*
II. *Diverses manieres de l'honorer par un culte extérieur.*
III. *Le culte intérieur a t-il été connu des Payens?*
IV. *De la nécessité de la priere.*
V. *De l'amour de Dieu.*

I. Il faut craindre, respecter & honorer Dieu.

I. HOmere est plein de reproches contre ceux qui ne craignent point les Dieux (1). Hésiode se sert des mêmes expressions (2). Æthra, dans Euripide, veut que l'on fasse d'abord attention à ce qui regarde les Dieux, & qu'on prenne bien garde

(1) HOMERE, Odyssée 20. vers 215.
οὐδὲ ὅπιδα τρομέουσι Θεῶν.
Odyssée 21. vers 28.
σχέτλιος οὐδὲ θεῶν ὅπιν ἠδήσατο οὐδὲ τράπεζαν.
Voyez aussi liv. 22. vers 39.
(2) HÉSIODE, Opera & Dies, vers 185.
σχέτλιοι οὐδὲ θεῶν ὅπιν εἰδότες.

de commettre aucune négligence à ce sujet (1). Il y a, selon ce Poëte, trois vertus principales (2), dans lesquelles l'homme de bien doit continuellement s'exercer, le culte des Dieux, le respect pour ses parens, & l'observation des Loix.

Théognis veut que l'on craigne les Dieux, parce qu'avec ces sentimens on ne fera rien que de raisonnable (3). Cette même pensée se trouve dans le second & le troisiéme symboles de la doctrine Pithagoricienne (a). On a dans Stobée des fragmens d'un Pithagoricien, qui conseille d'élever les jeunes gens dans la crainte des Dieux & des Loix, parce qu'avec ces principes l'on sera juste & pieux. (4).

(a) *Iamb. Vie de Pithag. c. 16. & 18. Porphyre, n. 38.*

(1) EURIPIDE, Suppliant. vers 301.
ἐγὼ δέ σ' ὦ παῖ, πρῶτα μὲν τὰ τῶν Θεῶν
σκοπεῖν κελεύω, μὴ σφαλῆς ἀτιμάσας.

(2) Dans STOBÉE, serm. 1. tom. 1. pag. 1.
τρεῖς εἰσιν ἀρεταὶ, ἃς χρή σ' ἀσκεῖν, ὦ τέκνον.
θεούς τε τιμᾷν, τούς τε θρέψαντας γονεῖς
νόμους τε κοινοὺς ἑλλάδος. καὶ ταῦτα δρῶν
κάλλιστον ἕξεις στέφανον εὐκλείας ἀεί.

(3) THEOGNIDIS Sentent. vers 1181.
Κύρνε, θεοὺς αἰδοῦ καὶ δείδιθι. τοῦτο γὰρ ἄνδρα
εἴργει μήθ' ἔρδειν μήτε λέγειν ἀσεβῆ

(4) STOBÉE, tom. 1. pag. 8. διδάσκειν οὖν δεῖ
τοὺς νέους ἐξ ἀρχᾶς, τάν τε Θεῶν τιμὰν, καὶ τὰν τῶν

Le premier précepte qu'Iſocrate donne à Démonique, eſt d'être pieux envers les Dieux, & de reſpecter les ſermens (1).

Dieu ſeul, ſelon Iamblique, eſt digne qu'on s'attache à lui & qu'on l'honore parfaitement (2). Marc-Antonin recommande par-tout la ſoumiſſion à la Providence, & le culte des Dieux. Epictete croit que le principal article de la Religion, eſt d'avoir des idées ſaines ſur les Dieux; de croire qu'ils exiſtent, & qu'ils gouvernent tout avec ſageſſe : en conſéquence de leur obéir en tout ce qu'ils ordonnent (3). Simplicius & Arrien

νόμων ; ἐκ τῶνδε γὰρ φανερὸν ἂν εἴη, ὅτι πᾶν ἔργον ἀνδρώδινον, καὶ εὐσεβείας μεθέξει καὶ ἅμα ὀρθοπλοίᾳ. Voyez auſſi pag. 329.

(1) ISOCRATES, Orat. pag. 4. φρόνιμον μὲν δεῖ εὐσέβειν τὰ πρὸς τοὺς Θεούς, μὴ μόνον θύων, ἀλλὰ καὶ τοῖς ὅρκοις ἐμμένων. ἐκεῖνο μὲν γὰρ τῆς τῶν χρημάτων εὐπορίας σημεῖον : τοῦτο δὲ τῆς τῶν τρόπων καλοκαγαθίας τεκμήριον. Τίμα τὸ δαιμόνιον.

(2) IAMBLIQUE, de Myſter. cap. 19. ſect. 3. μόνῳ σπουδῆς ἀξίας, λόγῳ, καὶ τιμῆς μακαρίας ἐστὶν ἄξιῳ.

(3) EPICTETE, dans Simplicius, pag. 212. τῆς περὶ τοὺς Θεοὺς εὐσεβείας ἴσθι, ὅτι τὸ κυριώτατον ἐκεῖνό ἐστιν, ὀρθὰς ὑπολήψεις περὶ αὐτῶν ἔχειν, ὡς ὄντων, καὶ διοικούντων τὰ ὅλα καλῶς καὶ δικαίως ; καὶ σεαυτὸν εἰς τοῦτο κατατεταχέναι, τὸ πείθεσθαι αὐ-

(a) Simp. in Epict. p. 214. 218. 219. Arrian, l. 3. c. 5. & 26.

ſes Commentateurs (a) confirment cette vérité. Le dernier exige une parfaite réſignation à la volonté divine, même dans les maux dont il plaît à l'Etre ſuprême de nous affliger.

La premiere loi (1) que Cicéron propoſe, eſt d'approcher des Dieux avec chaſteté & piété. Il remarque que ce n'eſt pas aſſez que le corps ſoit chaſte; qu'il eſt encore plus néceſſaire que l'ame le ſoit, parce que l'ame eſt bien plus excellente que le corps.

Il parle très-bien ſur ce ſujet même dans ſes Livres ſur la Nature des Dieux. » Quelques Philoſophes, dit-» il, tant anciens que modernes, » croient effectivement que les Dieux » ne ſe mettent point en peine de ce » qui nous regarde. Sur ce principe, » que deviendront la piété, la ſainte-

τοῖς, ἢ ἴχνη ἐν πᾶσι τοῖς γινομένοις, ἢ ἀναλυθῆναι ἐκείνοις.

(1) CICERO, de Legib. lib. 2. n. 8. *Ad divos adeunto caſtè; pietatem adhibento.* N. 10. *Caſtè jubet lex adire ad Deos; animo videlicet in quo ſunt omnia. Nec tollit caſtimoniam corporis: ſed hoc oportet intelligi, cùm multùm animus corpori præſtet, obſerveturque, ut caſta corpora adhibeantur, multò eſſe in animis id ſervandum magis.*

» té, la Religion? Ce ſont de vrais
» devoirs qu'il faut exactement rem-
» plir, ſuppoſer que les Dieux y faſſent
» attention, & que nous tenions d'eux
» quelque faveur. Il en eſt de la piété
» comme de toutes les autres vertus;
» elle ne conſiſte pas en de vains
» dehors; ſans elle plus de ſainteté,
» plus de Religion; & dès-lors quel
» dérangement, quel trouble parmi
» nous? Je doute ſi d'éteindre la piété
» envers les Dieux, ce ne ſeroit pas
» anéantir la bonne foi, la ſociété
» civile, & la principale des vertus
» qui eſt la juſtice (1). Le culte des

(1) CICERO, de Nat. Deor. l. 1. n. 2. *Sunt enim Philoſophi, & fuerunt, qui omninò nullam habere cenſerent humanarum rerum procurationem Deos. Quorum ſi vera ſententia eſt, quæ poteſt eſſe pietas, quæ ſanctitas, quæ religio? Hæc enim omnia purè ac caſtè tribuenda Deorum numini ità ſunt, ſi animadvertuntur ab his, & ſi aliquid à Diis immortalibus hominum generi tributum..... In ſpecie autem fictæ ſimulationis, ſicut reliquæ virtutes, ità pietas ineſſe non poteſt; cum quâ ſimul & ſanctitatem, & religionem tolli neceſſe eſt: quibus ſublatis, perturbatio vitæ ſequitur, & magna confuſio Atque haud ſcio an pietate adversùs Deos ſublatâ, fides etiam, & ſocietas humani generis, & una excellentiſſima virtus juſtitia tollatur.* L. 2. n. 28. *Cul-*

» Dieux, dit Balbus, eſt très-bon, très-
» ſaint. Il exige beaucoup d'innocence
» & de piété, une inviolable pureté de
» cœur & de bouche. «

(a) *Stobée, t. 1. p. 279. Diod. de Sicile, l. 12. p. 84.*

Zaleucus vouloit qu'on honorât & qu'on reſpectât les Dieux (*a*), parce qu'ils ſont les auteurs de tout bien.

(b) *Xénophon, Memor. l. 4. p. 807.*

Xénophon étoit perſuadé qu'il n'y avoit aucune nation qui n'eût honoré les Dieux par quelque culte (*b*).

II. Diverſes manieres d'honorer Dieu par un culte extérieur.

II. C'étoit par les ſacrifices, par l'offrande des prémices & des décimes, que les Payens honoroient extérieurement la Divinité. Perſonne n'ignore que l'uſage des ſacrifices étoit très-commun chez eux. Nous n'entrerons point dans des détails qui ne conviennent point à cet Ouvrage; on ſe contentera de remarquer, qu'outre les ſacrifices publics & ordinaires, il y en avoit encore de particuliers. Tels étoient les ſacrifices nuptiaux, qui ſe faiſoient avant la célébration des noces, & qui ſont prouvés par une infinité de paſſages des Anciens, que le docte Meurſius a recueillis dans le

tus autem Deorum eſt optimus, idemque caſtiſſimus, atque ſanctiſſimus, pleniſſimuſque pietatis, ut eos ſemper purâ, integrâ, incorruptâ, & mente, & voce veneremur.

Commentaire

Commentaire ſur le trois cens vingt-troiſiéme vers de Lycophron. Avant le repas il y avoit des libations; c'étoit une impiété d'y manquer. » Les » Grecs & les Troyens, dit Homere, » verſoient leurs coupes en l'honneur » de Jupiter, & perſonne n'auroit oſé » boire ſans avoir fait cette cérémo- » nie (1). «

On jettoit auſſi au feu quelques morceaux des viandes qu'on devoit manger, dans l'opinion que par-là on honoroit la Divinité. Patrocle ayant apprêté un repas pour les Députés de l'armée des Grecs, qui étoient envoyés pour tâcher d'appaiſer la colere d'Achille, commence par jetter dans le feu les prémices : alors les Députés mangerent ce qui avoit été ſervi (2). Lorſqu'Eumée reçoit Uliſſe (3) qu'il ne connoît point, il lui donne

(1) Iliade, liv. 7. vers 480.
— δδέ τις ἔτλη
πρὶν πέμεν, πρὶν λεῖψαι ὑπερμενεῖ Κρονίωνι.
Voyez auſſi Athénée, l. 8. pag. 363.

(2) Iliade 9. vers 220.
— ὁ δ' ἐν πυρὶ βάλλε θυηλάς:
οἱ δ' ἐπ' ὀνείαθ' ἑτοῖμα προκείμενα χεῖρας ἴαλλον.

(3) Odyſſée 14. vers 420.
— οὐδὲ συβώτης
λήθετ' ἄρ' ἀθανάτων. φρεσὶ γὰρ κέχρητ' ἀγαθῇσιν

un repas ſuivant l'uſage de l'hoſpitalité reçu dans ces tems-là. Il commence (a) par tuer le plus gras cochon qu'il ait. Il n'oublia pas les immortels: » Car, dit le Poëte, c'étoit un homme » ſage. Il jetta d'abord le poil de la » tête dans le feu, en priant tous les » Dieux pour le retour d'Uliſſe; & » enſuite quelques membres, ſur leſ- » quels on avoit mis de la farine: » enſuite ayant fait ſept parts de ce qui » reſtoit, il en réſerva une pour les » Nymphes & pour Mercure, à qui » il adreſſa des prieres. «

(a) *Odyſſ. 4. vers 14.*

La coutume des gens de bien étoit de faire des ſacrifices en ſe couchant & en ſe levant. » Il faut, dit Héſiode, » ſacrifier aux Dieux ſuivant ſon pou- » voir. Il faut que ce ſacrifice ſoit pur, » que les victimes ſoient belles. C'eſt » par des libations qu'on appaiſe les » Dieux. Sacrifiez donc, & quand » vous vous couchez, & quand la ſa- » crée lumiére du Soleil paroît (1). «

ἀλλ' ὅγε ἀπαρχέμενος, κεφαλῆς τρίχας ἐν πυρὶ βάλε λεν
ἀργιόδοντος ὗός, ἠδ' ἐπεύχετο πᾶσι θεοῖσι.

(1) HÉSIODE, Opera & Dies, vers 334.

καδδύναμιν δ' ἔρδειν ἱερὰ ἀθανάτοισι θεοῖσιν
ἁγνῶς ἠδ' καθαρῶς, ἐπὶ δ' αἰγλαὸ μηρία καίειν

Dans les premiers tems, on offroit aux Dieux dans la Grece les prémices des fruits. Porphyre nous a conſervé cette Loi que Dracon fit à ce ſujet (1) : » Réglement qui doit être éternelle- » ment obſervé par ceux qui habite- » ront à jamais l'Attique : on reſpec- » tera les Dieux & les Héros du pays, » ſuivant les Loix reçues, chacun » ſelon ſes facultés ; on publiera leurs » louanges, on leur offrira les prémi- » ces des fruits, & des gâteaux de » toutes les ſaiſons. «

C'étoit pour témoigner aux Dieux la reconnoiſſance de leurs bienfaits, que les hommes devoient faire ces offrandes à la Divinité, ſuivant Simplicius (a) : il eſt arrivé pluſieurs fois, que par un excès d'une pieté dont le motif du moins étoit louable, les Payens ont donné aux Dieux la dixme de leurs biens ; Dougtey, Selden, Spencer

(a) Simplicius, Epictete, 219.

Ἄλλοτε δὲ σπανίζοι θύεσί τι ἱλάσκεσθαι ἢ μὴν ὅτ' ἐνιαύῃ καὶ ὅταν φάῃ ἱερὸν ἄλδην.

(1) PORPHYRE, de Abſtinentiâ, lib. 4. ſect. 29. Θεσμὸς διὰνιος τοῖς Ἀττίδα νεμομένοις κύριος τὸν ἅπαντα χρόνον Θεοὺς πατρίους καὶ ἥρωας ἐγχωρίους ἐν κοινῷ ἐμποιεῖσθαι νόμοις πατρίοις ἰδίᾳ κατὰ δύναμιν, σὺν εὐφημίᾳ καὶ ἀπαρχαῖς καρπῶν, πελάνους ἐπιτιθέντας. Voyez auſſi liv. 2. ſect. 27.

l'ont démontré (1). On ne répetera point ici ce qu'ils ont dit : on ſe contentera de rapporter quelques particularités qui ſont échappées à leurs ſçavantes recherches. Les Syracuſains (*a*) voulant témoigner aux Dieux leur reconnoiſſance de l'abondance dont ils jouiſſoient, ordonnerent, ſuivant Démon, que la dixiéme partie de ce qui leur appartenoit ſeroit employée en temples, en oblations & en ſacrifices ; ce qui donna occaſion au proverbe : *la dixme des Syracuſains*, pour ſignifier quelque choſe *de très-magnifique*.

(*a*) *Prov. Grecs, pag.* 310.

Les Lydiens, à la perſuaſion de Moxus (*b*), donnerent aux Dieux la dixme de leurs biens. Après la bataille de Platée, les vainqueurs choiſirent la dixiéme partie des dépouilles, dont ils firent un ſuperbe Trepié qu'ils envoyerent à Delphes, avec cette inſcription (2) : „ Les Libérateurs de

(*b*) *Excerpta ex Nicol. Damaſceno, p.* 442.

(1) DOUGTEY, Analecta ſacra, pag. 24. SELDEN, dans la troiſiéme partie de ſon Ouvrage touchant les dixmes. Elle a été traduite de l'Anglois en Latin par M. le Clerc, & jointe à ſon Commentaire ſur le Pentateuque. SPENCER, l. 3. Diſſ. 1. c. 10. ſect. 1.

(2) DIODORE, liv. 1. pag. 26.
Ἑλλάδ' ἐυρυχόρῳ σώτειρα τόνδ' ἀνέθηκαν,
δουλοσύνης τυγερᾶς ῥυσάμενοι πολίας.

» la Gréce, après avoir préſervé leurs » villes d'une funeſte captivité, offrent » ce Trepié à Apollon.

Le peuple d'Athenes prit la dixiéme partie des dépouilles (*a*) que Cimon avoit enlevées aux Perſes, & il l'offrit aux Dieux. Après la priſe de Veïes, les Romains firent préſent à Apollon de la dixiéme partie de ce qu'ils avoient pris dans le ſac de cette ville (1). Sylla comblé des faveurs de la fortune conſacra à Hercule la dixme de ſes biens (*b*).

(*a*) *Diod. l. 11. p. 47.*

(*b*) *Plut. Vie de Sylla, t. 1. p. 474.*

Enfin c'eſt par reſpect pour la Divinité, que les Payens ont accordé de très-grands privileges aux Miniſtres de leur religion.

III. S. Auguſtin, celui de tous les hommes après les Auteurs inſpirés qui a le mieux connu l'eſſence du vrai culte, & qui en a le plus parfaitement écrit, eſt convenu que quelques Philoſophes avoient bien traité ce ſujet (2).

III. Si le culte intérieur a été connu des Payens.

(1) FLORUS, lib. 1. cap. 12. *Ea denique præda viſa eſt magnitudo, ut ejus decima Apollini Pythio mitterentur.*

(2) AUGUSTINUS, de Doctrinâ Chriſtianâ, liv. 2. cap. 40. tom. 3. pag. 42. *Deque ipſo uno Deo colendo nonnulla vera inveniuntur apud eos.*

Pithagore (*a*) & pluſieurs Anciens après lui ont remarqué, que la Divinité regardoit plutôt les diſpoſitions de ceux qui ſacrifioient, que le nombre des ſacrifices.

(*a*) *Iamb. Vie de Pithag. c. 27. Ariſt. Rhet. l. 3. Celſe, dans Orig. l. 8. p. 419. Apollonius, Epiſt. 26.*

Ce qu'il y a de plus beau ſur cette matiere dans toute l'Antiquité, c'eſt ſans aucune difficulté la préface des Loix de Zaleucus, que nous allons rapporter toute entiere, parce que, comme l'aſſure M. Baile (*b*), ce n'eſt pas ſans raiſon que Scaliger à traité cette préface de divine, puiſqu'elle marque le plus clairement du monde la néceſſité du culte intérieur, & la pureté de l'ame, ſi l'on veut ſervir les Dieux légitimement; écoutons ce célebre Légiſlateur.

(*b*) *Penſées diverſes 3. p. 336.*

(*c*) *Stobée, t. 1. p. 279. Diod. l. 13. p. 84. Voyez Diſſert. 4. ſur l'union de la Relig. de la Mor. & de la Politique. On s'eſt ſervi de la trad. de Zaleuc qui eſt dans cette Diſſert.*

„ (*c*) Tout habitant, ſoit de la ville „ ou de la campagne, doit avant „ toutes choſes être fermement per„ ſuadé de l'exiſtence des Dieux; & „ il ne peut en douter, s'il contemple „ les cieux, s'il enviſage le monde, „ s'il conſidere la diſpoſition, l'ordre „ & l'harmonie de cet Univers, qui „ ne ſçauroit être l'ouvrage de l'hom„ me ni l'effet du hazard aveugle. „ On doit adorer les Dieux, comme „ Auteurs de tous les biens réels dont

» nous jouiſſons. Il faut donc préparer
» & diſpoſer ſon cœur de maniere,
» qu'il ſoit exempt de toutes ſortes de
» ſouillures, & ſe perſuader que la
» Divinité n'eſt point honorée par le
» culte des méchans, qu'elle ne prend
» aucun plaiſir à de pompeuſes céré-
» monies, & qu'elle ne ſe laiſſe point
» fléchir comme les miſérables hu-
» mains par des oblations de grand
» prix, mais uniquement par la vertu,
» & par une diſpoſition conſtante à
» faire de bonnes actions. C'eſt pour-
» quoi chacun doit travailler, autant
» qu'il peut, à devenir honnête, &
» dans ſes principes, & dans ſa con-
» duite; ce qui le rendra cher &
» agréable aux Dieux. Il doit appré-
» hender ce qui conduit au deshon-
» neur & à l'infamie plus que la perte
» de ſes richeſſes & de ſes biens, &
» eſtimer comme le meilleur citoyen,
» celui qui ſacrifie tout ce qu'il poſſede
» plutôt que de renoncer à l'honnêteté
» & à l'amour de la juſtice. Mais ceux
» dont les paſſions ſont ſi violentes,
» qu'elles les empêchent de goûter ces
» maximes, doivent avoir devant les
» yeux la crainte des Dieux; réfléchir
» ſur leur nature, & ſur les jugemens

» terribles qu'ils réſervent aux mé-
» chans. Ils doivent toujours avoir
» préſent à l'eſprit le terrible moment
» de la mort, où tous arrivent tôt
» ou tard; moment auquel le ſouve-
» nir des crimes que l'on a commis,
» remplit l'ame des pécheurs de re-
» mords cruels, accompagnés du re-
» gret infructueux de n'avoir point
» réglé leur conduite conformément
» aux maximes de la juſtice. Que cha-
» cun donc veille ſur ſes démarches,
» comme ſi le moment de la mort
» étoit proche & devoit ſuivre cha-
» cune de ſes actions: c'eſt le vrai
» moyen de ne jamais s'écarter des
» égards dûs aux réglés de la juſtice
» & de l'équité. Mais ſi le mauvais
» démon l'excite au mal, qu'il ſe
» réfugie aux Autels & aux Temples
» des Dieux, comme au plus ſûr aſyle
» contre ſes attaques; qu'il regarde
» toujours le mal comme le plus dur
» & le plus cruel des tyrans, & qu'il
» implore l'aſſiſtance des Dieux pour
» l'éloigner de lui; que pour cet effet
» il ait auſſi recours à des perſonnes
» eſtimées par leur probité & par leur
» vertu; qu'il les écoute raiſonner ſur
» le bonheur des gens de bien, &

» ſur la vengeance réſervée aux mé-» chans. «

On ne peut lire ce morceau, ſans être pénétré d'admiration pour celui qui dans un tems où les vrais principes de la pieté & de la morale étoient ſi peu connus, les a réunis en peu de paroles ſi excellemment. Un Critique Anglois (*a*) dont la témérité égaloit & la ſagacité & la profonde érudition, a prétendu que ce préambule des Loix de Zaleucus avoit été ſuppoſé du tems des Ptolémées. Cette opinion ne fait rien contre nous, puiſqu'il ne peut pas nier que ce ne ſoit l'ouvrage d'un Payen. Au reſte, comme l'a remarqué le ſçavant Auteur des diſſertations ſur l'union de la religion, de la morale & de la politique, M. Bentley a contre lui toute l'Antiquité; & les raiſons qu'il allégue, ne ſont pas capables d'en renverſer le témoignage. Ariſtote, Theophraſte, Polybe, Strabon, Stobée, Cicéron, Diodore de Sicile & Plutarque, tous écrivains d'un grand poids, ſont tous d'un même ſentiment à cet égard que ce préambule eſt vraiment de Zaleucus; & ils ont été ſuivis en ce point par tous les Critiques modernes, hormis par le ſeul M. Bentley.

(*a*) *Bentley*

Platon renferme (1) la ſageſſe en deux choſes, la juſtice à l'égard des hommes, & la pieté envers les Dieux. Porphyre s'explique à ce ſujet d'une façon très-édifiante. (a) » Si nous vou-» lons parler avec vérité, dit-il, nous » ſerons obligés de convenir, que le » ſeul moyen de parvenir à la fin à » laquelle nous ſommes deſtinés, eſt » de ne nous occuper que de Dieu & » de nous détacher du corps, c'eſt-à-» dire des plaiſirs des ſens. Ce ne peut » être que par la pureté du corps & » de l'ame, que nous pouvons avoir » quelque accès auprès de lui. Pour y » parvenir, il faut donc vivre pure-» ment & ſaintement ; de ſorte que » comme ce pere commun eſt très-» ſimple, très-pur, ſuffiſant à lui-» même, dégagé de toute matiere, » quiconque veut s'approcher de lui, » doit travailler d'abord à la pureté de » ſon corps, & enſuite à celle de

(a) *Porre, de fin. l. 1. 57. & ſect. 1.*

(1) GORGIAS, tom. 1. pag. 507. ἢ μὴν ὅγε σώφρων τὰ προσήκοντα πράττοι ἂν ἢ πρὶ θεὺς ἢ περὶ ἀνθρώπους ; οὐ γὰρ ἂν σώφρων ὅ τὰ μὴ προσήκοντα πράττων. ἀναγκη ταῦτ' εἶναι οὕτω. ἢ μὴν περὶ μὲν ἀνθρώπους τὰ προσήκοντα πράττων, δίκαιος ἂν πράττοι, περὶ δὲ θεὺς ὅσια. τὸν δὲ τὰ δίκαια ἢ ὅσια πράττοντα ἀναγκη δίκαιον ἢ ὅσιον εἶναι.

» toutes les parties de ſon ame. Les » meilleures prémices que l'on puiſſe » offrir aux Dieux, ce ſont un eſprit » pur & une ame dégagée de paſſions.

Iamblique (*a*) demandoit à Dieu la grace d'être délivré des paſſions déraiſonnables ; & cette même priere, comme on l'a déja remarqué, ſe trouve auſſi à la fin du Commentaire de Simplicius ſur Epictete. (*a*) *plus ch.* 1

Le Temple qui convient le mieux à Dieu, c'eſt une ame pure, ſelon Hierocles ; & cette même penſée ſe retrouve dans Démophile & dans Sextus (1).

Antiſthene recommandoit (*b*) de vivre pieuſement & juſtement, c'eſt-à-dire d'adorer Dieu & d'aimer les hommes ; ce qui renferme l'abregé de la religion, ſelon l'oracle prononcé par la vérité même. Les Loix de Cicéron ordonnent à ceux qui approchent des Dieux, d'être chaſtes & (*b*) *l.* 6. *Voy Iſoc p.* 2

(1) HIEROCLES, ſur les vers d'or, pag. 25. ψυχῆς καθαρᾶς τέμενος δικαιότατον ἐπὶ γῆς θεοῖς ἱερὸν ἔχει.

DÉMOPHILE, pag. 625. & 621. SEXTUS, p. 646. *Templum ſanctum eſt Deo mens pii, & altare eſt optimum ei cor mundum & ſine peccato.*

pieux (1), parce que le ſeul moyen d'appaiſer la Divinité, eſt d'être pieux & ſaint (2). Perſe reconnoît que (3) ce n'eſt point par des préſens magnifiques que l'on plaît aux Dieux, mais par la juſtice & par la ſainte diſpoſition, qui ſont à la portée de tous les hommes. C'eſt ſurquoi Sénèque a ſouvent inſiſté. » Quelque riches que » ſoient les victimes, dit-il, ce ne » ſont point elles qui honorent les » Dieux, mais les pieuſes & droites » intentions de ceux qui ſacrifient : » ce n'eſt point par d'amples effu-

(1) CICERO, de Legib. lib. 2. n. 8. *Ad divos adeunto caſtè, pietatem adhibento* Voyez auſſi n. 10. & *de Nat. Deor.* lib. 2. n. 8.

(2) CICERO, de Offic. lib. 2. n. 3. *Deos placatos efficiet pietas & ſanctitas.*

(3) PERSII Satyra 2. vers 68.

At vos
Dicite, Pontifices, in Sancto quid facit aurum?
Nempe hoc, quod Veneri donata à virgine pupa.
Quin damus id ſuperis, de magnâ quod dare lance
Non poſſit magni Meſſalæ lippa propago:
Compoſitum jus, faſque animi, ſanctoſque receſſus
Mentis, & incoctum generoſo pectus honeſto.
Hæc cedo, ut admoveam templis, & farre libato.

» ſions du ſang d'animaux innocens » qu'il faut honorer les Dieux, mais » par un eſprit pur & par de bonnes » actions, c'eſt en ſoi-même qu'il » faut lui ériger un temple (1). «

Pline obſerve au commencement de ſon fameux Panégyrique, que l'innocence, la ſainteté, la pureté & la chaſteté de l'ame plaiſent plus aux Dieux, que des prieres faites avec art & recherche (2). Ce ne ſont pas les

(1) SENECA, de Beneficiis, lib. 1. cap. 6. *Sicut nec in victimis quidem, licèt opima ſint auroque præfulgeant, Deorum eſt honos, ſed piâ ac rectâ voluntate venerantium. Itaque boni etiam ſanre ac fitillâ religioſi ſunt, mali rurſus non effugiunt impietatem, quamvis aras ſanguine multo cruentaverint.* Epiſt. 95. *Vis Deos propitiare? Bonus eſto. Satis illos coluit, quiſquis imitatus eſt:* Séneque, dans Lactance, qui cite un paſſage du Livre perdu *de ſuperſtitionibus, de vero cultu*, lib. 6. c. 25. *Vultiſne vos Deum cogitare magnum, & placidum, & majeſtate leni verendum, amicum, & ſemper in proximo, non immolationibus & ſanguine multo colendum, (quæ enim ex trucidatione immerentium voluptas eſt?) ſed mente purâ, bono honeſtoque propoſito. Non templa illi congeſtis in altitudinem ſaxis extruenda ſunt: in ſuo cuique conſecrandus eſt pectore.*

(2) PLINIUS, Panegyr. *Animadverto enim, etiam Deos ipſos, non tam accuratis adorantium precibus, quàm innocentiâ & ſanctitate*

ſeuls Philoſophes, qui ont connu le prix & la néceſſité du culte intérieur : les Egyptiens, ſuivant le témoignage d'Iamblique (*a*), demandoient à Dieu la purification & le ſalut de l'ame. Le Payen Maxime, qui du tems de S. Auguſtin ſoutenoit encore avec un zéle opiniâtre le Paganiſme, écrivoit à ce Pere, que les Payens honoroient leurs Dieux par des prieres très-pieuſes : il ſemble même donner la préference aux Idolâtres ſur les Chrétiens dans la maniere dont ils honoroient la Divinité ; ce qui, tout abſurde qu'il eſt, paroît ſuppoſer qu'il y avoit quelque rapport entre les prieres que les Chrétiens adreſſoient à Dieu, & les invocations des Payens, du moins du tems de Maxime (1).

Iamb. Myſter. c. 7.

latavi ; gratioremque exiſtimavi, qui delubri eorum puram caſtamque mentem, quàm qui meditatum carmen intulerit.

(1) Dans S. AUGUSTIN, Epiſt. 16. tom. 2. pag. 20. *Sed illud, quaſo, vir ſapientiſſime, uti remoto facundiæ robore atque exploſo, quâ cunctis carus es, omiſſis etiam, quibus pugnare ſolebas, Chriſippeis argumentis, poſtpoſitâ paululum dialecticâ, qua nervorum ſuorum luctamine nihil certi cuiquam relinquere nititur, ipſâ re approbes, quis ſit iſte Deus, quem vobis Chriſtiani quaſi proprium vindicatis, &*

IV. Pour peu qu'on réflechiſſe ſur ſoi-même, il eſt impoſſible qu'on ne ſente ſes beſoins. Cette réflexion conduit naturellement les hommes à invoquer le ſecours de cet Etre parfait auteur de leur exiſtence, qui réunit en lui la toute-puiſſance & la bonté. Socrate vouloit (*a*) qu'on demandât aux Dieux en général les biens dont nous avons beſoin, ſans en ſpécifier aucun en particulier. Platon aſſuroit (*b*) qu'un homme de bien devoit continuellement s'approcher des Dieux par des prieres. Iamblique enſeigne (*c*) que c'eſt par-là qu'on peut arriver à la perfection ; & il réfute ceux qui ſoutenoient que Dieu ne pouvoit pas entendre nos prieres, parce qu'il étoit incorporel. Nous avons déja parlé de cette belle priere qui ſe trouve dans ſes Ouvrages & dans ceux de Simplicius. La priere, ſelon Elien (*d*), eſt l'ambaſſadrice des hommes à l'égard de Dieu.

IV. De la néceſſité de la priere.

(*a*) *Xénoph. Mem. l.* 1. *p.* 722. *Voyez le ſecond Alcibiade tout entier.*

(*b*) *Voyez Plat. dans Porphyr. de Abſtin. l.* 2. *ſect.* 61.

(*c*) *Iambl. de Myſter. ſect.* 1. *c.* 15. *Voyez auſſi Hierocl. ſur les vers dorés, p.* 239.

(*d*) *Elien, dans Euſtathe, ſur le Liv.* 4. *de l'Iliade, p.* 738. *édit. de Rome.*

in locis abditis præſentem vos videre componitis. Nos etenim Deos noſtros luce palam, ante oculos atque aures omnium mortalium, piis precibus adoramus, & per ſuaves hoſtias propitios nobis efficimus, & à cunctis cerni & probari contendimus.

Apollonius, ainsi que Socrate, ne vouloit pas qu'on demandât rien de particulier aux Dieux; il étoit persuadé que cette courte priere étoit la meilleure: » O Dieux, donnez moi » ce qui me convient (1). «

Les Payens ne croyoient pas, que tous ceux qui prioient les Dieux fussent exaucés; ils enseignoient que ceux-là seulement obtenoient les faveurs du Ciel, qui étoient dans la disposition de plaire aux Dieux. » Celui qui obéit » aux Dieux, c'est celui-là qu'ils écou- » tent, » dit Achille dans Homere (2).

Pithagore recommandoit (a) de bien vivre, si l'on vouloit que les Dieux eussent égard à nos prieres; d'où vient cette Sentence de Démophile (b), que Dieu n'exauce que celui qui ne possede pas injustement le bien d'autrui. » Les scélerats, dit Plaute, se » mettent dans l'esprit d'appaiser Ju- » piter par des offrandes & par des » sacrifices; mais ils perdent leur tems » & leur dépense: car il rebute toutes » les prieres que lui adressent les

a) *Iambl. ie de Pi- ag. c. 11. 54.*

b) *Démo- il. p. 924.*

(1) APOLLONIUS, dans Philostrate, liv. 1. chap. 11. Ὦ Θεοὶ δοίητέ μοι τὰ ὀφειλομένα.

(2) Iliade. liv. 1. vers 218.
ἔσκε Θεοῖς ἐπιπείθεται μάλα τ' ἔκλυον αὐτοῦ.

» méchans;

» méchans ; ce ſont les gens de bien » qui ſont exaucés des Dieux (1). «

Æſchine prie Micion dans Terence, de s'adreſſer aux Dieux qui lui ſeront plus favorables, parce qu'il eſt plus homme de bien que lui (2) ; maxime que le Commentateur Donat trouve admirable (3). On liſoit une inſcription au-deſſus de la porte du Temple d'Epidaure conçue en deux vers, qui déclaroient que pour entrer dans ce Temple, il falloit être pur, & que la pureté n'étoit autre choſe que la pieté (4). C'eſt conformément à

(1) PLAUT. in Prol. Rudent.
Atque hoc ſceleſti in animum inducunt ſuum,
Jovem ſe placare poſſe donis, hoſtiis ;
Et operam, & ſumptum perdunt. Ideò fit, quia
Nihil ei acceptum eſt à perjuris ſupplicii,
Facilius ſi qui pius eſt à Dis ſupplicans,
Quàm qui ſceleſtus eſt, inveniet veniam ſibi.

(2) TÉRENCE, Adelph. Act. 4. Sc. 5. vers 70.
Abi, pater ;
Tu potiùs Deos comprecare : nam tibi eos certo ſcio,
Quò vir melior multò es quàm egò, obtempera-turos magis.

(3) DONATUS. *Mira ſententia, Deos obſequi bonis, quaſi bonis hominibus multa debeant.*

(4) Dans S. CYRILLE, cont. Jul. l. 9. p. 311.
ἁγνὸν χρὴ ναοῖο θυώδεος ἐντὸς ἰόντα
ἔμμεναι· ἁγνείη δ' ἐστὶ φρονεῖν ὅσια.

ces idées, que Dion Chryſoſtome a
Orat. aſſuré (*a*) que les Dieux ne prenoient
5. aucun plaiſir aux offrandes des impies; & que le Sénateur Ceſtius remontroit en plein Sénat, que les Dieux n'écoutoient que les prieres juſtes (1). Les Satyres des Poëtes contiennent des railleries très-vives & très-ſenſées contre ceux qui faiſoient des vœux contraires aux bonnes mœurs. Le Philoſophe (2) Séneque exhorte à ne rien demander à Dieu en particulier, que ce que l'on pourroit lui demander en préſence des autres hommes ſans rougir. „ Voyez, dit-il, quelle eſt „ la folie des hommes ! Ils prient les

(1) TACITE, liv. 3. Annal. ch. 36. *Sed neque à Diis niſi juſtas ſupplicum preces audiri.*

(2) SENECA, Epiſt. 10. *Sed ut move meo cum aliquo munuſculo Epiſtolam mittam, verum eſt quod apud Athenodorum inveni: tunc ſcito te eſſe omnibus cupiditatibus ſolutum, cùm eò perveneris, ut nihil Deum roges, niſi quod rogare poſſis palam. Nunc enim quanta dementia eſt hominum! Turpiſſima vota Diis inſuſurrant. Si quis admoverit aurem, conticeſcent; & quod ſcire hominem nolunt, Deo narrant: Vide ergò ne hoc præcipi ſalubriter poſſit: ſic vive cum hominibus, tanquam Deus videat; ſic loquere cum Deo, tanquam homines audiant.*

» Dieux de leur accorder des choſes
» honteuſes ; & ſi quelqu'un les écoute,
» ſur le champ ils ſe taiſent. Ils diſent
» à Dieu ce qu'ils auroient honte de
» dire à un homme. Il me ſemble,
» ajoute-t-il, que le meilleur conſeil
» que l'on puiſſe donner, c'eſt de vivre
» avec les hommes comme ſi Dieu
» nous voyoit, & de parler à Dieu
» comme ſi les hommes nous enten-
» doient. «

Noublions pas de remarquer, que parmi les Philoſophes il y a eu des Sophiſtes, qui ont prétendu qu'il étoit inutile de prier Dieu (1). Ils ſe fondoient ſur ce faux raiſonnement-ci : ou Dieu ſçait nos beſoins, & en ce cas là il eſt inutile de les lui expoſer ; ou il ne prend point de part aux choſes humaines. S. Jérôme réfute ces im-

(1) HIERONYMUS, in Matth. cap. 6. tom. 4. pag. 20. *Conſurgit in hoc loco quædam hæreſis Philoſophorum perverſum dogma dicentium : ſi novit Deus quid oremus, & antequam petamus, ſcit quibus indigeamus, fruſtra ſcienti loquimur. Quibus breviter reſpondendum eſt, nos non narratores eſſe, ſed rogatores. Aliud eſt enim narrare ignoranti, aliud ſcientem petere : in illo indicium eſt, hic obſequium ; ibi fideliter indicamus, hic miſerabiliter obſecramus.*

pies, parmi lesquels on peut compter Maxime de Tyr, puisqu'il a employé une dissertation entiere (a) à tâcher de prouver l'inutilité de la priere.

(a) *Dissert.*

V. De l'amour de Dieu.

V. Avouer que Dieu est bon, c'est reconnoître qu'on doit l'aimer. Ce seroit une folie & une ingratitude, de convenir qu'il nous a comblés de biens, & de soutenir en même tems que les hommes peuvent lui refuser leur amour. Il y a donc toute apparence que tous ceux qui ont fait valoir la bonté de l'Etre suprême, convenoient en même tems par une conséquence qui suit nécessairement, du précepte de l'amour de Dieu. On se bornera dans cet article aux témoignages de ceux dont les paroles sont expresses, & qui déclarent positivement qu'il faut aimer Dieu.

Sextus le Pithagoricien parle sur ce sujet en Chrétien. » Aimez, dit-» il, tout ce qui est de même nature » que vous; mais aimez Dieu plus que » votre ame (1). « La vraie Philoso-» phie (2), suivant Platon, comme

(1) SEXTUS PITHAG. pag. 648. *Dilige omne, quod ejusdem tecum naturæ est; Deum verò plus quàm animam dilige.*

(2) AUGUSTINUS, de Civitate Dei, lib. 8.

le reconnoît S. Auguſtin, conſiſte à aimer Dieu. Il dit que Dieu eſt le vrai & ſouverain bien ; d'où il conclut que le vrai Philoſophe aime Dieu, puiſque toutes ſes vûes tendent à être heureux, & qu'il ne peut être heureux qu'en aimant Dieu.

Maxime de Tyr veut qu'on en ſoit toujours occupé, & qu'on l'aime uni-

cap. 8. tom. 7. pag. 197. *Nunc ſatis ſit commemorare, Platonem determinaſſe finem boni eſſe ſecundùm virtutem vivere, & ei ſoli evenire poſſe, qui notitiam Dei habeat & imitationem, nec eſſe aliam ob cauſam beatum ; ideòque non dubitat hoc eſſe Philoſophari, amare Deum, cujus natura ſit incorporalis : unde utique colligitur, tunc fore beatum ſtudioſum ſapientiæ, id enim eſt Philoſophus, cùm Deo frui cœperit. Quamvis enim non continuò beatus ſit, qui eo fruitur, quod amat, (multi enim amando ea, quæ amanda non ſunt, miſeri ſunt, & miſeriores cùm fruuntur) nemo tamen beatus eſt, qui eo, quod amat, non fruitur. Nam & ipſi qui res non amandas amant, non ſe beatos amando putant, ſed fruendo. Quiſquis ergò fruitur eo quod amat, verumque & ſummum bonum amat, quis eum beatum niſi miſerrimus neget ? Ipſum autem verum ac ſummum bonum Plato dicit Deum : unde vult eſſe Philoſophum amatorem Dei, ut quoniam Philoſophia ad beatam vitam tendit, fruens Deo ſit beatus, qui Deum amaverit.*

quement (1). Hiérocles dit qu'il faut le regarder comme notre pere (2). Séneque veut que les maîtres agissent avec leurs esclaves, comme Dieu avec les hommes. Il n'est pas satisfait des honneurs qu'ils lui rendent, s'ils ne sont réunis avec l'amour (3).

Les Philosophes ne se sont pas contentés d'enseigner la nécessité de l'amour de Dieu ; ils l'ont aussi réduit en pratique. Porphyre dans sa vie de Plotin nous assure, que ce fameux Platonicien dormoit peu ; que son ame étoit pure ; qu'il étoit toujours occupé de la Divinité, qu'il aimoit de tout son cœur (4). » Je crains les

(1) MAXIME DE TYR, Dissertat. 28. pag. 462. ἴσωσαν μόνον, ἐράτωσαν μόνον, μνημονευέθωσαν μόνον.

(2) HIÉROCLES, in carm. aurea, pag. 281. ἐπὶ τὸν Θεὸν ὡς τὸν πατέρα ἐπιστρα φῆναι δεῖ.

(3) SENECA, Epist. 47. *Quare non est, quòd fastidiosi te deterreant, quominùs servis tuis hilarem te præstes, & non superbè superiorem. Colant potiùs te, quàm timeant. Itàne, inquit, prorsùs colant tanquam clientes, tanquam salutatores? Hoc qui dixerit, obliviscetur id Dominis parùm esse, quod Deo satis est, qui colitur & amatur.*

(4) FABRICIUS, Bib. Græc. tom. 4. p. 137. Vie de Plotin. καὶ ἀεὶ σπεῦσον πρὸς τὸ Θεῖον ἐρδιὰ πάσης ψυχῆς ἔρα.

» Dieux, disoit l'Empereur Julien (1);
» je les aime, je les respecte comme
» de bons maîtres & de bons peres. «

On ne peut parler avec plus d'onction sur cette matiere, que les Gnanigueuls, qui sont proprement les Sages des Indes, dont l'Auteur de l'Histoire du Christianisme des Indes a rapporté quelques extraits (a) d'après la traduction de M. Ziégenbalg, un des Missionnaires qui partirent de Coppenhague l'an 1705 pour Tranquebar. » L'Etre des Etres, lit-on dans un
» Livre de ces Infidéles, est le seul
» Dieu éternel, immense, présent en
» tous lieux, qui n'a ni fin ni com-
» mencement, & qui contient toutes
» choses. Il n'y a point d'autre Dieu
» que lui : il est le seul Seigneur de
» toutes choses, & sera tel pendant
» toute l'éternité. O Dieu, avant que
» je vous connusse, j'étois dans une
» perpétuelle agitation ; mais depuis
» que je vous connois, & que je me

(a) L. 6 p. 456. & suiv.

(1) IMPER. JULIAN. Orat. 7. pag. 396. ἀλλ' ὅμως οὕτω δή τι τοὺς Θεοὺς πέφρικα, καὶ φιλῶ καὶ σέβω, καὶ ἅζομαι, καὶ πανθ' ἁπλῶς τὰ τοιαῦτα πρὸς αὐτοὺς πάσχω, ὅσαπερ ἄν, καὶ οἷα πρὸς ἀγαθοὺς δεσπότας, πρὸς διδασκάλους, πρὸς πατέρας, πρὸς κηδεμόνας, πρὸς πάντα ἁπλῶς τὰ τοιαῦτα.

» ſuis recueilli en moi-même, je ne
» déſire plus que vous. « Un autre de
leurs Auteurs s'exprime ainſi en par-
lant de Dieu. » Il y a un Etre qui ſe
» trouve par-tout, & qui eſt préſent
» à tout; c'eſt le ſeul que vous devez
» aimer. O ſouverain de tous les Etres,
» Seigneur du ciel & de la terre,
» devant qui déplorerai-je ma miſere,
» ſi vous m'abandonnez, vous à qui
» je dois mon ſoutien & ma conſerva-
» tion? Sans vous je ne ſçaurois vivre;
» appellez moi, Seigneur, afin que
» j'aille vers vous. «

Voici ce qu'écrivoit un homme de cette religion à M. Ziegenbalg. On peut connoître Dieu par la Loi qu'il a donnée, & par les merveilles qu'il a opérées dans le monde. On le découvre auſſi par la raiſon & l'entendement qu'il a donné aux hommes, & par la création & la conſervation des Etres. Ce qui lui eſt dû de la part des hommes, conſiſte principalement dans l'amour & dans la foi : car voici ce que notre Loi enſeigne par rapport au ſervice du Dieu ſouverain : *l'homme le doit aimer, & croire de bouche & de cœur; & il ne doit agir que par ces deux principes; ſur leſquels étant fondé,*

il

il faut qu'il obéiſſe à ſes commandemens, en ſe conformant en tout & ſans interruption à ſa volonté.

Ce paſſage & le précédent ont fait aſſurer à M. Ziegenbalg, que ces Payens des Indes avoient des idées bien plus ſublimes & plus juſtes de la Divinité, que n'ont eu la plûpart des anciens Grecs & Romains.

CHAPITRE XXI.

DE L'AMOUR DU PROCHAIN.

I. *L'amour du prochain recommandé par les ſages Payens.*
II. *L'hoſpitalité en uſage chez les Anciens.*
III. *Combien l'ingratitude eſt odieuſe.*
IV. *Néceſſité de faire l'aumone.*
V. *Sentimens des Anciens ſur l'inégalité des biens qui ſubſiſte préſentement parmi les hommes.*

I. L'amour du Prochain recommandé par les Payens

L'Amour propre, ainſi que la raiſon, ordonnent l'un & l'autre d'aimer le prochain : auſſi toutes les Sectes ſe ſont-elles réunies ſur cet

article. Pithagore enſeigna qu'il n'y avoit point d'homme à qui nous ne devions de l'amitié (1) ; ce qui a fait dire à Sextus : » aimez tout ce qui eſt » de même nature que vous (2). «

Entre les principales perfections, Platon (a) met l'amour des hommes ; & cette doctrine étoit commune aux Platoniciens & aux Péripatéticiens (b). Simplicius aſſure, que l'homme de bien cherche à être utile à tous les hommes (3). Marc-Antonin dit que l'homme eſt né pour faire du bien à ſes ſemblables (4). Cicéron eſt perſuadé (5) que c'eſt détruire la ſociété

(a) *Plato, de Republ. l. 3. p. 386.*

(b) *Stobée, tom. 2. Ecl. Phyſ. p. 188.*

(1) IAMBLIQUE, de Vitâ Pithagor. cap. 33, n. 229. φιλίαν δὲ διαφαίνεται πᾶσιν πρὸς ἅπαντας. Voyez auſſi chap. 36.

(2) SEXTUS PITHAG. pag. 648. *Dilige omnes, quod ejuſdem tecum naturæ eſt.*

(3) SIMPLICIUS, ſur Epictete, pag. 157. ὁ βουλόμενος ἀγαθὸς ἄνθρωπος πάντας ἀνθρώπους ὠφελεῖν.

(4) MARC-ANTONIN, lib. 3. ſect. 4. ὁ δὲ πλησίον πᾶσιν ἀνθρώποις κατὰ τὴν πρὸς ἄνθρωπον φύσιν ἐστίν. Lib. 9. ſect. 42.

(5). CICERO, de Officiis, lib. 3. n. 6. *Qui autem civium rationem dicunt habendam, externorum negant, hi dirimunt communem humani generis ſocietatem, quâ ſublatâ, beneficentia, liberalitas, bonitas, juſtitia funditùs tollitur : quæ qui tollunt, etiam adverſùs Deos*

commune du genre humain, que de reſtreindre l'amitié pour les hommes à ſa ſeule patrie ; que rien n'eſt plus contraire à la bienfaiſance, à la bonté, à la juſtice, & même à ce que l'on doit aux Dieux, puiſque leur intention en fondant les ſocietés, eſt que les hommes ſe rendent ſervice les uns aux autres ; & il approuve ce principe (1) d'Antipater : que l'homme eſt né pour être utile aux autres hommes & pour ſervir la ſocieté ; qu'il a reçu de la nature cette régle, à laquelle il doit obéir, & qu'il doit ſuivre ; *que l'utilité particuliere doit tendre à l'utilité commune*, parce que l'avantage commun eſt l'avantage des particuliers.

immortales impii judicandi ſunt. Ab iis enim conſtitutam inter homines ſocietatem evertunt, cujus ſocietatis arctiſſimum vinculum eſt, magis arbitrari eſſe contra naturam hominem homini detrahere ſui commodi cauſâ, quàm omnia incommoda ſubire, vel externa, vel corporis, vel etiam ipſius animi, qua vacent juſtitiâ.

(1) De Officiis, lib. 3. n 12. *Quid tu cùm hominibus conſulere debeas, & ſervire humanæ ſocietati, eâque lege natus ſis, & ea habeas principia naturæ, quibus parere, & qua ſequi debeas, ut utilitas tua communis ſit, viciſſimque communis utilitas tua ſit.*

Séneque a auſſi très-bien parlé ſur ce ſujet. » Tandis que nous ſommes » avec les hommes, dit-il, pratiquons » l'humanité, & ne faiſons mal à per- » ſonne (1). «

Pluſieurs Nations ſe ſont diſtinguées par leur amour pour cette vertu. Il y avoit une Loi chez les Egyptiens (a), qui condamnoit à mort ceux qui ne ſecouroient pas un homme à qui l'on faiſoit violence, lorſqu'ils le pouvoient; & ſi cela ne leur étoit poſſible, ils étoient obligés de déclarer les voleurs, & de les pourſuivre en juſtice : s'ils y manquoient, ils recevoient un certain nombre de coups, & on les laiſſoit trois jours ſans manger.

(a) *Diod. de Sicile, l. 1. p. 69.*

On ſçait juſqu'où les Romains portoient l'amour de la patrie, & qu'il n'y avoit pas chez eux un homme de bien, qui n'eût volontiers ſacrifié ſa vie pour l'avantage de Rome, ſuivant le témoignage de Cicéron (2); ce qui

(1) SENECA, de Irâ, lib. 3. cap. 43. *Dum inter homines ſumus, colamus humanitatem; non timori cuiquam, non periculo ſimus.*

(2) CICERO, de Officiis, lib. 1. n. 17. *Sed cùm omnia ratione animoque luſtraris, omnium ſocietatum nulla eſt gravior, nulla ca-*

a fait dire à Lucilius, que la vertu consistoit à mettre les intérêts de la patrie au-dessus de tout, ensuite ceux de ses parens, & en dernier lieu les siens (1).

Les Brachmanes faisoient profession d'aimer tous les hommes (a). Confucius a dit en propres termes, qu'il ne falloit point faire aux autres ce que nous ne voulions pas qu'ils nous fissent (2). C'est une maxime reçue chez les Talapoins (b), que qui n'aime pas tous les hommes, péche. Christophle Colomb nous apprend dans une de ses Lettres, que dans le pays qu'il avoit

(a) L
dius,

(b
Loub
2. p.

rior, quàm ea quæ cum Republicâ est unicuique nostrûm. Cari sunt parentes, cari liberi, propinqui, familiares; sed omnes omnium caritates patria una complexa est, pro quâ quis bonus dubitet mortem oppetere, si ei sit profuturus?

(1) LUCILIUS, vers 165.

Virtus, Albine, est,
Commoda præterea patriæ sibi prima putare,
Deinde parentum, tertia jam postremaque nostra.

(2) CONFUCIUS, lib. 1. pag. 26. *Quæ denique damnas in iis, quæ sunt à dextris, ne agas cum iis quæ sunt à sinistris; & contrà, quæ comprobas in iis quæ sunt à sinistris, ne agas cum his quæ sunt à dextris: verbo, quod tibi fieri non vis, alteri ne feceris.*

découvert, il avoit trouvé que les Habitans avoient une très-grande amitié pour tous les hommes (1).

L'Ynca Manco-Capac qui polit le Perou, persuada à ses sujets de vivre entr'eux dans une concorde mutuelle, sans avoir aucune sorte d'animosité ni de passion les uns contre les autres, & de ne pas faire aux autres ce qu'ils n'auroient pas voulu qu'on leur fît à eux-mêmes.

Enfin le précepte de l'amour des hommes n'a trouvé de contradiction, que chez quelques partisans mal entendus du plaisir (a), qui vouloient qu'on agît, comme si on eût été seul dans le monde.

(a) *Laërce, sect. 96.*

II. L'hospitalité en usage chez les anciens.

II. Il n'y a point eu de vertu plus pratiquée dans les anciens tems que l'hospitalité : tout homme pouvoit voyager sans inquiétude ; il étoit assuré d'être reçu comme un ami & comme un parent, même sans être connu. Les deux Poëmes d'Homere en fournissent une infinité de preuves. Axile qui fut tué par Diomede, avoit une maison bâtie sur les grands chemins, dans laquelle

(1) Epist. COLUMB. in Hisp. illustratâ, tom. 2. pag. 283. *Maximum erga omnes amorem præ se ferunt.*

il recevoit tous les paſſans (1). Télemaque ſupportoit impatiemment (a) qu'on eût fait quelque tems attendre à la porte de ſon Palais Pallas qu'on ne connoiſſoit pas, & qui s'étoit déguiſée ſous la figure de Mentes. Elle va avec lui chez Neſtor (b) : dès qu'on les voit on les accable d'amitiés, & on ne leur demande qui ils ſont, qu'après les avoir bien régalés. Ménelas reçoit chez lui comme ſes amis (c) Piſiſtrate & Télemaque, avant qu'il ſçût qui ils étoient. Les Phæaciens traitent Uliſſe avec la plus grande humanité, parce qu'ils ſont perſuadés que Dieu veut qu'on en agiſſe ainſi avec les étrangers & les pauvres. C'eſt pourquoi Naſicaa dit à ſes femmes : » voici un malheu-» reux errant qui eſt venu ici ; il faut » en avoir ſoin. Les étrangers & les » pauvres ſont ſous la protection de » Jupiter : les plus petits préſens

(a) (1. vers

(b) (3. ver & 69.

(c) (4. ver

(1) HOMERE, Iliade 6. vers 12.
ἄξυλον δ' ἄρ' ἔπιφνε βοὴν ἀγαθὸς Διομήδης
τευδρανίδην, ὃς ἔναιεν εὐκτιμένῃ ἐν Ἀρίσβῃ
ἀφνειὸς βιότοιο, φίλος δ' ἦν ἀνδράσι πᾶσι·
πάντας γὰρ φιλέεσκεν ἐδῷ ἔνι δίκια γαίων.
Le Scholiaſte rend le mot φιλέεσκεν par ἐξέγιστεν.

» font toujours plaisir ; donnez donc » à cet étranger à boire & à manger (1). «

Eumée reçoit très-bien Ulisse sans le connoître ; & lorsque ce Prince lui fait ses remercimens, Eumée lui répond qu'il n'a fait que ce qu'il a dû, & qu'il n'est point permis de rebuter un étranger (2).

Médée dans Euripide (3) prie le Roi Ægée à qui elle est inconnue, de lui donner un asile chez lui. » J'y con» sens, répond le Prince ; premiere» ment à cause des Dieux. « Admete, malgré le chagrin quil a d'avoir perdu Alceste, reçoit chez lui Hercule ; il prétend que la situation dans laquelle il se trouve, n'étoit point une raison suffisante pour l'en dispenser ; & que s'il eût refusé l'hospitalité à ce Héros,

(1) Odyssée, 6. vers 206.
ἀλλ' ὅδε τις δύστηνος ἀλώμενος ἐνθάδ' ἱκάνει,
τὸν νῦν χρὴ κομέειν. πρὸς γὰρ Διός εἰσι ἅπαντες
ξεῖνοί τε πτωχοί τε. δόσις δ' ὀλίγη τε φίλη τε
ἀλλὰ δότ' ἀμφίπολοι ξείνῳ βρῶσίν τε πόσιν τε.

(2) Odyssée 14. vers 56.
ξεῖνε οὔ μοι θέμις ἐστὶ οὐδ' εἰ κακίων σέθεν ἔλθοι
ξεῖνον ἀτιμῆσαι.

(3) EURIPIDE, Médée, vers 720.
πολλῶν ἕκατι τήν δέ σοι δοῦναι χάριν
γύναι προθυμός εἰμι πρῶτα μὲν Θεῶν.

il auroit eu le chagrin de voir ajouter à tous ses malheurs, que sa maison auroit été appellée ennemie des étrangers (1).

Callimaque a célébré une Héroïne, dont la maison étoit ouverte à tous les voyageurs (2). L'Empereur Julien, dans sa fameuse Lettre écrite à Ecdicius Gouverneur d'Egypte, lui ordonne d'établir en chaque ville des hôpitaux, où l'on puisse pratiquer envers les pauvres étrangers, de quelque religion qu'ils soient, les devoirs de l'humanité. Des Nations entieres se sont rendues célébres par la pratique de l'hospitalité. Il y avoit en Crete des maisons publiques (*a*) pour recevoir les étrangers. Ils étoient bien traités chez les Arcadiens (*b*). Les Allemands se sont distingués par-là entre tous les autres peuples : » Il n'y » a gueres de Nation, dit Tacite (*c*), » qui se plaise plus à traiter & à rece-

(*a*) *Athé*
née, *l.* 4. *p*
143.

(*b*) *Polybe*
l. 4. *p.* 288

(*c*) *Taci*
Germania

(1) EURIPIDE, Alceste, vers 557.
καὶ πρὸς κακοῖσιν, ἄλλο τοῦτ' ἂν ἦν κακὸν
Δυομοῦς καλεῖσθαι τοὺς ἐμοὺς ἐχθροξόνους.
Voyez aussi Electre, vers 785.

(2) CALLIMACHI Fragmenta, pag. 315.
Τῶν δὲ πάντες ὁδῖται
Πρὰ φιλοξενίης. ἔσχε γὰρ τέγος ἀκλήιστον.

» voir les étrangers ; c'eſt un crime » chez eux de fermer ſa maiſon à qui » que ce ſoit. Quand vous arrivez » chez quelqu'un, il vous donne ce » qu'il a ; lorſqu'il n'a plus rien, il » vous mene lui-même chez ſon voi- » ſin, qui vous reçoit avec le même » viſage & avec la même franchiſe : » on ne diſtingue point en cela l'ami » de l'étranger. «

(a) *Stobée, p. 289.* Parmi les Loix de Charondas, il y en a une (a) qui ordonne de recevoir avec affabilité & politeſſe les honnêtes gens, de quelque pays qu'ils ſoient. Les Loix des Lucaniens puniſſoient (b) quiconque refuſoit de recevoir un étranger, qui après le ſoleil couché ſe ſeroit préſenté pour paſſer la nuit dans une maiſon. Enfin les Anciens croyoient que Jupiter étoit le protecteur de l'hoſpitalité, & ils lui donnoient le nom d'hoſpitalier (c). Ils ne ſe contentoient pas de bien traiter les étrangers ; ils leur faiſoient auſſi des préſens appellés ξενια, lorſqu'ils ſe ſéparoient.

(b) *Ælien, l. c. 1.*

Ζεὺς ξέ-

III. Combien gratitude eſt oiſe.

III. Ils ne demandoient que de la reconnoiſſance de la part de ceux qu'ils avoient ſi bien reçus. Rarement y manquoit-on : car l'ingratitude paſ-

ſoit pour un des plus grands crimes. De toutes les Nations, il n'y en a point qui ait témoigné tant d'horreur pour ce vice, que les Perſes; ils étoient perſuadés que celui qui en étoit coupable, offenſoit les Dieux & ſa Patrie: auſſi les puniſſoient-ils avec ſévérité. » Leurs Loix, dit Ammien Marcellin, ſont très-ſéveres, ſur-tout celles » qu'ils ont faites contre les ingrats & » les déſerteurs (1). « Les Ambaſſadeurs de Campanie avouent dans le Sénat de Rome, que les ingrats ſont indignes de la protection des Dieux & des hommes (2).

Séneque (3) ne craint point de dire,

(1) AMMIANUS MARCELLINUS, lib. 23. p. 384. *Leges apud eos impendio formidatæ, inter quas diritate exſuperant latæ contra ingratos & deſertores.* Voyez Briſſonius, *de Regno Perſarum*, lib. 2. n. 96.

(2) TITUS LIVIUS, lib. 7. cap. 30. *Beneficium quoque acceptum colamus oportet, ne ingrati, atque omni ope divinâ humanâque indigni videamur.*

(3) SENECA, de Beneficiis, lib. 1. cap. 10. *Erunt homicidæ, tyranni, fures, adulteri, raptores, ſacrilegi, proditores: intra iſta omnia ingratus eſt, niſi quòd omnia iſta ab ingrato animo ſunt, ſine quo vix ullum magnum facinus accrevit. Hoc, tu, cave, tanquam maximum crimen ne admittas.*

qu'il n'y à point de plus grand crime que l'ingratitude, & que dans tous les forfaits il y entre de l'ingratitude. Il explique ailleurs toute la difformité de ce crime (1). » Une preuve, dit-il,

(1) SENECA, de Benefic. lib. 4. cap. 18. *Ut ſcias, per ſe expetendam eſſe grati animi affectionem, per ſe fugienda res eſt ingratum eſſe: queniam nihil aque concordiam humani generis diſſociat ac diſtrahit, quàm hoc vitium. Nam quo alio tuti ſimus, quàm quòd mutuis juvamur officiis? Hoc uno inſtructior vita, contraque incurſiones ſubitas munitior eſt beneficiorum commercio. Fac nos ſingulos: quid ſumus? Preda animalium & victima, ac viliſſimus & facillimus ſanguis; queniam cæteris animalibus in tutelam ſui ſatis virium eſt: quacumque vaga naſcuntur, & aſtura vitam ſegregem, armata ſunt. Hominem imbecillitas cingit; non unguium vis, non dentium terribilem cæteris fecit: nudum & infirmum ſocietas munit. Duas res dedit, qua illum obnoxium cæteris, validiſſimum facerent, rationem & ſocietatem. Itaque qui par eſſe nulli poſſet, ſi deduceretur, rerum potitur. Societas illi dominium omnium animantium dedit; ſocietas terris genitum in aliena natura tranſmiſit imperium, & dominari etiam in mari juſſit. Hac morborum impetus arcuit, ſenectuti adminicula proſpexit, ſolatia contra dolores dedit: hac fortes nos facit, quòd licet contra fortunam advocare. Hanc tolle, & unitatem humani generis, quâ vita ſuſtinetur,*

» que le ſentiment de la reconnoiſ-
» ſance eſt très-eſtimable, c'eſt que
» l'ingratitude qui lui eſt oppoſée,
» porte avec elle un caractere odieux,
» n'y ayant rien qui trouble tant la
» concorde & l'union du genre hu-
» main, que ce vice honteux. En effet
» d'où dépend notre ſureté, ſi ce n'eſt
» des ſervices mutuels que nous nous
» rendons ? certainement il n'y a que
» ce commerce de bienfaits qui rende
» la vie agréable, & qui nous mette
» en état de nous garantir des inſultes
» & des invaſions imprévues. Quel
» ſeroit le ſort du genre humain, ſi
» chacun vivoit à part, & n'avoit
» d'autre reſſource que lui-même ?
» autant d'hommes, autant de per-
» ſonnes expoſées à tout moment à
» être la proie & les victimes des
» autres animaux : un ſang toujours
» ſur le point d'être répandu ; en un

ſcindes. Tolletur autem, ſi efficies ut ingratus animus non per ſe vitandus ſit, ſed quia aliud illi timendum eſt. Ce beau paſſage de Séneque a été cité par Puffendorf, & traduit par M. Barbeyrac. Voyez le Droit de la Nature & des Gens, liv. 2. chap. 3. n. 15. & la Note deuxiéme ſur le Diſcours préliminaire de Grotius, pag. 2.

» mot la foibleſſe même. Les autres
» animaux ont des forces ſuffiſantes
» pour ſe défendre : tous ceux qui doi-
» vent être vagabonds, & à qui leur
» férocité naturelle ne permet pas d'al-
» ler en troupe, naiſſent armés, pour
» ainſi dire ; au lieu que l'homme eſt
» ſans défenſe de toutes parts, n'ayant
» ni ongles ni dents qui le rendent re-
» doutable. Mais ces ſecours qui lui
» manquent, il les trouve dans la ſo-
» cieté avec ſes ſemblables. La nature
» pour le dédommager lui a donné
» deux choſes, qui de foible & miſé-
» rable qu'il auroit été, le rendent
» très-fort & très-puiſſant, je veux
» dire la raiſon & la ſociabilité ; de
» ſorte que celui qui ſeul ne pourroit
» réſiſter à aucun autre, devient par
» cette union le maître de tout. La
» ſociabilité lui donne l'empire ſur
» tous les animaux, ſans excepter
» même ceux de la mer, qui vivent
» dans un autre élément. C'eſt auſſi
» la ſocieté qui lui fournit des reme-
» des contre les maladies, des ſecours
» dans la vieilleſſe, du ſoulagement &
» des conſolations au milieu des cha-
» grins & de la douleur ; c'eſt elle
» qui le met en état de braver, pour

» ainſi dire, la fortune. Otez la ſocia-
» bilité, & vous détruirez en même
» tems l'union du genre humain, d'où
» dépend la conſervation & le bon-
» heur de la vie. Or c'eſt détruire la
» ſociabilité, que de ſoutenir que
» l'ingratitude n'eſt pas une choſe
» odieuſe, & à éviter par elle-même,
» mais ſeulement à cauſe des fâcheuſes
» ſuites qu'elle peut avoir. «

Dans ce même Ouvrage (a), Sé-
neque fait l'Hiſtoire de la punition d'un
ingrat, qui mérite d'être rapportée.
Philippe Roi de Macédoine avoit dans
ſon armée un ſoldat diſtingué par
ſa valeur, & qui avoit eu diverſes
récompenſes militaires. Ce ſoldat s'é-
tant embarqué ſur un vaiſſeau qui
périt par la tempête, fut jetté mou-
rant ſur le rivage. Un Macédonien
qui avoit une maiſon & des terres
ſituées dans une campagne voiſine de
la mer, le ſecourut, le mena chez
lui, lui céda ſon lit, fournit à ſa dé-
penſe pendant trente jours, & lui
donna de quoi faire ſon voyage. Le
ſoldat promit à ſon bienfaiteur de lui
donner des preuves de ſa reconnoiſ-
ſance dès qu'il auroit vû le Roi. Arrivé
auprès de Philippe, il lui raconta ſon

(a) *De Be-
neficiis, l. 4.
c. 37. Hiſt.
de Philip. l.
5. p. 195.*

naufrage, ne dit rien des bons offices qu'il avoit reçus, & demanda pour récompenſe le bien de celui qui lui avoit ſauvé la vie. Philippe ſans aucun examen lui accorda ſa demande. Ce malheureux chaſſé de ſa terre écrivit une Lettre courte & vive au Roi. Philippe honteux de ſa facilité, & irrité contre le ſoldat, ordonna ſur le champ qu'on rendît tout au légitime maître, & fit marquer le ſoldat d'un fer chaud où étoient empreints les mots d'hôte ingrat.

IV. Néceſſité de faire l'aumône.

IV. Du précepte de l'Amour du prochain ſuit néceſſairement l'obligation de l'aſſiſter dans ſes beſoins, lorſqu'on le peut. Démoſthene la mettoit entre les devoirs de juſtice. » Il eſt juſte, diſoit-il, de prendre en » compaſſion ceux qui ſont malheu» reux (1). Pourquoi avec des richeſ» ſes ſouffrez vous qu'un homme de » bien ſoit dans l'indigence «, s'écrie Horace (2). Pline le jeune donne

(1) DÉMOSTHENE, dans le Recueil de Maxime & d'Antoine, pag. 93. δίκαιον ἐλεεῖν ὃ τοὺς ἀδίκως τῶν ἀτυχημάτων ἀλλὰ τοὺς παρὰ λόγον δυσ τυχοῦντας

(2) HORACE, Satyre, 2. liv. 2. vers 103.
Cur eget indignus quisquam te divite?

d'excellens

d'excellens conſeils à ce ſujet (1). » Je veux, diſoit-il, que celui qui eſt » vraiment libéral, faſſe part de ſon » bien à ſa patrie, à ſes parens, à » ſes alliés & à ſes amis ; mais j'en- » tends ſes amis pauvres, & qu'il ne » reſſemble pas à ceux qui ne font » des préſens qu'à ceux dont ils » peuvent en recevoir de plus grands : » c'eſt s'en ſervir comme d'hame- » çons pour avoir le bien d'autrui. » Ils imitent ceux qui prennent aux » uns pour donner aux autres, & » qui quoique réellement avares, » cherchent à acquérir une fauſſe ré- » putation de liberalité. Il faut donc » être d'abord content de ce que l'on » a, & enſuite ſoulager ceux que l'on » ſçait être dans le beſoin. «

(1) Plinii Epiſt. lib. 9. Epiſt. 30. *Volo eum, qui ſit verè liberalis, tribuere patriæ, propinquis, affinibus, amicis ; ſed amicis dico pauperibus, non ut iſti, qui iis potiſſimùm donant, qui donare maximè poſſunt. Hos ego viſcatis hamatiſque muneribus non ſua promere puto, ſed aliena corripere Sunt ingenio ſimili, qui quod huic donant, auferunt illi, famamque liberalitatis avaritiâ petunt. Primum eſt autem ſuo eſſe contentum ; deinde quos præcipuè ſcias indigere ſuſtentantem foventemque, orbe quodam ſocietatis ambire.*

Il y a encore plus d'énergie dans cette maxime d'un Philoſophe Chinois (a), que le riche, celui même qui s'eſt légitimement enrichi, eſt un voleur, lorſqu'il laiſſe ſouffrir l'indigent.

(a) *Voyag. de Le Cuat, t. 2. p. 109.*

V. Ce que Anciens penſoient de l'inégalité des biens.

V. Le Philoſophe Nigrinus avoit découvert la principale raiſon qui oblige les hommes de faire part aux autres de leur ſuperflu : il enſeignoit (b) que la jouiſſance des choſes ne nous appartenoit qu'à proportion du beſoin que nous en avions, & que c'étoit une eſpece d'injuſtice de retenir le reſte. „ Nous ne ſommes point „ maîtres de nos biens par la nature, „ diſoit-il ; nous n'en avons que l'uſage „ par la Loi & par la ſucceſſion. «

(b) *Lucien, Nigrinus, p. 22.*

Dans l'origine du monde on ne connoiſſoit point l'eſclavage. On prétend (c) que les Theſſaliens, les Lacédemoniens & les Habitans de l'iſle de Chio furent les premiers chez les Grecs, qui ayent privé leurs Concitoyens de la liberté. Platon regretta toujours cette égalité primitive, où il n'y avoit ni eſclaves ni richeſſes particulieres. Les Arcadiens & les Thebains (d) après avoir bâti une ville, envoyerent prier ce Philoſophe de

(c) *Athénée, liv. 6. p. 265.*

(d) *Ælien, liv. 2. c. 42. Laërce, l. 3. ſect. 23. V. les Notes.*

vouloir bien en être le Légiſlateur : il s'informa s'ils conſentiroient à une diſtribution égale des biens ; mais ayant appris que ce n'étoit pas leur intention, il refuſa de leur compoſer des Loix. Il portoit ſi loin cet amour pour l'égalité, qu'il vouloit que les enfans & les femmes mêmes n'appartinſſent dans ſa République à aucun particulier (*a*).

(*a*) *De Legib. l.* 5. 739.

Chez les Pithagoriciens, tous les biens étoient en commun. Dès qu'on avoit envie d'entrer dans cette Secte, on amenoit ſa famille, on apportoit ſon argent, & l'on faiſoit part à ſes confreres de toutes ſes poſſeſſions, moyennant quoi tout étoit en ſociété (1) ; d'où eſt venu ce proverbe, qu'entre amis tout eſt commun (2).

(1) AUL. GELLIUS, lib. 1. cap. 9. *Sed id quoque non prætereundum eſt, quòd omnes ſimul, qui à Pithagorâ in cohortem illam diſciplinarum recepti erant, quod quiſque familiæ pecuniæque habebat, in medium dabant, & coibatur ſocietas inſeparabilis, tanquam illud fuerit antiquum conſortium, quod re erat, atque verbo appellabatur* κοινόβιον. Voyez Iamblique, Vie de Pithagore, ch. 30. Porphyre, n. 20. Excerpta ex Diodoro, pag. 242.

(2) Proverbia Græca, pag. 104. κοινὰ τὰ τῶν φίλων.

Cette égalité, même dans un Etat, ne doit pas être regardée comme une chimere impoſſible, puiſqu'on l'a vûe en uſage chez pluſieurs peuples.

» Le ſecond établiſſement de Ly-
(a) *Vie de Licurgue.* » curgue & le plus hardi (a), ce fut
» le partage des terres, dit Plutar-
» que : car il y avoit entre les habi-
» tans une ſi horrible inégalité, qu'elle
» étoit même dangereuſe pour la ville,
» la plûpart étant ſi pauvres, qu'ils
» n'avoient pas un ſeul pouce de terre,
» & tout le bien ſe trouvant entre les
» mains d'un petit nombre de particu-
» liers. Pour chaſſer donc l'inſolence,
» l'envie, la fraude, le luxe & les
» deux plus grandes & les plus ancien-
» nes peſtes des Villes & des Etats,
» la pauvreté & l'avarice, il perſuada
» à tous les Citoyens de remettre
» leurs terres en commun, & d'en
» faire un nouveau partage, pour
» vivre enſemble dans une parfaite
» égalité, ne donnant les préémi-
» nences & les honneurs qu'à la vertu
» ſeule, & ne mettant entr'eux d'au-
» tre différence, que celle qui vient
» du blâme dû aux mauvaiſes actions,
» & de la louange que méritent les
» actions honnêtes & vertueuſes. Cela

» fut auſſitôt exécuté. Il partagea les
» terres de la Laconie en trente mille
» parts, qu'il diſtribua à ceux de la
» campagne ; & il fit neuf mille parts
» du territoire de Sparte, qu'il diſtri-
» bua à autant de Citoyens. D'autres
» diſent qu'il n'en fit que ſix mille,
» & que les autres trois mille furent
» ajoutées par le Roi Polydore. Il y
» en a même qui écrivent, que de
» ces neuf mille Lycurgue n'en fit que
» la moitié, & que Polydore ajouta
» l'autre. Chaque part pouvoit four-
» nir de revenu annuel ſoixante-dix
» boiſſeaux d'orge pour hommes &
» douze pour femmes, & de vin &
» autres fruits liquides à proportion.
» Car cette quantité parut ſuffiſante
» pour entretenir les hommes ſains
» & diſpos, ſans qu'ils euſſent beſoin
» de rien davantage. On rapporte
» de lui, que quelques années après
» revenant d'un long voyage, comme
» il traverſoit les terres de la Laconie
» qui venoient d'être moiſſonnées,
» il vit les tas de gerbes ſi égaux,
» que l'un ne paroiſſoit en rien plus
» grand que l'autre ; & ſe tournant vers
» ceux qui l'accompagnoient, il leur
» dit en riant : ne ſemble-t-il pas que

» la Laconie ſoit l'héritage de plu-
» ſieurs freres, qui viennent de faire
» leur partage? Après les immeubles,
» il entreprit de leur faire partager
» auſſi également les autres biens,
» pour achever de bannir d'entr'eux
» toute ſorte d'inégalité. «

Ce ne fut pas ſeulement à Lacédemone que l'on vit régner l'égalité parmi les Citoyens; les Scithes, ſuivant le témoignage de Strabon (*a*), avoient tout en commun, excepté leurs épées & leurs gobelets. Il y avoit une Loi chez les Indiens (*b*), qui ordonnoit l'égalité des biens, & qui leur défendoit d'avoir des eſclaves.

(*a*) *Strab. l. 7. p. 300.*

(*b*) *Diod. de Sic. l. 2. p. 124.*

Dans la Panchaie (*c*) que l'on croit avoir été une partie de l'Arabie heureuſe, les laboureurs apportoient en commun tous les bleds qu'ils avoient recueillis, & enſuite on en faiſoit la diſtribution.

(*c*) *Sur la Panchaie, Voyez Cellarius, t. 2. p. 707. Diodore, l. 5. p. 320.*

Les premiers habitans de l'Italie que l'on appelloit Aborigenes, eurent pour Roi Saturne. » On dit (ce ſont
» les termes de Juſtin) qu'il fut d'une
» ſi grande équité, que perſonne de
» ſon tems ne vivoit en ſervitude,
» ni ne poſſédoit rien en particulier;
» mais que tous les biens étoient en

» commun, & appartenoient à tous » ſans partage, comme ſi tous n'a- » voient eu qu'un ſeul & même patri- » moine. Afin de conſerver le ſouve- » nir d'un tel exemple, il fut ordonné » que durant les Saturnales, pour » égaler tous les Etats, les eſclaves » ſeroient aſſis à table avec leurs maî- » tres (1). «

Lorſque Timoléon réforma le gouvernement de Sicile, il chercha à y introduire l'égalité (*a*).

(*a*) *Diod. de Sic. l. 16. p. 464.*

Les Chinois ont auſſi eu des Philoſophes qui vouloient que tout fût égal entre les hommes; ils prétendoient, que c'étoit le ſeul moyen de faire diſparoître la friponnerie de deſſus la face de la terre (2).

(1) JUSTINUS, lib. 43. cap. 1. *Italiæ cultores primi Aborigenes fuere, quorum Rex Saturnus tantæ juſtitiæ fuiſſe traditur, ut neque ſervierit ſub illo quiſquam, neque quicquam rei privatæ habuerit; ſed omnia communia & indiviſa omnibus fuere, veluti unum cunctis patrimonium eſſet: ob cujus exempli memoriam cautum eſt, ut Saturnalibus, exæquato omnium jure, paſſim in conviviis ſervi cum dominis recumberent.*

(2) MARTINIUS, Hiſt. Sinic. lib. 5. p. 181. *Erat hoc præterea eorum placitum, ut nullo inter homines diſcrimine, omnes eſſent æquales:*

CHAPITRE XXII.

DE L'AMOUR DES ENNEMIS.

QUOIQUE rien ne soit plus contraire à la nature corrompue, que le précepte qui nous ordonne d'aimer nos ennemis, cette vertu n'a cependant point été inconnue à la Philosophie humaine. Pithagore (a) conseilloit pour toute vengeance de tâcher d'acquérir l'amitié de nos ennemis; & les Pithagoriciens menaçoient de la colere céleste, ceux qui avoient recours à une autre vengeance; ce qui a fait dire à Sextus: » Sçachez que » si vous vous vengez vous-mêmes, » Dieu vous jugera (1).

(a) *Laërce, l. 8. s. 23. Jambl. Vie Pithag. l. 1. n. 40.*

nullum esse obsequium, tributa nulla, imò nec pecunia; procul otium: atque ut omnes necesse habent comedere, sic decreverant, ut omnes, qui possent, opus facerent. Omnia volebant omnibus esse communia, & ab alio quemque accipere queis indigeret, ac vicissim dare, nemine repugnare vel negare auso. His talibus effecturum se sperabat, ut omnes doli atque fallaciæ ex orbe terrarum tollerentur.

(1) SEXTI Sententiæ, pag. 650. *Vindictam exercens, scito quia & judiceris à Deo.*

Pittacus

Pittacus défendoit (*a*) de parler mal de ses ennemis.

(*a*) *Laërce, l.1. sect. 78.*

Cléobule, Ariston, Chion vouloient que l'on travaillât par ses bons procédés à changer en amitié la haine de ses ennemis (1).

Socrate entendant dire (*b*) à quelqu'un, qu'il falloit faire du bien à ses amis & du mal à ses ennemis, répondit que la moitié de ce discours étoit vrai; qu'il falloit à la vérité faire du bien à ses amis, mais qu'il ne falloit point faire de mal à ses ennemis.

(*b*) *Thémist. Orat. 7. p. 95.*

Platon fait soutenir à ce Philosophe, qu'il n'est pas permis à un homme à qui l'on a fait une injustice, de s'en venger par une autre, parce qu'il n'est jamais permis d'être injuste (2); & c'est par ce passage du Criton, que Celse a voulu prouver (*c*), que la défense de se venger étoit connue dans le monde avant que Jesus-Christ parût sur terre.

(*c*) *Dans Orig. contre Celse, p. 30.*

(1) CLEOBULE, dans Laërce, liv. 1. sect. 91. ARISTON, dans Plutarque, *Laconic. Apophtegmata*, t. 2. p. 218. CHION, Ep. Græc. p. 34.

(2) PLATO, Criton. tom. 1. pag. 49. Σω. οὐδαμῶς ἄρα δεῖ ἀδικεῖν. Κρ. οὐ δῆτα. Σω. οὐδὲ ἀδικούμενον ἄρα ἀνταδικεῖν ὡς οἱ πολλοὶ οἴονται, ἐπειδήγε οὐδαμῶς δεῖ ἀδικεῖν.

Il ne faut point, suivant Hiérocles (a), se venger des injures, parce qu'en se vengeant, on deviendroit aussi méchant que ceux qui nous ont insultés.

(a) *Hiérocl. sur les vers d'or, p. 69.*

La seconde Dissertation de Maxime de Tyr a pour but d'interdire le désir de la vengeance.

On demandoit à Diogene, comment il falloit s'y prendre pour faire de la peine à ses ennemis. » Il faut, » répondit-il, devenir meilleur (1); « ce qui est conforme à ce qu'a dit depuis Marc-Antonin, que le meilleur moyen de se venger de ses ennemis étoit de ne leur pas ressembler (2). Ce grand homme alla encore plus loin : car il dit en termes exprès, qu'il faut faire du bien à ses ennemis.

Arrien conseilloit à ceux qui étoient violens (b) de souffrir les injures sans répliquer, comme étant le moyen le plus efficace pour se corriger; & il avoit pris cette maxime d'Epictete,

(b) *Arrien, sur Epictete, l. 3. c. 12.*

(1) PLUTARQUE, de audien. Poët. pag. 21. καλὸς κἀγαθὸς γενόμενος.

(2) MARC AURELE, lib. 9. sect. 27. ἄριστος τρόπος τοῦ ἀμυνέσθαι τὸ μὴ ἐξομοιοῦσθαι.

Lib. 11. sect. 13. εὐνοεῖν μὲν αὐτοῖς δεῖ.

qui avoit coutume de dire, que l'impatience & l'incontinence étoient deux vices des plus fâcheux ; que par l'un nous ne pouvions ſupporter les injures, & que par l'autre nous ſuccombions aux plaiſirs auxquels il étoit raiſonnable de réſiſter ; que le moyen de s'accoutumer à triompher de ces deux ennemis de la vertu, étoit de méditer continuellement ces deux mots importans : Souffrez & abſtenez-vous (1).

Philemon & Ménandre dont les Poëſies reſpiroient la morale la plus ſage, donnoient les mêmes conſeils. » Rien n'eſt plus agréable, ni en » même tems plus raiſonnable, que » de pouvoir ſupporter avec patience

(1) A. GELLIUS, lib. 17. cap. 19. *Præterea idem ille Epictetus, quod ex eodem Favorino audivimus, ſolitus dicere eſt, duo eſſe vitia multò omnium graviſſima ac teterrima, intolerantiam & incontinentiam, cùm aut injurias, quæ ſunt ferendæ, non toleramus neque ferimus, aut à quibus rebus voluptatibuſque nos tenere debemus, non tenemus. Itaque, inquit, ſi quis hæc duo verba cordi habeat, eaque ſibi imperando atque obſervando curet, is erit pleràque impeccabilis, vitamque vivet tranquilliſſimam. Verba hæc duo dicebat,* ἀνέχου καὶ ἀπέχου.

„ les injures, « dit Philemon (1); & Ménandre assure, que celui qui sçait les souffrir avec patience, est un excellent homme (2). C'est en conséquence de cette sage réflexion, que Cicéron décide, qu'il ne faut pas écouter ceux qui disent qu'il faut sçavoir se mettre vivement en colere contre ses ennemis, & que ce sentiment entre dans le caractere de l'homme magnanime & courageux: „ Car, ajoute-t-il, rien n'est plus „ louable & plus digne d'un grand „ homme, que la clémence & la facilité à pardonner (3). « Apulée déclare que (4) la Philosophie lui a appris, non-seulement à aimer ceux

(1) PHILEMON, dans Plutarq. de audiend. Poëtis, tom. 2. pag. 35.
ἥδιον οὐδὲν οὐδὲ μουσικότερόν ἐστι ἢ δύνασθαι
λοιδορούμενον φέρειν.

(2) MENANDER, in Stobæo, tom. 1. pag. 63.
οὗτος πράτιστός ἐστ' ἄνερ ὦ Γοργία
ὅστις ἀδικεῖσθαι πλεῖστ' ἐπίσταται βροτῶν.

(3) CICERO, de Officiis, lib. 1. n. 25. *Nec verò audiendi, qui graviter irascendum inimicis putabunt, idque magnanimi & fortis viri esse censebunt: nihil enim laudabilius, nihil magno & præclaro viro dignius placabilitate atque clementiâ.*

(4) APULEI Florida, pag. 779. *Sed Philosophia docuit me, non tantùm beneficium amare,*

qui lui font du bien, mais même ceux qui lui font du mal. Séneque prétend, qu'il y a une véritable grandeur d'ame à ſouffrir les injures, lorſqu'on eſt dans la plus grande élévation, & que rien n'eſt ſi glorieux qu'un Prince, qui pouvant ſe venger d'une injure, la pardonne (1). » Il n'en eſt » pas, dit-il ailleurs (2), des injures

ſed etiam maleficium, magiſque judicio impertire, quàm commodo.

(1) SENECA, de Clementiâ, lib. 1. cap. 20. *Clementem vocabo, non in alieno dolore facilem, ſed eum, qui cùm ſuis ſtimulis exagitetur, non proſilit, qui intelligit magni animi eſſe injurias pati, nec quidquam eſſe glorioſius principe impunè læſo.*

(2) SENECA, de Irâ, lib. 2. cap. 31. *At enim iræ habet aliquam voluptatem, & dulce eſt dolorem reddere: minimè. Non enim ut in beneficiis honeſtum eſt merita meritis repenſare, ità injurias injuriis: illic vinci turpe eſt, hic vincere inhumanum. Verbum eſt, & quidem pro juſto receptum, ultio à contumeliâ non differt, niſi ordine; qui dolorem rexerit, tantùm excuſatiùs peccat. . . . . magni animi eſt injurias deſpicere. Ultionis contumelioſiſſimum genus eſt, non eſſe viſum dignum, ex quo peteretur ultio. Multi leves injurias altiùs ſibi demiſere, dum vindicant. Ille magnus & nobilis eſt, qui more magnæ feræ latratus minutorum canum ſecurus exaudit. Minùs, inquit, contemnemur, ſi vindicaverimus inju-*

a comme des bienfaits : ici il eſt hon-
» nête de rendre la pareille ; mais il
» n'eſt pas honnête de rendre injures
» pour injures. Ici il y a de la honte
» à être vaincu, & là à vaincre. C'eſt
» un mot inhumain que celui de ven-
» geance, quoique la choſe qu'il ſigni-
» fie ſoit regardée communément
» comme juſte & innocente ; elle ne
» differe proprement de l'injure qu'à
» l'égard du tems. L'aggreſſeur fait la
» premiere injure, celui qui ſe venge
» en fait une autre à ſon tour ; le
» dernier n'eſt qu'un peu plus excu-
» ſable. . . . . Une ame grande
» & généreuſe mépriſe les injures. La
» vengeance la plus injurieuſe & la
» plus mortifiante pour l'aggreſſeur,
» c'eſt de le juger indigne qu'on ſe
« venge de lui. Bien des gens, en vou-
» lant ſe venger d'une légere injure,
» n'ont fait que rendre l'affront plus
» ſenſible & plus difficile à oublier.
» Un lion écoute ſans s'émouvoir les
» aboiemens des petits chiens. Mais,
» me direz-vous, en ſe vengeant on

riam. Si tanquam ad remedium venimus, ſine irâ veniamus, non quaſi dulce vindicari, ſed quaſi utile. Sæpè autem fatiùs fuit diſſimulare, quàm ulciſci.

» empêche que les autres ne nous » mépriſent : hé bien, ſi vous avez re- » cours à la vengeance comme à un » remede néceſſaire, uſez-en du moins » ſans colere, & portez-vous y, non » pas comme à une choſe agréable, » mais comme à une choſe utile. » Avouons néanmoins qu'il eſt ſouvent » plus avantageux de diſſimuler une » injure, que de s'en venger. «

Le Légiſlateur des Chinois Confucius s'explique à ce ſujet d'une façon plus conforme aux maximes Evangéliques. » Mon ſentiment, dit-il, eſt » que la vérité & la juſtice doivent » toujours nous guider, & qu'il faut » rendre des bienfaits pour des injures » & des haines ; « ce que ſon Commentateur explique ainſi : » Quelqu'un » a paru me faire une injure : je com- » mencerai par examiner dans la vraie » balance de la raiſon le caractere de » celui qui m'a inſulté ; & ſi je lui » trouve du mérite, je n'irai pas pour » une offenſe particuliere deshonorer » un homme qui peut avoir de la » vertu, & être digne de l'eſtime des » honnêtes gens. Mais ſi pluſieurs » choſes le rendent odieux, alors j'o- » béirai à la raiſon, qui m'oblige de

» poursuivre la méchanceté par-tout
» où je la trouve (1). «

(1) CONFUCIUS, Scientia Sin. lib. 3. pag. 106. *Mea igitur hæc est sententia, eo, quod rectum justumque est, compensato injurias & odia; beneficiis compensato beneficia. Quæ verba sic exponit interpres: injuriam quis intulisse mihi visus est, non illam ego recordabor, ut mihi est allata; sed æquâ rationis trutinâ expendam singula ejusdem momenta, ut queam statuere, quid hic odio, quid amore, quid fugâ, quid persecutione dignum sit. Expensis omnibus, si comperiam eum, qui me læsit, aliis tamen ex capitibus & simpliciter amore dignum esse, ego certè ob privatam offensionem nullas invidus offundam tenebras ipsius laudi ac virtuti; ac si multa sunt quæ odiosum reddant, ac meritò exterminandum, parebo tunc rationi, quæ improbitatem, aliaque vitia odio prosequi & exterminare nos docet: atque hoc est eo, quod rectum justumque est, odia rependere..... Confucius alibi beneficiis compensare odia: hoc enimverò est perampli pectoris virtus ac pietas.*

CHAPITRE XXIII.

DU MENSONGE.

PLUSIEURS Philoſophes ont condamné expreſſément le menſonge. Le précepte que Pithagore recommandoit le plus (*a*) étoit de dire la vérité. Une des Sentences de Solon étoit, qu'il ne falloit pas mentir ; & Pittacus ordonnoit de dire toujours la vérité. Stobée a recueilli pluſieurs paſſâges des Anciens qui donnent le même conſeil. Euripide (1) parle du menſonge comme d'une choſe honteuſe. Chærémon (2) aſſûre qu'il ne convient pas aux honnêtes gens de mentir. » Je hais à l'égal des portes » de l'enfer celui qui dit une choſe, » & qui en penſe une contraire, « lit-on dans Homere (3). » Ne dites

(*a*) *Porph. Vie de Pith. n.* 41. *Protrept. c.* 22. *Stob. t.* 1. *p.* 45. *Laërce, l.* 1. *ſ.* 78.

(1) STOBÉE, tom. 1. pag. 140. EURIPIDE.
ἤπου χάλεπόν ἐστι τὸ ψεύδη λέγειν.

(2) CHÆREMON.
ψεύδη δὲ τοῖς ἐσθλοῖσιν οὐ πρέπει λέγειν.

(3) HOMERE.
ἔχθρος γάρ μοι κεῖνός ἐστι ὁμῶς ἀΐδαο πύλῃσιν,
ὃς κ᾽ ἕτερον μὲν κεύθει ἐνὶ φρεσὶ ἄλλο δὲ εἴπε.

» jamais de fausseté; que toutes vos » paroles soient conformes à la vé- » rité: « c'est un des conseils de Phocilide (1), qui ajoute : » Ne dites pas » une chose & ne pensez pas l'autre. » Tout homme sage & prudent, assûre » Cléobule, déteste le mensonge (2). « C'est une chose honteuse de mentir, suivant Théognis (3).

Le sage Législateur Charondas exhortoit tous les Citoyens d'aimer le beau & le vrai, & d'avoir en horreur ce qui est honteux, aussi-bien que le mensonge (4). L'Auteur du Dialogue du Juste qui se trouve parmi les Ouvrages de Platon, décide que c'est violer la justice que de mentir (5).

(1) PHOCILIDE.
ψεύδεα μὴ βάξειν, τὰ δὲ ἐπήτυμα πάντα ἀγορεύειν μηδ' ἕτερον κεύθῃς κραδίῃ νοῶν ἀλλὰ ἀγορεύων.

(2) CLÉOBULE.
ψεῦδος δὲ μισεῖν πᾶς φρόνιμος καὶ σοφός.

(3) THÉOGNIS.
οὐδέτι καλὸν ὅτῳ ψεῦδος προσομαρτῇ ἀνδρὶ καὶ ἐξέλθῃ πρῶτον ἀπὸ στόματος.

(4) CHARONDAS, dans Stobée. tom. 1. pag. 289. τιμάτω δὲ ἕκαστος τὸ καλὸν, καὶ τὸ ἀληθὲς, καὶ μισείτω τὸ αἰσχρὸν καὶ τὸ ψεῦδος.

(5) Dans PLATON, tom. 3. pag 374. φέρε δὴ, πότερον ἡγῇ δίκαιον εἶναι ψεύδεσθαι ἢ ἀληθῆ λέγειν; ἀληθῆ ἔγαγε, ψεύδεσθαι ἄρα ἄδικον.

Ariſtote déclare, que le menſonge eſt mauvais & blâmable par lui-même, & que la vérité au contraire eſt belle & louable par elle-même (1).

Le Sage des Stoïciens ne ment jamais (*a*). L'homme de bien, ſuivant Marc-Antonin (*b*), ne parle jamais que conformément à la vérité. Ce ſage Empereur ne craint pas même d'aſſurer, que le menſonge eſt une eſpece d'impiété. Il faut diſtinguer, ſelon Polybe (*c*), deux ſortes de fauſſeté : l'une qui vient de l'ignorance, & elle mérite qu'on l'excuſe ; mais il ne faut avoir aucun commerce avec ceux qui débitent des fauſſetés connues de propos délibéré.

(*a*) *Stob. t. 2. p. 182. Epict. dans Simpl. pag. 326.*

(*b*) *Marc Anton. l. 3. ſect. 16. l. 4. ſect. 33. l. 9. ſect. 1.*

(*c*) *Polybe, p. 658.*

Apollonius de Thyanes enſeignoit, que le menſonge étoit indigne d'un homme de bien (2). Plutarque (*d*) vouloit qu'on inſpirât de l'horreur de ce vice aux enfans. » Outre les ſuſdits » préceptes, dit-il, il faut encore de » jeuneſſe accoutumer les enfans à » une choſe qui eſt très-ſainte ; c'eſt

(*d*) *De Liberis educand. Plut. t. 2. p. 11. trad. d'Amiot.*

(1) ARISTOTE, Ethic. Nicom. lib. 4. c. 13. κατ' αὐτὸ δὲ τὸ μὲν ψεῦδος φαῦλον, καὶ ψεκτόν. τὸ δὲ ἀληθὲς, καλὸν, καὶ ἐπαινετόν.

(2) APOLLONIUS, dans Philoſtrate pag 409. ψεύδεσθαι δὲ ἀτελεύθερον, ἀλήθεια γενναῖον.

» qu'ils disent toujours la vérité, pour » ce que le mentir est un vice servile » digne d'être haï de tous, & non par- » donnable aux esclaves mêmes qui » ont un peu d'honnêteté. « Il rapporte ailleurs (a) cet Apophtegme d'Æpénétus, qui avoit coutume de dire, que les menteurs étoient cause de tous les péchés & crimes du monde.

Lacon. ht. t. 2. o.

Séneque regarde comme une chose infâme de parler ou d'écrire autrement qu'on ne pense (1); & Aristide déclare qu'il est honteux de mentir (2). Thémistius prononce, que le mensonge doit être mis au rang des choses opposées à ce qui est honnête (3). Julien dans son fameux Edit (b) qui défend aux Chrétiens d'enseigner les Belles-Lettres, dit en propres termes: » Que sur des bagatelles la langue ne » soit pas d'accord avec la pensée, c'est » toujours manquer de droiture & de » probité; mais parler d'une façon &

Vie de en, t. 2. 4.

(1) SENECA, Epist. 24. *Turpe est aliud loqui, aliud sentire : quantò turpius aliud scribere, aliud sentire !*

(2) ARISTIDE, tom. 3. pag. 136. αἰσχρὸν τὸ ψεύδεσθαι.

(3) THEMISTIUS, Orat. 13. pag. 170. ψεῦδος δὲ οὐδὲν καλόν.

» penſer de l'autre ſur les choſes les » plus importantes, tenir école de ce » que l'on croit mauvais, louer les » Auteurs que l'on condamne le plus, » & tromper ainſi la jeuneſſe, n'eſt-ce » pas faire un trafic pareil à celui de » ces Marchands, qui ſans honneur » & ſans conſcience vantent une mar- » chandiſe mauvaiſe pour trouver des » acheteurs? « Ainſi ce Prince ſuperſti- tieux, ſous prétexte d'un amour mal entendu pour la vérité, profitoit d'une occaſion de témoigner ſa haine contre le Chriſtianiſme.

Les Perſes élevoient leurs enfans (*a*) dans la plus grande averſion pour le menſonge; ils leur repréſentoient ce vice comme la choſe du monde la plus honteuſe, & même comme le plus grand de tous les crimes, ſi l'on en croit Hérodote, ou du moins comme le ſecond, ſi on aime mieux s'en rapporter à Plutarque (*b*). Arrien aſſûre (*c*) que le menſonge n'étoit point connu chez les Indiens. Un des principes de la Théologie des Indiens modernes (*d*) eſt qu'il ne faut jamais mentir. Les Siamois ſoutiennent (*e*) qu'un Talapoin qui parle d'une façon & qui penſe de l'autre, péche. Confu-

(*a*) *Briſſonius, de Regno Perſar. l. 2. n. 83, & 84.*

(*b*) *Plut. de Vit. Ære alieno, t. 2. p. 829.*

(*c*) *Arrien, p. 326.*

(*d*) *La Loubere, t. 1. p. 381.*

(*e*) *Idem, t. 2. p. 3.*

cius veut que le Prince reſpecte la vérité, comme la pierre la plus précieuſe de ſa couronne (1).

Il faut pourtant convenir, qu'il y a eu pluſieurs Anciens qui ont crû qu'il étoit permis de contredire la vérité, lorſqu'en la diſant il en pouvoit réſulter plus de mal que de bien.

Mem. 4. *c.* 2. & 17. Socrate dans Xénophon (*a*) fait convenir Euthideme avec lequel il s'entretient, qu'il n'y a point d'injuſtice, ni à tromper un ennemi, ni même à tromper un ami pour ſon bien; & il en allegue pour exemple un Général d'armée, qui pour relever le courage abbatu de ſes Soldats, leur dit qu'il arrivera bientôt du ſecours, quoiqu'il ſçache le contraire; & un pere qui voyant que ſon fils a de la répugnance pour un remede qui lui eſt néceſſaire, le lui fait prendre comme un aliment.

(*b*) *Plato, Repub. l.* 3. p. 389. *l.* 5. p. 459. Platon penſoit (*b*) que le Magiſtrat pouvoit avoir recours au menſonge, lorſque par-là il pouvoit rendre un grand ſervice à la République; mais

(1) CONFUCIUS, de Scient. Sinic. lib. 3. pag. 4. *Deinde colat fidem ac veritatem, ſibique perſuadeat, hanc eſſe pretioſiorem gemmam corona ſua.*

il l'interdiſoit aux particuliers. Cependant dans un autre endroit (*a*) il paroît permettre tous les menſonges utiles, comme ceux qui pourroient prévenir quelque crime. C'étoit auſſi apparemment la doctrine des Pithagoriciens, puiſqu'on lit dans Sextus, qu'il ne faut ſe ſervir du menſonge que comme d'un remede dangereux (1).

(*a*) L. 2. p. 382.

Les Stoïciens croyoient (*b*) qu'il y avoit des occaſions où l'on pouvoit avoir recours à la tromperie, par exemple, à la guerre.

(*b*) *Stobée*, t. 2. p. 183.

Cicéron qui dans une de ſes Oraiſons ne fait pas de différence entre un parjure & un menteur, inſinue dans une autre (*c*) qu'il y a des menſonges honnêtes & charitables; ceux, par exemple, par leſquels on tâche de ſauver un Citoyen malheureux (2). Plutarque convient qu'il y a des cas où les ſages peuvent uſer de trompe-

(*c*) *Pro Roſcio Comado*, n. 16.

(1) SEXTUS, pag. 649. *Mendacio tanquam veneno utere.*

(2) CICERO, pro Ligario, n. 5. *Quòd ſi probare Cæſari poſſemus in Africâ Ligarium omninò non fuiſſe, ſi honeſto & miſericordi mendacio ſaluti civis calamitoſi conſultum eſſe vellemus.....*

ties à l'égard des méchans (1). Quintilien aſſûre qu'il eſt quelquefois permis au Sage de mentir, & que les plus rigides Stoïciens avouent, qu'il peut arriver que l'homme de bien mente même pour des cauſes légeres. » Par exemple, dit-il, lorſqu'un en-» fant eſt malade, ne ſuppoſe-t-on » pas pluſieurs choſes? Ne lui en pro-» met-on pas qu'on ne veut pas tenir, » & cela pour ſon utilité? Ne cherche-» t-on pas à tromper l'ennemi, lorſ-» qu'il s'agit du ſalut de la patrie? De » ſorte qu'à certains égards on loue » dans le Sage ce qu'on blâmeroit à » d'autres dans un eſclave (2). «

(1) PLUTARQUE, de Stoïc. Repug. tom. 2. pag. 1055. & 1056. πολλάκις γὰρ δι σοφοὶ ψεύδει χρῶνται πρὸς τὸς φάυλους.

(2) QUINTILIEN, lib. 2. cap. 17. *Nam & mendacium dicere etiam ſapienti aliquandò conceſſum eſt.* Lib. 12. cap. 1. *Ac primùm concedant mihi omnes oportet, quod Stoicorum quoque aſperrimi confitentur, facturum aliquandò bonum virum, ut mendacium dicat, & quidem nonnunquam levioribus cauſſis: uti pueris ægrotantibus utilitatis eorum gratiâ multa non facturi promittimus; nedum ſi ab homine occidendo graſſator avertendus ſit, aut hoſtis pro ſalute patriæ fallendus: ut hoc, quod aliàs in ſervis quoque reprehendendum eſt, ſit aliàs in ipſo ſapiente laudandum.*

C'eſt

C'eſt ce qui a fait dire au Commentateur Donat, que quelques-uns de ceux qui avoient écrit ſur les devoirs, avoient ſoutenu qu'il y avoit des occaſions où la juſtice exigeoit que l'on trompât (1).

Stobée a recueilli divers paſſages des Anciens, qui ont enſeigné que le menſonge étoit permis, lorſqu'en mentant on évitoit un grand mal, ou lorſqu'on procuroit un grand bien. » Il n'eſt pas honnête de mentir, di-» ſoit Sophocle; cependant ſi la vé-» rité nous attiroit de grands maux, » pour lors il faut pardonner à celui » qui a recours au menſonge (2). « Il fait ſoutenir à Uliſſe dans ſon Philoctete, que le menſonge n'a rien de honteux, lorſqu'on s'en ſert pour ſauver ſa vie (3). » Un menſonge vaut

(1) DONAT, in Adelph. Act. 4. Scene 3. verſ. 18. *Quanquam & ipſum fallere in tempore quidam de officiis ſcribentes rectum putant.*

(2) STOBÉE, tom. 1. pag. 141. Sophocle.
Καλὸν μὲν οὖν ὄκ ἔστι τὰ ψευδῆ λέγειν
ὅταν δ' ὄλεθρον δεινὸν ἡ ὀλισθεῖ ἄγει
συγγνωστὸν εἰπεῖν ἐστι κὴ τὸ μὴ καλόν.

(3) PHILOCTETE, vers 107. & 108.
ΝΕ. ὄκ αἰσχρὸν ἦν δῆτα τὰ ψευδῆ λέγειν
ΟΔ. ὄκ ἐι τὸ σωθῆναί γε τὰ ψεύδεα φέρει.

» mieux qu'une vérité fâcheuſe, « aſſûre Ménandre (1); & ſuivant Piſandre, l'on ne doit pas blâmer celui, qui pour ſauver ſes jours, croit pouvoir tromper (2).

» Je crois, diſoit Diphile (3), qu'un » menſonge avancé pour ſe ſauver, » n'a rien de mauvais. Il faut dire la » vérité lorſqu'elle eſt utile; « ce ſont les termes de Démocrite (4).

Si cette doctrine eſt réprehenſible, on peut du moins juſtifier ceux qui l'ont enſeignée par un grand nombre de Peres qui ont été dans le méme ſyſtême.

Le Sage de S. Clément d'Alexandrie parle ordinairement vrai; il ſe ſert cependant quelquefois du menſonge, comme le Médecin a recours à la médecine pour guérir les malades (5).

(1) MÉNANDRE, dans Stobée.
Κρεῖττον δ' ἐλέσθαι ψεῦδος, ἢ ἀληθὲς κακόν.

(2) PISANDRE, dans Stobée.
Ὁ νέμεσις ἢ ψεῦδος, ὑπὲρ ψυχῆς ἀγορεύειν.

(3) DIPHILE. ὑπολαμβάνω τὸ ψεῦδος ἐπὶ σωτηρίᾳ λεγόμενον, οὐθὲν πεπωῖσθαι δυσχερές.

(4) DEMOCRITE. ἀληθομυθεῖν χρεὼν οὐ λωΐον.

(5) CLEM. ALEXAND. Strom. lib. 7. p. 730. ἀληθῆ τε γὰρ φρονεῖ ἅμα, καὶ ἀληθεύει: πλὴν ὅτε μέν ποτε ἐν θεραπείας μέρει, καθάπερ ἰατρὸς πρὸς τὸ-

S. Jérôme (1) nous a conſervé un fragment du ſixiéme Livre des Stromates d'Origene, par lequel il paroît que cet Auteur croyoit qu'il y avoit des occaſions où l'on étoit dans la néceſſité de mentir; & il vouloit que pour lors on ſe propoſât d'imiter ou Judith, ou Eſther, ou Jacob, qui ſe ſont permis de déguiſer la vérité.

Euſebe a fait un Titre exprès dans ſa Préparation Evangélique (a), pour prouver qu'il falloit quelquefois ſe ſervir du menſonge comme d'une mé-

(a) N. 31 l. 12. p. 607 Euſeb. Prepar. Ev.

οὕτως ἐπὶ σωτηρίᾳ τῶν καιρόντων, ψεύσεται ἢ ψεύδῃ ἐρεῖ κατὰ τὸν σοφιστάς.

(1) S. JÉROME, contre Rufin, tom. 4. part. 11. pag. 364. *Homo autem, cui incumbit neceſſitas mentiendi, diligenter attendat, ut ſic utatur interdum mendacio, quomodò condimento atque medicamine: ut ſervet menſuram ejus, ne excedat terminos, quibus uſa eſt Judith contra Holofernem, & vicit eum prudenti ſimulatione verborum. Imitetur Eſther, quæ Artaxerxis ſententiam diu tacitâ gentis veritate correxit; & imprimis Patriarcham Jacob, quem legimus benedictiones patris artificiò impetraſſe mendacio: ex quo perſpicuum eſt, quòd niſi ità mentiti fuerimus, ut magnum nobis ex hoc aliquod queratur bonum, judicandi ſimus quaſi inimici ejus, qui ait: ego ſum veritas.*

decine, pour l'avantage de ceux avec qui nous avons à traiter.

Saint Hilaire assûre que souvent le mensonge est nécessaire, & que la fausseté est utile (1). S. Jérôme (2) est de même sentiment; & il le prouve par l'exemple de Jehu Roi d'Israël, qui eut recours à la fausseté pour découvrir tous les Prêtres de Baal & les faire périr.

S. Augustin qui a écrit avec le plus de force contre le mensonge, con-

(1) HILARIUS, in 14. Psalmum, pag. 65. *Est enim necessarium plerùmque mendacium; & nonnunquam falsitas utilis est, cùm aut percussuro de latente mentimur, aut testimonium pro periclitante frustramur, aut fallimus de difficultate curationis ægrotum. Et oportet, secundùm Apostoli doctrinam, sermonem nostrum esse sale conditum. Idcircò nunc Spiritus sanctus falsitatis affectum conditionibus temperavit, dicens: qui non egit dolum in linguâ suâ, nec fecit proximo suo malum, ut crimen mendacii in incommodo haberetur alieno.*

(2) S. HIERONYMUS, in Epist. ad Galatas, pag. 243. *Utilem verò simulationem, & assumendam in tempore, Jehu Regis Israël nos doceat exemplum, qui cùm non potuisset interficere Sacerdotes Baal, nisi se finxisset velle idolum colere, dicens: congregate mihi omnes Sacerdotes Baal; si enim Achab servivit Baal in paucis, ego serviam in multis.*

vient que le ſentiment preſque général eſt que l'on peut mentir, lorſqu'en mentant non-ſeulement on ne fait tort à perſonne, mais on fait du bien à quelqu'un (1).

Caſſien prouve dans ſa dix-ſeptiéme Conférence, que les Saints ſe ſervoient du menſonge comme de l'ellébore; & il ajoute qu'il ne faut jamais mentir ſans une très-grande néceſſité (2).

Théodoret enſeigne (*a*) cette même doctrine dans ſon Commentaire ſur les Rois; & il a été copié par Procope (*b*).

(*a*) *Théodoret, t. p.* 283.

(*b*) *Procope ſur les Rois p.* 138.

(1) AUGUSTINUS, Quæſt. in Leviticum 68. *Sed utrùm hæc aliquâ compenſatione admittenda ſint, magna quæſtio eſt; ſicut de mendacio penè omnibus videtur, quòd ubi nemo læditur, pro ſalute mentiendum eſt.*

(2) CASSIEN, Conférence 17. chap. 17. *Quòd venialiter mendacio ſancti tanquam elleboro uſi ſunt. Itaque taliter de mendacio ſentiendum, atque ità eo utendum eſt, quaſi natura ei inſit ellebori, quod ſi imminente exitiali morbo ſumptum fuerit, ſit ſalubre. Cæterùm abſque ſummi diſcriminis neceſſitate perceptum præſentis exitu eſt.*

CHAPITRE XXIV.

DU JUREMENT.

I. *On ne doit pas jurer légerement.*
II. *Le parjure eſt un très-grand crime.*

I. On ne doit pas jurer légerement.

I. UNE des maximes de Pithagore étoit (*a*) qu'il ne falloit point jurer par les Dieux : ſon intention étoit d'empêcher que l'on ne profanât le nom de Dieu ; & les Pithagoriciens furent ſi exacts obſervateurs de ce précepte, qu'il s'en eſt trouvé pluſieurs (*b*) qui ont mieux aimé payer ce qu'ils ne devoient pas, que d'employer le nom de Dieu pour atteſter qu'ils ne devoient rien.

(*a*) *Iamb. Vie de Pith. c. 28. n. 150. Laërce, l. 8. ſect. 22.*

(*b*) *Syllus & Clinias. Voyez Saint Baſile, de legend. lib. Gentil. t. 1. p. 577.*

Epictete ordonne de refuſer de jurer, à moins qu'on n'y ſoit abſolument forcé (1). Simplicius qui eſt de même ſentiment, en rend cette raiſon, que le jurement prend Dieu à témoin (2), & que c'eſt une eſpece

(1) EPICTETE, dans Simplicius, pag. 266. ὅρκον παραιτῆσαι εἰ μὴν εἶόν τε, εἰς ἅπαν. εἰ δὲ μὴ ἐκ τῶν ἐνόντων.

(2) SIMPLICIUS, pag. 266. ὁ γὰρ ὅρκος μαρ-

de mépris de la Divinité que d'interpoſer ſon autorité pour des choſes humaines, c'eſt-à-dire, pour des choſes viles & mépriſables.

C'eſt peut-être par cette raiſon, que le ſage Rhadamante défendit le premier de jurer par les Dieux; & il voulut (*a*) qu'au lieu d'employer leurs noms reſpectables, on jurât par l'oie, par le chien, par le belier & autres choſes ſemblables, comme le rapporte Soſicrate ancien Ecrivain de l'Hiſtoire de Crete.

(*a*) *Voyez les Notes de Barbeyrac ſur le Livre du Droit de la guerre & de la paix, l. 2. c. 13. n. 11. Note 5.*

Les Poëtes qui ont aimé à remplir leurs Ouvrages de maximes de morale, ont conſeillé de ne point jurer. » Il ne faut faire aucun jurement, » ſoit injuſte, ſoit même juſte, « diſoit Chérile (1); & Ménandre décide qu'il ne faut point jurer, quand bien même l'on pourroit jurer avec juſtice (2).

τυρα τὸν Θεὸν καλεῖ, ἢ ἐγγυητὴν ἐφ' οἷς λέγει φοιῖσχεται. τὸ γοῦν ἐπὶ ἀνθρωπίνοις πράγμασι, τ' αὐτὸν δὲ εἰπεῖν μικροῖς ἢ ἐυτελέσι, τὸν Θεὸν παράγειν καταφρόνησίν τινα πρὸς αὐτὸν ὑπογράφει.

(1) STOBÉE, tom. 1. pag. 194.
ὅρκον δ' οὔτ' ἄδικον χρεὼν ὄμνυναι, οὔτε δίκαιον.

(2) MENANDRE, dans *Poëtæ Minores Graci*, pag. 521.
ὅρκον δὲ φεῦγε καὶ δίκαιον· ὄμνυε.

II. Le parjure est un très-grand crime.

II. Une des raisons pour laquelle les Sages de l'Antiquité interdisoient le jurement (*a*), c'étoit de peur qu'en s'accoutumant à jurer à toute occasion, on ne tombât dans le parjure, qui étoit regardé comme un des plus grands crimes que l'on pût commettre, & celui que les Dieux punissoient avec la plus grande sévérité.

(*a*) *Hiéroeles, sur les vers d'or, p.* 34.

Voici le serment que fait Agamemnon dans Homere : » Grand Ju» piter, & vous Soleil qui voyez tout, » qui entendez tout, vous Fleuve, » Terre qui punissez dans les enfers » les hommes qui se parjurent sur la » terre (1). « Il emploie cette autre formule dans une autre occasion : » Que Jupiter le plus grand des Dieux » en soit témoin ! J'invoque aussi la » Terre, le Soleil, les Furies qui pu» nissent sous la terre les hommes qui » ont fait de faux sermens (2).

(1) HOMERE, Iliade 3. vers 276.
Ζεῦ πάτερ ἰδηθεν μεδέων, κύδιστε, μέγιστε
Ἥλιος τ' ὃς πάντ' ἐφορᾷς καὶ πάντ' ἐπακούεις
καὶ ποταμοὶ καὶ γαῖα, καὶ οἵτινες ὑπένερθε καμόντας
ἀνδρώπους τίνυσθον, ὅστις κ' ἐπίορκον ὀμόσσῃ.

(2) Iliade 19. vers 258.
Ἴσθω νῦν Ζεὺς πρῶτα Θεῶν ὕπατος καὶ ἄριστος,
γῆ τε, καὶ Ἠέλιος, καὶ Ἐρινύες, αἵθ' ὑπὸ γαῖαν
ἀνδρώπους τίνυσθον, ὅτις τ' ἐπίορκον ὀμόσσῃ.

Hésiode,

Héſiode, dans la Généalogie des Dieux, aſſûre (1) que la diſcorde a produit le jurement, qui eſt la cauſe de très-grands maux pour les mortels lorſqu'ils en abuſent : cette penſée ſe retrouve dans Moſchus (2). Ariſtophane fait dire à Strepſiade dans les Nuées, que Jupiter lançoit ſon tonnerre ſur les parjures (3); & dans les Grenouilles (*a*) il les place après leur mort avec ceux qui ont maltraité leurs hôtes, les voleurs, & ceux qui ont manqué au reſpect qu'ils doivent à leur pere & à leur mere.

Pithagore ordonnoit (*b*) de reſpecter le jurement, & de ne pas s'expoſer à la colere divine par un parjure.

Thalès croyoit (*c*) que le parjure étoit un auſſi grand crime que l'adultere. La réponſe de Périclès à cet homme qui vouloit l'engager à ſe parjurer, eſt

(*a*) *Grenouill. vers* 150.

(*b*) *Iamb. de Vitâ Pithag. c.* 28. *n.* 144. *&* 155. *Excerpta ex Diodoro, p.* 245.

(*c*) *Laërce, l.* 1. *ſ.* 36.

(1) HESIODE, vers 231.
ὅρκον θ' ὃς δὴ πλεῖστον ἐπιχθονίους ἀνθρώπους
πημαίνει, ὅτε κέν τις ἑκὼν ἐπίορκον ὀμόσσῃ.

(2) MOSCHUS, Megara, vers 76.
ἄς κε μέγαρα βλαφθείς τις ἑκὼν ἐπίορκον ὀμόσσῃ
δυσμενέων.

(3) ARISTOPHANE, in Nubibus, vers 395.
τοῦτον γὰρ φανερῶς Ζεὺς ἴησι ἐπὶ τοὺς ἐπιόρκους.

fort célebre (a) : » Je suis votre ami, » lui dit-il, jusqu'à l'autel. «

Le discours d'Agésilas ne l'est pas moins (b). Tissaphernes avoit violé le traité qu'il avoit fait avec ce Roi; ce Prince dit publiquement qu'il avoit beaucoup d'obligation à Tissaphernes, puisque par son parjure il s'étoit rendu les Dieux contraires. » Que personne, dit Platon dans ses Loix, n'invoque le nom de Dieu (1), lorsqu'il » voudra faire un faux serment : car » les Dieux détestent les parjures. « Aristote traite du jurement dans sa Rhétorique; il réunit toutes les raisons les plus capables de le faire respecter. » Qui est-ce qui voudroit se » parjurer, dit-il? Le parjure ne doit-» il point craindre la punition des » Dieux, & d'être regardé comme un » infâme parmi les hommes? Quand » bien même son crime seroit caché » aux mortels, peut-il empêcher que » les Dieux ne le sçachent (2)? «

(a) *Plut. Apopht. t. 2. p. 186.*

(b) *Xenoph. Hist. Græc. l. 3. p. 499. De Agesil. Rege, p. 53.*

(1) PLATO, de Legibus, lib. 11. pag. 916. ψεῦδος μηδεὶς, μηδὲν ἀπάτην μηδέ τι κίβδηλον, γένος ἐπικαλούμενος Θεῶν, μήτε ἔργω πράξειεν, ἡ μὴ θεομισέστατος ἔσεσθαι μέλλων. οὗτος δ' ἐστὶν ὃς ἂν ὅρκους ὀμνὺς ψευδεῖς μηδὲν φροντίζῃ Θεῶν.

(2) ARISTOT. Rhetor. cap. 18. οὐδεὶς ἂν ἐπιρ-

Simplicius après avoir conseillé de jurer le moins qu'il est possible, déclare que si la nécessité a obligé de faire un jurement, soit pour tirer un de ses amis d'un grand danger, soit pour rendre service à sa patrie, il faut s'exposer à tout plutôt que de donner atteinte à une promesse à laquelle est intervenu le nom de Dieu (1).

Hérodote rapporte un fait, qui est une preuve de ce grand respect que les Anciens avoient pour le serment. Agétus avoit promis (a) & juré d'accorder à Ariston tout ce qu'il lui demanderoit. Celui-ci lui démanda sa femme : Agétus l'aimoit avec passion; cependant il la céda à son ami, à la vérité avec beaucoup de regret, mais par respect pour une promesse fondée sur un serment.

(a) *Hérodote, l. 6 p. 354.*

κεῖν βούλοιτο, φοβούμενος τὴν παρὰ τῶν Θεῶν τιμωρίαν, καὶ τὴν παρὰ τοῖς ἀνθρώποις αἰσχυνὴν, καὶ διεῖναι ὅτι τὺς μὲν ἀνθρώπους λαθεῖν ἐστι τοὺς δὲ Θεοὺς οὐκ ἔστι.

(1) SIMPLICIUS, sur Epictete, pag. 266. διὸ χρὴ παρατιτεῖσθαι τὸν ὅρκον ἐῖ μεν δύνατην μᾶλλον αἱρούμενον ἢ ὀμνύναι εἰ δὲ ἀνάγκη ποτὲ, ἢ φίλον ἀπὸ κινδύνου διὰ τούτου ῥύσασθαι, ἤπερ τῶν γονέων, ἢ πατρίδος πίστιν παρασχεῖν πᾶν μᾶλλον ὑπομείναι κάλλιον ἢ παραβῆναι τὴν διὰ μέσου γεννομένην ὁμολογίαν.

Les parjures étoient punis de mort chez les Egyptiens (*a*) : celui qui commettoit un parjure étoit, ſelon eux, coupable des deux plus grands crimes; il manquoit de reſpect aux Dieux, & il détruiſoit le lien de la ſociété.

(*a*) *Diod. l. 1. p. 69.*

Les Scithes déclarerent à Alexandre (*b*), qu'ils étoient exacts obſervateurs de leurs paroles; ils croyoient que ceux qui ne reſpectoient pas leurs promeſſes, trompoient les Dieux.

(*b*) *Q. Curtius, liv. 7. c. 7.*

Quelques Auteurs rapportent (*c*), qu'il y avoit auprès de Thyanes une fontaine appellée Aſbaſmée, dont l'eau faiſoit ſouffrir des peines très-cruelles aux parjures, qui n'en guériſſoient pas tant qu'ils reſtoient coupables; au lieu que ceux qui reſpectoient leur ſerment, la trouvoient agréable. Les deux petits lacs d'eau bouillante & ſulfureuſe qui étoient en Sicile près du temple des Palices (*d*) & que l'on appelloit Delli, paſſoient auſſi pour être redoutables aux parjures; c'étoit près de ces deux lacs que ſe faiſoient les ſermens ſolennels. On prétend que les parjures étoient punis ſur le champ; mais on n'eſt pas d'accord ſur le genre de punition. Macrobe dit qu'ils tomboient dans un de ces

(*c*) *Philoſtrate, l. 1. c. 6.*

(*d*) *Hiſt. de Sicile, tom. 1, p. 85.*

lacs, où ils ſe noyoient; Polémon aſſûre qu'ils mouroient ſubitement; Ariſtote & Etienne diſent qu'ils étoient dévorés par un feu ſecret; & ſelon Diodore, il y avoit des exemples de gens qui avoient perdu la vûe pour y avoir fait un faux ſerment.

Il y a ſans doute de la fiction dans ces récits; mais elle ſert toujours à nous faire voir que le parjure étoit regardé comme un crime énorme. Les Romains (*a*) eurent toujours un grand reſpect pour le ſerment; le Roi Numa le leur avoit inſpiré (1): ils étoient perſuadés que Dieu puniſſoit viſiblement les contraventions faites aux traités, parce que c'étoient autant de parjures; & ils regardoient le jurement comme le lien le plus (2) reſ-

(*a*) *Denys d'Halic. l. 8. p. 487. & 497. T. Liv. l. 8. p. 542. l. 9. p. 544. l. 10. p. 664. l. 21. p. 18. Polybe, pag. 498.*

(1) T. LIVIUS, lib. 1. *Eâ pietate omnium pectora imbuerat, ut fides ac jusjurandum pro ſummo legum ac pœnarum metu civitatem regerent.*

(2) CICERO, de Officiis, lib. 3. n. 31. *Nullum enim vinculum ad aſtringendam fidem jurejurando majores arctius eſſe voluerunt. Id indicant Leges in XII. Tabulis ſacratæ; indicant fœdera, quibus etiam hoſte devincitur fides; indicant notiones animadverſioneſque Cenſorum, qui nullâ de re diligentius, quàm de jurejurando judicabant.*

des exemples de gens qui n'ont pa
conſommer par ce crime un r
ſonge, dont dépendoit leur hon
C'eſt ce qui arriva à Lucius Fl
nius (a) que Caton chaſſa du Sé
parce qu'il avoit fait mourir un
minel pendant ſon gouverne
dans une débauche. Il ria d'a
le fait; mais lorſqu'on voulut
rapporter à ſon ſerment, cet ho
qui n'avoit pas craint de me
n'eut pas la hardieſſe de ſe parj

(a) *Plut. Vie de Cat. le Cenſeur.*

CHAPITRE XX

DE L'AVARICE.

Diſciples de fuir ſur-tout l'avarice. Il n'y a point eu de Secte plus ennemie de ce vice que les Pithagoriciens : les biens étoient égaux entr'eux ; & ils n'auroient pas ſouffert parmi eux quiconque auroit regardé ſon patrimoine comme appartenant à lui ſeul.

Chilon vouloit (*a*) que l'on préférât une perte à un gain, que l'on auroit fait par des voies qui ne ſeroient pas honnêtes. Chacun ſçait juſqu'où les Ciniques faiſoient profeſſion de mépriſer l'argent. (*a*) *L. aël. l. 1. n. 6*

Antiſthene ſoutenoit (*b*) qu'un avare ne pouvoit pas être homme de bien, parce que celui qui s'imagine que l'or & l'argent ſont le ſouverain bien, eſt dans la diſpoſition de leur ſacrifier tout. (*b*) *Stob. t. 1. p. 1*

Démetrius le Cinique porta le détachement, non-ſeulement juſqu'à n'avoir point d'argent en proprieté ; mais il défendoit auſſi d'en demander, même pour ſatisfaire les plus preſſans beſoins (1).

(1) SENECA, de Vitâ beatâ, cap. 18. *O virum acerrimum, & contra omnia naturæ deſideria pugnantem, hoc pauperiorem quàm cæteri Cynici, quòd cùm ſibi interdixerit habere, interdixit & poſcere.*

(a) *Oratio* 17. *pag.* 251. *Voyez auſſi les pag.* 248. & 249.

Dion Chryſoſtome (*a*) étoit perſuadé que Dieu puniſſoit les avares. Cicéron déclare, qu'il n'y a rien qui marque tant une ame baſſe que d'aimer les richeſſes ; qu'il n'y a rien de ſi honnête que de mépriſer l'argent, & de l'employer à faire du bien & à exercer ſa libéralité (1).

Le Rhéteur Séneque a fait l'éloge de la pauvreté ; il l'appelle un bien trop peu connu des mortels (2).

Ménandre ne craint pas de dire, que l'avarice eſt le plus grand des maux (3). Les Lacédémoniens regardoient l'amour des richeſſes, comme un des plus grands malheurs qui pût s'introduire dans un Etat ; on rapporte (*b*) que quelqu'un d'eux ayant acheté une terre à très-bon marché, les Magiſtrats l'envoyerent chercher, & le

(b) *Ælien, voyez Hiſt. l.* 14. *c.* 44.

(1) CICERO, de Officiis, lib. 1. num. 20. *Quamobrem & pecunia fugienda cupiditas : nihil enim eſt tam anguſti animi tamque parvi, quàm amare divitias ; nihil honeſtius magnificentiuſque, quàm pecuniam contemnere, ſi non habeas, ſi habeas, ad beneficentiam liberalitatemque conferre.*

(2) SENECA. *O paupertas, quàm ignotum bonum es !*

(3) MENANDRE, dans Stobée, tom. 1. p. 126. πλεονεξία μείζονον ἀνθρώπους κακόν.

mirent à l'amende, parce qu'ils ſuppoſoient que c'étoit l'avidité du gain qui lui avoit fait acheter ce bien au-deſſous de ſon prix. » Il y a eu un tems » où les Babyloniens ſeuls de tous les » mortels, dit Pline, témoignoient » publiquement leur haine contre » l'or ; ils le cachoient en terre bien » avant, afin qu'on ne s'en ſervît pas, » parce qu'ils le regardoient comme » la cauſe de tous les crimes (1). «

CHAPITRE XXVI.

Du RESPECT *pour ſes Parens.*

IL eſt plus blâmable de manquer de reſpect à ſes parens, qu'il n'eſt louable de ſatisfaire aux devoirs que la nature exige des enfans à l'égard de leurs peres. Toutes ſortes de raiſons nous engagent d'aimer ceux de qui nous tenons le jour ; ce qui a fait dire à Plutarque (*a*) : » Mais tous les

(*a*) *De Amore fraterno, t. 2. p. 479. traduct. d'Amiot.*

(1) PLINIUS, lib. 6. cap. 27. *Ibi mortalium ſoli aurum in odio contrahunt : id defodiunt, ne quo cui ſit in uſu.* Voyez auſſi Solin.

» autres, s'ils ne le ſentent & penſent
» ainſi, pour le moins ſi diſent-ils &
» chantent-ils, que la nature & la
» loi qui conſerve la nature, ont
» donné le premier lieu de révérence
» & d'honneur après les Dieux au
» pere & à la mere; & ne ſçauroient
» les hommes faire ſervice qui ſoit
» plus agréable aux Dieux, que de
» payer gracieuſement & affectueu-
» ſement aux peres & meres qui les
» ont engendrés, & à ceux qui ont
» eu ſoin de leur éducation, les uſures
» des graces vieilles & nouvelles qu'ils
» leur ont prétées : comme au con-
» traire il n'y a point de plus certain
» ſigne d'un athéiſte, que de mettre à
» non chaloir, ou commettre quelque
» faute à l'encontre de ſon pere & de
» ſa mere. Et pourtant eſt-il défendu
» de faire mal aux autres; mais de ne
» ſe montrer pas à ſon pere & à ſa
» mere faiſant & diſant toutes cho-
» ſes, je ne dirai pas dont ils ſoient
» pour prendre déplaiſir, mais dont
» ils ne ſoient pour recevoir du plai-
» ſir, on l'eſtime une impieté & un
» ſacrilege. «

Stobée a recueilli divers paſſages des Poëtes en faveur de cette vérité;

ceux qui s'expriment avec le plus d'énergie ſont Euripide & Antiphane : le premier aſſure, que celui qui reſpecte ſes parens dans cette vie, eſt agréable aux Dieux, & pendant qu'il vit, & après ſa mort (1) ; Antiphane déclare, que c'eſt mépriſer les Dieux, que de ne pas rendre à ſon pere les devoirs qui lui ſont dûs (2). Le mépris des parens, dit la Pithagoricienne Peryctioné (a), eſt un péché que l'on punit dans les vivans & dans les morts ; les hommes l'ont en horreur, & les Dieux le puniſſent dans les enfers.

Platon (b) après avoir recommandé d'aimer, de reſpecter ſes parens, & de les ſoulager dans leurs beſoins, menace ceux qui les auront maltraités de la punition divine après leur mort ; il veut qu'on chaſſe ces malheureux de la ſocieté, & que s'ils ont la témérité d'y revenir, on les extermine.

(a) *Stob. t. 1. p. 45*

(b) *Plat liv. 4. d Loix, p. 71 & liv. 9. 881.*

(1) STOBÉE, tom. 1. ſerm. 77. pag. 454. EURIPIDE.

ὅστις δὲ τοὺς τεκόντας ἐν βίῳ σέβει
ὁδ' ἐστὶ καὶ ζῶν καὶ θανὼν θεοῖς φίλος.

(2) ANTIPHANE, ibidem.

ὅστις γὰρ ὁμολογόν τι μὴ ποιεῖ πατρὶ
πάντων ἂν οὗτος κατεφρόνησε τῶν θεῶν.

Ariſtote (*a*) veut qu'on honore ſon pere & ſa mere comme des Divinités. „ C'eſt votre pere, diſoit Epic-„tete (*b*); ayez-en ſoin, & s'il vous „ maltraite, ſouffrez-le avec pa-„tience. «

Solon (*b*) avoit fait une Loi pour déclarer infâmes ceux qui ne nourriroient point leurs parens lorſqu'ils ſeroient dans le beſoin. Il y avoit cependant fait quelques exceptions : car comme il étoit perſuadé, que la reconnoiſſance des fils à l'égard de leurs peres devoit être plutôt fondée ſur la bonne éducation qu'ils en avoient reçue que ſur la naiſſance même, il avoit fait une Loi qui portoit, que le fils à qui le pere n'auroit pas fait apprendre un métier, ne ſeroit pas obligé de nourrir ſon pere dans ſa vieilleſſe ; & afin d'arrêter la débauche, il avoit auſſi ordonné que les enfans qui ne naîtroient pas d'un légitime mariage, ne ſeroient pas obligés de nourrir leur pere. „ Mais une Loi encore plus ri-„goureuſe, lit-on dans Plutarque, „ c'eſt celle par laquelle, comme le „ rapporte Héraclite de Pont, il diſ-„penſoit les enfans nés d'une courti-„ſane de nourrir leur pere : car il eſt

(*a*) *De Mor. l. 9. p. 118.*

(*b*) *Epictete, dans Simplic. p. 193. Voyez auſſi Laërc. l. 7. ſ. 108. & 120. ſur le ſentiment des Stoïc. & la loi de Triptolem. dans Porphyre, de Abſtin. l 4. ſect. 22.*

(*c*) *Laërce, ſur Solon, l. 1. ſect. 55. Plutar. Vie de Solon.*

» évident, diſoit-il, que celui qui » mépriſe l'honnêteté & la ſainteté » du mariage, ne voit des femmes » que pour aſſouvir ſa paſſion, & » point du tout pour avoir des enfans; » il a donc ſa récompenſe, & il ne » s'eſt réſervé aucun droit ſur ceux qui » ſont venus de ce commerce, & dont » il a rendu la vie un opprobre éter- » nel. «

A Athenes, avant que de nommer quelqu'un à la ſuprême dignité d'Archonte, on faiſoit des informations (*a*) s'il avoit bien agi à l'égard de ſes parens; les Athéniens n'auroient pas voulu confier la premiere place à celui qui auroit manqué au devoir le plus eſſentiel. Tout le monde ſçait que la vieilleſſe étoit extrêmement conſidérée à Lacédémone; une raiſon de cette coutume (*b*), étoit d'accoutumer les enfans à reſpecter leurs peres.

(*a*) *Pollux, l. 7. c. 9. p. 906.*

(*b*) *Plut. Laced. Apoph. p. 232.*

Romulus ne fit aucune Loi contre les parricides (*c*), parce qu'il ne croyoit pas qu'il y eût d'homme aſſez méchant pour en venir à cet excès de tuer ſon pere. On dit auſſi la même choſe de Solon; en quoi il a été approuvé par deux des plus grands

(*c*) *Plut. Vie de Romulus.*

génies de Rome payenne, Cicéron (1) & Séneque (2).

Le reſpect pour les parens étoit porté ſi loin à Rome, qu'il n'étoit pas permis d'avoir aucun procès avec eux (3). Les Chinois ont renchéri ſur toutes les autres Nations ſur cet article (4). Leur deuil à la mort de leur

(1) Cic. Orat. pro Sext. Roſcio Amerino, n. 25. *Solo, cùm interrogaretur, cur nullum ſupplicium conſtituiſſet in eum, qui parentem necaſſet, reſpondit, ſe id neminem facturum putaſſe. Sapienter feciſſe dicitur, cùm de eo nihil ſanxerit, quod antea commiſſum non erat, ne non tam prohibere, quàm admonere videretur.*

(2) Seneca, de Clementiâ, lib. 1. cap. 23. *Summâ enim prudentiâ altiſſimi viri, & rerum naturæ peritiſſimi, maluerunt velut incredibile ſcelus, & ultra audaciam poſitum præterire, quàm dum vindicant, oſtendere poſſe fieri.*

(3) Digeſte, l. 2. tit. 4. *Parentes naturales in jus vocare nemo poteſt: una eſt enim omnibus parentibus ſervanda reverentia.*

(4) Martinus, Hiſt. Sinic. pag. 43. *Hanc in parentes pietatem mirâ obſervantiâ etiamnum apud Sinas liberi tuentur: tribus enim annis ità patris mortem lugent, ut ſemper ſe domi contineant, relicto quamprimùm quocumque publico munere vel magiſtratu, quo fungebantur. Locum quoque, cibos & ſuppellectilem cum vilioribus permutant, nec niſi in humili ſcamno ſedent. Nihil vini, nihil ob-*

pere va juſqu'à la ſuperſtition : ils le gardent trois ans, par cette raiſon que les enfans ſont un pareil nombre d'années à recevoir les bienfaits de leur pere, ſans pouvoir leur être de la moindre utilité ; & pendant ce tems ils reſtent dans leur maiſon ſans en ſortir, ils renoncent aux fonctions

ſonii admittunt, ſolis oleribus contenti. Veſtes rudiſſimæ ſunt, è craſſâ telâ conſutæ ; cubili quoque incommodiore utuntur : quin & ipſa loquendi ratio & phraſis eſt alia, & ad luctum compoſita. Neque adeò antiqua jam eſt appellatio, alio nomine vocari volentibus. Ipſe qui in luctu eſt, non aliud, quàm inobſequentis & ingrati filii nomen ſibi tribuit, ut qui neſciverit obſequio curâque debitâ parentum vitam propagare, ſed iiſdem pluribus offenſis accelerarit. Non ſermo tantùm, ſed etiam charta mutatur, & ſcribendi modus. Non rubrica, non papyrus minio imbuta ſcriptioni adhibetur. Veſtes candidæ, non ut inter Europæos hilaritatis, ſed mœroris argumentum. Mira prorsùs hæc Sinarum in parentes defunctos pietas, & imitatores vix alibi repertura, eatenùs præſertim, quòd cùm vident ætate provectis magis neceſſaria eſſe obſequia ſua, multi è magiſtratu ejus relinquendi poteſtatem flagitant, haud aliud cauſantes, quàm quòd fractis ſenio parentibus omni, quâ poſſint, ope ſubvenire debeant. Nec facilè quis ab Imperatore in eâ re fert repulſam : quare in eâ pietate nihil ambitionis latere.....

de leurs charges & emplois, ſont mauvaiſe chere, renoncent au vin, aux ragouts, ſe contentent de légumes, n'ont que de mauvais meubles, ne s'aſſoyent que ſur de méchans bancs, ne s'habillent que d'étoffes groſſieres. Il eſt fort ordinaire à la Chine de voir des fils en grande place demander à l'Empereur la permiſſion d'abdiquer, pour avoir ſoin de leurs peres qui ſont avancés en âge, bien différens des Sogdiens & des Scithes, qui tuoient leurs peres (a) lorſqu'ils commençoient à vieillir. Les Indiens les mangeoient. L'uſage des Derbices & des Maſſagetes étoit de tuer tous ceux qui avoient paſſé ſoixante-dix ans, & de raſſembler tous les parens pour manger celui à qui on avoit abrégé les jours.

(a) *Plut. de Fort. Alex. p. 328. Orig. contr. Celſe, pag. 248. & 256. Strab. l. 11. p. 520. Hérodote, l. 1. p. 89. Prov, Grecs, pag. 122.*

Il y a grande apparence, qu'une pieté barbare étoit la cauſe d'une ſi grande abomination. Ces Antropophages perſuadés qu'au-delà de ſoixante-dix ans il n'y avoit que douleur & miſere, s'imaginerent que puiſque la mort étoit une choſe néceſſaire, il étoit raiſonnable de mettre fin à la vie dans le tems qu'il n'y a plus que des peines à attendre.

CHAPITRE

CHAPITRE XXVII.

DU VOL.

I. *Sentimens des Anciens ſur le vol.*
II. *De l'uſure.*
III. *De la médiſance.*

I. LEs plus célébres Philoſophes, perſuadés que la loi naturelle, de même que le bien de la ſocieté, interdiſoient le vol, l'ont regardé comme un des plus grands crimes. Ariſtote le place (*a*) après l'homicide & l'adultere. Chez preſque toutes les Nations le vol a paſſé pour une faute capitale. Dracon avoit condamné à mort pour quelque vol que ce fût; Solon plus doux ſe contenta d'obliger les voleurs à rendre le double de ce qu'ils avoient volé. A Rome, les Décemvirs permirent de tuer un voleur armé qui vouloit ſe défendre, ou un voleur de nuit. Si le voleur étoit eſclave, on le précipitoit en bas du rocher; ſi c'étoit un homme libre, il étoit frappé de verges, condamné à être eſclave de celui qu'il avoit volé, & obligé de réparer le tort qu'il

I. Sentimens des Anciens ſur le Vol.

(*a*) *Ariſt. de Mor. l. 2. c. 6. Voyez la Paraphr. d'Andronicus, p. 76. Simplic. ſur Epictete, p. 158. Arrien, ſur Epictete, l. 1. c. 25. p. 146. l. 2. c. 16. p. 215. l. 3. ch. 7. pag. 279. Lucien Herm. pag. 287. Julien Or. 7. p. 392.*

avoit fait. Ces Loix furent annullées depuis (a), & les voleurs furent seulement condamnés à rendre quatre fois autant que ce qu'ils avoient pris.

(a) *A. Gellius, l. 11. c. 18.*

Les Scithes (b) dont les biens étoient confiés à la foi publique, regardoient le vol comme le plus grand de tous les crimes. Le second précepte négatif de la morale Indienne (c), est qu'il ne faut rien dérober; il est même défendu sous peine de péché à un Talapoin de désirer le bien d'autrui. Plusieurs Nations ont eu tant d'aversion pour le vol, que c'étoit un crime chez elles de s'emparer de ce qu'on trouvoit: les Dirbéens (d), les habitans de Biblos & de Stagyre portoient le scrupule jusqu'à regarder comme voleurs ceux qui s'approprioient ce qu'ils avoient trouvé.

(b) *Justin, l. 2. c. 2.*

(c) *La Loubere, t. 1. p. 381. t. 2. p. 28. & 35.*

(d) *Voyez Le Clerc, Com. sur le Lévit. c. 6. vers. 3.*

D'autres peuples étoient bien éloignés de cet esprit d'humanité. On a crû un tems, comme le remarque Grotius (e), qu'il étoit permis de voler & de piller les étrangers sans leur avoir déclaré la guerre. De-là vient que, comme nous l'apprend Thucidide, on demandoit à des étrangers sans les choquer s'ils étoient brigands ou pirates; de quoi on trouve aussi des exem-

(e) *Du Droit de la guerre, l. 2. c. 15. n. 5. V. les Notes.*

ples dans Homere ; & dans une ancienne Loi de Solon il eſt parlé de certaines communautés de gens qui s'aſſocioient pour butiner. Juſtin a remarqué, que juſqu'au tems de Tarquin le métier de pirate étoit fort honorable. Il y avoit une Loi fort ſinguliere chez les Egyptiens au ſujet du vol (*a*) : ceux qui étoient dans l'intention de voler, le pouvoient faire impunément ; mais pour cela ils falloit qu'ils fiſſent écrire leur nom ſur un régiſtre public. Ils apportoient tout ce qu'ils avoient pris ; on le mettoit dans un lieu commun. Ceux qui s'appercevoient qu'ils avoient été volés, donnoient un mémoire de ce qu'on leur avoit ſurpris, du lieu & de l'heure où le vol s'étoit fait, & on le leur rendoit moyennant le quart qu'ils abandonnoient aux voleurs. Le vol étoit auſſi permis chez les Lacédemoniens, parce qu'ils le croyoient capable de former les jeunes gens à l'adreſſe & à la vigilance (1). Parmi les Philoſophes,

(*a*) *Diod. l. 1. p. 72.*

(1) A. GELLIUS, lib. 11. cap. 18. *Quòd & furandi ſolertia & aſſuetudo acueret firmaretque animos adoleſcentum, & ad inſidiarum aſtus, & ad vigilandi tolerantiam, & obrependi celeritatem.*

Epicure a ſoutenu (a) qu'il n'y avoit point de mal à voler ; que le ſeul mal étoit de ſe laiſſer ſurprendre. Quelques Docteurs chez les Chinois ont enſeigné (b) qu'il étoit permis de voler, lorſque par un vol on rachetoit ſa vie. » Il y a une liaiſon, diſoient-ils, & » une dépendance néceſſaire entre cer- » taines Loix ; enſorte que l'une ſup- » poſe tellement l'autre, que celle-ci » ne peut ſubſiſter, quand celle-là » n'eſt pas maintenue : or la Loi qui » défend de s'approprier ce qui eſt » poſſedé par autrui, eſt fondée ſur » une autre Loi, ſuivant laquelle il » ne faut pas qu'aucun périſſe par mi- » ſere. «

(a) *Arrien, ſur Epict. l. 3. c. 7. pag. 278.*

(b) *Le Guat, t. 2. p. 108.*

Ce ſentiment eſt conforme à la doctrine de très-célébres Théologiens (c), qui enſeignent que les fruits de la terre étant deſtinés par l'Auteur de la nature à la conſervation de la vie des hommes, s'il faut opter de mourir, ou d'en prendre autant qu'il eſt néceſſaire pour éloigner la mort, il n'y a point de raiſon de balancer, & qu'il faut préférer de prendre dans ce cas-là qui ne doit point être traité de vol, puiſqu'on doit ſuppoſer que le maître de celui à qui on a pris quelque ali-

(c) *Silvius, ſecond. ſec. Q. 66. art. 7. t. 3. pag. 480.*

ment, auroit prévenu, s'il étoit raisonnable, le besoin de celui qui n'a pris que pour se conserver la vie.

II. De l'usure.

II. L'usure a été traitée de vol par les Philosophes, qui ont eu occasion d'en parler. Platon défendoit dans ses Loix de prêter à usure sous peine de perdre le capital (1). Aristote pensoit de même (a). Les anciens Romains ont puni pendant un tems les usuriers avec plus de sévérité que les voleurs; ils condamnoient ces derniers à rendre le double, & l'usurier le quadruple, comme nous l'apprend Caton (2), qui comparoit un usurier à un homicide (3). Séneque regarde l'usure,

(a) *Arist. de Repub. l. 1. c. 10. t. 2. p. 307.*

(1) PLATO, de Legibus, lib. 5. pag: 742. μηδὲ δανείζειν ἐπὶ τόκῳ ὡς ἐξὸν μὴ ἀποδιδόναι τὸ παράπαν τῷ δανεισαμένῳ μήτε τόκον μήτε κεφαλαῖον.

(2) CATO, de Re Rusticâ, Procœmium. *Majores enim nostri sic habuerunt, & ità in legibus posuerunt, furem dupli condemnari, fœneratorem quadrupli: quantò pejorem civem existimarint fœneratorem, quàm furem, hinc licet existimare.*

(3) CICERO, de Officiis, lib. 5. n. 25. *Ex quo genere comparationis illud est Catonis senis, à quo cùm quæreretur quid maximè in re familiari expediret, respondit, bene pascere; quid secundum, satis bene pascere; quid tertium, male pascere; quid quartum, arare. Et*

comme l'effet d'une cupidité condamnée par la nature (1). Porphyre fait un crime au Philoſophe Sérapion (*a*) de n'avoir pû ſe guérir, ni de l'avidité des richeſſes, ni de l'uſure.

(*a*) *Vie de Plotin, c.* 7.

Les Indiens avoient un ſi grand mépris pour les uſuriers (*b*) qu'ils s'imaginoient que le fils d'un uſurier ne pouvoit jamais être un vrai Philoſophe. Les Talapoins (*c*) ne ſouffrent point chez eux d'uſuriers.

(*b*) *Philoſt. Vie d'Apol. l.* 2. *c.* 30.

(*c*) *La Loubere, t.* 2. *p.* 30.

III. De la médiſance.

III. Les Anciens ont bien vû, qu'il étoit encore moins permis de détruire la réputation de ſon prochain que de prendre ſon bien. Un des préceptes du ſage Chilon étoit, de ne point mal parler des autres. Artabanus diſoit (*d*) qu'il y avoit une double injuſtice dans la médiſance; l'une de la part de celui qui médit, & l'autre dans celui qui croit légerement le mal qu'on lui dit. Apollonius de Thyanes penſoit (*e*) la même choſe. Enfin la médiſance a dû néceſ-

(*d*) *Héro-dote, l.* 7. *p.* 288.

(*e*) *Philoſt. l.* 6. *c.* 13. *p.* 251.

cùm ille, qui quæſierat, dixiſſet, quid fœnerari? Tum Cato, quid hominem, inquit, occidere?

(1) SENECA, de Beneficiis, lib. 7. cap. 10. *Quid enim iſta ſunt, quid fœnus, & calendarium, & uſura, niſi humanæ cupiditatis extra naturam quæſita nomina?*

ſairement être blâmée par tous ceux qui ont ſoutenu que les hommes ſont nés pour s'aimer les uns & les autres, & qu'on ne doit pas faire à autrui, ce qu'on ne voudroit pas qu'il nous fît.

CHAPITRE XXVIII.

DE LA TEMPÉRANCE.

IL ſuffit d'avoir quelque idée de la raiſon pour connoître le mérite de la tempérance ; ſans cette vertu les voluptés les plus indignes de l'homme le tyranniſent, & le mettent dans le même rang que les animaux. Tout ce qu'il y a eu d'éclairé dans l'Antiquité a fait l'éloge de la tempérance. Le ſage Phocilide vouloit qu'on s'y exerçât continuellement (1). Ariſtote aſſure (*a*) que c'eſt une des principales vertus, dont l'objet conſiſte à régler l'uſage des plaiſirs. Hierax croyoit que la tempérance tiroit ſon étimologie grecque

(*a*) *Ariſt. mag. Mor. l. 1. c. 22. t. 2. p. 161.*

(1) PHOCILIDE, dans Stobée, ſerm. 5. pag. 64. tom. 1. σωφρωσύνην δὲ ἀσκεῖν αἰσχρῶν δ' ἔργων ἀπέχεσθαι.

de deux mots, qui ſignifient qu'elle eſt le ſalut de l'entendement (1). Iamblique penſoit (a) qu'elle étoit le fondement de la vertu, l'ornement des gens de bien; qu'elle contribuoit à rendre l'homme parfait, parce qu'elle le dégageoit des ſens. Xénophon écrivant à Lamprocle, avoit déja dit que pour être ſolidement vertueux, il falloit établir la ſageſſe ſur la tempérance (2). On trouve une deſcription très-détaillée de tous les avantages qui l'accompagnent dans Stobée (3), qui l'a recueillie d'après un Ancien ſans nous le nommer.

(a) *Dans Stobée, t. 1. p. 68.*

Les Philoſophes n'ont pas ſeulement fait en général l'éloge de la tempérance; ils ont auſſi recommandé la modération dans le manger & la chaſteté, qui ſont les deux principaux

(1) HIERAX, dans Stobée, pag. 67. σωτηρία τῆς φρονήσεως.

(2) XENOPHON, dans Stobée, pag. 70. καλὸν δὴν φύεται ἐν ἀνδρὶ, τιμίῳ σοφίας, σωφροσύνην ἢ ἐγκρατείαν.

(3) STOBÉE, pag. 78. Σωφροσύνη ἐστὶ ἀνδρείας στάλη, ἀσιλγίας δὲ τέλυξ, ὀφθαλμῶν ἔνισχυσις, εὐνοίας δὲ ἐπίσκοπος, λογισμῶν περιτυμὴ, ἀκολασίας δὲ ἔκτομὴ, φύσεως ἀντίφυγος, ἢ πυρώσεως ἀντίσπασος, ἔργων ἔπεργος, ἢ ἐγκρατείας συνεργὸς, καρδίας καμπὴρ, ἐυχῆς γνώμη.

effets

effets de cette vertu. Pithagore (*a*) inſiſte ſouvent ſur la néceſſité de la frugalité ; il en fait une leçon dans ſes vers d'or (1). Il n'y a perſonne à qui la ſage maxime de Platon (*b*), qu'il faut manger pour vivre, & non pas vivre pour manger, ne ſoit connue. Bion défendoit de ſe mettre à table (*c*) préciſément pour y trouver du plaiſir. Muſonius a parlé ſur ce ſujet, comme auroit pû faire le fondateur d'un ordre auſtere. „ De toutes les diverſes ten-„ tations, dit-il (*d*), il n'y en a point „ de plus à craindre, que celle de „ l'intempérance dans le manger. Il „ faut ſe mettre en garde contr'elle „ deux fois le jour ; on n'a d'ailleurs que „ trop d'occaſions de pécher en man-„ geant, ſoit en mangeant trop, ſoit „ en préférant un mets agréable à un „ mets ſain. Pour prévenir ces fautes, „ il faut s'exercer dans la tempérance ; „ il faut préferer les alimens qui nous „ fortifient, à ceux qui nous font ſim-„ plement plaiſir ; & il faut ſe ſouve-„ nir, que la bouche n'eſt point faite

(1) Vers d'or 32.
ὑγιείας τὴν περὶ σῶμ' ἀμέλειαν ἔχειν χρὴ
ἀλλὰ πότου τε μέτρον ἠδ' σίτου, γυμνασίων τε
πειρᾶσθαι, μέτρον δὲ λέγω τόδ' ὅ μὴ σ' ἀτιήσει.

(*a*) Laërce, l. 8. ſect. 9

(*b*) Athénée, l. 4. p. 158.

(*c*) Idem, l. 10. p. 421.

» pour être l'inſtrument du plaiſir, » mais ſeulement pour être le paſſage » de la nourriture. «

Perſonne n'a porté plus loin la vertu de la tempérance, que le Philoſophe Porphyre, qui comme l'on ſçait, a fait un ouvrage célébre pour interdire à tous ceux qui aſpiroient à la perfection, l'uſage de la viande. » La raiſon, dit-il (*a*), réduit à peu de choſes le néceſſaire : elle ne cherche » point à ſe procurer beaucoup de plaiſirs par le manger, parce qu'elle » ſçait que lorſque l'eſtomac eſt trop » plein, l'homme eſt incapable d'agir, » que lorſque le corps eſt trop gras, » ſes chaînes en deviennent plus fortes, & qu'il en eſt moins capable de » remplir les vrais devoirs. Il faut » même, continue-t-il, avoir attention à ne pas trop ſe raſſaſier de nourritures ſimples ; l'on doit agir toujours avec modération. Le plaiſir » que donnent les repas ſomptueux, » n'approche pas de celui que donne » la ſobrieté, comme le ſçavent ceux » qui en ont fait l'expérience (*b*). «

(*a*) *Porph. de Abſtin. l. 1. n. 46. & ſuiv.*

(*b*) *Voyez auſſi Epict. & Simplic. pag. 268.*

Le jeûne a été regardé, même dans le Paganiſme, comme un des moyens de plaire à Dieu. Athenée (*c*) parle de

(*c*) *Athén. l. 4. p. 156.*

quelques gens, qui par religion ne mangeoient que le ſoir. Caſaubon croit qu'il s'agit là, ou des Juifs, ou des Chrétiens; mais il a été réfuté par Spanheim (*a*), par cette raiſon, que dans tout l'ouvrage d'Athenée il n'eſt queſtion que de cérémonies Payennes. Quoi qu'il en ſoit, il eſt conſtant par Athenée même & par Denys d'Halicarnaſſe (*b*) qu'il y avoit chez les Payens des fêtes pendant leſquelles on jeûnoit.

Simplicius (*c*) parle de Loix qui obligeoient de jeûner; & Spartien rapporte que Didius Julianus, celui qui acheta l'Empire après la mort de Pertinax, ſe contentoit de légumes, les jours mêmes où il n'y étoit pas obligé par la religion (1).

Il y avoit pluſieurs eſpeces de viandes, qui étoient interdites par principe de religion (2).

Les Prêtres Egyptiens s'abſtenoient de beaucoup d'alimens par ſuperſtition; » mais ces Prêtres, dit Plutar-

(*a*) *Spanheim, ſur Callim. p. 663.*

(*b*) *Athénée, l. 7. p. 307. Denys d'Halic. l. 1. p. 26.*

(*c*) *Simpl. ſur Epict. p. 21. Voyez une Diſſert. de M. Morin, qui a pour titre: De l'uſage du jeûne chez les Anciens par rapport à la Relig. dans les Mém. de l'Acad. des Bell. Lettr. du 14. Juill. 1713.*

(1) SPARTIEN, Hyrom. Script. pag. 61. *Ipſe autem nullâ exiſtente religione oleribus leguminibuſque contentus ſine carne cœnaverit.*

(2) PLUTARCHUS, *de Virt. & Vitio*, pag. 301. Voyez auſſi, *de Virtute morali*, p. 442.

Isis & s, t. 2, 1. trad. niot.

» que (*a*), haïssoient tant la nature » de toutes superfluités, que pour cela, » non-seulement ils refusent à man- » ger toutes sortes de légumes, & » entre les chairs celles de [illegible]bis & » moutons & celle des po[illegible] » qu'elles engendrent be[illegible]oup d'ex- » cremens; ains aussi ès j[illegible]rs & œu- » vres de sanctification, i[illegible] comman- » dent d'ôter même le sel des viandes, » tant pour plusieurs autres causes & » raisons, que pour ce qu'il aiguise l'ap- » pétit, & nous provoque à boire & » à manger davantage. Car de dire » ce que disoit Aristagoras, que le sel » est par eux réputé immonde, pour » autant que quand il se congele plu- » sieurs petits animaux qui se trouvent » pris dedans y meurent, c'est une » sottise. «

Héro- , l. 2. p.

Ils ne mangeoient point de poissons (*b*), & ils s'abstenoient des animaux qui n'avoient qu'un ongle ou qui n'avoient point de cornes; les oiseaux carnassiers étoient immondes pour eux (*c*). Il n'y a point de partie du monde, où le jeûne soit plus austere que dans la haute Asie. Les Bramines qu'on appelle Saniasiis (*d*), qui sont les plus parfaits de tous, ne font

) Voyez phyr. de tin. l. 4. 7.

Roger, 8. &c.

jamais qu'un très-frugal repas par jour : ainſi leur vie eſt un jeûne continuel. Les autres ont des jeûnes réglés : ils ſont obligés de jeûner tous les onze jours après la pleine-lune, & tous les onze jours après la nouvelle, dans lequel tems ils ne peuvent pas manger en vingt-quatre heures même du bétel. Les Bramines qui ſont de la ſecte de Seivia, comme auſſi les Sandraës qui ſont de la même opinion, ont coutume au mois de Novembre de jeûner tous les lundis, & de s'abſtenir de toutes ſortes de viandes juſqu'à ce qu'ils voient les étoiles, ou que le tems ſoit venu auquel on les doive voir.

Dans le tems de leurs jeûnes (*a*) ils ne mangent que du ris cuit à l'eau & au ſel ; ils ne font qu'un ſeul repas en trois jours, de ſorte qu'ils paſſent le premier jour du jeûne ſans prendre aucune nourriture : ils mangent leur ris le ſecond jour à midi, ils ſont enſuite juſqu'au ſoir du troiſiéme jour ſans rien prendre. Cependant leur vie ordinaire eſt une eſpéce de jeûne continuel : ils ne mangent jamais ni chair, ni poiſſon, ni œufs ; ils ne boivent d'aucune liqueur qui puiſſe enyvrer ; ils

(*a*) *Della t. 1. p. 11*

ne ſe nourriſſent que de légumes, de fruits & de laitage, & leur boiſſon n'eſt que de l'eau, ou tout au plus de la limonade.

(a) *La Loub. t. 1. p. 347.*

Les Talapoins ont un jeûne (*a*), qui conſiſte à ne rien manger depuis midi; ils peuvent ſeulement mâcher du bétel.

(b) *De Sinenſium ritibus politicis, Autore Jac. le Laune, p. 346.*

Il y a des jeûnes chez les Chinois (*b*) en l'honneur des défunts. Les Négres ont deux jours par ſemaine (*c*) pendant leſquels ils ne boivent point de vin. Chacun d'eux a une viande défendue pour toute la vie; l'un ne mange point de mouton, l'autre point de chevre, & ainſi des autres viandes.

(c) *Boſman, p. 157.*

Il y a beaucoup de diverſité ſur l'uſage du vin. Pithagore ne vouloit point que ſes diſciples en buſſent (*d*); il s'étoit imaginé que cette liqueur nuiſoit à la recherche de la vérité. Numa avoit défendu aux femmes d'en boire; & dans les premiers tems de la République Romaine c'étoit un ſi grand crime pour une femme de boire du vin, qu'Egnatius Mecenius, ou Metellus, fut approuvé d'avoir tué la ſienne qu'il avoit ſurpriſe buvant au tonneau (1). On croyoit qu'une fem-

(d) *Iambl. Vie de Pith. c. 16. n. 69. Plut. Vie de Numa.*

(1) PLINIUS, Hiſt. Nat. lib. 14. cap. 13. *Non licebat id fœminis. Invenimus inter exem-*

apable d'aimer (1) le vin, n'étoit éloignée de ſe livrer aux plus ıds excès.

Il n'étoit pas permis (a) aux femmes Marſeille ni à celles de Milet de ire du vin ; mais la Loi la plus ſin- liere à ce ſujet, eſt celle de Za- ucus, qui condamnoit à mort les ıalades qui buvoient du vin pur ſans ı permiſſion de leur Médecin. Cette iqueur fut même pendant un tems ıterdite à Rome aux jeunes gens ; il falloit avoir trente ans pour en pou-

(a) *Athénée*, *l.* 10. *p.* 429. *Ælien*, *l.* 11. *c.* 28. & 37

pla, Egnatii Mecenii uxorem, quòd vinum biberet è dolio, interfectam fuiſſe à marito, eumque cædis à Romulo abſolutum. Fabius Scriptor in Annalibus ſuis ſcripſit, matronam, quòd loculos vinaria cella reſignaviſſet, à ſuis inediâ mori coactam. Cato ideò propinquos fœminis oſculum dare, ut ſcirent an temetum olerent. Hoc tum nomen vino erat; unde & temulentia appellata. Cn Domitius judex pronunciavit, mulierem videri plus bibiſſe, quàm valetudinis cauſâ, viro inſciente, & dote mulctavit.

(1) VALER. MAXIMUS, lib. 6. cap. 3. *Idque factum, non accuſatore tantùm, ſed etiam reprehenſore caruit, uno quoque exiſtimante, optimo illam exemplo violatæ ſobrietatis pœnas perpendiſſe. Et ſanè quacumque fœmina vini uſum immoderatè appetit, omnibus & virtutibus januam claudit, & delictis aperit.* Voyez auſſi A. Gellius, liv. 10. chap. 23.

voir boire, & même trente-cinq ſuivant Elien (a). Platon plus facile permet dans le ſecond Livre de ſes Loix d'en boire à dix-huit ans.

(a) *Athén. l. 4. p. 440.*

(b) *Athén. l. 13. p. 596. Théophraſt. carm. c. 6. Laërce, p. 332. & 336. Ariſtide, t. 3. p. 239.*

La profeſſion de cabaretier étoit regardée comme honteuſe chez les Grecs (b).

Du tems de Plutarque, il y avoit des gens qui faiſoient vœu d'être un an ſans boire de vin (c); & il les approuve. Il y avoit des Prêtres Egyptiens (d) qui n'en buvoient jamais, parce que, diſoient-ils, il attaque les nerfs, il rend la tête peſante, ce qui eſt un obſtacle à la recherche de la vérité; enfin il porte à l'amour (1).

(c) *Plut. de Irâ cohib. p. 464.*

(d) *Porph. de Abſtin. l. 4. n. 6.*

(1) HIERONYMUS, adverſ. Jovinianum, lib. 2. tom. 4. pars 2. pag. 205. *Charemon Stoicus, vir eloquentiſſimus, narrat de vitâ antiquorum Ægyptii Sacerdotum, quòd omnibus mundi negotiis curiſque poſtpoſitis, ſemper in templo fuerint, & rerum naturas, cauſſaſque, ac ratienes ſiderum contemplati ſint; nunquam cognatos & propinquos, ne liberos quidem viderint; ex eo tempore quo cœpiſſent divino cultui inſervire, carnibus & vino ſe ſemper abſtinuerint, propter tenuitatem ſenſûs, & vertiginem capitis, quam ex parvo cibo patiebantur, & maximè propter appetitus libidinis, qui ex his cibis & ex hâc potione naſcuntur. Panc varò veſcebantur, ne onerarent ſtomacum; & ſi quandò comedebant, tuſum pariter hyſſopum ſume-*

C'eſt ce que nous apprenons de Porphyre, & d'un excellent paſſage de Chæremon cité par S. Jérôme. Les Indiens (*a*) qui aſpirent à la perfection, ne boivent aucune liqueur qui puiſſe enivrer. Les Philoſophes Grecs qui permirent l'uſage du vin, recommanderent d'éviter l'ivreſſe pour laquelle, ſuivant Sextus, on doit avoir autant d'horreur que pour la folie (1). Platon moins ſévere ne craignit point d'avancer (*b*) que l'on pouvoit s'enivrer le jour de la fête du Dieu du vin, en quoi il péche doublement, puiſqu'il ſe montre ſuperſtitieux & fauteur de l'intempérance.

(*a*) *Loub. t.* 381. *t.* 29.

(*a*) *De gib. l.* 775.

bant in cibo, ut eſcam graviorem illius calore decoquerent. Oleum tantùm in oleribus noverant; verùm & ipſum parùm, propter nauſeam & aſperitatem guſtûs leniendam. Quid loquar, inquit, de volatilibus, cùm ovum pro carnibus vitaverint; & hoc, quorum alterum carnes liquidas, alterum ſanguinem eſſe dicebant colore mutato. Cubile eis de foliis palmarum, quas baïas vocant, contextum erat: ſcabellum acclive, & ex unâ parte obliquum in terrâ, pro pulvillo capiti ſupponebant; bidui triduique inediam ſuſtinentes, humores corporis, qui naſcuntur ex otio & ex manſione unius loci nimiâ, victûs caſtigatione ſiccabant.

(1) SEXTUS PITHAG. pag. 652. *Ebrietatem quaſi inſaniam fuge.*

CHAPITRE XXIX.

DE LA CHASTETÉ.

I. *La chasteté est une vertu.*
II. *De ceux qui n'en connoissoient pas le mérite.*
III. *Les discours contraires à la pudeur défendus.*
IV. *La virginité estimée & pratiquée.*
V. *L'adultere défendu.*
VI. *De l'inceste.*
VII. *Du péché contre nature.*

I. La chasteté est une vertu.

I. TOus les peuples policés sont convenus, que la chasteté étoit une vertu ; l'extrême soin qu'ils ont eu d'être toujours habillés modestement, le prouve assez. Les Livres les plus anciens nous représentent les premiers hommes, comme remplis de pudeur. Le Héros de l'Odyssée a grand soin de ne paroître que dans un état honnête devant les Phéaciennes (1) ;

(1) Odyssée 6. vers 127.
ὣς εἰπὼν θάμνων ὑπεδύσατο δῖος ὀδυσσεύς
ἐκ πυκινῆς δ' ὕλης πτόρτον κλάσε χειρὶ παχείῃ
φύλλων, ὡς ῥύσαιτο περὶ χροῒ μήδεα φωτός.

ne veut point ſe deshabiller devant lles, parce que, dit-il, j'aurois honte e paroître nud devant des filles (1). 'eſt par-là qu'un homme dont parle . Baſile (*a*) comme étant très-inſtruit lans les Lettres profanes, prouvoit que les Ouvrages d'Homere étoient une invitation à la vertu. Euripide pour faire regreter davantage Polyxene, remarque que cette Princeſſe eut la précaution en mourant d'arranger ſes habits, afin de tomber modeſtement, & de cacher ce qu'il ne convient pas que les yeux des hommes apperçoivent (2).

(*a*) *Baſilius, de legend. libr. Gentil. t. 1. p. 574.*

Il y a, ſelon Platon (*b*), des choſes que la nature défend, & qui n'ont pas beſoin d'être réprimées par des Loix écrites; tel eſt entr'autres choſes d'aller nud dans une place publique: pécher contre cette bienſéance, c'eſt abſolument ſe deshonorer. Les peuples policés & les Barbares penſoient

(*b*) *Laërt. l. 3. ſect. 36.*

(1) Odyſſée 6. vers 221.

ἄλλην δ' οὐκ ἂν ἔγωγε λοίσσομαι, αἰδέομαι γὰρ
γυμνάζεσθαι, κέρησι ἐϋπλοκάμοισι μιτελθών.

(2) EURIPIDE, Hécube, vers 568.

ἡ δέ, καὶ θνήσκειν ὅμως
πολλὴν πρόνοιαν εἶχεν εὐχήμως πεσεῖν
Κρύπτειν θ' ἃ κρύπτειν ἔμπαν ἀρσένων χρεών.

de même (*a*). S. Auguſtin (1) a cru qu'il n'y a point eu de Nation, qui n'ait caché ces parties du corps que l'on ne peut montrer ſans s'expoſer à l'indignation générale ; d'où l'on peut conclure que de ſon tems l'on n'en connoiſſoit point.

(*a*) *Plut. Vie de Romulus, pag.* 30. *Hérodote, l.* 1. *p.* 5. *Cicero, de Officiis, l.* 1. *n.* 35.

Parmi les peuples les mieux policés, il y en a eu pluſieurs qui ont eu l'attention d'empêcher par leurs Loix, que les femmes par des habillemens ou immodeſtes ou trop magnifiques ne tentaſſent l'incontinence des hommes. La coutume de Tarſe eſt célébre : les femmes (*b*) s'habilloient dans cette ville de façon, que toutes les parties de leur corps, même leur viſage, étoit couvert. Philarque rapporte (*c*) qu'il y avoit des Loix en Sicile, qui défendoient aux honnêtes femmes de porter de l'or & des habits

(*b*) *Dion Chryſ. Or.* 33. *p.* 408.

(*c*) *Philarque, dans Athén. l.* 12. *p.* 521.

(1) AUGUSTINUS, de Civitate Dei, lib. 14. cap. 17. *Et hoc omnes gentes, quoniam ab illâ ſtirpe procreatæ ſunt, uſque adeò tenent inſitum pudenda velare, ut quidam barbari illas corporis partes nec in balneis nudas habeant, ſed cum earum tegumentis lavent. Per opacas quoque India ſolitudines cùm quidam nudi philoſophentur, unde Gymnoſophiſtæ nominantur, adhibent tamen genitalibus tegmina, quibus per cætera membrorum carent.*

agnifiques ; cela n'étoit permis qu'aux ourtiſanes.

Les Loix de Zaleucus contenoient s mêmes Réglemens (*a*) ; il ne faiſoit ue ſuivre en cela les intentions & les réceptes de Pithagore ſon maître, ont Juſtin parle ainſi : » (*b*) Il don- noit aux femmes des préceptes dif- férens de ceux qu'il donnoit aux hommes : il enſeignoit aux unes la pudeur & l'obéiſſance qu'elles doi- vent à leurs maris, aux autres la modeſtie & le goût pour les belles- Lettres ; & il inſinuoit à tous, que la frugalité étoit comme la mere de toutes les vertus. Enfin il fit tant par ſes inſtructions aſſidues, que les femmes les plus qualifiées ne regar- dant plus les étoffes d'or dont elles étoient revetues, que comme les inſtrumens du luxe & de la vanité, s'en dépouillerent, & les envoyerent au temple de Junon pour les conſa- crer à cette Déeſſe, perſuadées que le véritable ornement des femmes étoit la vertu, & non pas la pa- rure (1). «

(*a*) *Dio* *l.* 12. *p.* 8

(*b*) *Juſtin* *l.* 26. *c.* 4.

(1) JUSTIN, lib. 20. cap. 4. *Docebat nunc has pudicitiam & obſequia in viros, nunc illos modeſtiam & litterarum ſtudium. Inter has*

Laërce, *sect.* 7. Les Mages (*a*) interdiſoient auſſi les habits magnifiques à leurs femmes. Vopiſcus rapporte, que l'Empereur Tacite ne vouloit point que l'Impératrice ſa femme mît des pierreries, & qu'elle eût de l'or ſur ſes habits (1).

La fornication a été regardée comme illégitime par les Philoſophes les plus éclairés. » Chacun, dit le Légiſ» lateur Charondas, doit aimer ſa » femme (2); & ce n'eſt qu'avec elle » que l'on doit tâcher d'avoir de la » poſtérité. La nature qui a donné aux » hommes le pouvoir d'engendrer, » ne le leur a pas donné pour ſatisfaire

velut genitricem virtutum frugalitatem omnibus ingerebat; conſecutuſque diſputationum aſſiduitate erat, ut matronæ auratas veſtes, cateraque dignitatis ſuæ ornamenta, velut inſtrumenta luxuriæ deponerent, eaque omnia delata in Junonis ædem ipſi Deæ conſecrarent, præ ſe ferentes vera ornamenta matronarum pudicitiam, non veſtes, eſſe.

(1) VOPISCUS, pag. 230. *Uxorem gemmis uti non eſt paſſus; auro, clavatis veſtibus item interdixit.*

(2) STOBÉE, ſerm. 42. tom. 1. pag. 291. γυναῖκα δὲ τὴν κατὰ νόμους ἕκαστος γαμέτω, καὶ ἐκ ταύτης τεκνοποιείσθω. εἰς ἄλλο δὲ μηδὲν προϊέσθω τέκνων τῶν αὐτῷ σπορᾶν. μηδὲ τὸ φύσει καὶ νόμῳ τίμιον ἀνέμοις ἀναλισκέτω, καὶ ὑβριζέτω. ἢ γὰρ φύσει τεκνοποιίας ἕνεκεν, οὐκ ἀκολασίας ἐγένετο τὴν σπορᾶν

» leur penchant à la débauche, mais » ſeulement pour la propagation de » l'eſpece, «

Platon dans ſes Loix (*a*) veut, que toutes les Courtiſanes ſoient regardées avec horreur. Tous les gens de bien doivent être perſuadés, ſelon le Philoſophe Muſonius ; qu'il n'y a de commerce légitime que celui qu'on a dans le mariage dans le deſſein d'avoir des enfans (1). Sextus le Pithagoricien conſeilloit de ſe mutiler plutôt que de perdre la chaſteté (2).

(*a*) *Pl. de Legib. 8. p. 841.*

Sophocle (3) regardoit comme une des grandes obligations que nous ayons

(1) MUSONIUS, dans Stobée, tom. 1. p. 82. χρὴ δὲ τὸς μὴ τρυφῶντας, ἢ μὴ κακῶς, μόνα μὲν ἀφροδίσια νομίζειν δίκαια τὰ ἐν γάμῳ ἢ ὅπῃ γενέσεως παίδων συντελέμενα.

(2) SEXTUS PITHAG. pag. 645. *Solent homines abſcindere aliqua membrorum ſuorum pro ſanitate reliquorum: quantò id præſtantiùs pro pudicitia fiet? . . . Omne membrorum corporis, quod invitat te contra pudicitiam agere, abjiciendum eſt. Melius eſt uno membro vivere, quàm cum duobus puniri.* Voyez Origene, *Comm. in Math.* Edit. Huet. tom. 1. p. 369. où ces maximes ſont rapportées & réfutées.

(3) CICERO, de Senectute, n. 14. *Benè Sophocles, cùm ex eo quidam jam affectâ ætate quæreret, uteretur ne rebus venereis, Dii meliora, inquit; libenter verò iſtinc tanquam à*

(a) *Arrien, ſur Epict. l. 3. c. 2. pag. 266. Voyez auſſi p. 289. 290. & 309.*

à la vieilleſſe, de ce qu'elle nous délivroit de la tyrannie de l'amour.

Marc-Antonin rendoit graces aux Dieux de ce qu'il avoit conſervé la chaſteté dans ſa jeuneſſe (1). Arrien veut que (a) lorſque les occaſions nous ont procuré la préſence de quelque perſonne d'une beauté diſtinguée, nous réprimions nos déſirs, & que nous détournions notre vûe. Des Nations entieres ſe ſont rendues célébres par leur chaſteté, entr'autres les Gots & les Saxons, dont Salvien fait l'éloge (2).

(b) *Cæſar. Dialog. 2. Bib. Pat. t. 11. p. 611. Euſeb. Præpar. Ev. l. 6. pag. 274. cite Bardeſanes, qui confirme la même choſe. Il nous apprend auſſi, ce qui eſt confirmé par Céſaire, que les Seres ne rendoient point de culte aux idoles, & même n'avoient point de temple.*

Cæſarius aſſure (b) que les peuples qu'il appelle Seres, & que pluſieurs croyent être les Chinois, ne ſouffroient point de courtiſanes chez eux. Confucius conſeilla à ceux qui avoient quelque amour pour la vertu, de réſiſter pendant la jeuneſſe aux paſſions de l'amour, de la colere & de l'avarice (3).

domino aggreſſi ac furioſo profugi. Voyez auſſi Valere Maxime, liv. 4. chap. 3.

(1) MARC ANTONIN, liv. 1. ſect. 17. ἐν τῷ τὴν ὥραν διαφῶσαι ἐν τῷ μὴ πρὸ ὥρας ἀνδρωθῆναι.

(2) SALVIEN, de Gubernatione Dei, liv. 7. pag. 172. *Gothorum gens perfida, ſed pudica eſt: Saxones crudelitate efferi, ſed caſtitate mirandi.*

(3) MARTINIUS, pag. 143. & CONFUCIUS,

Les

Les principes de la morale Indienne (*a*) défendent toute impureté. Il n'eſt pas permis aux Talapoins de regarder une belle femme avec attention ; il leur eſt défendu de parler à quelque femme que ce ſoit en ſecret, de s'aſſeoir ſur une même natte avec elles, encore moins de recevoir d'elles aucun préſent ou de les embraſſer.

(*a*) *La Loub. t.* 1. *p.* 381. *t.* 2. *p.* 30. *Voyez Tachard, t.* 1. 314.

En Afrique, dans le Royaume de Louango, c'eſt un crime (*b*) d'avoir un batard ; & lorſque cela arrive, le coupable a pour peine de ne pouvoir manger de la poitrine d'un bufle, & pour faire finir cette abſtinence, il faut qu'il ſoit pere d'un enfant légitime.

(*b*) *Dapper p.* 335.

Il y a eu des Anciens, qui ont porté le rigoriſme de la chaſteté juſqu'à défendre le commerce avec ſa femme, ſi ce n'étoit avec l'intention d'avoir des enfans. Charondas & Muſonius

Scient. Sinicæ, lib. 3. p. 110. *Confucius ait : ſectator virtutis habet tria ſibi cavenda : adoleſcentiæ tempore, ſanguine & ſpiritibus nedum conſiſtentibus, quod cavendum eſt re venereâ ; provectus ad ſuam maturam ætatem, ſanguine ſpiritibuſque jam corroboratis, quod caveat ſunt rixæ ; profectus ad ſuam ſenectutem, ſanguine ſpiritibuſque jam languentibus, quod caveat, eſt cupiditas habendi.*

étoient dans ce ſentiment, comme on l'a pû voir, auſſi bien qu'Ocellus Lucanus, qui ne craint pas de dire que ce n'eſt pas ſuivre l'intention de la nature, que de n'avoir en vûe que le plaiſir (1). C'eſt en ſuivant ces principes, que Sextus le Pithagoricien (2) a déclaré qu'on pouvoit être l'adultere de ſa propre femme.

La chaſteté étoit tellement eſtimée dans les premiers tems, que c'étoit une eſpece de deshonneur de ſe marier plus d'une fois; les ſecondes nôces étoient regardées comme une preuve d'incontinence. La répugnance de Didon à céder à un amour naiſſant, en eſt une preuve. „ Depuis, dit-elle, que „ la mort a trompé mon premier „ amour, ſi je n'avois pas formé la „ ferme & immuable réſolution de „ ne plus m'engager dans le lien con„ jugal, ſi le lit & le flambeau de „ l'hymen ne m'étoient pas devenus „ odieux, j'aurois pû commettre cette

(1) OCELLUS LUCANUS, pag. 532. *ὁι γὰρ καθάπαξ μὴ διὰ παιδοποιίαν συναπτόμενοι, ἀδικήσουσι τὰ πρώτατα τῆς κοινωνίας συνήματα.*

(2) SEXTUS PITHAG. pag. 651. *Adulter eſt in ſuam uxorem omnis impudicus amator ardentior.*

» faute ; mais que la terre ouvre pour » moi ſes abîmes, que la foudre du » pere des Dieux me précipite dans » le ſéjour des pâles ombres, plutôt » que je vous viole, ſacrées Loix de la » pudeur. Le premier à qui mon ſort » fut uni, a emporté mes amours dans » le tombeau : qu'elles y reſtent en- » fermées avec lui, & qu'il les y con- » ſerve à jamais (1). «

Les Romains penſerent long-tems de même, ſuivant le témoignage de Valere Maxime (2). Quoique l'œuvre

(1) VIRGILE, Enéide, liv. 4. vers 17.
Poſtquam primus amor deceptam morte fefellit,
Si non pertæſum thalami tædaque fuiſſet,
Huic uni forſan potui ſuccumbere culpæ.
Sed mihi vel tellus optem priùs ima dehiſcat,
Vel pater omnipotens adigat me fulmine ad umbras,
Pallentes umbras erebi, noctemque profundam,
Ante, pudor, quàm te violo, aut tua jura reſolvo.
Ille meos, primus qui me ſibi junxit, amores
Abſtulit; ille habeat ſecum, ſervetque ſepulchro.

(2) VALER. MAXIM. lib. 2. cap. 1. *Quæ uno contentæ matrimonio fuerant, coronâ pudicitiæ honorabantur : exiſtimabant enim, eum eſſe præcipuè matronæ ſinceræ fidei incorruptum*

du mariage ne ſoit point mauvaiſe en elle-même, cependant comme elle attache fort aux ſens, & qu'elle détourne l'eſprit des choſes ſpirituelles, les Prêtres de pluſieurs religions s'exerçoient dans la chaſteté avant que de ſacrifier. Cela eſt conſtant des Prêtres Egyptiens, & de ceux d'Eleuſine (*a*): il n'étoit pas même permis à ces derniers de ſe marier; & afin de réſiſter plus facilement à la tentation, ils ſe frottoient de ciguë qui eſt très-froide dans la Grece.

(*a*) *Porph. de Abſtin. l. 2. ſ. 50. l. 4. ſect. 7. S. Jérôme, adverſ. Jovinianum, t. 4. pars 2. p. 250. Meurſius, Eleuſ. c. 13.*

Plutarque convient (*b*) que les gens de bien ſe ſéparoient de leurs femmes, lorſqu'ils vouloient aller au temple & ſacrifier; il paroît même que c'étoit ſa coutume, puiſqu'il parle ainſi: „ Mais „ nous, obéiſſant aux loix & coutumes „ de notre pays, ainſi comme tout „ homme de bien doit faire, don„ nons-nous bien de garde d'entrer le „ matin au temple, & de mettre la „ main aux ſacrifices, venant tout frai„ chement de faire un tel acte. Car il „ eſt honnête qu'interpoſant la nuit &

(*b*) *Plut. Sympoſ. l. 2. p. 655. trad. d'Amiot.*

animum, qui depoſita virginitatis cubile pudicum egredi neſciret, multorum matrimoniorum experientiam, quaſi illegitima cujuſdam intemperantiæ ſignum eſſe credentes.

» le ſommeil entre deux, & y mettant » ſuffiſant eſpace & intervalle, nous » nous y venions préſenter purs & » nets, comme nous étant levés en un » autre jour nouveau avec toute nou- » velle penſée, ainſi que dit Démo- » critus. «

Il arrivoit auſſi quelquefois, que des gens dont Plutarque approuve la conduite (*a*) faiſoient vœu d'être une année entiere ſans avoir aucun commerce avec les femmes; & ils prétendoient honorer Dieu par cette continence.

(*a*) *Plut. de Irâ cohib. p. 464.*

Les Péruviens avoient les mêmes idées de la chaſteté, puiſque leurs Sacrificateurs n'avoient aucun commerce avec les femmes (*b*) pendant le tems que l'on deſtinoit aux ſacrifices.

(*b*) *Xarate.*

Les théâtres des Grecs retentiſſoient des éloges de la chaſteté. » C'eſt le plus » beau préſent des Dieux, » dit Euripide dans ſa Médée (1). » Je ne don- » nerois pas trois oboles des Dieux, » s'ils nourriſſent des courtiſanes » ainſi que nous autres mortels, «

(1) EURIPIDE, Médée, vers 636.
στέργει δέ με σωφροσύνα
δώρημα κάλλιστον θεῶν.

dit un Valet dans Ariſtophane (1).

Rien n'étoit plus inſenſé que de faire un Dieu de l'amour, comme l'a fort bien dit la Nourrice de Phédre dans l'Hippolyte de Séneque (2). Il étoit bien moins déraiſonnable de regarder la pudicité comme une Déeſſe, & de lui dédier des autels, comme cela ſe faiſoit à Rome (a).

(a) *Livius*, 10. *n.* 23.

Tous les Poëtes n'ont pas été auſſi raiſonnables; pluſieurs ont abuſé de leur talent, & ont eu plus intention de plaire que d'inſpirer la vertu. C'eſt de quoi ſe plaint Cicéron dans ſes Tuſculanes (3): il y trouve mauvais

(1) ARISTOPHANE, Paix, vers 848.
οὐκ ἂν δοῖεν τῶν Θεῶν τριωβολον
εἰ πορνοβόσκουσι, ὥσπερ οἱ ἡμεῖς βροτοί.

(2) SENECA, Hippol. vers 194.
Deum eſſe amorem, turpiter vitio favens
Finxit libido; quoque liberior foret,
Titulum furori numinis falſi addidit.
Natum per omnes ſcilicet terras vagum
Ericina mittit: ille per cœlum volans,
Proterva tenerâ tela molitur manu,
Regnumque tantum minimus in ſuperis habet.
Vana iſta demens animus aſcivit ſibi,
Veneriſque numen finxit, atque arcus Dei.

(3) CICERO, Tuſcul. lib. 4. num. 32. *Totus verò iſte, qui vulgò appellatur amor, tantæ levitatis eſt, ut nihil videam, quod putem conferendum: quem Cæcilius.*

que la Poëſie ait admis l'amour dans le conſeil des Dieux; & Séneque interdit les ſpectacles, comme étant contraires aux bonnes mœurs, parce qu'on n'y eſt occupé que du plaiſir. » Quand on ſort d'avec les hommes, » dit-il, on n'en revient que plus ambitieux, & que plus diſpoſé à la débauche (1). «

Le Poëte Tibulle parle de la chaſteté, comme d'une vertu qui plaît aux Dieux (2). Catulle moins exact convient, qu'un Poëte doit être chaſte;

Deum qui non ſummum putet,

aut ſtultum, aut rerum eſſe imperitum exiſtimet; cui in manu ſit, quem eſſe dementem velit, quem ſapere, quem ſanari, quem in morbum injici, quem contrà amari, quem arceſſiri, qua expeti. O præclaram emendatricem vitæ, qua amorem flagitii & levitatis auctorem in concilio Deorum collocandum putet!

(1) SENECA, Epiſt. 7. *Nihil verò eſt tam damnoſum bonis moribus, quàm in aliquo ſpectaculo deſidere: tunc enim per voluptatem facilius vitia ſubrepunt. Quid me exiſtimas dicere? Avarior redeo, ambitioſior, luxurioſior, imò verò crudelior, & inhumanior, quia inter homines fui.*

(2) TIBULLUS, lib. 2. Eleg. 1. vers 13.

Caſta placent ſuperis: puræ cum veſte venite;
Et manibus puris ſumite fontis aquam.

mais qu'il n'eſt pas néceſſaire que ſes vers le ſoient, parce que la morale trop rigide leur ôteroit ce piquant qui leur donne leur principal agrément; ce que Pline le jeune approuve (1), & ce qui doit ſurprendre dans un Auteur grave : car dès qu'il avoue que la chaſteté eſt une vertu, il doit auſſi convenir qu'on ne peut mieux faire que d'en inſpirer l'amour aux hommes, & par ſes diſcours, & par ſes écrits; & ſi l'on n'étoit pas obligé d'être chaſte en Poëſie, pourquoi ſeroit-on obligé de l'être dans ſes actions ?

II. De ceux qui n'ont pas connu le prix de la chaſteté.

II. Il faut convenir qu'il y a eu quelques nations chez leſquelles la chaſteté n'étoit pas une vertu; il y en a eu même d'aſſez extravagantes pour s'imaginer, que par la proſtitution l'on pouvoit plaire à la Divinité. Il y avoit chez les Aſſyriens (*a*) un temple de Venus, dans lequel les femmes étoient

(*a*) *Hérod. l.* 1. *p.* 83 & 84. *Selden, de Diis Syris, Syntagma.* 2. *c.* 7. *Voſſius, de orig. & progreſſ. Idolol. l.* 2. *c.* 22.

(1) PLIN. Jun. Epiſt. 14. lib 4. *Scimus alioqui, hujus opuſculi illam eſſe veriſſimam legem, quam Catullus expreſſit :*

Nam caſtum eſſe decet pium Poëtam
Ipſum, verſiculos nihil neceſſe eſt,
Qui tunc denique habent ſalem & leporem,
Si ſunt molliculi & parùm pudici.

obligées

obligées une fois dans leur vie d'aller offrir leurs faveurs aux premiers venus ; & celles que la nature avoit moins bien traitées que les autres, étoient quelquefois obligées d'y reſter des années entieres : car il n'étoit pas permis d'en ſortir, que l'on n'eût ſacrifié ſa chaſteté en l'honneur de la Déeſſe. Il y avoit une pareille coutume dans l'Iſle de Cypre. Les Grecs avoient pluſieurs temples dédiés à Venus la proſtituée ; & le ſage Solon en bâtit un à Athenes (*a*).

(*a*) *Athén. l. 13. p. 569. 572. 573. l. 14. p. 659.*

Les Locriens, à la ſollicitation de Denys le jeune, firent vœu un jour de proſtituer leurs filles le jour de la fête de Vénus, s'ils revenoient victorieux d'une guerre qu'ils avoient avec le Tyran de Rhege. C'eſt Juſtin qui nous l'apprend ; le détail qu'il fait de cet évenement mérite d'être rapporté. „ Dans un tems, dit-il (*b*), que les „ Locriens étoient fort mal menés „ par Léophron Tyran de Rhege avec „ qui ils étoient en guerre, ils firent „ vœu de proſtituer à Vénus le jour „ de ſa fête toutes leurs filles, s'ils re„ venoient victorieux. Ce vœu ne fut „ point accompli. Depuis, ayant eu la „ fortune contraire dans une guerre

(*b*) *Juſtin, l. 21. c. 3.*

» avec les Lucaniens, Denys les fit
» aſſembler, & leur conſeilla d'en-
» voyer au temple de Vénus leurs
» femmes & leurs filles le plus ma-
» gnifiquement vêtues qu'elles pour-
» roient : il ajouta qu'il en falloit tirer
» cent au ſort pour l'accompliſſement
» du vœu de la République ; & que
» pour ſatisfaire à la fidélité du ſer-
» ment, elles demeureroient nn mois
» dans le lieu deſtiné à la proſtitution,
» mais que tous les hommes jure-
» roient auparavant de ne point at-
» tenter ſur leur pudeur ; & afin que
» celles qui ſeroient chargées d'acquit-
» ter le vœu public n'euſſent pas lieu
» de craindre qu'on voulût les trom-
» per, le Sénat feroit un decret, par
» lequel il ſeroit expreſſément défen-
» du de marier aucunes filles avant
» celles-là. Ce conſeil ayant été ap-
» prouvé de tout le monde, parce
» qu'on croyoit que la religion étoit
» reſpectée, & la vertu des filles en
» ſûreté, toutes les femmes ſe pa-
» rerent le plus richement qu'elles
» purent à l'envi les unes des autres,
» & ſe rendirent toutes au temple de
» Vénus. Auſſitôt Denys y envoya ſes
» ſoldats pour dépouiller ces femmes

„ de toutes les richeſſes qu'elles avoient „ ſur elles. «

Sextus Empiricus (*a*) qui a rapporté avec complaiſance une partie des folles idées des peuples & des Philoſophes, convient qu'en Grece c'eſt une infamie aux femmes de ſe proſtituer; „ mais, ajoute-t-il, cela eſt ho„ norable chez pluſieurs peuples d'E„ gypte : car on dit que chez ces „ peuples, celles qui ont eu com„ merce avec un plus grand nombre „ d'hommes, portent par ornement „ des eſpeces de jarretieres autour des „ chevilles de leurs pieds pour marque „ de leur gloire; & même chez quel„ ques-uns de ces peuples, les filles „ avant de ſe marier gagnent leur „ dot en ſe proſtituant. Et ne voyons„ nous pas des Stoïciens, continue„ t'il, qui diſent qu'il n'y a point de „ mal à avoir commerce avec une „ femme débauchée, & à gagner ſa „ vie par un trafic de proſtitution? «

(*a*) *Inſt. Pyrrhon. l. 3. c. 23.*

Autrefois dans les Indes il y avoit des femmes publiques appellées femmes de l'idole (*b*). Lorſqu'une femme avoit fait un vœu pour avoir des enfans, ſi elle mettoit au monde une belle fille, elle l'apportoit au Bod;

(*b*) *Anciennes Relations des Indes & de la Chine, p. 109.*

c'eſt ainſi que les Indiens appelloient l'idole qu'ils adoroient. On la laiſſoit là. Cette fille étant parvenue à l'âge nubile, étendoit un voile devant la porte de la maiſon où elle avoit été élevée, & attendoit ceux qui paſſoient, & qui étoient de la Secte dans laquelle cette débauche étoit permiſe: elle s'abandonnoit pour un certain prix; & elle mettoit tout ce qu'elle pouvoit ainſi amaſſer entre les mains du Prêtre de l'idole, afin qu'il l'employât au bâtiment & à l'entretien du temple.

(a) P. 171. M. Renaudot a fait (a) ſur ce paſſage des remarques, qui confirment ce que nous nous propoſons de prouver ici.

„ Marco Polo, dit-il, nous apprend „ que les habitans de la Province de „ Camda faiſoient la même choſe, & „ qu'ils proſtituoient leurs femmes en „ l'honneur de leurs idoles. M. Taver- „ nier aſſûre qu'il y a une pagode „ près de Cambaie, où la plûpart des „ courtiſannes des Indes viennent „ faire leurs offrandes; que les vieilles „ ayant amaſſé des ſommes d'argent, „ achetent de jeunes eſclaves à qui „ elles enſeignent, & des chanſons

» lubriques, & tous les tours de leur » infâme métier. Quand ces jeunes » filles ont atteint l'âge d'onze à douze » ans, leurs maîtreſſes les menent à » cette pagode, & elles croient que ce » leur ſera un bonheur d'être offertes » & abandonnées à l'idole. «

Il y a, ſuivant Marco Polo, dans la Province de Camule une coutume ſemblable; & Mangoukhan ayant défendu à ceux du pays de la pratiquer, ils obéirent pendant trois ans, au bout deſquels voyant que leurs campagnes n'avoient pas été auſſi fertiles qu'à l'ordinaire, ils lui avoient envoyé des Députés, pour lui repréſenter que depuis qu'ils avoient manqué à cette coutume, leurs affaires alloient toujours de mal en pis.

Barboſa parle de pluſieurs femmes publiques qui demeuroient dans les pagodes; il dit auſſi que dans le Tibet la coutume étoit de ne pas épouſer de filles qui n'euſſent été abandonnées à quelqu'un, ſur-tout aux Marchands étrangers.

Van-den-Broek (*a*) confirme ces faits. » Les Banianes, dit-il, ont beau- » coup de reſpect pour les Pélerins de » profeſſion, quoique ce ſoient des

(*a*) *R des Holl.* 4. *p.* 412.

» gueux pleins d'audace & d'effronte-
» rie, & de francs garnemens. J'ai con-
» nu une femme qui ayant eu beau-
» coup d'enfans, & entr'autres plu-
» ſieurs filles qui étoient toutes mor-
» tes, fit vœu qu'en cas qu'elle eût
» une fille qui demeurât en vie, elle
» conſacreroit ſon honneur à Dieu,
» & en feroit une proſtitution pu-
» blique ; ce qu'elle exécuta. « Les Samoïedes cedent leurs femmes & leurs filles aux Voyageurs par politeſſe (*a*).

(*a*) *Le Bruyn, Voyages, p. 13.*

(*b*) *Diod. l. 3. p. 160.*

(*c*) *Novus orbis, p 77. Petri Mart. Epiſt. l. 8. Ep. 156. Laët, p. 58. Thévenot, t. 1. p. 52. Recueil des Voyag. d'Afrique & d'Amér. p. 80. Rec. des Lettres des Jéſuites, t. 5. p. 274. Roger, p. 30.*

(*d*) *Bernier, t 2. p. 123. & 124.*

Il y a eu beaucoup de peuples qui n'avoient aucune honte de paroître tout nuds. Les Ulophages dont parle Diodore de Sicile (*b*), ne ſe couvroient aucune partie du corps.

Dans le nouveau monde (*c*) il y avoit pluſieurs peuples qui étoient abſolument nuds. Les premiers hommes qu'Américo-Veſpuce trouva dans ſa navigation, les habitans de Saint Domingue, les Margajas, les Toupinambours, les Sauvages de l'Iſle de Cayenne, ceux de la Terre Auſtrale, les habitans des Iſles Barbades, les Californiens, les Avædoutas & les Fakirs, ne ſe couvrent aucune partie du corps. Bernier témoigne (*d*) qu'il a vû

aſſez long-tems dans Déli un fameux Fakir qui s'appelloit Sarmet, qui alloit tout nud dans les rues, & qui aima mieux ſe laiſſer couper le col que de ſe vêtir, quelques menaces & quelques promeſſes que lui pût faire Aurengzebe Empereur du Mogol. Malgré cette indécence, quelques-uns de ces peuples ne laiſſoient pas de reſpecter la pudeur.

Les Voyageurs rapportent (*a*) qu'il n'y a point de nation ſi chaſte ſous le Soleil que celle qui habite les Barbades : car lorſque les hommes & les femmes ſont enſemble tout nuds, ils ne jettent jamais les yeux ſur les parties qui devroient être couvertes ; & quant à ceux de cette Iſle qui viennent parmi nous, & qui portent des habits, des chauſſes & des jupes, je ne les ai jamais vû ſe baiſer, dit un Voyageur, ni ſe jetter la moindre œillade laſcive les uns aux autres.

Il n'en étoit pas de même des Maſſagetes. Hérodote rapporte (*b*) que lorſqu'un homme de cette nation ſentoit quelque déſir pour une femme, il mettoit ſon carquois dans un chariot, & alloit publiquement ſe ſatisfaire.

Pluſieurs Nations Indiennes (*c*), les

(*a*) *Recueil des Voyages d'Afr. p. 80.*

(*b*) *Hérod. l. 1. p. 89. & 95.*

(*c*) *Hérod. l. 3. p. 202. l. 4. p. 258. 280. Sext. Empir. Hyp. l. 1. c. 4. p. 30. Diod. l. 14. p. 260. Xénoph. de Exp. Cyri, l. 5. p. 354. Strab. l. 4. p. 201. Itin. de Benjam. p. 113.*

Agathirſes, les Naſamones, les Moſynéciens, les anciens Anglois & les Lydiens furent auſſi impudens. Ce que ces peuples barbares faiſoient par un inſtinct brutal, on a vû des Philoſophes le faire par ſyſtême ; on l'aſſure des Ciniques & d'Archélaus. Leur raiſon étoit, que ce qui étoit permis en ſecret, devoit l'être en public. Mais la pudeur naturelle prévalut bientôt ſur ce ſophiſme, dit S. Auguſtin (1).

Les Stoïciens, tout rigides qu'ils étoient, ne blâmoient point le commerce avec les courtiſannes. Horace rapporte que Caton le Cenſeur étoit dans ce principe, que c'étoit dans les lieux de débauche qu'il falloit que les jeunes gens allaſſent ſatisfaire aux beſoins de la nature, pour ne pas attaquer l'honneur des femmes mariées (2).

(1) LAERCE, liv. 6. ſect. 97. & les Notes. SEXT. EMPIR. Pyrr. Hypot. liv. 3. ch. 24. p. 152. AUGUSTINUS, de Civit. Dei, lib. 14. cap. 20. tom. 7. pag. 371. *Vicit tamen pudor naturalis opinionem hujus erroris.*

(2) HORATII Satyra 2. lib. 1. vers 31.
Quidam notus homo cùm exiret fornice, macte
Virtute eſto, inquit ſententia dia Catonis.
Nam ſimul ac venas inflârit tetra libido,

Un des plus ſages Payens (*a*) conſeilloit de s'abſtenir autant que cela ſe pouvoit des plaiſirs de l'amour avant le mariage; mais il ne vouloit pas qu'on reprît avec amertume ceux qui n'avoient pas la vertu de continence.

(*a*) *Epict. dans Simp. p. 273. Simplicius penſa auſſi de même.*

Il croyoit donc qu'on étoit louable de la pratiquer; mais qu'il étoit quelquefois permis de s'en diſpenſer : plus eſtimable en cela que Cicéron (1), qui pour juſtifier ſon ami Cœlius, ne craignit point de dire à la face de tous les Romains : » Si quelqu'un » prétend interdire à la jeuneſſe tout » commerce avec les courtiſannes, il » eſt bien ſévere, je ne puis en diſ» convenir : il ne ſe conforme pas, » non-ſeulement à la licence de ce » ſiecle; mais il s'éloigne auſſi des

Huc juvenes æquum eſt deſcendere, non alienas Permolere uxores.

(1) Orat. pro M. Cœlio, num. 20. *Verùm ſi quis eſt, qui etiam meretriciis amoribus interdictum juventuti putet, eſt ille quidem valdè ſeverus, negare non poſſum; ſed abhorret, non modò ab hujus ſæculi licentiâ, verùm etiam à majorum conſuetudine atque conceſſis. Quandò enim hoc factum non eſt? Quandò reprehenſum? Quandò non permiſſum? Quandò denique fuit, ut quod licet, non liceret?*

» mœurs de nos Ancêtres. Y a-t-il eu » un tems où ce commerce n'ait point » été pratiqué, où on l'ait blâmé, & » où l'on ne l'ait pas permis? Et ce » qui a été permis dans un tems, doit » l'être toujours. «

C'eſt ainſi que les plus grands Orateurs ſe jouent de la vérité, lorſqu'ils veulent ſervir leur cauſe. Cicéron lui-même convient, que quelquefois il ne conſultoit pas l'exactitude, lorſque l'avantage de ceux pour leſquels il parloit le demandoit (1).

III. Les diſcours contraires à la pudeur défendus.

III. De la néceſſité d'être chaſte dans ſes actions ſuit celle de l'être dans ſes diſcours.

Ariſtote veut (a) que l'on puniſſe les jeunes gens, qui dans la converſation offenſent la pudeur, & qu'on traite avec ignominie les gens âgés, lorſqu'ils s'en écartent en parlant. Sa raiſon eſt, que l'habitude de mal parler conduit à mal agir. Il ne permet pas auſſi de regarder les tableaux

(a) *Ariſt. de Rep. l. 8. c. 17. p. 448.*

(1) CICERO, pro Cluentio, num. 50. *Sed errat vehementer, ſi quis in orationibus noſtris, quas in judiciis habuimus, auctoritates noſtras conſignatas ſe habere arbitratur: omnes enim illæ orationes cauſarum & temporum ſunt, non hominum ipſorum ac patronorum.*

deshonnêtes ; il ſouhaiteroit que les Magiſtrats les proſcriviſſent, ſi ce n'eſt dans les temples des Dieux que l'on avoit coutume d'honorer par ces obſcénités.

Cicéron qui, comme nous venons de le voir, avoit ſacrifié la chaſteté à la défenſe de Cœlius, convient dans ſes Ouvrages Philoſophiques (1), que les diſcours obſ-

(1) CICERO, de Officiis, lib. 1. num. 29. *Alter ne libero quidem, ſi rerum turpitudini adhibetur verborum obſcænitas.* N. 35. *Quæ enim natura occultavit, eadem omnes, qui ſanâ mente ſunt, removent ab oculis, ipſique neceſſitati dant operam ut quàm occultiſſimè pareant ; quarumque partium corporis uſus ſunt neceſſarii, eas neque partes, neque earum uſus ſuis nominibus appellant, quodque facere turpe non eſt, modò occultè, id dicere obſcænum. Itaque nec aperta actio rerum illarum petulantiâ vacat, nec orationis obſcænitas. Nec verò audiendi ſunt Cynici, aut ſi qui fuerunt Stoici penè Cynici, qui reprehendunt & irrident, quòd ea quæ turpia re non ſint, nominibus ac verbis flagitioſa ducamus : illa autem quæ turpia ſint, nominibus appellemus ſuis. Latrocinari, fraudare, adulterare, re turpe eſt ; ſed dicitur non obſcænè : liberis dare operam re honeſtum eſt, nomine obſcænum ; pluraque in eam ſententiam ab eiſdem contra verecundiam diſputantur. Nos autem naturam*

cenes ſont indignes d'un homme raiſonnable ; qu'il y a des parties du corps dont le Sage ne fait jamais mention. Il réfute les Ciniques, & ceux d'entre les Stoïciens qui n'ont pas craint d'avancer, que ce qu'il étoit permis de faire en ſecret, on pouvoit s'en vanter en public, & que ce qui n'étoit pas honteux en ſoi, ne pouvoit jamais le devenir dans le diſcours. » Pour nous, ajoute-t-il, ſui-
» vons la nature, & évitons de parler
» de ce que nos yeux ne pourroient pas
» voir, & de ce que nos oreilles refu-
» ſeroient d'entendre. «

Muſonius (1) enſeignoit, que les diſcours deshonnêtes conduiſoient aux mauvaiſes actions. » Au ſurplus, dit
» Plutarque (a), il faut bien prendre
» garde à détourner les enfans de pa-
» roles ſales & deshonnêtes : car la
» parole, comme diſoit Démocritus,
» eſt l'ombre de l'action. «

Il faut éviter avec grand ſoin tout ce qui eſt obſcene : c'eſt un avertiſſe-

) De li- educ. 2. p. 9. d'A-

ſequamur, & ab omni, quod abhorret ab oculorum auriumque approbatione, fugiamus.

(1) MUSONIUS, dans Stobée, tom. 1. p. 78. ἀρχὴ τοῦ κακῶς ποιεῖν τὸ μὴ κατοκνεῖν τὰ ἀσχήμονα λέγειν.

ment de Séneque le Rhéteur, qui ordonne de ſupprimer plûtôt des choſes favorables à une cauſe, que d'offenſer la pudeur (1).

On ne peut rien ajouter à la ſageſſe de la maxime d'Epictete à ce ſujet : après avoir blâmé (*a*) les diſcours deshonnêtes, il veut que l'on reprenne ceux qui en tiennent, ſi on a de la ſupériorité ſur eux ; & ſi l'on n'en a pas, il veut que par un ſilence triſte & morne on témoigne que l'on n'approuve pas la converſation. Simplicius qui approuve ces conſeils, ajoute (*b*) que ſi l'on n'eſt pas maître d'impoſer ſilence, on doit, ſi l'on peut, détourner l'entretien. Quintilien (*c*) défend de faire lire à la jeuneſſe des Livres licentieux.

(*a*) *Dans Simplic. p.* 283.

(*b*) *P.* 287.

(*c*) *Quintilien, l.* 1. *c.* 8.

Les Orientaux penſent de même : on lit dans un ancien Livre des Chinois, que ceux qui aiment la muſique obſcene, cherchent leur perte (1).

(1) SENECA. *Longè recedendum eſt ab omni obſcœnitate verborum & ſenſuum : quædam ſatius eſt cauſæ detrimento tacere, quàm verecundiæ dicere.*

(2) MARTINIUS, Hiſt. Sin. pag. 56. *Gaudes obſcœnâ muſicâ : tecta cœlo minantia ſubſtruis civium ſanguine. Hæc qui faciat, eum*

(a) *La Loub. t. 2. p. 29.*

Il eſt défendu aux Talapoins (*a*) de s'entretenir d'autres matieres que de celles qui regardent la Religion. Les Japonnois ont tant de pudeur (*b*), qu'ils ne parlent jamais des actes de l'amour, non pas même de la moindre choſe qui regarde la communication qu'on a dans le mariage, de celles même, dit un Voyageur, dont on tient parmi nous qu'on peut parler honnêtement. S'il y en a quelqu'un qui ſe licentie ſans prendre garde ou ſans trop ſçavoir ce qu'il dit, tous les jeunes de la compagnie ſe levent & s'en vont.

(b) *Voyag. de Hagenaar, p. 335. dans le tom. 5. du Rec. des Holl.*

IV. La Virginité eſtimée & pratiquée.

IV. Rien ne prouve plus la grande idée que les Anciens avoient de la chaſteté, que l'eſtime qu'ils faiſoient de la virginité, qui eſt démontrée par l'obligation impoſée à pluſieurs Prêtreſſes de la garder toute leur vie. C'eſt à quoi étoient obligées (*c*) les Prêtreſſes du Soleil & de Diane chez les Perſes, celles de Veſta chez les anciens peuples d'Italie & chez les Romains, celles de Junon Achéenne & de Delphes chez les Grecs, celles du Feu inextinguible chez les Romains. La

(c) *Juſtin, l. 10. c. 2. Plut. Artaxer. p. 1025. Ti. Live, l. 1. Tertull. ad uxorem, l. 1. c. 6.*

ego putem, tametſi nolit, ſuâ ſponte ac volentem in exitium ruere.

peine de celles qui chez les anciens peuples d'Italie avoient violé leur virginité, étoit d'être mises à mort à coup de verges; le fruit de leur incontinence étoit jetté dans la riviere : dans la suite des tems on les condamna (*a*) à être enterrées toutes vives. L'Histoire des Empereurs rapporte quelques exemples de Vestales punies pour n'avoir pas conservé leur virginité (*b*).

C'est l'amour de la chasteté qui a rendu Diane célébre dans le Paganisme : Callimaque suppose que les premieres paroles qu'elle adressa à Jupiter, furent pour lui demander la grace de conserver sa virginité éternellement (1).

La pureté des filles tenoit si fort au cœur des peres, qu'on en a vû plusieurs les tuer, afin qu'elles pussent éviter la fureur de ceux qui vouloient les violer. C'est ce que fit Virginius (*c*), lorsque sa fille étoit sur le point de céder à la violence du Décemvir Claudius Appius.

Quelques-unes ont préféré une mort violente à la perte de la chasteté. Hip-

(*a*) *Denys d'Halic. l. 1. p. 63.*

(*b*) *Suet. Vie de Domitien, c. 8. Philost. Vie d'Apoll. l. 7. c. 6. Tillem. Vie de Domitien, art. 15.*

(*c*) *Livius, l. 3.*

(1) CALLIMAQUE, Hymne sur Diane, vers 5.
Παῖς ἔτι κουρίζουσα τάδε προσέειπε γονῆα
Δός μοι παρθενίην αἰώνιον, ἄππα, φυλάσσειν.

po ſe jetta dans la mer (a) pour reſter vierge ; Milla prioit ſon pere de la tuer, afin qu'elle ne ſuccombât point ſous la violence du Capitaine Lucius. C'étoit un Officier du Tyran Ariſtotime, qui s'étoit emparé du gouvernement des Eléens par la protection du Roi Antigonus. Il y avoit à Elée une très-belle fille appellée Milla, qui inſpira des déſirs à ce Lucius. » Si » lui manda (b) qu'elle vînt parler à » lui. Le pere & la mere voyant que, » vouluſſent ou non, ils ſeroient con» traints de ce faire, lui dirent qu'elle » y allât ; mais la pucelle étant géné» reuſe & magnanime, en les em» braſſant & ſe jettant à leurs pieds, » les ſupplia de la laiſſer plutôt tuer, » que de ſouffrir que ſa virginité lui » fût méchamment & vilainement » ôtée. «

(a) *Valer. Maxime, l. 6. c. 1. Plutarque, de virt. mul. t. 2. p. 251.*

(b) *Trad. d'Amiot.*

L'Hiſtoire rapporte quelques exemples de peres qui ont fait mourir leurs filles, parce qu'elles avoient manqué à leur honneur. Valere Maxime (c) cite Pontius Aufidianus, qui ſe porta à cet excès de ſévérité.

(c) *Valer. Maxime, p. 513.*

Ces faits ſuffiſent pour faire voir que Jovinien s'eſt trompé, lorſqu'il a oſé avancer (d) que les Payens n'avoient

(d) *Hiéron. l. 1. adverſ. Jovinian. part 2. t. 4. p. 184.*

voient jamais regardé la virginité comme une vertu. Il fut réfuté ſolidement par S. Jérôme, qui lui fit voir qu'Atalante avoit été louée dans l'Antiquité pour avoir préféré le célibat perpétuel au mariage ; que les Sibylles étoient vierges, & que le don de prédire avoit été regardé comme la récompenſe de l'amour qu'elles avoient eu pour la virginité ; que Caſſandre & Chriſis n'avoient point été mariées, ainſi qu'une infinité d'autres Prêtreſſes ; & que la fille de Pithagore, au rapport de Timée, étoit à la tête d'une compagnie de filles, à qui elle avoit perſuadé d'embraſſer la virginité.

Pluſieurs des Nations qui ſont encore plongées dans les ténébres de l'idolâtrie (*a*) eſtiment cette vertu. Il y a chez les Chinois des filles qui font vœu au ciel de vivre dans le célibat : ces peuples rendent de grands honneurs aux femmes qui vivent dans le veuvage ; ils leur dreſſent des Arcs de triomphe, ils récitent en public des oraiſons en leur louange. Les filles qui ſe vouoient au ſervice du Soleil chez les Péruviens (*b*) faiſoient profeſſion de vivre dans une virginité

(*a*) *Voyag. de Matelief, Recueil des Holland t. 3. p. 487. Voyag. de Recteren, t. 5. p. 44. Semedo, part. 1. c. 4. Gemelli, t. 4. p. 163. & 169.*

(*b*) *Hiſt. des Incas, t. 1. p. & ſuiv*

perpétuelle : elles vivoient retirées du commerce du monde dans pluſieurs maiſons bâties exprès dans ce grand Empire ; il y avoit dans la ſeule maiſon de Cuzco pour l'ordinaire plus de quinze cens filles. S'il s'en trouvoit quelqu'une qui eût manqué à ſon honneur, la Loi la condamnoit à être enterrée toute vive, & celui qui l'avoit ſéduite étoit pendu.

La punition ne ſe bornoit pas là : il étoit ordonné par la même Loi, qu'outre le coupable, ſa femme, ſes ſerviteurs, ſes parens les plus proches, & de plus tous les habitans de la ville où il demeuroit, juſqu'aux enfans qui étoient à la mammelle, en portaſſent la peine ; que la ville où le crime avoit été commis, ſeroit détruite ; que l'on y ſemeroit de la pierre, de ſorte que toute ſon étendue demeureroit déſerte, déſolée, maudite, excommuniée, pour avoir produit un homme capable de commettre une auſſi grande faute que celle de violer une fille dédiée au Soleil, le grand Dieu des Péruviens & le pere de leurs Rois. Cette Loi ne fut pourtant jamais exécutée, parce qu'il n'y eut jamais de coupables de ce crime dans le pays.

Il y avoit chez les Mexicains (*a*) une eſpece de Religieuſes, qui demeuroient pendant un an ſeulement dans une maiſon cloîtrée, & étoient appellées *enfans de la pénitence* : elles n'y étoient reçûes que juſqu'à l'âge de treize ans. Elles devoient vivre chaſtement ; & ſi quelqu'une manquoit à ce devoir, on la faiſoit mourir ſur le champ.

(*a*) *Botrus, pars* p. 7.

Lorſqu'on découvrit les Iſles de l'Amérique (*b*) on y trouva des Prêtreſſes qui vivoient dans le célibat.

(*b*) *Norbis, p.* 1

Cependant comme la virginité eſt contraire au bien des Etats, parce qu'elle eſt un obſtacle à la propagation de l'eſpece humaine, les Légiſlateurs plus attentifs à l'intérêt temporel qu'à la perfection ſpirituelle, ordonnerent des amendes contre ceux qui paſſeroient leur vie dans le célibat.

Ils avoient pluſieurs humiliations à ſouffrir chez les Lacédemoniens (*c*).

(*c*) *C gius, p.* 2

1°. On les promenoit tout nuds dans le marché pendant l'hiver.

2°. Ils étoient obligés pendant le tems de cette promenade de chanter une chanſon, par laquelle ils convenoient que c'étoit avec raiſon qu'on les traitoit avec cette indignité.

3°. On ne souffroit pas qu'ils assistassent aux combats des filles.

4°. On ne leur rendoit pas les honneurs, qui étoient accordés à la vieillesse dans Sparte.

Je trouve outre cela dans Athenée (a) une cinquiéme mortification pour ceux qui ne se marioient pas, que Cragius a omise : Athenée rapporte d'après Clearque, qu'il y avoit un jour de fête à Sparte, où les femmes traînoient auprès d'un autel ceux qui vivoient dans le célibat, & leur donnoient des soufflets.

(a) *Athén. l. 13 p. 555.*

A Rome, Camillus & Postumius Censeurs firent des Loix (b) contre ceux qui vieillissoient sans se marier ; ces Loix furent renouvellées souvent, & exécutées avec rigueur. Ce fut à la religion Chrétienne qu'on en dut l'abolition. Constantin ne put voir (c) noter d'une espece d'infamie ceux qui n'avoient point d'autre crime que d'aspirer à la plus grande perfection à laquelle le Christianisme nous excite : c'est pourquoi il cassa toutes les Loix qui gênoient ceux qui vouloient vivre dans le célibat.

(b) *Valer. Maxime, l. 2. c. 9.*

(c) *Tillem. Vie de Constantin, t. 4. art. 43.*

Platon avoit eu les mêmes idées que les autres Législateurs sur la né-

ceſſité du mariage. „ Que chacun, „ dit-il dans ſes Loix (1), épouſe une „ femme, lorſqu'il a atteint l'âge de „ trente ans juſqu'à celui de trente-„ cinq, ſinon qu'il ſoit noté d'infa-„ mie, & qu'il ſoit mis à l'amende. « Conformément à ce réglement, Cicéron dans ſes projets des Loix ne veut pas qu'on reſte dans le célibat. (2)

Les Lettrés Chinois ſont auſſi accuſés de le blâmer. (*a*)

(*a*) *Trigaut, p.* 105.

Avant de quitter cet Article, nous remarquerons qu'avant la vénue de Jeſus-Chriſt les Juifs avoient une très-grande eſtime pour la virginité. Le témoignage de Philon (*b*) ne permet pas de douter, qu'il n'y eût chez eux des filles qui prenoient la réſolution de demeurer vierges toute leur vie par le déſir d'une plus grande perfection. „ Les femmes, dit-il, ont place „ dans leur feſtin, en parlant des Thé-„ rapeutes : la plûpart ſont âgées, & „ vierges, d'une chaſteté qui n'eſt pas „ forcée, comme eſt celle de quel-„ ques-unes des Prêtreſſes des Gen-

(*b*) *De Vitâ contemplativâ, p.* 899. *trad. du Pere de Montfaucon.*

(1) PLATON, de Legibus, lib. 4. pag. 721. εἰ δὲ μὴ ζημιοῦσθαι χρήμασι ἢ ἀτιμίᾳ.

(2) CICERO, de Legib. lib. 3. n. 3. *Celibes eſſe prohibento.*

» tils, qui la gardent plutôt parce » qu'on les y oblige, que de leur pro- » pre volonté. C'eſt l'amour de la ſa- » geſſe qui leur fait toute leur vie mé- » priſer les plaiſirs du corps : elles ne » ſouhaitent point d'avoir des enfans » mortels, mais plutôt de ces éternels » que les ſeules perſonnes chéries de » Dieu peuvent enfanter d'elles-mê- » mes, par la fécondité des rayons » ſpirituels que le pere céleſte y ré- » pand, à l'aide deſquels elles peu- » vent contempler les dogmes de la » ſageſſe. «

Le Pere Mautfaucon a prétendu après Euſebe que ces Vierges, dont parle Philon, étoient Chrétiennes ; mais le Préſident Bouhier, qui dans ces derniers tems nous a fait voir que l'on pouvoit être en même tems excellent Magiſtrat & très-grand Critique, a prouvé clairement (a) que les Thérapeutes étoient une Secte de Juifs, qui par le mépris des plaiſirs, & un genre de vie très-auſtere, s'étoient flattés d'arriver à la plus haute perfection. Il fait voir en même tems, que les Eſſeniens faiſoient profeſſion d'une chaſteté perpétuelle ; que les Phariſiens eſtimoient la virginité ; &

(a) *Lettr. ſur les Thérap. p.* 102. & 360. *Joſeph, de Bello Judaico, l.* 2. *Epiph. Anacephal. t.* 1. *p.* 133. *adv. hæreſ t.* 1. *p.* 30.

que parmi les Samaritains les Dosithéens gardoient une perpétuelle continence.

V. Les Poëtes, les Philosophes, les Législateurs & les Nations policées & barbares se sont tous accordés à regarder l'adultere comme un des crimes les plus contraires à la societé. Antée femme de Prœtus brûle d'amour pour Bellérophon : elle le trouve seul, & lui propose de répondre à ses désirs ; » mais, dit Homere, elle ne put pas » le persuader, parce qu'il pensoit » sagement (1). « V. L'adultere défendu.

La chasteté d'Hippolyte n'a pas été moins célébre. » O heureux Hippo- » lyte, dit un Ancien, quelle gloire » ne vous a pas acquis votre chas- » teté (2) ! «

Médée demande à Jason qui lui étoit infidéle, s'il s'imagine que les Dieux cessent de régner, ou s'il se flate que les Loix sont changées (3).

(1) HOMERE, Iliade, liv. 6. vers 160.
Τῷ δὲ γυνὴ Προίτου ἐπεμήνατο, δῖ' Ἄντεια
Κρυπταδίῃ φιλότητι μιγήμεναι. ἀλλὰ τὸν οὔτι
Πεῖθ' ἀγαθὰ φρονέοντα δαΐφρονα Βελλεροφόντην.

(2) Dans STOBÉE, tom. 1. pag. 63. ὦ μάκαρ οἵας ἔλαχες τιμὰς ἱππόλυθε ἥρως διὰ σωφροσύνην.

(3) MÉDÉE d'Euripide, vers 492.
ἄρκων δὲ φρούδη πίστις. οὐδ' ἔχω μαθεῖν

La Nourrice de Phedre emploie toute son éloquence pour chasser de l'esprit de cette malheureuse Princesse la flamme illégitime qui la dévoroit (1); elle traite cette passion d'un amour impur, dont il n'y a point d'exemple chez les barbares, & d'un crime horrible. Phedre n'en disconvient pas (2); & Hippolyte paroît persuadé qu'un si grand forfait mérite

ἢ Θεῶς νομίζεις τοὺς τότ' οὐκ ἄρχειν ἔτι
ἢ καινὰ κεῖσθαι θέσμ' ἀνθρώποις τανῦν.
ἐπεὶ σύνοισθά γ' εἰς ἔμ' οὐκ εὔορκος ὤν.

(1) SENECA, Phædr. vers 128.

Theseïa conjux, clara progenies Jovis,
Nefanda casto pectore exturba ocyùs.
Extingue flammas; neve te diræ spei
Præbe obsequentem.

Vers 164.

Compesce amoris impii flammas, precor,
Nefasque, quod non ulla tellus barbara
Commisit unquam, non vagus campis Geta,
Nec inhospitalis Taurus, aut sparsus Scythes.
Expelle facinus mente castificâ horridum;
Memorque matris metue concubitus novos.
Miscere thalamos patris & gnati apparas,
Uteroque prolem capere confusam impio.
Perge, & nefandis verte naturam ignibus...

(2) Vers 592.

Magna pars sceleris mei
Olim peracta est; serus est nobis pudor:
Amavimus nefanda.

une

une punition éclatante du Ciel (1).

L'honnête homme, ſelon le Poëte Ménandre, doit reſpecter la pudeur des filles, n'avoir aucune prétention ſur les femmes des autres, avoir en horreur le vol & l'homicide (2).

Pithagore (*a*) recommandoit aux hommes de n'avoir de commerce qu'avec leurs femmes; & ſes exhortations firent tant d'impreſſion ſur les Crotoniates, qu'après les avoir entendues, ils chaſſerent leurs concubines.

L'adultere, ſelon Platon (*b*), eſt contre la juſtice. Ariſtote ſouhaitoit (*c*)

(*a*) *Iamb. Vie de Pith. c. 9. n. 48. chap. 31. n. 196.*

(*b*) *T. 3. Eruxias, p. 366.*

(*c*) *Ariſt. de Rep. l. 7. c. 16. p. 447. t. 2.*

(1) Vers 669.

Magne regnator Deûm,
Tam lentus audis ſcelera, tam lentus vides!
Et quandò ſævâ fulmen emittes manu,
Si nunc ſerenum eſt? Omnis impulſus ruat
Æther, & atris nubibus condat diem,
Ac verſa retrò ſidera obliquos agant
Retorta curſus. Tuque ſiderum caput
Radiate Titan, tu nefas ſtirpis tuæ
Speculare: lucem merge, & in tenebras fuge.
Cur dextra, Divûm rector atque hominum, vacat
Tua, nec triſulcâ mundus ardeſcit face?

(2) CLEM. ALEXAND. & EUSEB. Præp. Ev. lib. 13. num. 13. pag. 683.

δεῖ γὰρ τὸν ἄνδρα χρήσιμον πεφυκέναι
μὴ παρθένους φθείροντα καὶ μοιχόμενον,
κλέπτοντα καὶ σφάττοντα χρημάτων χάριν.

que ceux qui en étoient coupables, fussent notés d'infamie. Les Stoïciens, & même les Epicuriens le condamnoient. Sénèque déclare qu'il ne donnera point d'argent à un homme, qui a intention d'en faire présent à une femme avec laquelle il est en mauvais commerce, parce qu'il ne veut ni donner des conseils honteux, ni être de moitié d'une méchante action, ni enfin favoriser le crime (1).

Il enseigne, que l'obligation de garder la foi conjugale regarde autant les maris que les femmes (2).

Le parti violent que prit Lucrece, est une preuve de l'horreur avec laquelle on regardoit l'adultere dans ces premiers tems : après l'attentat de Sextus Tarquinius, elle envoya chercher son mari, qui lui demanda comment elle se portoit ; à quoi elle répondit, qu'une femme qui avoit perdu l'honneur, ne pouvoit jamais se bien por-

(1) SENECA, de Beneficiis, lib. 2. cap. 14. *Pecuniam non dabo, quam numeraturum adultera sciam, ne in societate turpis facti aut consilii inveniar. Si potero revocabo ; si minùs, non adjuvabo scelus.*

(2) Epist. 94. *Scis ut illi nihil cum adultero, sic nihil tibi esse debere cum pellice.*

ter (1). Elle ſe trompoit fort, de croire que n'ayant point conſenti à cette violence, elle eût cependant commis un crime. C'eſt ce qu'a reconnu un Ancien, dont le nom n'eſt pas venu juſqu'à nous, & dont les paroles nous ont eté conſervées par S. Auguſtin. » C'eſt une choſe remarquable, diſoit-» il : ils étoient deux, & un ſeul a » commis l'adultere (2). «

On a vû des gens voluptueux, qui ne craignoient pas de commettre une ſimple fornication, & qui portoient le ſcrupule juſqu'à ne vouloir avoir aucun commerce avec les femmes mariées. C'eſt ce qui eſt arrivé à Alexandre le Grand. » Un ſoir bien » tard on lui amena (*a*) quelque jeune » garce pour coucher avec lui : il lui » demanda pour quelle cauſe elle étoit » venue ſi tard ; elle répondit qu'elle » attendoit que ſon mari fût couché : » & lors il tança bien âprement ſes » gens, pour ce, dit-il, qu'il ne s'en » a gueres fallu que par vous je n'aye

(*a*) *Plu Apoph. p 179. trad. d'Amiot.*

(1) LIVIUS. *Quid enim ſalvi eſt mulieri, amiſſâ pudicitiâ ?*

(2) AUGUSTINUS, de Civitate Dei, lib. 1. cap. 19. tom. 7. pag. 18. *Mirabile dictu ! Duo fuerunt, & adulterium unus admiſit.*

» commis adultere. Semblablement, » dit ailleurs Plutarque (*a*), Alexandre » ne voulut point aller voir la femme » de Darius, bien que l'on lui dît que » c'étoit une fort belle jeune Dame: » ains allant visiter sa mere qui étoit » déja vieille, s'abstint de voir l'autre » qui étoit belle & jeune; mais nous » jettant les yeux jusques dans les li- » tieres des femmes, & nous pendant » à leurs fenêtres, ne cuidons com- » mettre aucune faute, laissant ainsi » la curiosité glisser & couler à tout ce » qu'elle veut. «

De Cu-ate, p.

L'adultere a été en horreur chez le plus grand nombre des peuples. On ne crut pas devoir faire des Loix contre ce crime à Lacédemone (*b*), parce qu'on ne s'imaginoit pas qu'on dût le commettre. L'on conte à ce sujet le bon mot d'un ancien Spartiate (*c*) appellé Geradas. Un étranger lui ayant demandé quelle peine on faisoit souffrir en son pays aux adulteres, » Mon » ami, lui dit-il, il n'y a point d'adul- » tere chez nous; Mais s'il y en avoit, » répliqua l'étranger? Alors, reprit » Geradas, il seroit condamné à payer » un taureau, qui du sommet du Mont » Taigete pût boire dans la riviere

) Plut. de Li-gue, p.

Lacon. pht. p. 8.

» d'Eurotas. Bon, reprit l'étranger » tout étonné : eh, comment pour- » roit-on trouver un taureau de cette » grandeur ? Geradas lui répondit en » ſouriant, eh, comment pourroit-on » trouver à Sparte un adultere ? «

Dans preſque tous les pays, il y avoit des Loix qui puniſſoient très-rigoureuſement ceux qui ne reſpectoient point la couche nuptiale. On donnoit (*a*) chez les Egyptiens mille coups de verges à celui qui étoit convaincu de ce crime, & on coupoit le nés à la femme adultere. Dracon (*b*) les condamna à mort à Athenes, de même que la Loi Julienne chez les Romains (*c*).

(*a*) *Diod. l. 1. p. 71.*

(*b*) *Pauſanias, l. 9. p. 598.*

(*c*) *Inſtit. l. 4. c. 18.*

» La chaſteté (*d*), dit Tacite, n'eſt » point corrompue dans la Germanie » par les feſtins, les aſſemblées ni les » ſpectacles : de ſorte qu'il y a peu d'a- » dulteres dans un ſi grand peuple ; & » quand il s'en trouve, on en fait ſur » le champ la punition : le mari raſe » ſa femme, & l'ayant dépouillée en » la préſence de ſes parens, la chaſſe » de chez lui à coups de bâton, & la » promene de la ſorte par le village. » Ni ſon âge, ni ſes richeſſes, ni ſa » beauté ne lui trouveront point un

(*d*) *Germania, cap. 19. traduct. d'Ablancourt.*

» autre mari : car on ne rit point là
» des vices, & l'on ne dit point que
» c'eſt la mode de galantiſer ou d'être
» galantiſée. Ils ſont encore mieux en
» quelques provinces : car on n'y ſouf-
» fre pas même de ſecondes noces ;
» & une femme prend un mari, com-
» me on prend un corps & une ame :
» elle ne tend point au-delà ſes penſées
» ni ſes eſpérances. «

L'adultere eſt puni de mort au Tunquin (*a*), à Patane & dans les autres pays voiſins, principalement parmi les Nobles & les Officiers de la Couronne. Le pere du criminel, ou ſi le pere eſt mort, le plus proche de ſes parens eſt obligé de faire l'exécution ; mais le coupable choiſit le genre de ſupplice dont il veut mourir. A Madagaſcar (*b*) celles qui ſont convaincues d'avoir manqué à leur mari, ſont punies de mort. Les femmes adulteres dans le Royaume de Lao (*c*) perdent la liberté, & deviennent eſclaves de leurs maris, qui en uſent avec elles comme il leur plaît ; ils peuvent les condamner à une amende pécuniaire. Il en eſt à peu près de même chez les Guinois (*d*), où une femme adultere paye à ſon mari quelques onces d'or

(*a*) *Deuxiéme Voyage de Jean Ha-nec, Recueil des Holl. t. 2. pag. 222. Tavernier.*

(*b*) *Dellon, Mandeſlo.*

(*c*) *Relat. de Lao, p. 451.*

(*d*) *Hiſt. morale des Antilles, c. 22.*

pour n'être pas chaſſée ; mais chez les Orientaux de Bengale & chez les Mexicains, on coupe le nés & les oreilles aux femmes qui ne gardent point la fidélité conjugale. Divers peuples barbares les puniſſent de mort. Les Péguans ſont ſi rigoureux, & ont tant d'horreur de ce crime, que chez eux les adulteres ſont enterrés vifs, hommes & femmes. Les Caraïbes ne connoiſſoient point ce péché avant leur communication avec les Européens ; mais aujourd'hui ſi le mari ſurprend ſa femme s'abandonnant à quelqu'autre homme, ou que d'ailleurs il en ait une connoiſſance aſſurée, il s'en fait lui-même juſtice, & ſe venge ſouvent en lui fendant le ventre du haut en bas avec un raſoir, ou une dent d'agouti, qui ne tranche gueres moins ſubtilement. Cette exécution étant faite, le mari va trouver ſon beau-pere, & lui dit froidement : » J'ai tué ta fille, par-» ce qu'elle ne m'avoit pas été fidelle. » Le pere trouve l'action ſi juſte, que bien loin d'en être fâché contre ſon gendre, il l'en loue, & lui en ſçait bon gré. » Tu as bien fait, lui répond-il : » elle le mérite bien ; « & même s'il lui reſte encore des filles à marier,

il lui en offre une dès-lors, & promet de la lui donner à la premiere occasion.

(a) *Dapper, p.* 388. Les Caffres (a) ne sont pas si séveres; on se contente d'infliger chez eux la peine du fouet aux adulteres.

Nous ne devons cependant pas omettre, qu'il y a eu des Nations chez lesquelles l'adultere n'étoit point un crime. Sextus Empiricus rapporte (b) qu'il étoit autorisé par la coutume chez les Massagetes, comme une chose indifférente; il le prouve par Eudoxe de Cnide, qui l'assûre dans son premier Livre de la description de la terre.

(b) *Instit. Pyrrh. l.* 1. *c.* 14. *l.* 3. *c.* 29.

VI. De L'inceste.

VI. L'inceste qui fait horreur présentement à toutes les Nations policées, n'étoit point regardé comme un crime dans un grand nombre de pays. L'Histoire fait mention de plusieurs peuples qui croyoient qu'il étoit permis de se marier avec sa sœur, avec sa fille, & même sa mere.

(c) *Hérodote, l.* 3. *Bruk. Hist. Phil. t.* 1. *p.* 363. Les Perses (c) épousoient leurs sœurs. On prétend que ce fut Cambyse qui introduisit chez eux cette coutume. Il étoit amoureux d'une de ses sœurs: il demanda aux juges s'il lui étoit permis de l'épouser; ils répondirent qu'il n'y avoit point de Loi

qui le permît poſitivement, mais qu'il y en avoit une qui donnoit pouvoir au Roi de faire tout ce qu'il lui plaiſoit. Cette déciſion parut à Cambyſe une approbation de ſon amour : il épouſa ſa ſœur ; & depuis ce tems les Perſes ſe conformerent à cet exemple.

Les Loix des Egyptiens permettoient (*a*) au frere d'épouſer ſa ſœur ; & il y en a eu un grand nombre, ſurtout entre les Princes : ce qui a fait dire au Poëte Lucain ; „ Dans ce pays „ une ſœur impie ſe marie avec ſon „ frere (1). « Les Adiabeniens étoient auſſi dans cet uſage (*b*).

(*a*) *Diod. l.* 1.

(*b*) *Joſeph. Ant. l.* 20. *c.* 2.

Pluſieurs des peuples nouvellement découverts ne ſe font aucun ſcrupule de ces mariages ; entre les autres ceux de Ceſualco & les anciens habitans du Pérou (*c*). On regardoit comme une Loi inviolable depuis le premier Ynca, celle qui portoit que l'héritier du Royaume ſe marieroit avec ſa ſœur aînée conçue d'un légitime mariage. Cette Loi étoit fondée ſur les exemples du Soleil & du premier Ynca : car on diſoit que puiſque le Soleil avoit épouſé

(*c*) *Pierre Martyr, de orbe novo, dec. ſeptim. p.* 529. *Garcilaſſo de la Vega, Hiſt. des Yncas, l* 1. *c.* 14. *l.* 4. *c.* 9.

(1) LUCANUS, lib. 10. vers 357.
Nubet ſoror impia fratri.

la Lune ſa ſœur, & avoit marié enſemble ſes deux premiers enfans, il étoit juſte d'obſerver le même ordre dans la perſonne des aînés du Roi. On diſoit encore, qu'il ne falloit point mêler le ſang du ſoleil avec celui des hommes; que le Royaume devoit appartenir, tant à l'héritier du côté du pere, que de celui de la mere. L'aîné héritoit donc de la Couronne, & ſe marioit avec ſa propre ſœur de pere & de mere; mais s'il n'en avoit point de légitime, il épouſoit ſa plus proche parente; ſi le Prince n'avoit point d'enfans de ſa ſœur aînée, il épouſoit la ſeconde ou la troiſiéme, juſqu'à ce qu'il en eût.

(a) *La Loub. t. 1. p. 159.*

Le Roi de Siam qui régnoit du tems de M. de la Loubere, avoit épouſé ſa ſœur (a).

(b) *Samuel Petit, in Leges Attic. p. 440. Minucius Felix, Philoſ. de ſpecial. Leg. p. 779.*

Ces mariages inceſtueux avoient été autoriſés dans diverſes contrées de la Grece (b). Sôlon avoit permis d'épouſer ſa ſœur de pere; Lycurgue au contraire ne permettoit que d'épouſer ſa ſœur de mere. Denis le Tyran avoit donné en mariage Sophroſine & Areté ſes filles (c) à Denis & à Thearide ſes fils. Platon, dans ſa République, ſouhaitoit que les freres

(c) *Plutarq. Vie de Dion.*

& les sœurs se mariassent ensemble (1).

La Théologie Payenne autorisoit ces incestes. Les Poëtes avoient prétendu que Saturne, l'Océan & Jupiter avoient épousé leurs propres sœurs (2).

Les Perses (*a*) épousoient même leurs filles; & ces mariages étoient en usage dans l'Isle de Cesualco & dans le Pérou. Le Roi de Siam qui régnoit du tems que M. de la Loubere voyagea dans ce Royaume, avoit épousé une fille qu'il avoit eue de sa propre sœur. Le Roi de Fida qui vivoit du tems de Bosman, avoit épousé deux de ses filles.

Ce n'est pas seulement dans le Paganisme que les mariages incestueux ont été autorisés; une Secte de Mahométans (*b*) appellés Bectakins croit qu'on peut avoir commerce avec ses filles, parce que, disent-ils, rien n'est

(*a*) *Brisson. de Reg. Persarum, l. 2. num. 157. Pierr. Martyr, de orbe novo, dec. p. 529. Garcilasso de la Vega. La Loub. Bosman, pag. 364.*

(*b*) *Maracci, Prodrom. pars 3. p. 86.*

(1) PLATO, de Republicâ, lib. 5. pag. 461. ἀδελφοὺς δὲ καὶ ἀδελφὰς δώσει ὁ νόμος συνοικεῖν.

(2) OVIDIUS, Metam. lib. 9. vers 436.

Di nempe suas habuere sorores:
Sic Saturnus Opim junctam sibi sanguine duxit,
Oceanus Thetyn, Junonem rector Olympi.

plus raiſonnable que celui qui a planté l'arbre, en mange le fruit.

Mais ce qui eſt encore plus étonnant, eſt que S. Irénée & S. Chryſoſtome ont crû que l'on pouvoit excuſer les filles de Lot, par la raiſon que croyant que leur pere & elles reſtoient ſeules ſur la terre, il étoit naturel qu'elles fiſſent ce qui dépendoit d'elles pour ne pas laiſſer périr le genre humain (1).

(a) *Briſſonius, de Reg. Perſar. l. 2. n. 155.*

Chez les Perſes (a) les fils épouſoient leurs meres; c'étoit de cette honteuſe alliance que devoient naître les Mages, comme le rapporte le Poëte Catulle dans une de ſes Epigrammes (2). Pluſieurs Auteurs (b) ont prétendu que Sémiramis, par le mal

(b) *Conon, dans Photius, p. 429. Anon. excerpt. Chronol. avant Malala, p. 19. Chron. Paſc. p. 37.*

(1) IRENÆUS, lib. 4. cap. 32. pag. 269. *Illæ quidem filiæ ſecundùm ſimplicitatem & innocentiam putantes univerſos homines periiſſe, quemadmodùm Sodomitas, & in univerſam terram iracundiam Dei ſuperveniſſe, dicebant hæc: quapropter & ipſæ excuſabiles ſunt, arbitrantes ſe ſolas relictas cum patre ſuo ad conſervationem generis humani; & propter hoc circumveniebant patrem.* Voyez S. Chryſoſtome, Hom. 44. ſur la Genèſe, pag. 633.

(2) CATULLUS, Epigr. 87.

Naſcatur Magus ex Gelli matriſque nefando
Conjugio, & diſcat Perſicum haruſpicium;

riage qu'elle avoit fait avec ſon fils, avoit introduit cette coutume. Plutarque a écrit qu'Alexandre, après avoir vaincu Darius, avoit aboli ces nôces inceſtueuſes : cependant il y en a encore depuis ce Conquérant une infinité d'exemples chez les Perſes ; & Théodoret rapporte (*a*), que de ſon tems les Perſes étoient encore dans cet uſage, que les Parthes reçurent d'eux ; ce qui a fait dire à Lucain, qu'il étoit permis à un Arſacide d'avoir des enfans de ſa propre mere (1). Ces mariages étoient encore ſi fort communs depuis le Chriſtianiſme, que S. Chryſoſtome dit : » Nous admirons ceux » des Perſes qui n'épouſent pas leurs » meres. « Les Arabes, les anciens Bretons & les peuples du Pérou ſe marioient auſſi avec leurs meres (*b*). De célébres Philoſophes ont approuvé ces monſtrueuſes alliances : Zenon & Chriſippe les juſtifierent par des raiſons plus convenables dans la bouche de jeunes libertins que dans les écrits

(*a*) *Théodoret, ſur le Levit. t. 1. p. 233.*

(*b*) *Mém. de Littérat. 15 Février 1737. Les modes & les uſages du ſiecle de Théodoſe le Grand, du P. de Montfauc. Strab. l. 16. p. 783. Garcilaſſo de la Vega, l. 1. c. 14. Hiſt. des Yncas. Sextus Empir. Inſtit. Pyrrh. l. 3. c. 23. & 24.*

Nam Magus à matre & gnato gignatur oportet,
Si vera eſt Perſarum impia relligio.

(1) LUCAIN, liv. 8. vers 409.

Naſcitur Arſacides, cui fas implere parentem.

de graves Philoſophes. La décence nous empêche de les rapporter ici; on peut les voir dans Sextus Empiricus.

VII. Du péché contre nature.

VII. Ce qui n'eſt pas moins honteux pour la raiſon humaine, eſt que cet infame vice qui a attiré le feu du Ciel ſur Sodome & ſur Gomorrhe, ait trouvé des gens qui ſe piquoient d'être raiſonnables, & qui cependant ayent entrepris de le juſtifier. Les hommes les plus célébres de l'Antiquité ont été accuſés (*a*) d'avoir été ſujets à ce crime. Plutarque convient (*b*) que ce n'eſt pas ſans raiſon que le Légiſlateur Solon en a été ſoupçonné: » Car que Solon, dit-il, ne fût pas » à l'épreuve de la beauté, ni un aſſez » vaillant athlete pour combattre de » pied ferme contre l'amour, c'eſt » ce qu'on infere aiſément de ſes » Poëſies, & plus encore d'une Loi » qu'il fit pour défendre aux eſclaves » de ſe parfumer & d'aimer les beaux » garçons. En effet on voit bien par-là » qu'il mettoit cette paſſion du nombre des inclinations les plus louables » & les plus vertueuſes, & qu'il tâchoit, pour ainſi dire, de l'inſpirer » à ceux qui en étoient dignes, dans

(*a*) *Plut. de liberis educandis, p.* 11. *Athén. l.*13.*p.*605.

(*b*) *Plut. Vie de Solon, trad. de Dacier.*

» le même tems qu'il l'interdiſoit à » ceux qui ne l'étoient pas. Auſſi dit- » on, ajoute Plutarque, que Piſiſ- » trate étoit l'amant de Charmis, & » que ce fut lui qui conſacra dans le » parc de l'Académie la Statue de » l'amour.

Des Nations entieres s'abandonnerent à ce malheureux penchant ſans aucun ſcrupule. » Chez nous, par exem- » ple, dit Sextus Empiricus (*a*), c'eſt » une choſe non-ſeulement honteuſe, » mais encore criminelle de s'aban- » donner à l'amour des garçons; mais » on dit que cela n'eſt point honteux » chez quelques peuples d'Allema- » gne ou de Germanie; que cela ne » paſſoit point autrefois pour honteux » chez les Thébains. Il n'y a rien de » ſurprenant, ajoute Sextus Empiri- » cus, quand on penſe que les Philo- » ſophes Ciniques, & Zenon de Cit- » tium, & Cléante, & Chriſippe, » diſent que c'eſt une choſe indiffé- » rente. «

(*a*) *Sext. Emp. Inſt. Pyrrh. liv. 3. cap. 23. Voyez auſſi Ælien, V. H. l. 13. c. 5. Athénée, l. 13. p. 603. Strab. l. 4. p. 199.*

Les Japonnois penſent encore de même (*b*) : leurs Prêtres ſont traités très-cruellement, lorſqu'ils ont commerce avec une femme; & il leur eſt permis d'abuſer des jeunes garçons.

(*b*) *Voyag. de Hagenaar. Rec. des Holl. t. 5. p. 358.*

(a) *Dans Ramuſio, t. 1. f. 368.*

Ferdinand Alarchon aſſure (a) qu'il a vû un pays, dans lequel il y a toujours quatre jeunes hommes habillés en femmes, a qui il eſt défendu d'avoir aucune galanterie avec les femmes, & qui ſont obligés d'eſſuyer toute la brutalité des premiers venus.

Mais ce qui eſt encore plus étonnant, eſt qu'il y a eu des gens qui prenoient le nom de Chrétiens, & qui ayent été aſſez inſenſés pour regarder comme une action honnête & méritoire cet horrible péché, contre lequel la majeſté Divine a témoigné la plus grande horreur : c'étoient les Caïnites. C'eſt de S. Irénée que nous tenons cette étrange anecdote (1).

(b) *Iambl. Vie de Pith. chap. 31. n. 210. Ocell. Lucanus, p. 735.*

Il y a eu des Payens plus éclairés, & qui ont connu toute la laideur de ce goût infame. Les Pythagoriciens l'avoient en horreur (b). Cicéron rapporte que Périclès étant un jour avec

(1) IRENÆUS, lib. 7. cap. 31. pag. 112. *Et in uno quoque peccatorum, & turpium operationum, angelum adſiſtère, & operantem audire, audaciam & immunditiam inferre, id quod ineſt ei operationi, angeli nomine dicere : ô tu angele, abutor opere tuo ; ô tu illa poteſtas, perficio tuam operationem, quas ne nominare quidem fas eſt.*

Sophocle,

Sophocle, qui étoit ſon collégue dans la Préture, celui-ci lui fit remarquer un jeune homme bien fait qui paſſoit; & que Périclès prit de là occaſion de faire une correction au Poëte, en lui diſant qu'un homme en place devoit avoir non-ſeulement les mains (1) nettes, mais que ſes yeux devoient auſſi être ſages. Cette même maxime eſt auſſi dans la vie que Plutarque a faite de Périclès; & elle eſt donnée à Iſocrate dans la petite vie de cet Orateur (*a*) attribuée à Plutarque: ce qui confirme l'opinion de ceux qui croyent que les vies des dix Orateurs ne ſont pas de lui.

(*a*) *Tom. 2. p. 839.*

Socrate dans Xénophon (*b*) conſeille de détourner la vûe, lorſqu'on rencontre de beaux garçons. Platon (*c*) condamne dans ſes Loix l'amour des garçons, comme étant contraire à la nature. Muſonius en détourne auſſi

(*b*) *Mem. l. 1. p. 724. Convivium, p. 884.*

(*c*) *Plato, Leg. l. 8. p. 863.*

(1) CICERO, de Officiis, lib. 11. num. 40. *Bene Pericles, cùm haberet Collegam in Praturâ Sophoclem Poëtam, hique de communi officio conveniſſent, & caſu formoſus puer præteriret, dixiſſetque Sophocles, ô puerum pulchrum, Pericle: atenim Prætorem, Sophocle, decet, non ſolùm manus, ſed etiam oculos abſtinentes habere.*

par la même raiſon (1). Maxime de Tyr en parle comme d'une choſe exécrable (2). Arrien (*a*), conformément à la doctrine de Socrate, ne veut pas que l'on faſſe attention à la beauté des jeunes gens. Le Rhéteur Diophante faiſant l'Apologie (*b*) de ce qu'Alcibiade avoit avancé dans le banquet de Platon, ſoutenoit qu'un Diſciple qui avoit intention de s'exercer dans la vertu, devoit avoir une complaiſance entiere pour ſon maître, lorſqu'il avoit de l'amour pour lui. Il lut cet Ouvrage en préſence des Philoſophes Plotin & Porphyre. Plotin en fut très-ſcandaliſé : il ordonna à Porphyre de réfuter cet Ouvrage ; ce que celui-ci fit à la ſatisfaction de ſon maître.

(*a*) *Arrien, ſur Epict. l. 3. c. 7. & 22.*

(*b*) *Vie de Plotin par Porphyre, n. 15.*

Les Romains punirent ce crime avec la plus grande ſévérité ; la Loi Julienne (*c*) condamnoit à mort ceux qui en étoient convaincus. Les Péruviens les faiſoient brûler. On lit dans l'Hiſtoire des Yncas (*d*) que Capacyu Pangui ordonna aux Officiers qu'il avoit

(*c*) *Inſtit. l. 4. t. 18.*

(*d*) *Hiſt. des Yncas, l. 3. p. 13.*

(1) MUSONIUS, dans Stobée, tom. 1. p. 82. ὅτι παρὰ φύσιν τὸ τόλμημά ἐστιν.

(2) MAXIME DE TYR, Diſſert. 10. pag. 131. ἄδικος ἡ μίξις.

envoyés dans la Vallée de Hacari, de faire une exacte recherche des Sodomites, & de les condamner au feu. Il voulut que l'exécution en fût faite publiquement, & que leurs maiſons fuſſent brûlées, leurs arbres déracinés, & leurs poſſeſſions démolies, afin qu'il ne reſtât aucune mémoire d'une choſe ſi abominable. De plus il leur ordonna de faire de très-expreſſes défenſes de s'abandonner à l'avenir à un crime ſi énorme, ſur peine qu'en cas de contravention toute la ville porteroit la peine d'un ſeul habitant qui en ſeroit trouvé coupable, & que toutes les maiſons ſeroient brûlées. Cette ordonnance fut exécutée de point en point ſelon le déſir de l'Ynca, & la punition s'en fit au grand étonnement de tous les habitans de ces Vallées. Auſſi eſt-il vrai que les Yncas & leurs deſcendans eurent ſi fort en horreur cet exécrable péché, que le nom même leur en étoit odieux. Si par hazard un Bourgeois de Cuzco avoit querelle avec quelqu'un, & qu'il l'appellât Sodomite, on le tenoit pour infame, & durant pluſieurs jours tous les Indiens le regardoient avec mépris, pour avoir eu ce vilain nom à la bouche.

CHAPITRE XXX.

DE LA COLERE.

C'Eſt décrire exactement la colere, que de l'appeller avec les Grecs (*a*) une folie de peu de durée, ou avec Ennius (*b*) le commencement de la folie.

En effet qu'eſt-ce qu'un homme en colere, ſinon un furieux, qui ne cherche qu'à ſatisfaire ſa vengeance au mépris de la raiſon & de tous ſes devoirs ? La colere eſt même quelquefois plus dangereuſe que la folie, comme l'a remarqué le Poëte Evenus (*c*), parce qu'elle eſt accompagnée de fureur. Un autre Poëte cité auſſi par Stobée dit, que nous ſommes fols lorſque nous ſommes en colere, & qu'on ſe repent toujours de ce que cette paſſion a fait faire (1).

(*a*) *Theæt. Orat.* n. 7.

(*b*) *Dans Cic. Tuſc.* l. n. 23.

(*c*) *Dans Stobée.*

(1) Dans Stobée, pag. 171.
μαινόμεθα πάντες, ὁπόταν ὀργίζωμεθα.
τὸ γὰρ κατοχὴν ἴσι τὴν ὀργὴν ποιῆσθαι.
ἅπαντ' ἔσ' ὀργιζόμενον ἄνθρωπος ποιεῖ,
ταῦθ' ὕστερον λαβὼν ἂν ἡμαρτηκέναι.

Cicéron a traité la queſtion de la colere avec une exactitude digne d'un grand Philoſophe (1). » Il ne » faut pas faire attention, dit-il, à » ceux qui ſoutiennent que l'on doit » ſe mettre vivement en colere con- » tre ſes ennemis : car il n'y a rien de » ſi louable ni ſi digne d'un grand » homme, que la clémence & la fa- » cilité de pardonner. Il faut ſur-tout » ſe garder de la colere lorſqu'on pu- » nit, parce que celui qui ſera en co- » lere, ne punira jamais avec mo- » dération, cette paſſion ne ſe con- » ciliant jamais parfaitement avec » l'ordre & la juſtice. « Il eſt grand, ſelon Plutarque, d'être maître de ſa colere ; il l'eſt encore davantage de

(1) CICERO, de Officiis, lib. 1. num. 25. *Nec verò audiendi, qui graviter iraſcendum inimicis putabunt, idque magnanimi & fortis viri eſſe cenſebunt. Nihil enim laudabilius, nihil magno & præclaro viro dignius placabilitate atque clementiâ. . . . . Omnis autem & animadverſio, & caſtigatio contumeliâ vacare debet. . . . . Prohibenda autem maximè eſt ira in puniendo : nunquam enim iratus qui accedet ad pœnam, mediocritatem illam tenebit, quæ eſt inter nimium & parùm.* N. 38. *Sed tamen ira procul abſit, cum quâ nihil rectè fieri, nihil conſideratè poteſt.*

gouverner son ame avec assez de sagesse, pour qu'elle soit au-dessus des atteintes de la colere (1). Libanius demandoit aux Dieux d'être supérieur aux mouvemens de la colere (2).

CHAPITRE XXXI.

DE L'HOMICIDE.

I. *L'homicide défendu.*
II. *Si on peut se tuer soi-même.*

I. L'homicide défendu.

I. TOus les Philosophes sensés ont regardé l'homicide comme un très-grand crime. Pithagore enseignoit qu'il valoit mieux souffrir une injustice ou une insulte, que de tuer un homme (3). Les Législateurs ont condamné

(1) PLUTARCHUS, de aud. [illegible]tis, pag. 31. ἐπεὶ δὲ μεγάλου δοκοῦντος εἶναι καὶ ὄντος τοῦ κρατεῖν ὀργῆς, μεῖζόν ἐστιν ἡ φυλακὴ καὶ ἡ πρόνοια τοῦ μὴ περιπεσεῖν ὀργῇ, μηδὲ ἀλῶναι.

(2) LIBANII Exempla Progymnasmatum, tom. 1. pag. 121. κρεῖττον δὲ ὀργῆς εἶναι παρὰ τῶν θεῶν αἰτῶ.

(3) IAMBLIQUE, de Vitâ Pythagor. cap. 28. n. 155. πολλῷ δὲ μᾶλλον ἀδικεῖσθαι ὅσιον εἶναι λέγει ἢ κτεῖναι ἄνθρωπον.

l'homicide, comme étant la deſtruction de la ſocieté. Porphyre rapporte (*a*) à ce ſujet, que les Epicuriens prétendoient que les anciens Légiſlateurs avoient déclaré l'homicide impie, & avoient attaché à ce crime de grands deshonneurs, à cauſe de la néceſſité où étoient les hommes de vivre en ſocieté. » Pour qu'ils euſſent horreur » de ce crime, ajoute Porphyre, il » ſuffiroit peut-être qu'ils fiſſent attention à la reſſemblance qui eſt entre » eux. Le bien de la ſocieté, continue-t-il, à fait décerner des peines » très-graves contre ceux qui aſſaſſineroient; & ces peines ſont ſuffiſantes pour retenir ceux que la ſeule » Loi de l'humanité n'arrêteroit pas. «

(*a*) *De Abſtin. l. 1. n. 7.*

On avoit une ſi grande horreur des aſſaſſins chez les Grecs & les Romains, qu'on ne vouloit avoir aucun commerce de ſocieté avec eux (*b*): ils ne participoient point aux ſacrifices; les Hérauts annonçoient aux homicides au commencement des Myſteres de ſortir; ils ne pouvoient rentrer dans la ſocieté, qu'après avoir effacé leur crime par des expiations, dont les cérémonies ont été très-bien détaillées dans l'Hiſtoire de l'Académie Royale

(*b*) *Libanius, t. 1. p. 38. Ariſtoph. Veſp. ver. 652. Voyez les Notes. Iſoc. Paneg. p. 73.*

des Inſcriptions & Belles-Lettres.
» De toutes les ſortes d'expiations,
(a) Tom. 1. p. 42. » y lit-on (a), celles qu'on employoit
» pour l'homicide étoient les plus
» ſolennelles; & quand le coupable
» étoit homme de diſtinction, les
» Rois eux-mêmes ne dédaignoient
» point d'en faire la cérémonie. Ainſi
» dans Apollodore, Copreus qui avoit
» tué Iphite, eſt expié par Euryſthée
» Roi de Mycènes; dans Hérodote,
» Adraſte ſe vient faire expier par
» Crœſus Roi de Lydie. Ainſi Hercule,
» Theſée & quelques autres Héros ne
» manquerent pas de ſe ſoumettre aux
» cérémonies de l'expiation. Apollo-
» dore eſt le ſeul qui en fait un grand
» détail. Jaſon, chef des Argonautes,
» après avoir enlevé la Toiſon d'or
» avec Médée, fut pourſuivi par le
» jeune Abſyrte frere de cette Prin-
» ceſſe. La crainte qu'elle eut de tom-
» ber entre ſes mains, lui fit prendre
» la cruelle réſolution de le faire aſſaſ-
» ſiner: ainſi l'ayant attiré par de fla-
» teuſes careſſes dans une Iſle voiſine,
» Jaſon qui s'y étoit caché attaqua
» tout-à-coup ce jeune Prince qui n'é-
» toit point ſur ſes gardes, & le tua.
» Auſſitôt il coupa les extrémités du

» cadavre ; il lécha trois fois le ſang
» qui ſortoit, ſelon la coutume des
» meurtriers, qui prétendoient par-là
» s'expier après cette cruelle action.
» Jaſon & Médée aborderent dans
» l'Iſle de Cea, pour être expiés par
» Circé qui en étoit Souveraine. Cette
» Princeſſe qui étoit Tante de Médée,
» les reçut avec bonté ſans les con-
» noître. Ils s'avancerent l'un & l'autre
» les yeux baiſſés, & ſans proférer une
» ſeule parole, ſelon la coutume des
» Supplians, juſqu'au foyer, où Jaſon
» ficha en terre l'épée dont il avoit
» tué ſon beau-frere. Leur ſilence &
» leur ſituation firent aiſément juger à
» Circé qu'ils étoient fugitifs & cou-
» pables de quelque homicide ; & elle
» ſe prépara à les expier. Elle fit d'a-
» bord apporter un petit cochon qui
» tétoit encore, & l'ayant égorgé,
» elle frota de ſon ſang les mains de
» Jaſon & de Médée. On fit enſuite
» quelques libations en l'honneur de
» Jupiter expiateur ; après quoi ayant
» fait jetter dehors les reſtes du ſacri-
» fice, elle brûla ſur l'autel des gâ-
» teaux pétris de farine, de ſel &
» d'eau, & accompagna ces actions de
» prieres propres à fléchir la colere des

» cruelles Euménides. Dès que la céré-
» monie fut achevée, Circé fit aſſeoir
» ſes hôtes ſur des ſiéges magnifiques
» pour les traiter ſplendidement. Il
» eſt inutile de dire ici qu'ayant re-
» connu ſa Niece, elle la chaſſa de
» ſon Palais, ſans oſer cependant lui
» faire aucun mauvais traitement,
» parce que Médée avoit imploré ſa
» protection en état de ſuppliante. «

Telles étoient les cérémonies de l'expiation, qui n'ont pas toujours été ſi gênantes, puiſque dans les premiers tems il ſuffiſoit ſimplement de ſe laver dans une eau courante, comme nous l'apprenons d'Ovide. Ce Poëte après avoir parlé de pluſieurs Héros qui avoient été purifiés de cette maniere, condamne cet uſage, où l'on croyoit laver dans les eaux le ſang dont les homicides s'étoient ſouillés (1).

Les Romains avoient une expiation particuliere (a), qui fut employée pour purifier Horace du meurtre de ſa ſœur, qu'il commit après ſa victoire. Les Prêtres dreſſerent deux autels,

(a) *Denys d'Halic. l. 3. c. 22.*

(1) OVIDIUS, Faſtor. lib. 2. vers 45.
Ah, nimium faciles, qui triſtia crimina cædis
Flumineâ tolli poſſe putatis aquâ!

l'un en l'honneur de Junon, & l'autre en l'honneur de Janus ; après avoir fait quelques ſacrifices, on fit paſſer Horace ſous le joug.

Les Lydiens avoient les mêmes expiations que les Grecs (*a*) pour purifier les homicides, & elles étoient encore en uſage du tems de Libanius, c'eſt-à-dire dans le quatriéme ſiecle.

Platon reſpectoit ces cérémonies (*b*), & il les admet dans ſa République.

Il y a dans l'Orient des gens qui ont encore une ſi grande horreur de l'homicide, qu'ils croiroient même commettre un grand crime, en répandant le ſang des animaux.

D'autres peuples (*c*) étoient bien éloignés de ce ſcrupule ; il y en a eu qui croyoient faire une bonne action en tuant leurs peres, lorſqu'ils s'appercevoient que la vieilleſſe leur étoit à charge : les Scythes ont conſervé long-tems cette affreuſe coutume. Actuellement les Javariens, les Malabares, les Tartares, les Antropophages ne croient point faire de mal en commettant des homicides.

Il n'y a preſque point eu de peuples chez qui les maîtres n'ayent pû tuer

(*a*) *Hérodote, l. 1. p. 14. Libanii Legat. ad Julian. t. 2. p. 164.*

(*b*) *De Legib. l. 9. t. 2. p. 164.*

(*c*) *S. Baſile, Homil. in princ. pro. t. 1. p. 463. Plutarq. de Fort. Alex. Or. 1. t. 2. p. 328. Orig. contre Celſe, l. 5. p. 248. Xaverii Epiſt. l. 2. E. 6. p. 109 Dellon, Haiton, dans Ramuſio, t. 2. p. 64.*

impunément leurs eſclaves ; & chez les Romains (*a*) juſqu'au tems de l'Empereur Antonin, on ne faiſoit aucune information, non-ſeulement contre les maîtres qui tuoient leurs eſclaves, mais auſſi contre les peres qui faiſoient mourir leurs enfans.

(*a*) *Inſtit. l.* 1. *t.* 8. *Cod. Theod. t.* 1. *p.* 362. & 363.

Il s'eſt trouvé au milieu du Chriſtianiſme & parmi les Anciens, des Docteurs qui ont ſoutenu (*b*) qu'un mari pouvoit tuer ſa femme ſans péché, lorſqu'il la ſurprenoit en adultere.

(*b*) *L'Auteur du Dialogue contre les Marcionnites attribué à Origene. Voy. les Notes de Veſtein.*

II. Si on peut ſe tuer ſoi-même.

II. Les Payens ont été partagés ſur la queſtion, s'il eſt permis de ſe tuer. Pluſieurs ont bien vû qu'étant ſur la terre par la volonté de Dieu, nous devions y reſter tant qu'il le jugeroit à propos, & que le deſſein de s'ôter la vie étoit une rébellion contre la Providence. C'étoit le ſentiment de Pithagore, à qui Caton l'ancien fait dire dans le Traité de la Vieilleſſe de Cicéron, qu'il n'eſt pas permis de ſortir du poſte où la Providence nous a placés ſans la permiſſion du Général (1), c'eſt-à-dire de Dieu. Les Pi-

(1) CICERO, de Senectute, n. 20. *Vetatque Pithagoras injuſſu Imperatoris, id eſt Dei, de præſidio & ſtatione vitæ decedere.*

thagoriciens enſeignoient (*a*) que les ames humaines étoient comme liées dans les corps pour y ſouffrir tant qu'il plairoit à Dieu, & qu'il n'étoit pas permis de détruire cette union.

(*a*) *Athén. l. 4. p. 157. Caſaub. p. 284.*

C'étoit l'opinion commune du tems de Socrate (*b*), qu'il n'eſt jamais permis de ſe tuer; ce Philoſophe près de mourir entreprend de le prouver ainſi à ſes Diſciples. » Les diſcours qu'on » vous tient (*c*) tous les jours dans les » cérémonies & les myſteres, que les » Dieux nous ont mis dans cette vie » comme dans un poſte que nous ne » devons jamais quitter ſans leur per- » miſſion, peuvent être trop difficiles » pour nous, & paſſer notre portée; » mais rien n'eſt plus aiſé à com- » prendre ni mieux dit que ceci, que » les Dieux ont ſoin des hommes, & » que les hommes ſont une des poſ- » ſeſſions des Dieux. Cela ne vous pa- » roît-il pas vrai? Très-vrai, répondit » Cebès. Vous même donc, reprit So- » crate, ſi un de vos eſclaves ſe tuoit » lui-même ſans votre ordre, ne ſe- » riez-vous pas en colere, & ne le » puniriez-vous pas vous-même rigou- » reuſement, ſi vous le pouviez? Oui » ſans doute, dit Cebès. Par la même

(*b*) *Phædon, p. 61. & 62.*

(*c*) *Trad. de Dacier. Voyez ſur ce ſujet la Diſſert. 6. ſur l'union de la Relig. de la Mor. & de la Polit. p. 317.*

» raiſon, dit Socrate, il n'eſt pas juſte » de ſe tuer, & il faut attendre que » Dieu nous envoie un ordre formel » de ſortir de la vie, comme celui » qu'il m'envoie préſentement. Cela » me paroît très-raiſonnable, dit » Cebès. «

Ce raiſonnement employé par Socrate fit une telle impreſſion ſur Libanius (a), qu'il l'empêcha de ſe tuer lorſqu'il apprit la mort de l'Empereur Julien.

(a) *Liban. t. 2. p. de Vitâ*

C'eſt le même dont ſe ſert Scipion dans ce ſonge fameux (b) qui faiſoit un des ornemens du ſixiéme Livre de la République de Cicéron (1). Il y

(b) *Somn. n. 3.*

(1) *Niſi Deus is, cujus hoc templm eſt omne quod conſpicis, iſtis te corporis cuſtodiis liberaverit, huc tibi aditus patere non poteſt: Homines enim ſunt hâc lege generati, qui tuerentur illum globum, quem in hoc templo medium vides, quæ terra dicitur; uſque animus datus eſt ex illis ſempiternis ignibus, quæ ſidera & ſtellas vocatis, quæ globoſa & rotundæ, divinis animata mentibus, circulos ſuos orbeſque conficiunt celeritate mirabili. Quare tibi, Publi, & ſuis omnibus reſtituendus eſt animus in cuſtodiâ corporis, nec injuſſu ejus, à quo ille eſt vobis datus, ex hominum vitâ migrandum eſt, ne munus humanum aſſignatum à Deo defugiſſe videamini.*

fait dire à Scipion, qu'il n'eſt pas permis d'eſpérer de pouvoir entrer dans le Ciel, à moins que Dieu ne nous ait dégagés des liens du corps; qu'on ne doit pas les rompre ſans l'ordre de l'Etre ſuprême qui nous a placés ici bas, parce que nous devons nous tenir au poſte qu'il nous a aſſigné, tant qu'il le juge à propos. Plotin emploie un Livre de ſon Ouvrage (*a*) à prouver que l'on doit attendre l'ordre de Dieu pour ſortir de ce monde; & il fait cette remarque, que ceux qui s'ôtent la vie, le font par des motifs de déſeſpoir, ou par des raiſons de chagrin, qu'il ſeroit plus raiſonnable de modérer. Enfin la réſolution de ſe faire mourir a été regardée comme une foibleſſe par l'Auteur de ce fameux Diſtique qui finit une Epigramme de Martial, dans lequel on ſoutient que le mépris de la vie eſt aiſé, lorſqu'on eſt dans l'adverſité, mais qu'il eſt bien plus courageux de pouvoir ſoutenir la miſere avec conſtance (1).

(*a*) *Neuviéme Livre de la premiére Ennéade.*

(1) *Rebus in adverſis facile eſt contemnere vitam :*
Fortiùs ille facit, qui miſer eſſe poteſt.
JOANNES SARISBERIENSIS, de Nugis Curialium, cap. 18

Séneque, quoique d'un ſentiment contraire, ne (1) deſavoue pas que celui-ci n'ait été embraſſé par un grand nombre de Philoſophes. » Vous » trouverez, dit-il, des gens qui font » profeſſion d'aimer la ſageſſe, & qui » vous ſoutiendront qu'il n'eſt pas » permis de ſe tuer ſoi-même. «

(a) Laërce, l. 6. ſ. 130.

Des Sectes entieres (a) ont enſeigné qu'on pouvoit ſe donner la mort, lorſqu'on ſe trouvoit mal dans ce monde. Caton ſuivit cette doctrine dans la pratique; & ſa mort fut honorée par les éloges des plus grands hommes du Paganiſme. Cicéron penſoit que ce Sénateur célebre par ſa gravité & par ſa conſtance, devoit plutôt ſe tuer, que s'abbaiſſer devant un Tyran (2). Séneque aſſûre que la mort de Caton fait la plus grande

(1) SENECA, Epiſt 70. *Invenies etiam profeſſos ſapientiam, qui vim afferendam vitæ ſuæ negent, & nefas judicent ipſum interemptorem ſui fieri; expectandum eſſe exitum, quem natura dedit.*

(2) CICERO, de Officiis, lib. 1. num. 31. *Catoni autem cùm incredibilem tribuiſſet natura gravitatem, eamque ipſe perpetuâ conſtantiâ roboraviſſet, ſemperque in propoſito ſuſceptoque conſilio permanſiſſet, moriundum potiùs, quàm Tyranni vultus aſpiciendus fuit.*

partie de ſa gloire (1) : il prétend que lorſque l'homme raiſonnable n'eſt pas bien dans cette vie, il doit en ſortir (2) ; enfin il déclare que lorſque la vieilleſſe lui ſera à charge, il quittera la vie, parce qu'il (3) eſt perſuadé qu'il n'y a qu'un fol qui puiſſe y reſter, lorſqu'il ne vit que pour ſouffrir. Les

(1) SENECA, Epiſt. 13. *Catoni gladium aſſertorem libertatis extorque ; magnam partem detraxeris gloriæ.*

(2) Epiſt. 17. *Sed ſi neceſſitates ultimæ inciderint, jamdudum exiliet è vitâ, & moleſtus ſibi eſſe deſinet.*

(3) Epiſt. 58. *At ſi inutile miniſteriis eſt corpus, quidni oporteat educere animam laborantem ? . . . . . Et cùm majus periculum ſit male vivendi, quàm citò moriendi, ſtultus eſt, qui non exigui temporis mercede magnæ rei aleam redimit. . . . . Non relinquam ſenectutem, ſi me totum mihi reſervabit, totum autem ab illâ parte meliore : at ſi cœperit concutere mentem, ſi partes ejus convellere, ſi mihi non vitam reliquerit, ſed animam, proſiliam ex ædificio putrido ac ruenti. Morbum morte non fugiam duntaxat ſanabilem, nec officientem animo ; non afferam mihi manus propter dolorem : ſic mori vinci eſt. Hunc tamen ſi ſciero perpetuò mihi eſſe patiendum, exibo, non propter ipſum, ſed quia impedimento mihi futurus eſt ad omne propter quod vivitur. Imbecillus eſt ignavus, qui propter dolorem moritur ; ſtultus, qui doloris cauſâ vivit.*

principes ſur leſquels les Stoïciens fondoient la permiſſion de ſe tuer, ont été noblement exprimés par un de nos plus grands Poëtes, qui fait ainſi parler l'Empereur Titus (a):

(a) Bérice, Acte Scene 6.

» Pour ſortir des tourmens dont mon ame eſt
» en proie,
» Il eſt, vous le ſçavez, une plus noble voie.
» Je me ſuis vû, Madame, enſeigner ce che-
» min,
» Et par plus d'un Héros, & par plus d'un
» Romain.
» Lorſque trop de malheurs ont laſſé leur
» conſtance,
» Ils ont tous expliqué cette perſévérance,
» Dont le ſort s'attachoit à les perſécuter,
» Comme un ordre ſecret de n'y plus réſiſter.

Les Loix Romaines ne ſéviſſoient point contre les cadavres de ceux qui s'étoient donné la mort; leurs teſtamens étoient valides, ſuivant la déciſion d'Ulpien (1) & du Juriſconſulte Paul (2). Ils n'étoient pas traités ſi

(1) Digeſte, liv. 28. tit. 3. *Quòd ſi quis tædio vitæ, vel valetudinis adverſæ impatientiâ, vel jactationis, ut quidam Philoſophi, in eâ cauſâ ſunt, ut teſtamenta eorum valeant.*

(2) Digeſte, liv. 49. tit. 14. *Ejus bona, qui ſibi ob aliquod admiſſum flagitium mortem conſcivit, manuſque intulit, fiſco vindicantur. Quòd ſi id tædio vitæ, aut pudore æris alieni,*

favorablement à Athenes (*a*); on leur coupoit la main, & on l'enterroit dans un autre endroit que le reſte du corps.

(*a*) *Æſchine, contre Cteſiphon. Voyez auſſi Seneca excerpta controverſ. l. 8. cont. 4.*

Les Indiens penſent que ſe tuer ſoi-même eſt non-ſeulement une choſe permiſe, mais que c'eſt un ſacrifice utile à l'ame, qui lui acquiert un grand dégré de vertu & de bonheur (*b*).

(*b*) *La Loub. t. 1. p. 384.*

Cette doctrine a été réduite en pratique par des hommes, qui ont paſſé pour les plus ſages de leur ſiecle. Charondas avoit défendu (*c*) par une Loi d'aller armé dans l'aſſemblée du peuple. Revenant un jour de la campagne, il trouva la ville en ſédition: il voulut aller l'appaiſer; il oublia qu'il avoit une épée. On lui reprocha qu'il tranſgreſſoit lui-même la Loi: il répondit qu'il la confirmeroit par la punition qu'il s'infligeroit; & en même tems il ſe tua.

(*c*) *Diod. l. 12. p. 84.*

Lactance (*d*) met au nombre de ceux qui ſe ſont fait mourir volontairement, Cléante, Chriſippe, Zénon, Empédocle & Démocrite.

(*d*) *Lactant. de falſâ Sapient. l. 3. c. 18.*

vel valetudinis alicujus impatientiâ admiſit, non inquietabuntur, ſed ſuæ ſucceſſioni relinquentur.

Les Indiens étoient persuadés, qu'il n'y avoit rien de si glorieux que de se donner la mort publiquement. Calanus (*a*) se voyant travaillé d'une colique fort douloureuse, pria Alexandre de lui faire dresser un bûcher. Il se rendit à cheval au pied de ce bûcher, fit ses prieres aux Dieux, répandit sur lui-même les effusions sacrées; & s'étant coupé un toupet de ses cheveux, comme on coupoit le crin aux victimes, il embrassa ses amis, dit adieu à tous les Macédoniens qui étoient présens, & les pria de se réjouir ce jour-là, de boire & de faire bonne chere avec le Roi, & les assûra qu'il reverroit dans peu de tems ce Prince à Babylone. Après avoir proféré ces paroles, il monta gaiement sur le bûcher, se coucha, se couvrit le visage; & quand la flamme vint le saisir, il ne fit pas le moindre mouvement, mais avec une constance qui étonna toute l'armée, il demeura dans la même posture où il s'étoit mis, & acheva son sacrifice, en s'immolant selon la coutume de son pays. Plusieurs années après, un autre Indien qui suivoit César-Auguste, fit la même chose à Athenes; & l'on montre encore au-

Plut. Alex. & de r.

jourd'hui ſon tombeau, qu'on appelle le tombeau de l'Indien, dit Plutarque. Celui-ci s'appelloit Zarmarus, ſuivant Dion (*a*), ou Zarmanochegas, ſi on aime mieux s'en rapporter à Strabon; & l'on mit ſur ſon tombeau l'inſcription ſuivante : » Ci gît Zarmanoche-» gas Indien, qui ſelon la coutume » de ſon pays, s'eſt fait mourir (1). « Actuellement encore les Siamois, les Péguans & les autres peuples de ces quartiers là ſe donnent quelquefois la mort (*b*), pour honorer leurs Divinités.

(*a*) *Dion, l. 54. p. 527.*

(*b*) *La Loub. t. 1. p. 334.*

On peut mettre (*c*) au rang des gens célebres qui ſe ſont fait mourir volontairement, le Poëte Lucrece, Titus Pomponius Atticus, Cléombrote & Caton. Brutus qui imita depuis l'exemple de ſon Oncle, n'avoit pas toujours penſé de même : car voici ce qu'il dit à Caſſius le jour de la Bataille de Philippes. » Pendant que j'étois en-» core jeune & ſans expérience des » choſes du monde (*d*), je m'aviſai, » je ne ſçais comment, de compoſer » un Traité de Philoſophie, où je blâ-

(*c*) *Euſebii Chronicon. Cornel. Nepos. Auguſt. de Civitate Dei, lib. 7. c. 22.*

(*d*) *Plut. Vie de Brutus.*

(1) STRABON, lib. 15. pag. 720. Ζαρμανοχήγας Ἰνδὸς ἀπὸ Βαργώσης κατὰ τὰ πάτρια ἔθη ἑαυτὸν ἀπαθανατίσας κεῖται.

„ mois fort Caton de s'être tué lui-
„ même, comme n'étant ni pieux, ni
„ digne d'un homme de ſe ſouſtraire
„ à l'ordre des Dieux, & de ne pas
„ recevoir courageuſement tout ce
„ qu'ils envoient, mais de reculer &
„ de fuir. «

Lucien a mis dans le plus beau jour le ridicule de Pérégrinus, qui ſe brûla publiquement aux Jeux Olympiques; il nous apprend auſſi, que Démonax ſe laiſſa mourir de faim volontairement ſans rien perdre de ſa gaieté.

On ſera moins ſurpris de voir tant d'hommes illuſtres enſeigner qu'il eſt permis de ſe tuer, lorſqu'on ſçaura que des Chrétiens mêmes ont eu la hardieſſe de vouloir établir cette opinion (*a*), qui avoit été réfutée ſi ſolidement par S. Auguſtin (*b*).

(*a*) *Le Docteur Dennis, Actes de Leipſic du mois de Mai* 1701, *p.* 234.

(*b*) *De Civit. Dei, l.* 1. *c.* 7. *&* 20.

CHAPITRE XXXII.

De l'Amour de la Gloire.

QUOIQUE l'amour de la gloire ſoit la derniere paſſion à laquelle les hommes renoncent, ainſi que s'exprime Tacite (1), cependant pluſieurs Sages parmi les Anciens ont décidé, que l'homme vertueux devoit avoir dans ſes actions un motif encore plus noble que celui de l'eſtime publique, & qu'il entroit dans le caractere du grand homme, que la vanité ne fût pas le principe de ſa conduite.

Pithagore recommandoit à ſes Diſciples de mépriſer la gloire (*a*) : il employoit trois années entieres pour les affermir dans cette vertu ; & après ce tems d'épreuve, il les interrogeoit pour ſçavoir quels progrès ils avoient faits. Une de ſes maximes étoit, qu'il falloit faire le bien pour le bien même, & non point à cauſe de

(*a*) *Iambl. Vie de Pith. c. 16. n. 69. c. 17. n. 72. Porph. Vie de Pithag. n. 52.*

(1) TACITE, lib. 4. cap. 6. *Quandò etiam ſapientibus cupido gloriæ noviſſima exuitur.*

l'estime qui en pourroit revenir; de sorte que quand bien même une bonne action devroit nous procurer du deshonneur, il faudroit néanmoins toujours la faire. » Faites ce » que vous croyez être juste, disoit » Démophile, quand même on vous » mépriseroit (1). «

Platon met dans le même rang l'amour de la gloire & l'avidité d'acquérir de l'argent (2); Nigrinus, Hiérocles & Iamblique firent profession publique de cette même doctrine (a).

Les Stoïciens enseignoient, que l'amour de la gloire étoit une maladie de l'ame contre laquelle le Sage doit se précautionner.

Séneque, tout orgueilleux qu'il étoit, ne veut point qu'on cherche à se faire remarquer (3): il conseille

(a) *Lucien p. 14. Hiérocl. sur les vers d'or, p. 61. Iambl. Protr. p. 83. Laërce, liv. 7. sect. 115. & 117.*

(1) DÉMOPHILE, pag. 623. ποίει ἃ κρίνεις εἶναι καλὰ, κἂν ποιῶν μέλλεις ἀδοξήσειν.

(2) PLATO, de Repub. lib. 1. pag. 347. ἢ οὐκ οἶσθα ὅτι τὸ φιλότιμόν τε καὶ φιλάργυρον εἶναι ὄνειδος λέγεταί τε καὶ ἐστίν.

(3) SENECA, Epist. 5. *Illud autem te admoneo, ne eorum more, qui non proficere, sed conspici cupiunt, facias aliqua, quæ in habitu tuo aut genere vitæ notabilia sint.* Epist. 109. *Hæc mihi præsta tu, ut voluptatem, ut gloriam contemnam.* Epist. 113. *Qui virtu-*

de

de mépriſer le plaiſir & la gloire ; il décide que celui qui veut qu'on publie ſes vertus, n'eſt point vertueux, mais eſt glorieux : il aſſûre que l'on doit préférer la juſtice à la réputation ; que l'on doit ſe réjouir de ſe voir diffamé, lorſqu'on s'eſt procuré cette prétendue ignominie par de bonnes actions ; enfin que l'eſtime & le mépris du peuple doivent être indifférens au Sage.

Marc-Antonin regardoit (*a*) comme un mal la trop grande ſenſibilité pour la gloire ; il étoit perſuadé que d'être ſupérieur à ce motif, c'étoit être très-parfait.

(*a*) *M. Ant. l. 4. ſect. 3. & ailleurs.*

Epictete (*b*) s'étoit propoſé de réprimer la vanité ; il ne veut point que lorſque nous ſommes accuſés mal-à-propos, nous nous juſtifions avec trop de vivacité : il conſeille de répondre ſeulement à ceux qui médiſent de nous : „ S'ils me connoiſſoient mieux,

(*b*) *Dans Simplic. p. 140. 116. 276. & 278.*

tem ſuam publicari vult, non virtuti laborat, ſed gloriæ. Non vis eſſe juſtus ſine gloriâ : at, me Hercule, ſæpe juſtus eſſe debebis cum infamiâ ; & tunc, ſi ſapis, mala opinio bene parta delectat. De Conſ. Sapient. cap. 19. *Et honores, & injuriæ vulgi in promiſcuo habendi ſunt ; nec his dolendum, nec his gaudend*

„ ils pourroient en dire davantage.
„ C'étoit ainſi, dit Simplicius, qu'il
„ avoit envie de détruire l'amour de
„ la gloire. «

La lecture des Ouvrages de Cicéron ne permet pas de douter qu'il n'eût un grand fond de vanité : il convient lui-même qu'il étoit un peu trop avide de gloire (1) ; & Plutarque dans la comparaiſon qu'il a faite de Démoſthene & de Cicéron, décide que celui-ci prend un ſi grand plaiſir à parler de lui, & s'abandonne tellement à ſe louer lui-même, que cela décele en lui un intempérant déſir de gloire. Cependant il enſeigne lui-même qu'il faut éviter la paſſion pour la gloire (2) ; qu'il ne faut point la rechercher ; que c'eſt la vertu ſeule

(1) CICERO, Epiſt. 14. lib. 9. *Sum enim avidior etiam quàm ſatis eſt gloriæ.*

(2) De Officiis, lib. 1. n. 20. *Cavenda eſt etiam gloriæ cupiditas.* De Finibus bonor. & mal. lib. 5. n. 24. *Non perfecti autem homines, & tamen ingeniis excellentibus præditi, excitantur ſæpe gloriâ, quæ habet formam honeſtatis & ſimilitudinem. Quòd ſi ipſam honeſtatem undique perfectam & abſolutam, rem unam præclariſſimam omnium maximè laudandam penitùs viderent, quonam gaudio complerentur, cùm tantopere ejus adumbratæ*

qui fait agir les gens parfaits. L'amour de la louange eſt une maladie, ſelon Horace, dont il faut ſe guérir (1).

C'eſt cette paſſion qui a été l'écueil de la ſageſſe humaine; preſque tous les Philoſophes en ont été les victimes : c'eſt pourquoi S. Jérôme les a appellés des animaux de gloire & de vils eſclaves de l'eſtime du peuple (2). Ceux mêmes qui écrivoient contre

opinione lætentur ? Tuſculan. Diſputat. n. 45. lib. 1. *Etſi enim nihil in ſe habeat gloria, cur expetatur : tamen virtutem tanquam umbra ſequitur. Verum multitudinis judicium de bonis ſi quandò eſt, magis laudandum eſt, quàm illi ob eam rem beati.*. Somn. Scip. n. 7. *Igitur altè ſpectare ſi voles, atque hanc ſedem & æternam domum contueri, neque te ſermonibus vulgi dederis, nec in præmiis humanis ſpem poſueris rerum tuarum. Suis te oportet illecebris ipſa virtus trahat ad verum decus. Quid de te alii loquantur, ipſi videant ; ſed loquentur tamen.*

(1) HORATIUS, Epiſt. 1. lib. 1. vers 36.
Laudis amore tumes ? Sunt certa piacula, quæ te
Ter purè lecto poterunt recreare libello.

(2) HIERONYMUS, Epiſt. 54. ad Pammach. tom. 4. pars 2. pag. 585. *Gloriæ animal, & popularis auræ atque rumorum venale mancipium.* Voyez auſſi Epiſt. 92. ad Julianum, pag. 753.

l'amour de la gloire, le faiſoient par vanité, comme le remarque Cicéron (1).

CHAPITRE XXXIII.

Qu'il n'y a eu aucune vérité de la Théologie naturelle, que la Philoſophie humaine n'ait connue.

QUELQUE foible que ſoit la raiſon humaine, il n'y a eu aucune vérité eſſentielle, ſoit dogmatique, ſoit de morale, qui n'ait été apperçue de quelque Philoſophe.

L'Exiſtence de Dieu a été admiſe par toutes les Sectes, à l'exception des Pyrrhoniens & des Académiciens, qui faiſoient profeſſion de douter de tout; elle n'a été niée que par quelques particuliers qui ne faiſoient point corps.

La Spiritualité de l'Etre tout-puiſ-

(1) Tuſcul. Quæſt. lib. 1. *Quid noſtri Philoſophi? Nonne in his ipſis libris, quos ſcribunt de contemnendâ gloriâ, ſua nomina inſcribunt?*

lant a été hautement enſeignée par les Platoniciens. Ce n'eſt pas Platon qui eſt l'auteur de ce ſentiment, puiſqu'il nous apprend lui-même, que pluſieurs Philoſophes enſeignoient qu'il y avoit des Etres dégagés de la matiere (1).

Or de tous ceux qui ont admis des Etres ſpirituels, il n'y en a aucun qui ait refuſé à Dieu la ſpiritualité, parce que ce qui a fait appercevoir que tout n'étoit pas corps, c'eſt qu'il y avoit des Etres penſans; & ce ſeroit le ſuprême dégré de la folie d'admettre un Dieu qui ne penſeroit pas. Longtems avant Platon Thalès paroît avoir eu une idée de la ſpiritualité de Dieu, puiſqu'il aſſûre que l'eau eſt le principe de toutes choſes, & que Dieu eſt cette intelligence par qui tout eſt formé de l'eau. Il diſtinguoit donc deux principes, l'un qui étoit la matiere, qu'il croyoit être l'eau, & Dieu une intelligence ſéparée de cette matiere.

Platon a bien vu (a) que l'Etre ſuprême devoit réunir toutes les vertus & toutes les perfections : les Pithagoriciens & les Platoniciens ont célébré

(a) *De Legib. l.* 10. *p.* 900.

(1) PLATONIS Sophiſta, pag. 246. ἀσώματα τινά.

ſa bonté, & ont auſſi parlé fort orthodoxement de l'Immenſité divine.

Les Platoniciens ont connu que l'immutabilité étoit une des perfections que devoit avoir néceſſairement l'Etre divin. Le conſentement de tous les Philoſophes ſur ſon éternité a été ſi unanime, qu'il ſeroit plus facile, ſuivant la remarque de Plutarque, de trouver des hommes qui ayent nié l'Exiſtence de Dieu, que d'en rencontrer qui admettant un Dieu, ayent nié qu'il eût exiſté de tout tems, ou aſſuré qu'il dût ceſſer d'être.

Les Platoniciens & les Péripatéticiens ont enſeigné, qu'il y avoit un Dieu ſupérieur à tous les autres, qui étoit le Dieu des Dieux, & proprement le ſeul Dieu.

Les Poëtes, ainſi que preſque tous les Philoſophes, ſont convenus que rien ne pouvoit être caché à Dieu. La créance la plus commune étoit que les futurs même contingens lui étoient connus. Sa juſtice n'a été révoquée en doute que par ceux qui nioient ſon exiſtence, ou qui n'avoient aucune idée des principes de morale.

Les Pithagoriciens, les Platoniciens & les Stoïciens enſeignoient, que la

Providence divine gouvernoit le monde. Les Poëtes & les Platoniciens ont ſoutenu la toute-puiſſance de Dieu. La Secte Ionique, les Platoniciens, les Pithagoriciens, les Stoïciens croyoient que l'arrangement du monde étoit l'effet de la ſageſſe de l'Etre tout-puiſſant. Il y a eu même quelques Sages plus éclairés que les autres Philoſophes, qui n'ont point eu de peine à concevoir que Dieu ſeul étoit éternel, qu'il étoit le Pere, l'Auteur de tout ce qui exiſtoit, ſi on en excepte le mal, dont, ſelon les Pithagoriciens, les Platoniciens & les Stoïciens, il n'eſt point la cauſe.

La ſpiritualité de l'ame & ſon immortalité ont été connues par le plus grand nombre des Philoſophes. Quelques-uns ont déclaré que l'ame étoit un des ouvrages de Dieu. Les Pithagoriciens & les Platoniciens ſoutenoient que l'homme étoit libre; & le Deſtin que ces Philoſophes admettoient, peut ſe concilier avec la vraie doctrine ſur la liberté, ainſi que celui que les Stoïciens recevoient.

Les Stoïciens & les Platoniciens ne connoiſſoient point de parfait

bonheur que celui qui vient de la vertu.

Platon, Ariſtote, Zénon & leurs Sectateurs ont maintenu, qu'il y avoit une loi éternelle qui fixoit le juſte & l'injuſte, & qui étoit la regle des actions humaines, ſur laquelle elles ſeroient jugées.

Pluſieurs ont ſenti la foibleſſe de l'homme, ſon impuiſſance pour faire le bien, s'il n'eſt aidé par l'Être tout-puiſſant; & ils ont crû que pour bien agir, il avoit beſoin du ſecours céleſte, quoiqu'ils ayent ignoré la cauſe de la maladie de la volonté humaine, parce que cette connoiſſance étoit réſervée à ceux que la révélation devoit inſtruire.

Les Pithagoriciens & les Platoniciens ont recommandé aux hommes de tâcher d'imiter Dieu, autant que cela étoit poſſible à la foibleſſe humaine; ils ont enſeigné que l'on étoit obligé de lui rapporter toutes ſes actions.

Les Philoſophes les plus eſtimables ont regardé le plaiſir comme un motif indigne de faire agir un homme ſage, qui ne devoit ſe déterminer que par la raiſon.

Les

Les plus éclairés ont décidé que l'homme étoit obligé d'honorer Dieu par un culte religieux; quelques-uns même ont connu la néceſſité d'aimer cet Etre bienfaiſant.

Le plus grand nombre a bien compris, que les autres hommes étant de même nature que nous, nous devions chercher à leur procurer ce qui leur étoit néceſſaire, parce que nous devions traiter les autres comme nous voudrions qu'ils nous traitaſſent. On ne peut mieux parler ſur ce ſujet que le fameux Confucius. » L'homme de » bien, dit-il (1), qui aſpire à la per- » fection, ne borne pas ſa bienfai- » ſance à quelques particuliers; ſa » charité eſt générale, & il cherche » à faire du bien à tout le genre hu-

(1) CONFUCIUS, lib. 3. pag. 15. *Confucius ait : probus atque perfectus vir amplitudine quâdam charitatis & beneficentiæ, quâ de omnibus bene mereri deſiderat, & communem generis hominum conciliationem & conſociationem colere ac tueri, univerſalis eſt, & non particularis. Contrà verò improbus ac vilis abjectique animi homo, particularis eſt, privatis affectibus ducitur, amicitiam fœneratur, & beneficia ſua meritaque privatis emolumenti & commodis, ceu pretio quodam, ſordidè divendit; adeòque non eſt univerſalis.*

» main. Les petites ames au contraire » bornent leurs ſentimens à quelques » perſonnes, & font de l'amitié un » vil commerce d'intérêt. Aimons, » dit-il ailleurs, les autres comme » nous nous aimons nous-mêmes (1): » que les talens & les vertus que nous » voyons dans les autres, nous faſſent » autant de plaiſir, que ſi nous les » poſſédions nous-mêmes (2). «

(1) CONFUCIUS. *Alios itaque diligamus; ſicut nos ipſi diligimus; alios ex nobis metiamur; labores aliorum & commoda ex noſtris æſtimemus. Denique, ut paucis omnia complectar, noſſe à propinquo, ſive à nobiſmet ipſis deſumere ſeu inſtituere comparationem ad alios, quibus adeò contingere velimus aut nolimus id omne, quod ipſi nobis contingere volumus aut nolumus. Hæc demum poteſt dici virtutis gin, ſeu memoratæ jam charitatis, ac pietatis exercitandæ ars ac regula.*

(2) CONFUCIUS, Scient. Sinic. lib. 1. p. 31. *Hic talis ſi haberet eam animi omnes æque complectentis amplitudinem, ut videns hominem habentem præclara talenta, animiùs eundem amaret, tanquam ſi ipſemet ea haberet; videnſque alios ſapientiâ, virtute præditos, ipſe ex corde gauderet, eoſque non merè verbo tenus, & velut à ſuo dumtaxat ore profectâ laude commendaret, ſed verè ac ſincerè valeret admittere ejuſmodi viros à virtute & naturâ egregiè commendatos, utendo eorum-*

Les Pithagoriciens & les Platoniciens ont bien connu qu'il y avoit de la petiteſſe dans la vengeance, & qu'il étoit bien plus généreux d'oublier les injures, & de faire du bien à ceux dont nous avons recu du mal.

Pluſieurs ont déclaré, qu'on ne pouvoit pas légitimement profiter de la miſere des autres pour s'enrichir à leurs dépens; d'où ils ont conclu, que l'uſure n'étoit pas permiſe, parce qu'elle étoit l'effet ou d'une avarice condamnable, ou d'une dureté de cœur criminelle. Ils ont bien vû que la vérité étant le lien de la ſociété, c'étoit lui manquer que d'abuſer de l'inſtitution de la parole, pour s'en ſervir à exprimer ce qu'on ne penſoit pas.

Le mérite de la tempérance a été connu, ainſi que celui de la chaſteté; les Vierges ont été traitées avec des honneurs diſtingués dans pluſieurs Religions. L'adultere a été regardé comme condamné par la loi naturelle. Cet odieux péché dont à peine on oſe proférer le nom, a paru ſi exécrable à pluſieurs, qu'ils ont crû

dem operâ, eoſque ad congrua ipſorum talentis munia & dignitates evehendo.

qu'il méritoit d'être expié par le ſupplice du feu.

Le mépris de la gloire qui coûte tant à la vanité humaine, a été traité de vertu. Il y en a eu qui ont vû, que pour obtenir le pardon des fautes que l'on avoit faites, il ne ſuffiſoit pas de ceſſer de commettre le mal; qu'il falloit s'en repentir, & ſouffrir, comme parle Simplicius (1), pour les effacer. C'eſt ce que penſoit auſſi Epaminondas, dont Plutarque rapporte (a) que le lendemain de la Bataille Leuctrique il ſortit en public tout ſale, morne & penſif; parquoi ſes amis lui demanderent incontinent, s'il ne lui étoit point arrivé quelque funeſte accident. Non, dit-il; mais je ſentis hier, que pour la joie de la victoire je m'étois élevé plus que je ne devois, & pourtant aujourd'hui je corrige cet aiſe qui fut hier trop exceſſif.

(a) *Apoph. t. 2. p. 193. trad. d'Amiot.*

Enfin les plus célebres Philoſophes ont aſſûré, que ceux dont la vie ſe-

(1) SIMPLICIUS, ſur Epictete, pag. 251. καὶ γὰρ ὀδύνης χρεία καὶ λύπης, τοῖς διὰ τρυφὴν καὶ ἡδονὴν ἁμαρτοῦσιν. οἱ γὰρ γνησίως μεταμελόμενοι, ταῖς πικροτάταις τοῦ συνειδότος αἰκίαις ἑαυτοὺς κολάζουσιν.

roit vertueuſe, ſeroient récompenſés après leur mort, & que les méchans auroient à attendre d'un Dieu juſte des peines proportionnées à la grandeur de leurs crimes.

Ce que dit Lactance eſt donc vrai, que ſi on vouloit recueillir toutes les vérités éparſes qui ont été enſeignées par quelques-uns des Philoſophes, on en feroit un corps de doctrine, qui ſeroit conforme aux principes de la Religion Chrétienne (1).

(1) LACTANTIUS, de Vitâ beatâ, cap. 7. *Facilè eſt autem docere, penè univerſam veritatem per Philoſophos & Sectas eſſe diviſam. . . . . Docemus, nullam Sectam fuiſſe tam deviam, nec Philoſophorum quenquam tam inanem, qui non videret aliquid ex vero. . . . . Quòd ſi extitiſſet aliquis, qui veritatem ſparſam per ſingulos, per ſectaſque diffuſam colligeret in unum, ac redigeret in corpus, is profectò non diſſentiret à nobis.* Voyez ſur ce ſujet la Note du paragraphe 43. du Diſcours préliminaire de Grotius ſur le Livre du Droit de la guerre & de la paix.

CHAPITRE XXXIV.

Qu'il n'y a eu aucune Secte de Philoſophes, qui n'ait ſoutenu des erreurs conſidérables.

SI les Payens ont connu toutes les vérités naturelles qu'il eſt important à l'homme de croire, il n'y en a cependant aucun qui les ait toutes connues ; c'étoit une prérogative réſervée à ceux que la révélation devoit inſtruire.

Le plus grand nombre des Pithagoriciens ſe trompoient groſſiérement ſur la nature de Dieu & ſur celle de l'ame. On peut ajouter à ce que nous avons déja dit ce que rapporte Cicéron du philoſophe Alcméon, qui accordoit la Divinité au Soleil, à la Lune & aux autres aſtres ; ce qui étoit, comme le remarque Cicéron, donner pour immortels des Etres mortels (1).

(1) CICERO, de Nat. Deor. l. 1. n. 11. *Crotoniates autem Alcmæo, qui Soli, & Lunæ, reliquiſque ſideribus, animoque prætereà Divinitatem*

Les Chefs de la Secte Ionienne ne connoiſſoient point l'Eſſence divine. Anaximandre croyoit que les Dieux recevoient l'être, qu'ils naiſſoient & mouroient de loin à loin (1); il aſſûroit que tout étoit produit par l'infinité de la nature (2), ce qui ſembloit exclure totalement la Divinité. Anaximene prétendoit que l'Air étoit Dieu (3). Archélaus qui étoit de cette Secte, renverſa tous les principes de la ſaine morale par ce principe qu'il débita (*a*), qu'il n'y a rien de juſte ni d'injuſte en ſoi.

(*a*) *Laërc*
l. 2. ſect. 1

Platon eſt certainement de tous les Philoſophes le plus éclairé : cependant il parle des Dieux comme le vulgaire, & il reconnoît Jupiter, Junon & toutes ces Divinités fabuleuſes

tatem dedit, non ſenſit ſeſe mortalibus rebus immortalitatem dare.

(1) CICERO, de Nat. Deor. lib. 1. n. 11. *Anaximandri autem opinio eſt, nativos eſſe Deos, longis intervallis orientes occidenteſque; eoſque innumerabiles eſſe mundos.*

(2) CICERO, Acad. Quæſt. lib. 4. num. 37. *Is enim infinitatem naturæ dixit eſſe, à quâ omnia gignerentur.*

(3) CICERO, de Nat. Deor. lib. 1. num. 10. *Poſt Anaximenes aëra Deum ſtatuit, eumque gigni, eſſeque immenſum, & infinitum.*

» y avoit des démons visibles sous la » Lune, qui pénétroient les Elémens; » que celui qui passoit par l'air, s'ap- » pelloit Junon; que celui qui péné- » troit l'eau, avoit Neptune pour » nom; & que la Divinité qui avoit » soin de la Terre, s'appelloit Cérès. « C'étoit Platon, si l'on en croit Onatus, qui avoit donné occasion à toutes ces folles idées.

Héraclide de Pont élevé à la même école de Platon a rempli ses Livres de contes puériles (1). Tantôt il dit que Dieu c'est le monde, tantôt que c'est l'intelligence; il attribue aussi la Divinité aux Planettes; il prive Dieu de sentiment, & veut que sa figure soit changeante; enfin il dit, & tout cela dans le même Ouvrage, que la Terre & le Ciel sont des Dieux. Toutes ces extravagances ne sont pas moins mépriſables que les contes in-

(1) CICERO, de Nat. Deor. lib. 1. num. 13. *Ex eâdem Platonis scholâ Ponticus Heraclides puerilibus fabulis referſit libros; & tamen modò mundum, tum mentem divinam esse putat: errantibus etiam stellis Divinitatem tribuit, sensuque Deum privat, & ejus formam mutabilem esse vult; eodemque libro rursùs Terram & Cœlum refert in Deos.*

» riſtote, ne raiſonne pas mieux que lui » ſur cette matiere : car dans ce qu'il » dit des Dieux, il ne nous apprend » point de quelle figure ils ſont, mais » ſeulement qu'il y en a huit. Les » Planettes en ſont cinq ; les Etoiles » fixes n'en ſont qu'un, comme au- » tant de membres épars ; le Soleil fait » le ſeptiéme, & la Lune enfin le hui- » tiéme. « Onatus explique (*a*) auſſi le ſentiment de Xénocrate ; & il n'en réſulte qu'une obſcurité impénétrable, & une extravagance qu'on ne peut imaginer. » Xénocrate, dit-il, croyoit » que le nombre un & deux étoit » Dieu ; que celui-ci étoit comme le » mâle, ayant le rang de pere & gou- » vernant dans le Ciel ; que c'étoit lui » qu'on appelloit Jupiter ; que l'autre » étoit comme la femelle, la mere des » Dieux, l'ame de l'univers ; que le » Ciel, les Aſtres étoient Dieux ; qu'il

(*a*) *Stobée*, *t. 2. p. 5.*

genere prudentior, in cujus libris, qui ſunt de naturâ Deorum, nulla ſpecies divina deſcribitur. Deos enim octo eſſe dicit, quinque eos, qui in ſtellis vagis nominantur, unum qui ex omnibus ſideribus, quæ infixa cœlo ſunt, ex diſperſis quaſi membris ſimplex ſit putandus Deus, ſeptimum Solem adjunxit, octavumque Lunam.

endroits, mais comme en paſſant, & comme s'il eût crû cette queſtion de peu d'importance. Il en eſt fort bien parlé dans le Livre *de Mundo*; mais cet Ouvrage eſt fauſſement attribué à Ariſtote, comme on l'a déja remarqué.

L'impudente Philoſophie des Ciniques regardoit comme l'effet des préjugés (*a*) cette pudeur naturelle, qui nous fait regarder avec horreur les actions où l'honnêteté publique & la bienſéance ſont violées. Diogene diſoit, que le mariage étoit inutile & pernicieux; il ſouhaitoit que les femmes fuſſent communes.

(a) *Laërce, l. 6. ſ. 69.*

Les Cyrénaïques méritent moins le nom de Philoſophes, que celui de voluptueux adonnés au libertinage le plus groſſier. Peut-on penſer autrement de gens qui oſent avancer (*b*), qu'il faut préferer le plaiſir à l'honnête; que les plaiſirs des ſens méritent la préférence ſur ceux de l'eſprit; que le ſage voleroit & commettroit des adulteres, ſi cela lui faiſoit plaiſir, parce qu'il n'y a rien de juſte ni de honteux en ſoi, mais ſeulement par opinion?

(b) *Laërce, l. 2. ſ. 88. 89. 99. & 93.*

Epicure parloit plus ſagement. Il recommande (*c*) la tempérance & la

(c) *Laërce, l. 10. ſ. 130. & 132.*

frugalité; il avertit qu'il y a des plaiſirs qu'il faut éviter, tels que ſont les débauches de table, & tout ce qui eſt contraire à la pudeur. » On ne peut » pas vivre agréablement, dit-il dans » la cinquiéme de ſes maximes (1), ſi » l'on ne mene pas une vie honnête » & juſte. Lorſque l'honnête & la juſ- » tice accompagnent nos actions, l'on » a toujours du plaiſir; & il eſt im- » poſſible que la vie ſoit agréable, » lorſqu'on n'a aucun égard à la juſ- » tice & à l'honnêteté. « Cicéron convient que c'étoit là le ſentiment d'Epicure: » Il nie, diſoit-il, que l'on puiſſe » vivre avec agrément, ſi l'on n'eſt » pas vertueux (2). «

Il eſt vrai que l'on cite des paſſages des Ouvrages d'Epicure, par leſquels il paroîtroit qu'il ne connoiſſoit d'autres plaiſirs que ceux que les ſens nous procurent. » Otez, dit-il, le plai- » ſir que nous donnent les odeurs, le

(1) LAERCE, lib. 10. ſect. 140. οὐκ ἔστιν ἡδέως ζῆν ἄνευ τοῦ φρονίμως καὶ καλῶς, καὶ δικαίως, ἄνευ τοῦ ἡδέως. ὅτῳ οὖν μὴ ὑπάρχει τὸ ζῆν φρονίμως, καὶ καλῶς καὶ δικαίως, οὐκ ἔστι τοῦτον ἡδέως ζῆν.

(2) CICERO, Tuſcul. Quæſt. 5. num. 20. *Negat Epicurus, jucundè poſſe vivi, niſi cum virtute vivatur.*

» goût, l'ouie, la vûe d'un bel objet » & l'amour, je ne connois pas le » bonheur (1). « Mais nous ſçavons (*a*) que le ennemis d'Epicure, pour le décrier, ont fait courir ſous ſon nom pluſieurs Livres dans leſquels on lui faiſoit ſoutenir les opinions les plus indécentes.

(*a*) *Laërce, 10. ſ. 3.*

Laërce nous apprend (*b*) qu'il eſt très-faux que cet endroit que nous venons de citer comme étant d'Epicure, ait jamais été écrit par ce Philoſophe; ce que l'on aura moins de peine à croire, lorſqu'on fera attention qu'il ſe ſeroit viſiblement contredit, puiſqu'il dit préciſément le contraire dans des Ouvrages qu'on ne peut lui conteſter. Au reſte le ſyſtême d'Epicure

(*b*) *Laërce, 10. ſ. 8. Gaſſendi, t. 1. p. 684.*

(1) LAERCE, lib. 10. ſect. 6. Ἐγὼ γοῦν οὐκ ἔχω τί γένοιτο ταὐγαθὸν τὰς μὲν διὰ χυλῶν ἡδονὰς, ἀφαιρῶν καὶ τὰς δι' ἀφροδισίων, καὶ τὰς δι' ἀκροαμάτων καὶ τὰς διὰ μορφῆς. ἓν τε τῇ πρὸς Πυθοκλῆα ἐπιστολῇ γράφει.

Ce que Cicéron a traduit ainſi dans ſa troiſiéme Tuſculane, n. 18. *Nec equidem habeo quòd intelligam bonum illud, detrahens eas voluptates, quæ ſapore percipiuntur, detrahens eas, quæ auditu & cantibus, detrahens eas etiam, quæ ex formis percipiuntur, oculis ſuaves motiones, ſiveque aliæ voluptates in toto homine gignuntur quolibet ſenſu.*

eſt rempli d'erreurs capitales. Ses Dieux ne ſont que des hommes plus heureux que nous, qui n'ont eu aucune part à l'arrangement du monde, & qui ne prennent aucun ſoin de ſa conſervation. L'ame, ſelon ce Philoſophe, n'eſt qu'un compoſé d'atomes, qui doit être détruit par la diſſolution du corps.

Les Académiciens & les Pyrrhoniens faiſoient profeſſion de rejetter toute vérité, parce qu'ils ſoutenoient qu'il n'y en avoit aucune qui fût à la portée d'être connue par l'eſprit humain.

Les Stoïciens ſe trompoient groſſiérement ſur la nature de Dieu & ſur l'ame; ils ne croyoient pas que l'ame dût toujours ſubſiſter. Leur Philoſophie annonce l'orgueil le plus outré; leur Sage étoit, ſelon eux, au-deſſus de Dieu même, parce que, diſoient-ils, Dieu eſt ſage par la néceſſité de ſa nature, & le vrai Philoſophe n'eſt ſage que par le choix libre qu'il fait de la vertu. Cette exemption totale de paſſions qu'ils déſiroient dans leur Sage, eſt une chimere qu'il n'eſt pas poſſible de trouver chez les hommes. Ce qu'ils penſoient auſſi ſur

l'égalité des péchés eſt une extravagance que le ſens commun réprouve: car, comme leur diſoit Horace, la raiſon ne s'accommodera jamais d'imaginer qu'il y ait autant de mal à gâter quelques légumes dans un jardin, qu'à piller les temples des Dieux (1).

Voilà les principales erreurs des hommes les plus célebres qu'ait eus le Paganiſme: il n'auroit pas été difficile d'en rapporter un plus grand nombre; on s'eſt attaché aux plus conſidérables.

(1) HORACE, Satyre 3, lib. 1. vers 115.
Nec vitium ratio, hoc tantumdem ut peccet; idemque,
Qui teneros caules alieni fregerit horti;
Et qui nocturnus Divûm ſacra legerit. Adſit
Regula peccatis, quæ pœnas irroget æquas:
Ne ſcutică dignum horribili ſectore flagello.

CHAPITRE

CHAPITRE XXXV.

Qu'il n'y a eu aucune action de vertu morale, qui n'ait été pratiquée dans le Paganiſme.

CEux qui ſont au fait de l'Hiſtoire Philoſophique, ne peuvent douter que tandis que le plus grand nombre des Payens abandonnés à leurs déſirs déréglés ne cherchoient qu'à ſatisfaire leurs paſſions, il s'eſt trouvé cependant quelques hommes privilégiés, qui s'écartant de la route commune, ſe ſont propoſé de mener une vie vertueuſe. Ils penſoient que l'homme n'étoit eſtimable, qu'autant que ſes actions étoient conformes à la vertu; & quoiqu'il n'y ait eu chez eux aucun homme parfaitement vertueux, on peut cependant prouver qu'il n'y a eu aucune action de vertu qui n'ait été réduite en pratique par quelqu'un des plus ſages du Paganiſme.

Les deux grands devoirs de l'homme ſe réduiſent à aimer Dieu plus

que toutes choſes, & le prochain comme ſoi-même; c'eſt dans l'exercice de ces deux préceptes que conſiſte la perfection. Le premier a été le plus négligé des Payens : cependant quelques-uns l'ont recommandé; & le fameux Porphyre dans la Vie de Plotin (*a*) rapporte, que ce Philoſophe étoit toujours occupé de la Divinité, & qu'il l'aimoit de tout ſon cœur.

(*a*) *Vie de Plotin, n.* 23.

Sérapion s'eſt rendu célebre par ſon amour pour la priere; on rapporte (*b*) qu'il paſſoit quelquefois des jours entiers à prier Dieu. Les anciens Bracmanes prioient ſans ceſſe (*c*).

(*b*) *Suidas.*

(*c*) *Pallad. de Gentib. India, p.* 8.

La néceſſité d'aimer les autres hommes a toujours été connue dans les premiers tems; l'hoſpitalité ſi révérée dans l'Antiquité en eſt une preuve bien ſenſible. On ne peut pas la porter plus loin que le fit le fameux Cimon, dont Plutarque fait ainſi l'éloge (*d*) en écrivant ſeulement ſon Hiſtoire.

(*d*) *Vie de Cimon, t.* 1. *p.* 484.

» Cimon étant donc devenu fort » riche, tous ces grands biens qu'il » avoit ſi honorablement gagnés ſur » les Barbares, il les dépenſa plus ho» norablement encore pour le ſoula» gement de ſes Citoyens : car il ota

» les clôtures de ſes terres, afin que les
» Athéniens qui ſe trouveroient dans
» le beſoin, & les étrangers mêmes
» puſſent y aller cueillir ſans crainte
» avec toute liberté les fruits dont ils
» auroient beſoin. Tous les jours il
» avoit chez lui un ſouper ſimple,
» mais ſuffiſant pour un grand nom-
» bre de gens; & tous les pauvres qui
» vouloient y aller, étoient bien re-
» çus, afin que n'étant pas obligés de
» travailler de leur métier pour ga-
» gner leur vie, ils puſſent donner
» tout leur tems aux affaires de la
» République. Il eſt vrai qu'Ariſtote
» écrit, que ce ſouper n'étoit pas
» pour tous les pauvres d'Athenes in-
» différemment, mais ſeulement pour
» les pauvres de ſon Bourg de Lacia.
» Quand il alloit dans les rues, il ſe
» faiſoit ſuivre par un grand nombre
» de ſes gens fort bien vêtus; & lorſ-
» qu'il rencontroit quelque pauvre
» vieillard qui n'avoit qu'un méchant
» habit, il lui faiſoit donner celui
» d'un de ſes domeſtiques; & il n'y
» avoit point de pauvre Citoyen qui
» ne tint à grand honneur de recevoir
» publiquement de lui cette libéralité.
» Ces mêmes domeſtiques portoient

» toujours ſur eux beaucoup d'argent;
» & en paſſant dans la place, ils s'ap-
» prochoient de ceux de ces pauvres
» qui leur paroiſſoient les plus hon-
» nêtes gens, & ils leur mettoient
» dans la main quelques pieces d'ar-
» gent très-ſecrettement, & ſans être
» vûs de perſonne. Et c'eſt de quoi
» Cratinus Poëte comique ſemble
« faire mention dans une de ſes pieces
» intitulée les Archiloques, où il dit:
» Pour moi Metrobius Greffier, je me
» flattois de la douce eſpérance de
» paſſer heureuſement ma vieilleſſe
» auprès de Cimon, le plus divin,
» le plus hoſpitalier, le plus chari-
» table de tous les hommes, & le pre-
» mier des Athéniens en toute vertu;
» mais malheureuſement il eſt mort
» le premier. La libéralité de Cimon
» ſurpaſſoit infiniment l'hoſpitalité,
» l'humanité & la charité des Athé-
» niens: car ceux-ci ont bien répan-
» du parmi les hommes la ſemence
» de la nourriture, s'il eſt permis de
» parler ainſi, en leur enſeignant à
» ſemer le bled: ils leur ont encore
» montré l'uſage des fontaines & l'uti-
» lité du feu pour ſubvenir à leurs be-
» ſoins; mais Cimon, en faiſant de

» ſa maiſon un aſyle pour tous les
» hommes, en leur abandonnant les
» prémices des fruits de ſes terres, &
» de tout ce que les ſaiſons lui appor-
» toient de meilleur & de plus beau,
» & en permettant aux étrangers
» mêmes d'en prendre tant qu'ils vou-
» droient, & d'en uſer comme de
» leur bien propre, a comme rappellé
» dans la vie cette ancienne commu-
» nauté ſi vantée de Saturne & du
» ſiecle d'or. Et quant à ceux qui pour
» calomnier ces largeſſes de Cimon,
» diſent que c'étoient des moyens
» pour flatter le peuple, pour s'inſi-
» nuer dans ſes bonnes graces & pour
» attirer ſes faveurs, ils ſont aſſez ré-
» futés par le reſte de la vie de ce
» perſonnage, qui tenoit pour l'Ariſ-
» tocratie, & étoit entierement porté
» pour le gouvernement des Lacédé-
» moniens, comme il le témoigna
» hautement, en ſe joignant à Ariſtide
» pour s'oppoſer à Thémiſtocle, qui
» élevoit la Démocratie plus haut
» qu'il ne falloit; & après cela en-
» core, en s'emportant extrêmement
» contre Ephialte, qui pour faire
» plaiſir au peuple vouloit caſſer le
» Sénat de l'Aréopage. «

Il y a encore d'autres exemples célebres dans l'Antiquité d'un très-grand amour pour la bienfaiſance. Le Philoſophe Démonax ne refuſoit ſon ſecours à perſonne (*a*) ; il croyoit que c'étoit aſſez d'être homme, pour avoir droit à ſon aſſiſtance.

(*a*) *Lucien, Démonax, p.* 584.

Jacques le Médecin (*b*) en guériſſant les riches, leur recommandoit de faire du bien aux pauvres ; & pour les y exciter par ſon exemple, il ne tiroit d'autre profit de la médecine, que quelques meſures de froment que le public lui donnoit.

(*b*) *Damaſcius, dans Photius, p.* 1052.

Théonide de Corinthe & Traſonide de Mitylene (*c*) voyant leurs Citoyens dans l'indigence, leur céderent tout ce que leurs créanciers leur devoient. Timandride de Lacédémone revenant d'un long voyage, s'apperçut que ſon bien étoit augmenté : il en fit une réprimande à ſon fils, qui avoit eu ſoin de ſes affaires ; il lui reprocha d'avoir fait tort par cette envie d'amaſſer à ſes amis, & à ceux qui étoient dans le beſoin. Ce n'étoit point par un motif de vanité, que le Philoſophe Arcéſilas (*d*) allant voir un de ſes amis qui étoit dans la miſere, mit ſous un couſſin une bourſe

(*c*) *Ælien, Var. Hiſt. l.* 14. *ch.* 24. *&* 32.

(*d*) *Laërce, l.* 4. *ſ.* 37.

pleine d'argent ſans que perſonne s'en apperçût. Lucien a célébré (*a*) la généroſité de Nigrinus à l'égard des pauvres. L'Empereur Marc-Aurele (*b*) ne refuſa jamais de ſecourir un pauvre qui ſe préſentoit à lui : c'eſt lui-même qui nous l'apprend ; & il rend graces aux Dieux de lui avoir donné ce caractere bienfaiſant. Il n'y a rien de plus ſingulier dans toute l'Antiquité, que la réſolution que ce Prince admirable avoit priſe de céder l'Empire au rébelle Caſſius (*c*), s'il y avoit lieu d'eſpérer que les peuples puſſent être plus heureux ſous le gouvernement de cet ambitieux. C'eſt ce qu'il proteſtoit en public ; & la conduite de cet excellent homme dans toute ſa vie eſt une preuve ſuffiſante de la ſincérité de ſes diſcours.

(*a*) *Lucien, p.* 22.

(*b*) *Marc-Aurele, l.* 1. *ſect.* 17.

(*c*) *Dio Caſſius, p.* 811.

Le Pardon des injures n'eſt pas ſans exemple (*d*). L'aſſaſſin du fils de Pittacus ayant été remis entre les mains de ce Philoſophe, il n'en tira point de vengeance, dans la perſuaſion où il étoit qu'il eſt plus raiſonnable de pardonner que de ſe venger.

(*d*) *Stobée, t.* 1. *p.* 170. *Laërce, l.* 1. *ſect.* 76. *Julien, Orat.* 2. *p.* 3. *Rec. de Max. & d'Ant. pag.* 93.

C'eſt ce que penſoit (*e*) auſſi Licurgue : dans une ſédition, un jeune homme nommé Alcandre l'ayant

(*e*) *Plut. Vie de Licurg. t.* 1. *p.* 45.

pourſuivi, l'atteignit; & comme il ſe tournoit de ſon côté, il lui donna un coup de bâton ſur le viſage, & lui creva un œil. Licurgue ſe tournant du côté du peuple la tête haute, fit voir ſon viſage tout ſanglant & ſon œil crevé. Ceux qui le virent en cet état, en eurent tant de confuſion & de honte, que ſur l'heure même ils lui livrerent Alcandre, & l'accompagnerent tous chez lui, en lui témoignant la douleur & le reſſentiment qu'ils avoient de l'outrage qu'il venoit de recevoir. Il les congédia après les avoir remerciés; & ayant fait entrer avec lui le jeune homme, il ne le maltraita point, & ne lui dit aucune parole fâcheuſe: il fit ſeulement retirer ſes amis & ſes domeſtiques, & lui commanda de le ſervir. Alcandre obéit ſans répondre une ſeule parole; & ſe tenant toujours près de lui, il eut tout le tems de connoître ſa douceur, ſa modération & les autres grandes qualités de ſon ame. Voilà la punition que reçut Alcandre: de jeune homme violent & emporté qu'il étoit auparavant, il devint un homme très-modéré & très-ſage.

On voit de pareils exemples de modération

modération chez les peuples, que les Grecs traitoient de Barbares. Xénophon rapporte (*a*), que le Roi d'Arménie ayant condamné à mort un Seigneur fort attaché au Prince Tigranes ſon fils, ce Seigneur prêt d'expirer envoya prier Tigranes de lui venir parler; qu'il lui demanda en grace d'oublier l'injuſtice qu'on lui avoit faite; que c'étoit par ignorance, & non point par méchanceté que le Roi l'avoit traité ſi cruellement.

(*a*) *Xénophon, de Inſtit. Cyr. l. 3. p. 69.*

Plutarque nous apprend (*b*) que le Roi Agéſilas auroit eu honte de ne pas honorer & récompenſer ſes ennemis, quand ils avoient bien fait; que quand ils étoient tombés dans quelque malheur, il étoit le premier à y compatir, & à leur marquer la part qu'il y prenoit; & s'ils le prioient de leur aider, il s'y employoit de toutes ſes forces: en quoi faiſant il gagnoit tout le monde, & s'attiroit l'affection de tous ſes Citoyens.

(*b*) *Vie d'Agéſilaus, p. 598.*

On ne peut pas porter plus loin la magnanimité à l'égard de ſes ennemis, que Dion (*c*). Héraclide & Théodore qui faiſoient profeſſion de le haïr ſouverainement, ayant été obligés de ſe remettre entre ſes mains,

(*c*) *Plutarq. Vie de Dion, pag. 679.*

lui avouerent qu'ils en avoient très-mal uſé avec lui, en le conjurant d'être meilleur à leur égard qu'ils ne l'avoient été au ſien ; qu'il étoit ſéant & convenable à Dion, qui dans toutes les autres vertus étoit au-deſſus de tous les autres hommes, de ſe montrer encore ſupérieur en magnanimité & en force pour dompter ſa colere. Les amis de Dion lui conſeilloient de ne pas épargner des hommes ſi méchans & ſi envieux, mais d'abandonner Héraclide aux ſoldats, & d'exterminer du gouvernement cet eſprit de ſédition & de cabale, qui eſt une maladie véritablement furieuſe & pire que la tyrannie ; mais Dion leur répondit, que les autres Capitaines paſſoient leur vie à s'exercer aux armes, & à apprendre le métier de la guerre ; que pour lui, il avoit paſſé un fort long tems à l'Académie à apprendre à dompter la colere, l'envie & toute opiniâtreté ; & que la marque de la victoire que l'on a remportée ſur ſes paſſions, n'eſt pas d'être doux & affable à ſes amis & aux gens de bien, mais de ſe montrer humain à ceux qui nous ont fait injuſtice, & toujours prêt à leur par-

donner ; qu'il ne cherchoit pas tant à paroître ſupérieur à Héraclide en puiſſance & en prudence, qu'en bonté, juſtice & humanité : car c'eſt en cela que conſiſte la ſupériorité véritable & ſolide ; que ſi Héraclide eſt un méchant, un perfide, un envieux, faut-il que Dion ſouille ſa vertu par un emportement de colere ? „ Il eſt vrai, „ ajouta-t-il, que les loix humaines „ déclarent la vengeance plus juſte & „ plus permiſe, que l'injuſtice que l'on „ commet le premier ; mais ſi on „ conſulte la nature, on trouvera „ qu'elles viennent toutes deux de la „ même foibleſſe ; & la méchanceté „ de l'homme, quoique difficile à dé- „ raciner, n'eſt pourtant d'ordinaire „ ni ſi brutale ni ſi indomptable, „ qu'elle ne ſe corrige & ne s'adou- „ ciſſe enfin vaincue par les bienfaits, „ ſur-tout ſi on l'attaque ſouvent avec „ des plaiſirs & des graces. « Dion pratiquant les préceptes de ſa morale, renvoya ſes ennemis ſans vouloir ſouffrir qu'on leur fît aucun mal.

Le célebre Phocion (*a*), après avoir été condamné injuſtement à la mort, chargea ſes amis de dire à ſon fils de ſa part, qu'il n'entreprît

(*a*) *Plut. Vie de Phocion, p. 758*

jamais de venger la mort de ſon père.

Il eſt parlé dans la vie de Marcellus (a) d'un Nicias, qui voulant appaiſer ce Général qui étoit fâché contre les Engiéniens, vint ſe jetter à ſes genoux, les lui embraſſa, & lui baiſant les mains en pleurant amerement, le ſupplia de vouloir avoir pitié de ſes pauvres Citoyens, commençant par ceux qui étoient ſes plus grands ennemis. Cette bonté de Nicias attendrit le cœur de Marcellus, de ſorte qu'il pardonna à la ville, & fit de grands préſens à Nicias.

(a) *Plut. Vie de Mar.* 309.

Il n'y a perſonne qui ne ſçache ce fameux apophtegme du Roi Louis XII. que ce n'eſt point au Roi de France à venger les injures faites au Duc d'Orléans. Ce que dit l'Empereur Adrien à un de ſes plus grands ennemis, auſſitôt après qu'il eut été élevé à l'Empire, ne mérite pas moins d'être célébré : „ Vous voi„ là échappé, lui dit-il (1). «

Il n'y a jamais eu de Prince comparable à Marc-Aurele du côté de la

(1) SPARTIEN, pag. 8. *Quos in privatâ vitâ inimicos habuit, Imperator tantùm neglexit, ità ut uni, quem capitalem habuerat, factus Imperator diceret : evaſiſti.*

clémence (*a*). Lorſqu'il ſçut que le rébelle Caſſius avoit été tué, il ne fit paroître aucune marque de joie ; au contraire il en témoigna de la douleur, & il ſe plaignit d'avoir perdu une occaſion de faire grace. Il ne voulut ni faire mourir, ni mettre en priſon, ni juger par lui-même aucun des Sénateurs qui s'étoient trouvés engagés dans la rébellion de Caſſius ; mais il les renvoyoit au Sénat, leur aſſignant un jour pour comparoître, comme ſi c'eût été une affaire civile & ordinaire. Tibere les auroit renvoyés au Sénat, pour les faire condamner avec plus de rigueur qu'il ne les auroit oſé condamner lui-même ; mais cette cruelle hypocriſie étoit bien éloignée de l'eſprit de Marc-Aurele : car il écrivit au Sénat, pour le prier & le conjurer d'uſer en cette occaſion plutôt d'indulgence que de rigueur ; de ne répandre le ſang d'aucun Sénateur & d'aucune perſonne de qualité, ou plutôt de qui que ce fût ; d'accorder cette gloire à ſon regne, que dans le malheur d'une rébellion perſonne n'eût perdu la vie hors de la premiere chaleur du tumulte ; » Et » je voudrois, ajouta-t-il, pouvoir

(*a*) *Tillem. Hiſtoire des Emper. t. 2. p. 380.*

» même retirer du tombeau pluſieurs » de ceux qui ſont morts : car on » n'approuve jamais qu'un Prince » venge ſes propres injures. Quand » il ne feroit rien que de juſte, il » paſſe au moins pour trop ſévere. « Il demande enſuite qu'on pardonne à la femme, au gendre & aux enfans de Caſſius, ou plutôt qu'on les traite comme innocens, puiſqu'ils n'avoient rien fait qui pût les rendre coupables, & qu'on leur laiſſe ce qu'il leur avoit donné, c'eſt-à-dire plus de la moitié du bien de leur pere & de leur mere, avec tous leurs biens meubles, & la liberté d'aller où ils voudroient, pour être par-tout des preuves vivantes de la douceur du Sénat. Il demande même généralement, que tous les Sénateurs & les Chevaliers Romains qui pourroient être coupables de la révolte, fuſſent exempts non-ſeulement de la mort & de la proſcription, mais auſſi de l'infamie, de la honte de leur faute, & de toute peine pour le préſent & pour l'avenir. Il étend cette indulgence juſqu'à ceux qui avoient été punis, voulant qu'on rappelle ceux qui avoient été relégués, & qu'on rende les biens aux proſcrits.

Il ne faut pas douter, que ce que Marc-Aurele demandoit n'ait été auſſitôt accordé par le Sénat. L'Hiſtoire en marque poſitivement l'exécution en la perſonne de Druncien, ou Druentien gendre de Caſſius : elle ajoute, que Marc-Aurele donna même aux fils des ſommes d'argent, & à leurs ſœurs des perles & d'autres préſens ſemblables ; de ſorte qu'ils vivoient dans une entiere ſûreté, non comme les enfans d'un uſurpateur, mais comme des fils de Sénateurs Romains. Il y avoit défenſe de leur faire jamais aucun reproche ſur le malheur de leur famille ; & ceux qui leur en firent, ne manquerent pas d'en être punis. Marc-Aurele les recommanda au mari de ſa Tante paternelle ; Vulcatius dit même qu'ils furent admis aux dignités. Cette bonté de Marc Aurele eſt d'autant plus remarquable, qu'on prétendoit que la femme, les enfans & le gendre de Caſſius avoient cherché à l'outrager par leurs calomnies.

Si on s'eſt tant étendu d'après M. de Tillemont ſur les effets de la clémence de l'Empereur Marc-Aurele, c'eſt que c'eſt le plus grand exemple

de modération dont il soit fait mention dans l'histoire ancienne, & qu'il est fort difficile d'en trouver de pareils, même dans l'Histoire des Princes Chrétiens. On a fort vanté l'action de Platon (a), qui se sentant irrité contre un de ses esclaves, ne voulut point le punir, parce qu'il appréhendoit que la colere ne lui fît passer les bornes de la justice. On dit la même chose d'Architas de Tarente & de Clinias (b).

Galien rapporte (c) qu'un de ses amis dans un mouvement de fureur avoit traité avec emportement ses esclaves, dont il fut si honteux quand il fut revenu en son bon sens, qu'il alla trouver Galien, & l'ayant mené dans une chambre, il se deshabilla devant lui, lui mit un fouet entre les mains, en le suppliant instamment de le châtier de son emportement. Galien ne put s'empêcher de rire de l'état où s'étoit mis son ami, qui redoubloit ses instances. Galien fut obligé de lui promettre de le satisfaire, pourvû qu'il voulût l'écouter. Alors le sçavant Médecin lui fit une remontrance sur les inconvéniens de la colere, dont son ami profita dans la suite.

Le respect pour les Loix n'a peut-

tobée. 173.

ambl. Pith. 197.

Galeni pr. a- t 6. 525.

être jamais été porté (*a*) plus loin que par Socrate : ſes amis l'avoient mis à portée de pouvoir s'évader de priſon ; il aima mieux ſubir un arrêt injuſte, que de déſobéir à la Loi qui défend à un priſonnier de ſe ſauver.

(*a*) *Plut. adv. Colob. p.* 1126.

Ariſtide aimoit tant la juſtice & la vérité (*b*), que pour rien n'eût dévoyé du droit ſentier de la juſtice, & n'eût uſé de menſonge, d'affeterie ni de tromperie, pas même en jeu ſeulement.

(*b*) *Plut. Vie d'Ariſtide, t.* 1. *p.* 319. *trad. d'Amiot.*

Il y a eu une infinité d'exemples de gens qui ſe ſont refuſés à la fortune qui ſe préſentoit à eux, perſuadés que les richeſſes étoient l'ennemi capital de la Philoſophie. Jean de Sariſbéri (*c*) en a rapporté pluſieurs. Il n'a pas oublié Socrate, qui refuſa les préſens qui lui furent envoyés par le Roi de Macédoine & par quelques Seigneurs.

(*c*) *De Nugis Curial. l.* 5. *c.* 17. *Laërce, l.* 2. *ſect.* 25.

Les Ciniques faiſoient profeſſion de mépriſer l'argent. Antiſthenes leur chef, après avoir entendu le Philoſophe Socrate, vendit ſes biens, les diſtribua publiquement, & ne ſe réſerva qu'un manteau. Diogene qui de tout ce qu'il poſſédoit, n'avoit conſervé qu'une taſſe pour boire, voyant

un enfant qui ſe ſervoit de ſa main comme d'un gobelet, la jetta à terre, pour ne plus faire uſage que de cette ſeule taſſe que la nature nous a donnée.

Les Mytilénéens ayant voulu donner à Thraſibule pluſieurs milliers d'arpens de terre, il n'en voulut recevoir que cent, parce qu'il ne lui en falloit pas davantage pour ſa ſubſiſtance. Il leur dit que c'étoit aſſez pour qu'il ne pût pas douter de leur reconnoiſſance, & qu'une plus grande quantité n'auroit fait qu'augmenter la jalouſie des envieux (1).

Artaxerxes voulant mettre dans ſes intérêts (2) Epaminondas, lui offrit

(1) CORNELIUS NEPOS, Vita Thraſibuli. *Nolite, rogo vos, mihi dare, quod multi invideant, plures etiam concupiſcant. Quare ex iſtis nolo amplius, quàm centum jugera, quæ & meam animi æquitatem, & veſtram voluntatem indicent: nam parva munera, diutina, locupletia, non propria eſſe conſueverunt.*

(2) CORNELIUS NEPOS, Vita Epaminondæ. *Nihil, inquit, opus eſt pecuniâ. Si ea Rex vult, quæ ſunt Thebanis utilia, gratis facere ſum paratus: ſin autem contraria, non habet auri atque argenti ſatis: namque orbis terrarum divitias accipere nolo pro patriæ civitate.*

de groſſes ſommes d'argent. Ce généreux Thébain répondit à ceux qui lui parloient de la part du Roi de Perſe, que la dépenſe qu'il vouloit faire pour le ſéduire étoit très-inutile; qu'il étoit prêt d'accorder au Roi tout ce qu'il demanderoit, pourvû que ſes propoſitions fuſſent compatibles avec les intérêts des Thébains; qu'autrement l'or du monde entier ne ſuffiroit pas pour l'engager à trahir ſa patrie.

Alexandre ayant envoyé cinquante talens (*a*) à Xénocrate, ce Philoſophe les refuſa, & répondit que l'argent étoit néceſſaire à un Roi, mais qu'un Philoſophe ſçavoit s'en paſſer.

(*a*) *Themiſtius, Orat.* 21. *p.* 252. *Suidas.*

Phocion s'eſt rendu célebre par quantité de vertus, entre leſquelles il poſſédoit le plus grand déſintéreſſement. Alexandre lui avoit deſtiné cent talens (*b*): cet argent porté à Athenes, Phocion demanda à ceux qui en étoient chargés pour quelle raiſon, & dans quelle vûe Alexandre le choiſiſſoit lui ſeul parmi un ſi grand nombre d'Athéniens, pour lui envoyer une ſi groſſe ſomme? C'eſt, lui répondirent-ils, qu'Alexandre vous juge ſeul honnête homme & homme de bien. Cela étant, repartit Phocion,

(*b*) *Plut. Vie de Phocion, t.* 2. *p.* 749.

qu'il me laiſſe donc paſſer pour tel, & être tel. Ces Envoyés ne laiſſerent pas de le ſuivre dans ſa maiſon, où ils virent une ſimplicité qui les ſurprit : car ils trouverent ſa femme qui pétriſſoit ; & lui-même en leur préſence alla tirer de l'eau au puits pour ſe laver les pieds. Sur cela ils le preſſoient encore davantage de recevoir le préſent du Roi, & ſe fâchoient, lui diſant que c'étoit une choſe horrible qu'étant un des principaux amis d'un ſi grand Prince, il vêcût ſi pauvrement. Dans ce moment Phocion vit paſſer un Citoyen fort pauvre, couvert d'un vieux manteau ſale & uſé : il leur demanda s'ils le jugeoient inférieur à cet homme ? A Dieu ne plaiſe, lui répondirent-ils d'abord. Cependant, continue Phocion, ce bon homme vit de beaucoup moins que moi, & il eſt content. En un mot, c'eſt en vain que je poſſéderai tant d'or, ſi je ne m'en ſers point ; & ſi je m'en ſers, je me décrierai moi-même, & je décrierai votre maître auprès de mes Citoyens. » C'eſt ainſi, ajoute » Plutarque, que cet argent retourna » d'Athenes à Alexandre, en ſervant » de preuve que le moyen d'être plus

» riche que celui qui fait un préſent » conſidérable, c'eſt de n'en avoir » que faire & ſçavoir s'en paſſer. «

Alexandre fut très-fâché de ce refus : il écrivit encore à Phocion, pour lui déclarer qu'il ne regardoit point comme ſes amis ceux qui refuſoient ſes préſens ; mais Phocion n'en fut pas plus porté à les accepter : il demanda ſeulement la liberté du Sophiſte Echecratides, d'Athénodore d'Imbre, & de deux Rhodiens accuſés de quelques crimes, & qui étoient retenus priſonniers à Sardes. Alexandre les fit délivrer ſur l'heure : envoyant enſuite Cratere en Macédoine, il lui commanda de donner à Phocion à ſon choix une de ces quatre villes d'Aſie, Cio, Gergithe, Mylaſſe ou Elée ; & de l'aſſûrer qu'il ſeroit encore plus fâché que la premiere fois, s'il le refuſoit. Malgré toutes ces inſtances, Phocion perſiſta à ne vouloir rien accepter du Roi.

Ephialtes, quoique très-pauvre, ne voulut (*a*) jamais recevoir dix talens de ſes amis. » Quand je les » aurai reçus, leur dit-il, tout ce » que vous me demanderez il faudra » que je vous l'accorde, ſinon vous

(*a*) *Ælien, Var. Hiſt. l.* 11. *c.* 9.

» me regarderez comme un ingrat. »

L'amour de la ſageſſe engagea Rogatien (*a*) un des premiers Seigneurs de Rome, de ſe défaire de ſes biens; de renvoyer ſes domeſtiques, pour n'être occupé que du déſir de la perfection. Publius Carpus cité par Jean de Saliſbéri (1) ſoutenoit, que les riches étoient plus à plaindre que les pauvres, puiſqu'ils avoient plus d'obſtacles à vaincre pour parvenir à la ſageſſe; ce qui s'accorde parfaitement avec l'oracle prononcé par Jeſus-Chriſt, lorſqu'il a décidé que les riches entreroient difficilement dans le Royaume des Cieux (*b*).

(*a*) *Porph. Vie de Plotin, c. 7.*

(*b*) *Math. ch. 19. verſ. 23. & 24.*

La tempérance a été portée juſqu'à la ſuperſtition par les Pithagoriciens. On aſſûre (*c*) que Pithagore ne mangeoit ordinairement que du miel. On a dit la même choſe d'Ariſtide, d'Epaminondas, de Phocion & de Phormion. Les premiers Romains vivoient dans la frugalité la plus parfaite; ceux qui étoient conſtitués dans les plus grandes dignités, ſe contentoient de légumes.

(*c*) *Athénée, l. 10. p. 419.*

(1) JOANNES SARISBERIENSIS, de Nugis Curialium, lib. 5. cap. 17. *Ut ergò Publius*

C'eſt être bien perſuadé que la chaſteté eſt une vertu eſſentielle, que de ſe déchirer le viſage de peur de tenter les femmes, comme cela eſt arrivé à Spurinna (*a*), qui eut recours à ce moyen pour mettre fin aux déſirs des femmes, à qui ſon excellente beauté donnoit des tentations continuelles.

(*a*) *Valere Max l. 4 c. 5. Mamert. p. 286. dans les Panegyr. veter.*

Le fils de Marcia, ſans ſe traiter ſi cruellement, n'étoit pas moins chaſte. „ C'étoit, dit Séneque, un „ jeune homme d'une beauté admi- „ rable; & quoiqu'il vêcût au milieu „ des femmes qui ne cherchent qu'à „ ſéduire les hommes, il ne donna „ d'eſpérance à aucune. Quelques- „ unes porterent l'effronterie juſqu'à „ vouloir le tenter; il rougit, comme „ ſi c'étoit un péché de plaire (1). «

Perſonne ne ſe poſſéda mieux dans les occaſions les plus ſéduiſantes, que

Carpus ait, divites pauperibus miſeriores ſunt, eo quòd à ſapientiâ longiùs abſunt.

(1) SENECA, Conſol. ad Marciam, cap. 24. *Adoleſcens rariſſimæ formæ in tam magnâ mulierum turbâ viros corrumpentium nullius ſpei ſe præbuit; & cum quarumdam uſque ad tentandum perveniſſet improbitas, erubuit, quaſi peccaſſet, quòd placuerat.*

le Philoſophe Xénocrate. Il vivoit dans la plus grande chaſteté (*a*), & c'étoit une ſuite de ſes principes de morale. Ses amis voulurent éprouver, ſi on ne pourroit pas l'engager à s'écarter de ſon ſyſtême : un jour qu'il s'étoit couché après avoir bû un peu plus qu'à ſon ordinaire, ils envoyerent chercher la fameuſe Phryné, à qui ils perſuaderent de ſe coucher auprès de lui. Elle mit tout en uſage pour triompher de la continence de Xénocrate ; mais toutes ſes tentatives furent inutiles.

(*a*) *Valere Maxime, l. 4. c. 3.*

Lamia (*b*) à qui des Rois faiſoient la cour, étant devenue épriſe de Théodore joueur de flute, lui fit entendre ſa paſſion ; mais il ne voulut pas ſeulement la voir.

(*b*) *Ælien, V. Hiſt. lib. 12. c. 17.*

Caton d'Utique (*c*), avant d'être marié, n'eut point de commerce avec aucune femme.

(*c*) *Plut. Vie de Cat. p. 762.*

L'Empereur Julien ſe diſtingua par ſon amour pour la chaſteté. Ammien aſſûre (1) qu'après avoir perdu ſa

(1) AMMIEN MARCELLIN, liv. 25. pag. 423. *Et primùm ità inviolatâ caſtitate enituit, ut poſt amiſſam conjugem nihil unquam venereum agitaret, illud advertens, quod apud Platonem legitur, Sophoclem Tragœdiarum*

femme,

femme, il ne s'occupa plus des plaiſirs de l'amour ; qu'il faiſoit ſouvent attention au diſcours du Poëte Sophocle, qui étant déja d'un âge avancé, & ayant été interrogé s'il étoit encore en commerce avec les femmes, avoit répondu qu'il étoit trop heureux d'être délivré de la tyrannie de l'amour. Et pour ſe confirmer dans la réſolution qu'il avoit priſe de vivre chaſtement, il ſe rappelloit ſouvent cette réflexion du Poëte Bacchilide, que la pudicité éleve l'ame. Il s'étoit tellement préſervé du vice oppoſé à cette vertu, que les Officiers qui

ſcriptorem ætate grandævum interrogatum, ecquid adhuc fœminis miſceretur, negantem id adjeciſſe, quòd gauderet harum rerum amorem ut rabioſum quendam effugiſſe dominum & crudelem. Item ut hoc propoſitum validiùs confirmaret, recolebat ſæpe dictum Lyrici Bacchilidis, quem legebat jucundè, id aſſerentem, quòd ut egregius pictor vultum ſpecioſum effingit, ità pudicitia celſiùs conſurgentem vitam exornat. Quam labem in adulto corpore juventutis ità cautè vitavit, ut ne ſuſpicione quidem tenus libidinis ullius vel ulterioris vitæ miniſtris incurſaretur, ut ſæpe contingit. Hoc autem temperantiæ genus creſcebat in majus, juvante parcimoniâ ciborum & ſomnii, quibus domi foriſque tenaciùs utebatur.

avoient été les plus à portée de connoître l'intérieur de ſa maiſon, ne l'avoient jamais ſoupçonné d'aucune faute contre la pureté; & afin de s'entretenir dans cette continence, il mangeoit peu, & ne dormoit gueres.

(a) *Suidas.*

Le Philoſophe Sérapion (*a*) ne voulut jamais dans le cours de toute ſa vie goûter les plaiſirs de l'amour. Les Gimnoſophiſtes (*b*) renonçoient même au mariage. Actuellement encore il y a des Bramines, que le déſir de la perfection empêche de ſe marier. Il eſt parlé dans l'Hiſtoire des Chinois d'une très-belle fille, qui avoit été offerte par ſon pere à l'Empereur Cheus, & qui aima mieux mourir que de ſatisfaire les déſirs de ce Prince.

(b) *Auguſt. de Civ. Dei, l. 15. c. 20. Strom. Clement. Alex. l. 3. p. 451. Roger, pag. 28. Schouten. p. 226. t. 7. Voyag. des Hollandois. Martinius, p. 92.*

Il y a eu des Philoſophes, qui ont été perſuadés qu'un mari ne devoit avoir commerce avec ſa propre femme que dans l'intention d'avoir des enfans. Théoſebius (*c*) qui étoit dans ce principe, ne pouvant pas avoir de poſtérité de ſa femme, lui propoſa de vivre chaſtement ou de diſſoudre leur mariage; elle accepta le premier parti.

(c) *Damaſcius, dans Photius, p. 1037.*

Quelques jeunes gens ont mieux aimé mourir, que de ſe livrer aux déſirs honteux des Princes, qui ne craignoient point de violer les loix de la nature. Ecoutons à ce ſujet Plutarque (*a*). » Il eſt juſte, dit-il, de ne » pas paſſer ſous ſilence la vertu & » la ſageſſe admirable de Démocles. » C'étoit un jeune homme qui n'étoit » point encore parvenu à l'âge de » l'adoleſcence. Démétrius fut bien- » tôt informé de ſa grande beauté » que ſon ſurnom ſeul dévoiloit : car » on l'appelloit le beau Démocles. Il » le fit ſolliciter par ſes Emiſſaires, » qui n'oublierent rien pour le ga- » gner par les plus grandes offres, » ou pour l'intimider par les plus » affreuſes menaces ; mais il réſiſta à » tout, & il prit le parti de n'aller » plus que dans une étuve particu- » liere pour s'y baigner. Démétrius » l'ayant fait obſerver, prit ſi bien » ſon tems, qu'il entra dans cette » étuve où il ſe trouva ſeul avec lui. » Le jeune homme ſe voyant ſans » aucun ſecours, & hors d'état de ré- » ſiſter à la violence de Démétrius, » ôta le couvercle de la chaudiere où » l'on faiſoit bouillir l'eau pour le

(*a*) *Vie de Démétrius*, p. 899.

» bain, & ſe jetta dans l'eau bouil-
» lante où il fut étouffé, indigne certes
» d'une ſi malheureuſe cataſtrophe,
» mais ayant des ſentimens & des pen-
» ſées très-dignes de ſa beauté & de ſon
» pays. « Si l'on en croit Plutarque, le même Hiſtorien nous a conſervé un jugement de Marius (a) qui lui fit beaucoup d'honneur. » Mais ce qui plaiſoit plus aux Troupes, dit-il, c'étoit ſa droiture dans ſes jugemens; » & en voici une belle preuve. Il » avoit avec lui un Neveu appellé » Caius Luſius, Capitaine d'une Com-» pagnie d'hommes d'armes. Il avoit » le vice d'aimer les beaux garçons. » Etant donc devenu amoureux d'un » jeune homme appellé Trébonius, » qui étoit dans ſa Compagnie, il le » ſollicita pluſieurs fois, & tâcha de » le ſéduire; mais il n'en put jamais » rien obtenir. Enfin laſſé de ſes re-» fus, une nuit il lui envoya par un » de ſes domeſtiques un ordre de le » venir trouver ſur l'heure. Le jeune » homme y alla. Il ne fut pas plutôt » dans la tente de Luſius, que celui-» ci ſe mit en devoir de le forcer; » ce que voyant Trébonius, il tira ſon » épée, & le tua. Ceci ſe paſſa pen-

(a) *Vie de Marius, p.* 413.

» dant l'abſence de Marius. A ſon
» retour dans le camp il apprit la
» mort de ſon Neveu ; & en même
» tems il fit citer Trébonius pour ve-
» nir être jugé devant lui. Beaucoup de
» gens ſe préſenterent pour l'accuſer,
» & perſonne ne ſe préſenta pour le
» défendre. Le jeune homme ne ſe
» découragea point : il s'avança har-
» diment, raconta ce qui s'étoit paſſé,
» & nomma pluſieurs témoins, qui
» ſçavoient & avoient vû que Luſius
» l'ayant ſollicité pluſieurs fois de
» répondre à ſon infâme déſir, il
» l'avoit toujours refuſé, & que lui
» ayant ſouvent offert de grands dons,
» il les avoit toujours rejettés, préfé-
» rant l'honnêteté aux richeſſes. Ma-
» rius ravi & plein d'admiration, com-
» manda qu'on lui apportât la cou-
» ronne dont les Romains récom-
» penſoient les plus grands exploits ;
» & l'ayant priſe, il couronna lui-
» même Trébonius, comme ayant
» fait une très-belle action dans un
» tems, qui demandoit de grands
» exemples. La nouvelle de ce juge-
» ment portée à Rome n'aida pas
» peu Marius à lui faire obtenir ſon
» troiſiéme conſulat. «

Philoſtrate rapporte (*a*), que ſon Héros Apollonius ayant été ſollicité par le Gouverneur de Cilicie qui en étoit devenu amoureux, le refuſa avec mépris & colere, malgré les menaces de mort que lui faiſoit ce Magiſtrat emporté.

(*a*) *Vie d'Apollon. l. 1. c. 12.*

Pluſieurs Anciens portoient l'amour de la chaſteté juſqu'au point, que lorſqu'ils entendoient dire quelque choſe qui bleſſoit la pureté, ils abandonnoient la compagnie. C'eſt ce qu'on rapporte (*b*) de Clitomaque. On aſſûre (*c*) qu'Héraiſce avoit mal à la tête dès qu'il appercevoit que les diſcours d'une femme paſſoient les bornes de la modeſtie. On faiſoit (*d*) un jour des queſtions obſcenes à Xénocaris; il ne fit aucune réponſe. On lui demanda la raiſon de ſon ſilence: „ C'eſt ainſi, dit-il, qu'il me convient de répondre à de telles demandes. «

(*b*) *Ælien, Var. Hiſt. l. 3. c. 30.*

(*c*) *Damaſcius, dans Photius, p. 1049.*

(*d*) *Recueil de Max. & d'Antoine, p. 74.*

Enfin il n'y a pas juſqu'au mépris de la gloire, dont il n'y ait des exemples. „ Ariſtide, dit (*e*) Plutarque, étoit d'une vertu & d'une probité conſommée: il ne cherchoit „ dans ſon miniſtere, ni la faveur du „ peuple, ni ſa propre gloire; il alloit

(*e*) *Plut. Vie d'Ariſ. p. 320.*

» toujours à ce qu'il y avoit de meil-
» leur, de plus ſûr & de plus juſte.
» Cette réputation étoit ſi bien éta-
» blie, que le jour que l'on joua la
» piece d'Eſchile intitulée les ſept
» Chefs contre Thebes, lorſque l'Ac-
» teur récita ces vers, que le Poëte a
» faits à la louange d'Amphiaraus,

Il ne veut pas paroître homme de bien,
Mais l'être véritablement,

» Tout le monde en même tems jetta
» les yeux ſur Ariſtide, comme ſur
» celui à qui cette grande louange
» convenoit. «

On a vû des Généraux Romains refuſer le triomphe par modeſtie. C'eſt ce que fit Q. Fabius, au ſujet duquel Tite-Live remarque, que ce refus lui fit plus d'honneur que le triomphe, & que le mépris de la gloire eſt plus glorieux que les honneurs mêmes que l'on refuſe (1). Caton d'Utique (*a*) eut à Rome la même réputation qu'Ariſtide eut dans la Grece; il paſſa

(*a*) *Plut. Vie de Cat. p.* 768.

(1) TITUS LIVIUS, lib. 2. *Omni actâ triumpho depoſitus triumphus clarior fuit: adeò ſpreta in tempore gloria interdum cumulatior redit.*

pour n'avoir jamais eu d'autres motifs de ſes actions que ſon devoir. Les Brachmanes (a), ſuivant le rapport de Damis, faiſoient profeſſion de haïr l'ambition & la vaine gloire.

(a) *Philoſt. Vie d'Apol. l. 3. c. 15.*

CHAPITRE

CHAPITRE XXXVI.

QU'IL N'Y A EU CHEZ LES PAYENS AUCUN HOMME PARFAIT.

I. *Examen de la Vie de Pithagore.*
II. *D'Ariſtide.*
III. *De Socrate.*
IV. *De Platon.*
V. *De Xénophon.*
VI. *D'Ariſtote.*
VII. *De Dion.*
VIII. *De Phocion.*
IX. *De Timoléon.*
X. *De Caton le Cenſeur.*
XI. *De Caton d'Utique.*
XII. *De Brutus.*
XIII. *De Séneque.*
XIV. *D'Apollonius.*
XV. *De Tite-Antonin.*
XVI. *De Marc-Aurele.*

UNE grande preuve de la foibleſſe de la nature humaine, eſt que de tous ceux qui n'ont point été ſecourus par la grace, il n'y en a aucun que l'on puiſſe regarder comme ayant été parfaitement vertueux. Ceux qui ont

le plus approché de la ſageſſe, ont à la vérité, en de certaines occaſions, fait des actions louables ; mais ſi on entre dans le détail de leur vie, ils ſe trouveront coupables de très-grands vices : ce que nous allons juſtifier par l'examen ſuivant.

I. Examen de la vie de Pithagore.

I. Pithagore (a) réunit à la plus exceſſive ſuperſtition, la plus grande fourberie : il s'initia aux myſteres de Tyr, de Bible & de Libetere ; il ſacrifioit à toutes les fauſſes Divinités ; il fit bâtir un temple aux Muſes ; il inſpira à ſes Diſciples du reſpect pour un Cocq blanc. Mais ſon plus grand crime eſt d'avoir voulu faire croire qu'il étoit né d'une ſemence plus diſtinguée que le reſte des hommes, d'avoir voulu paſſer pour Dieu, d'avoir avancé les menſonges les plus abſurdes & les plus impudens pour autoriſer ſon ſyſtême ſur la Métempſycoſe. Il diſoit qu'il ſe ſouvenoit d'avoir été Euphorbe au ſiége de Troyes (1), enſuite Ethalide, puis Hermotime,

(a) *Iambl. Vie de Pith. c. 28. n. 146. c. 5. n. 7. c. 28. n. 152. Porph. Vie de Pith. n. 17. Laërce, l. 8. ſ. 13. Iambl. c. 9. n. 45. Plut. Sympoſ. l. 4. p. 670. Élien, Var. Hiſt. l. 4. c. 17. Iambl. c. 19. n. 92. c. 14. n. 63. Porphyre, n. 26. Laërce, l. 10. ſect. 4. & 6.*

(1) OVIDIUS, Métam. 15. vers 160.

Ipſe ego, nam memini, Trojani tempore belli
Panthoïdes Euphorbus eram, cui pectore quondam
Hæſit in adverſo gravis haſta minoris Atridæ :

enfin Pyrrhus, un Pêcheur de Délos. Lorſqu'il débitoit de pareils contes, il falloit, comme le remarque Lactance, qu'il prît ſes Auditeurs pour des enfans (1).

On ſçait encore d'autres particularités de la vie de Pithagore, qui prouvent qu'il y a eu peu d'auſſi grands fourbes. Hermippe (*a*) rapporte qu'il s'étoit fait une maiſon ſoûterraine, dans laquelle il ſe cacha pendant quelque tems; & en étant ſorti fort maigre, il feignit qu'il revenoit des enfers. Le même Auteur écrit (*b*) qu'un des amis de Pithagore

(*a*) *Laërce. l.* 8. *f.* 41.

(*b*) *Joſeph. cont. Appionem, l.* 1. *p.* 1046.

Agnovi clypeum lava geſtamina noſtra
Nuper Abanteis templo Junonis in Argis.

(1) LACTANTIUS, de falſâ Sapientiâ. lib. 3. cap. 18. *O miram, & ſingularem Pythagoræ memoriam! O miſeram oblivionem noſtrûm omnium, qui neſciamus, qui antè fuerimus! Sed fortaſſe vel errore aliquo, vel gratiâ ſit effectum, ut ille ſolus lethæum gurgitem non attigerit, nec oblivionis aquam guſtaverit. Videlicet ſenex vanus, ſicut otioſæ aniculæ ſolent, fabulas tanquam infantibus credulis finxit. Quòd ſi bene ſenſiſſet de iis, quibus hæc locutus eſt, ſi homines eos exiſtimaſſet, nunquam ſibi tam petulanter mentiendi licentiam vindicaſſet. Sed deridenda eſt hominis leviſſimi vanitas.*

étant mort, ce Philoſophe chercha à perſuader que l'ame de cet ami venoit ſouvent lui rendre viſite.

II. Examen de la vie d'Ariſtide.

II. L'Hiſtoire accuſe Ariſtide le Juſte d'amours abominables. Ariſton (a) a écrit, que l'amitié entre Thémiſtocle & Ariſtide nâquit de l'amour, & que de-là elle ſe porta aux plus grands excès : car étant devenus tous deux amoureux du jeune Stéſileus de l'Iſle de Céos, dont la beauté & la bonne mine éclatoient par-deſſus tous les enfans de ſon âge, ils ne purent ſupporter modérément leur paſſion, & conçurent l'un contre l'autre une jalouſie ſi violente, qu'elle ne paſſa pas même avec la beauté de l'enfant ; mais comme ſi elle n'avoit été pour eux que comme un prélude, & comme une eſpece d'exercice & de préparation, ils ſe jetterent auſſitôt dans le gouvernement de la République, ainſi piqués l'un contre l'autre, & tout échauffés encore du feu de leur premier combat.

(a) *Plut. Vie d'Ariſt. t. 1. p. 319.*

III. Examen de la vie de Socrate.

III. Quoique Socrate ait été déclaré le plus ſage de tous les hommes par l'oracle d'Apollon (b), quoique ſa vie, ſi l'on en croit Xénophon, ne ſoit pas celle d'un mortel, il s'en faut

(b) *Plato, Apol. t. 1. p. 21. Laërce, l. 2. f. 37.*

cependant beaucoup qu'il ait approché de la perfection. Trois grands défauts déparent cette belle vie : il étoit voluptueux, ſuperſtitieux, & le meilleur ami des gens les plus vicieux. Il avoit deux femmes (*a*), & il n'étoit pas encore content ; il faiſoit encore uſage des courtiſannes : auſſi s'appelloit-il l'eſclave de l'amour.

S'il étoit plus éclairé que les autres hommes ſur la nature de Dieu, il ne profita point de ſes connoiſſances pour réformer ſon culte : il adoroit les Dieux des Athéniens ; il prenoit part aux fêtes ſacrées de ſon pays ; & c'eſt en prouvant qu'il avoit la même religion que les Athéniens (*b*), que Xénophon prétend le juſtifier. Ses dernieres actions prouvent qu'il fut ſuperſtitieux juſqu'au dernier moment. Il adreſſe ſes prieres aux Dieux en mourant, il charge ſes amis de ſacrifier un cocq à Eſculape ; il avoit une dévotion particuliere pour Apollon, en l'honneur duquel il fit un hymne.

Je ne dirai rien de ce Dieu familier avec lequel Socrate ſe vantoit ir commerce : car quoique les ns ayent crû qu'il vouloit dire it en liaiſon avec

Etre intelligent d'une nature ſupérieure à celle de l'ame humaine, il s'eſt trouvé depuis peu des Sçavans qui ont prétendu pouvoir donner un ſens raiſonnable aux expreſſions de Socrate. Enfin ce Philoſophe a été dans la plus grande liaiſon avec les gens les plus vicieux.

Il n'y a gueres eu d'homme qui ait réuni dans un dégré ſupérieur les grands vices & les grands talens, comme Alcibiade. Sans entrer dans le détail de ſa vie, je me contenterai de remarquer qu'il n'y a point lieu de douter (*a*) qu'il n'ait brûlé d'un feu impur pour les beaux garçons, & qu'il ne ſe ſoit livré lui-même à cet horrible amour; ce qui a fait dire à Bion (*b*), que lorſqu'Alcibiade étoit fort jeune, il éloignoit les hommes des femmes, & qu'enſuite il éloigna les femmes des hommes. Cependant cet homme ſi vicieux étoit le meilleur ami de Socrate, & leur union alloit juſqu'à coucher enſemble (*c*). Il n'y a pas ſujet de s'étonner, qu'une ſi grande liaiſon avec un homme tel qu'Alcibiade ait fait ſoupçonner aux Athéniens que leur amitié n'étoit pas innocente. Cependant je n'inſiſterai

(*a*) *Plut. Vie d'Alcibiade, pag. 192.*

(*b*) *Laërce, l. 4. ſ. 49.*

(*c*) *Voyez Sympoſion. Arrien, ſur Epict. l. 2. c. 18. Luciani Amores, p. 683.*

pas davantage ſur ce ſujet, puiſque Socrate (*a*) a toujours proteſté, que la beauté du corps n'entroit pour rien dans ſon amitié; mais on auroit raiſon de demander ce qu'il trouvoit ſi digne de lui dans l'eſprit d'un jeune homme porté aux plus grand vices, & dont toute la vie n'eſt qu'une ſuite de débauches, de perfidie & de corruption.

(*a*) *Athén. l. 5. p. 219. Alcibiade 1. p. 131.*

Ariſtoxene a accuſé Socrate (*b*) d'avoir été trop aimé par Archélaus. On peut lui reprocher d'avoir parlé de l'amour des garçons en termes peu honnêtes (*c*). Ce ſera toujours un ſujet de ſurpriſe, de voir un homme qui fait profeſſion de la plus haute ſageſſe, être infiniment lié avec les plus fameuſes courtiſannes. On ſçait (*d*) qu'il fut un des meilleurs amis d'Aſpaſie; que Diotime lui apprit ce qui regardoit l'amour, & qu'après s'être crû bien inſtruit, il fut conférer avec la courtiſanne Théodote ſur les moyens de triompher des hommes.

(*b*) *Laërce, l. 2. ſ. 18.*

(*c*) *Voyez le Charmid. p. 155.*

(*d*) *Plut. Vie de Périclès, p. 175. Harmaſianacte, dans Athénée, l. 13. p. 597. Convivium, p. 201. & 177. Plat. Xénophon, Mem. l. 3. p. 784.*

IV. Platon eut les mêmes défauts que Socrate. Plus on vantera ſes connoiſſances, plus on donnera de force aux reproches qu'on peut lui faire, d'avoir découvert la fauſſeté du culte

IV. Examen de la vie de Platon.

public, & cependant d'avoir agi de même que la multitude. Il avoit (*a*) un reſpect particulier pour Apollon & pour Bacchus: quand il s'agit de régler le culte divin, il oublie le vrai Dieu, & il n'eſt occupé que des fauſſes Divinités, ainſi que S. Auguſtin le lui a reproché (1).

(*a*) *Laërce, l. 3. f. 23. Plat. de Rep. l. 4. p. 427. Olimpiodore, p. 584.*

Ses plus grands partiſans (*b*) ſont obligés de convenir, qu'il a donné dans des excès contraires à la pudeur. On a encore des vers qu'il fit pour une Courtiſanne de Colophon nommée Archéanaſſe, qu'il aimoit lorſqu'elle étoit déja vieille : les voici tels qu'ils ont été traduits par M. de Fontenelle dans ſes Dialogues des Morts :

(*b*) *Dacier, Vie de Platon, p. 41.*

L'aimable Arqueanaſſe a mérité ma foi :
Elle a des rides ; mais je voi
Une troupe d'amours ſe jouer de ſes rides.
Vous qui la pûtes voir avant que ſes appas
Euſſent du cours des ans reçu ces petits vuides,
Ah ! que ne ſouffrites-vous pas !

Platon aima encore une autre Cour-

(1) AUGUSTIN. de Civit. Dei, lib. 8. c. 12. *Sed hi omnes, & cæteri ejuſmodi, & ipſe Plato, Diis plurimis eſſe ſacra facienda cenſuerunt.*

tiſanne appellée Xantippe; & il tâcha de la ſéduire par ces lieux communs de cette morale corrompue dont nos Auteurs d'Opéra ont fait un ſi fréquent uſage; que la beauté eſt une fleur qui paſſe très-promptement; que ſi on ne ſe hâte d'aimer, on perd inutilement ſa jeuneſſe, & que la vieilleſſe vient à grands pas pour ravir tous nos beaux jours & tous nos plaiſirs. Dans les vers qu'il faiſoit pour les jeunes hommes qu'il aimoit, il s'exprime, ainſi qu'en convient M. Dacier lui-même, en des termes que le feu ſeul de la Poëſie ne ſçauroit inſpirer. Il écrit à Dion: „ Tu rends mon ame folle d'amour. « Il dit à After qu'il voudroit être le Ciel, afin d'être tout yeux pour le regarder; & il s'explique d'une maniere plus licentieuſe encore en parlant à Agathon. M. de Fontenelle (*a*) a mis en vers François ceux que Platon a faits pour ce dernier; mais il en a fait une femme.

(*a*) *Dialog. des Morts.*

Lorſqu'Agathis par un baiſer de flamme
Conſent à me payer des maux que j'ai ſentis,
Sur mes levres ſoudain je ſens venir mon ame,
Qui veut paſſer ſur celles d'Agathis.

Une de ses maximes étoit (a) qu'il devoit être permis à ceux qui avoient fait quelque belle action, d'embrasser ceux qui leur plaisoient davantage. Quoique ces embrassemens en soi soient innocens, ils étoient suspects en Grece, & ils ne devoient point être conseillés par un Sage dans un pays, où malheureusement les jeunes hommes avoient tant de penchant pour un crime auquel ces familiarités conduisoient.

(a) *Plut. de liber. educ. t. 2. p. 11.*

V. Examen de la vie de Xénophon.

V. Xénophon fut extrêmement superstitieux (b). On le voit souvent sacrifier aux Dieux & consulter les entrailles : il loue Licurgue d'avoir eu recours à l'Oracle de Delphe, & il y a recours lui-méme ; il bâtit un temple à Diane. On l'accuse d'avoir trop aimé Clinias.

(b) *Xenoph. de Expedit. Cyri, l. 7. p. 418. l. 5. p. 359. Lacedem. Rep. pag. 683. Laërce, l. 2. s. 50. de Exped. Cyri, l. 5. p. 350. l. 6. p. 372. Laërce, l. 2. s. 48. & la Note d'Aldobrandin.*

VI. Examen de la vie d'Aristote.

VI. Aristote ne mérita jamais de passer pour vertueux. On lui reprocha dans une piece que l'on fit contre lui, ses débauches (1). Il y a certainement

(1) Dans DIOG. LAERCE, Edit de Ménage, tom. 2. pag. 186. & 20.

σμικρὸς, φαλακρὸς, τραυλὸς ὁ Σταγειρίτης,
λάγνος, προγάστωρ, παλλακαῖς συνημμένος,
ἀναλφάβητος ὑπὸ Στιχογράφος
ἄνους, ἄφρων, ἄγροικος, αὐθάδης, λάλος.

de la paſſion dans ſes vers; mais cependant l'Hiſtorien Timée (*a*) l'accuſe d'avoir eu les mêmes défauts, & ſurtout d'avoir été très-gourmand. On a prétendu qu'il n'avoit point été cruel à Hermias, & qu'il avoit eu un fils de la Courtiſanne Erpylide (*b*).

Platon ſe brouilla avec lui (*c*), parce qu'Ariſtote aimoit trop le faſte & la magnificence; ce que Platon trouvoit indigne d'un Philoſophe. Mais ce qui prouve en même tems ſon impiété & ſon peu de connoiſſance des premiers principes de la Religion, c'eſt que ſa femme étant morte, il lui ſacrifia de la même maniere que les Athéniens ſacrifioient à Cérès, ſuivant le témoignage d'Ariſtocles & de Lycon cités par Théodoret (*d*). On aſſûre (*e*) qu'il ſacrifia auſſi à Hermias. Au reſte ne diſſimulons pas, qu'Apellicon avoit travaillé pour juſtifier Ariſtote; mais le tems qui nous a conſervé ſes accuſations, nous a enlevé les réponſes que l'on y faiſoit (*f*).

VII. Dion fut conſtamment un des plus grands hommes de l'Antiquité (*g*); on ne peut lui reprocher, que d'avoir adoré avec ſuperſtition

(*a*) *Excerpt. ex Polybio*, p. 46.

(*b*) *Laërce*, t. 2. p. 202. *Athénée*, l. 13. p. 689.

(*c*) *Ælien*, *Var. Hiſt.* l. 3. c. 19.

(*d*) *Therap. ſerm.* 7. p. 599. t. 4.

(*e*) *Lucien Eunuchus*, p. 527.

(*f*) *Euſeb. Prepar. Ev.* l. 4. ſect. 2. p. 967.

VII. Examen de la vie de Dion.

(*g*) *Plutarq. Vie de Dion*, t. 1. p. 966.

des Dieux dont il connoiſſoit la vanité, & d'avoir été l'ami intime & le conſeil d'un très-méchant homme: car ſi l'on en croit Cornelius Nepos, c'étoit le bras droit de Denys le Tyran (1).

VIII. Examen la vie de ocion.

VIII. Phocion eut de grandes qualités : ſon déſintéreſſement étoit parfait : il aimoit ſincérement le bien de ſa patrie, & il avoit toutes les vertus qui forment le grand citoyen ; mais il n'eut jamais connoiſſance de ce grand principe que la Religion Chrétienne a ſi bien dévéloppé, & que Saint Auguſtin a expliqué avec tant de lumiére, qu'il n'y eut jamais de vraiment bonnes actions, que celles qui ſont rapportées à Dieu, & qui ſont faites en vûe de lui plaire (2).

IX. Examen la vie de imoléon.

IX. Timoleon ne fut en rien inférieur à Phocion : on peut lui reprocher le même oubli de la Divinité,

(1) CORNELIUS NEPOS, in Vitâ Dionis. *Erat intimus Dyonisio priori. . . . . Ejus conſilio multùm movebatur tyrannus . . . . . Legationes verò omnes, quæ eſſent illuſtriores, per Dionem adminiſtrabantur.*

(1) AUGUSTINUS, de Fide & Operibus, cap. 7. tom. 6. pag. 170. *Quidquid enim homo veluti rectè fecerit, niſi ad pietatem, quæ ad Deum eſt, referatur, rectum dici non oportet.*

commun à la vérité à tout ce que le Paganiſme a produit de plus vertueux. La mort de ſon frere eſt une preuve, que l'amour de ſa patrie l'emportoit dans ſon cœur ſur les liaiſons du ſang; mais la conduite qu'il tint après cette grande action, en diminue le mérite. Il devoit bien s'attendre à n'être pas approuvé de tout le monde; c'eſt le ſort de ceux qui hazardent des entrepriſes extraordinaires : cependant les reproches que quelques-uns lui en firent, lui cauſerent un tel chagrin (*a*) que confus & troublé, il avoit réſolu de renoncer à la vie & de ſe laiſſer mourir en s'abſtenant de manger; ce qu'il auroit exécuté, ſi ſes amis l'euſſent abandonné à ſon déſeſpoir.

(*a*) *Plut. Vie de Timol. p. 239. Cor. Nepos.*

C'eſt par-là que Plutarque (*b*) dans la comparaiſon qu'il fait de Paul-Emile avec Timoleon, met le premier audeſſus du ſecond. » Et à cet » égard, dit-il, Paul-Emile paroît » plus parfait que Timoleon : car dans » une grande calamité, & dans la » douleur extrême que lui cauſoit la » perte de ſes enfans, on ne le vit » jamais ni plus petit, ni moins ferme que dans ſa plus grande proſ» périté; au lieu que Timoleon, après

(*b*) *Plut. p. 277.*

» avoir fait contre ſon propre frere » un exploit d'une généroſité non » commune, ne put jamais s'affer- » mir par ſa raiſon contre ſa douleur, » mais abbatu par la triſteſſe & par » le repentir, il fut vingt ans entiers » ſans oſer ſe montrer dans les tri- » bunaux & dans les aſſemblées du » Peuple. Or, ajoute Plutarque, il » faut avoir honte de tout ce qui eſt » honteux, & le fuir; mais de crain- » dre & d'éviter avec tant de ſoin » toute ſorte de blâme, c'eſt la mar- » que d'un eſprit qui n'a ni force ni » grandeur. «

) *Vie*, Plutarque lui fait un crime (*a*) d'a-
52. voir contribué à la mort de la femme & des filles d'Icetas, qui n'avoient aucune part aux crimes de ce tyran; » Et il me paroît, dit Plutar- » que, que de toutes les actions de » Timoléon, c'eſt la plus cruelle & » la plus blâmable : car toute la haine » de ce jugement doit retomber ſur » lui, n'y ayant aucune apparence » que ces pauvres femmes euſſent été » condamnées, s'il avoit voulu l'em- » pecher. «

X. Caton le Cenſeur réunit de grands vices avec de grandes vertus.

X.
men de
ie de Ca-
le Cen-
r.

Son amour pour l'argent étoit exceſſif (a), & lui faiſoit faire des actions honteuſes : il vendoit toutes les eſclaves qui avoient vieilli chez lui, comme le lui a reproché Plutarque; moyennant de l'argent, il permettoit à ſes eſclaves d'avoir commerce avec les femmes qui étoient à ſon ſervice, de ſorte que ſa maiſon reſſembloit à un lieu de proſtitution. Il crioit beaucoup contre l'uſure : cependant il étoit grand uſurier. Il diſoit que l'homme admirable, l'homme divin & digne d'une gloire immortelle, étoit celui qui en mourant fait voir dans ſes livres de compte qu'il a acquis plus de bien qu'il n'en a hérité de ſes peres. Il ſentoit bien le ridicule qu'il y a de chercher la louange : cependant c'étoit l'homme du monde qui ſe louoit le plus volontiers, juſques-là que lorſqu'on reprenoit les fautes de quelques citoyens, il avoit coutume de dire : » Ils ſont excuſables; car » ils ne ſont pas des Catons. «

(a) *Plut.* p. 338. & *ſuiv.*

On a prétendu qu'il avoit pour le vin un peu plus de goût qu'il ne convient à un homme ſage ; Horace (1)

(1) Odes, liv. 3. Ode 15.
Narratur & priſci Catonis

(a) *Plut.* p. 350. l'a assûré. Il fut incontinent (b) même jusques dans sa vieillesse. Il entretenoit un commerce secret avec une jeune esclave ; mais quelque mystere qu'il y apportât, son fils & sa bru s'en apperçurent, & en furent très-scandalisés. Il avoit de l'indulgence pour ceux qui alloient dans des lieux de débauche ; il conseilloit même aux jeunes gens d'y aller, pour ne pas attenter à l'honneur des femmes mariées (1). Enfin il étoit plein de l'es-

(b) *Plut.* p. 344. prit de vengeance (b). Ayant un jour rencontré un jeune homme qui avoit obtenu un jugement contre un ennemi de son pere, il l'embrassa, & lui dit : » Voilà les sacrifices mor» tuaires qu'il faut faire aux mânes » de ses peres ; il faut leur offrir, » non le sang des chevreaux & des » agneaux, mais les larmes & la » condamnation de leurs ennemis. «

XI. Il n'y a point eu d'homme,

Sæpe mero caluisse virtus.

(1) HORAT. Sat. 2. lib. 1. vers 31.

Quidam notus homo cùm exiret fornice, macte
Virtute esto, inquit sententia dia Catonis :
Nam simul ac venas inflavit tetra libido,
Huc juvenes æquum est descendere, non alienas
Permolere uxores.

dont

dont la vertu ait été ſi exaltée chez les Romains que celle de Caton d'Utique. On diſoit de lui, qu'il valoit mieux que trois cens Socrates (1). Si on les croit, c'étoit la vertu même. Salluſte en fait le plus grand éloge : il aſſûre qu'il ne s'occuppa jamais qu'à tâcher de devenir de plus en plus vertueux ; qu'il aimoit mieux être homme de bien que le paroître ; moyennant quoi, plus il évitoit la gloire, plus il en acquéroit (2). C'étoit un homme très-ſemblable à la vertu, ſi l'on s'en rapporte à Paterculus ; qui avoit plus de reſſemblance aux Dieux qu'aux hommes ; qui ne fit jamais le bien pour paroître homme de bien, mais parce qu'il ne pouvoit pas faire autrement ; enfin qui n'approuva jamais que ce qui

XI. Exam de la vie Caton d'U tique.

(1) *Quippe malo unum Catonem, quàm trecentos Socrates.* Voyez Lipſe, pag. 716. ſur le Livre de Sénéque, *de Conſtantiâ.*

(2) SALLUSTIUS, Bell. Catilin. ſect. 57. *At Catoni ſtudium modeſtiæ, decoris, ſed maximè ſeveritatis erat : non divitiis cum divite, neque factione cum factioſo, ſed cum ſtrenuo virtute, cum modeſto pudore, cum innocente abſtinentiâ certabat. Eſſe, quàm videri, bonus malebat ; ità quo minùs gloriam petebat, eò magis illum adſequebatur.*

étoit juſte, parce qu'il n'avoit aucun vice (1).

Séneque aſſûre qu'il étoit la vive image des vertus (2). Lucain enchérit encore ſur tous ces éloges, lorſqu'il ſemble élever Caton audeſſus même des Dieux dans ce vers fameux, où il dit que ſi les vainqueurs eurent pour eux les Dieux, les vaincus eurent de leur côté Caton (3).

Cependant on ne voit pas que cet homme ſi parfait ſe ſoit jamais occupé de connoître la Divinité, & de rendre aucun hommage à ce ſouverain Auteur de notre exiſtence. On lui a reproché qu'il paſſoit une grande partie des nuits à boire, & même à s'enyvrer; Plutarque (a), Pline & Séneque ſes grands admirateurs, ne diſconviennent pas qu'il n'ait eu

(a) *Plut. Vie de Cat. pag. 762. Pline, Epiſt. 12. l. 3.*

(1) PATERCULUS, lib. 2. ſect. 35. *Homo virtuti ſimillimus, & per omnia ingenio Diis quàm hominibus propior, qui nunquam rectè fecit, ut rectè facere videretur, ſed quia aliter facere non poterat, cuique id ſolum viſum eſt rationem habere, quod haberet juſtitiam, omnibus humanis vitiis immunis.*

(2) SENECA, de Tranquillitate Animi, cap. 15. *Virtutum viva imago.*

(3) LUCANUS. Pharſ liv. 1. vers 128.
Victrix cauſa Diis placuit, ſed victa Catoni.

ce défaut. La façon dont Séneque prétend le juſtifier eſt ſinguliere. „ „ On a, dit-il, accuſé Caton d'être „ adonné à l'yvrognerie ; mais il ſe„ ra plus aiſé de prouver que l'yvro„ gnerie n'eſt point un vice, que „ de faire voir que Caton étoit vi„ cieux (1). «

S'étant brouillé avec Scipion (*a*) parce qu'ils vouloient tous deux avoir Lépida en mariage, il écrivit contre ſon rival des vers Iambes, dans leſquels il lui dit toutes les injures imaginables. Lorſqu'il apprend que Pompée a abbandonné l'Italie, il blaſphême la Providence.

(*a*) *Plut. Vie, p. 762. & ſuiv.*

Séneque (*b*) fait un grand éloge de l'indifférence que témoigna Caton, à l'occaſion de quelques inſultes qu'il reçut. Un homme célébre (*c*) a prétendu, que cette patience n'étoit qu'orgueil & fierté ; & qu'il vouloit témoigner par-là qu'il regardoit ſes ennemis comme des bêtes contre leſquelles il eſt honteux de ſe mettre en colere. Il ajoute, qu'il ne faut

(*b*) *De Irâ, l. 2. c. 38. De Conſtant. c. 14.*

(*c*) *Malebranche, Recherche de la vérité, l. 2. part. 3.*

(1) SENECA, de Tranquill. Animi, c. 15. *Catoni ebrietas objecta eſt : at facilius efficiet quiſquis objecerit, hoc crimen honeſtum, quàm turpem Catonem.*

point confondre la grandeur du courage avec l'orgueil, & que la patience qui n'eſt point réunie avec l'humilité, n'eſt point une vertu.

(a) *Plut.* p. 692.

L'emportement avec lequel il demanda ſon épée (*a*) lorſqu'il voulut ſe tuer, & ce grand coup de poing qu'il donna à un de ſes eſclaves, juſqu'à enſanglanter ſa main & avoir beſoin qu'on la lui bandât, parce qu'elle étoit enflée du coup qu'il avoit donné, ne convenoit gueres avec cette exemption de paſſion qui devoit faire le caractére du Sage des Stoïciens, dont Caton ſuivoit les maximes. Un homme très-célébre (*b*) a dit à cette occaſion : » J'avoue que » voilà un coup de poing qui gâte » bien cette mort philoſophique. « Ainſi quand bien même Caton n'auroit pas violé la Loi divine en ſe tuant lui-même, il a certainement tranſgreſſé les régles de l'humanité, par la conduite brutale qu'il a tenue dans ſes derniers momens.

(b) *M. de Fontenelle, Dialog. des Morts.*

XII. Examen de la vie de Brutus.

XII. Brutus, neveu & gendre de Caton, fut auſſi vertueux que ſon oncle. On ne peut lui refuſer cette juſtice, que c'eſt un des plus grands hommes que les Romains ayent eus.

» On convient, dit Plutarque (*a*), » que Brutus étoit fort aimé du peuple pour ſa vertu, adoré de ſes amis, » admiré de tous les gens de bien, » & qu'il n'étoit haï de perſonne, » non pas même de ſes ennemis : » car il étoit ſinguliérement doux & » humain, ne ſe laiſſant jamais vaincre, ni par la colere, ni par la volupté, ni par l'avarice, & conſervant toujours ſon jugement droit, » ferme, inflexible ſur tout ce qui » étoit honnête & juſte ; & ce qui » contribua le plus à lui acquérir l'affection & l'eſtime de tout le monde, c'étoit la confiance que l'on » avoit dans la pureté & dans la droiture de ſes intentions. «

(*a*) *Plut. p. 997. Vie de Brutus.*

Cet homme ſi parfait avoit quelque penchant à la cruauté. Après la bataille de Philippes, il fit mettre à mort tous les eſclaves qui avoient été faits priſonniers. Il avoit promis à ſes ſoldats que s'ils faiſoient bien leur devoir, il leur donneroit les villes de Theſſalonique & de Lacédemone à piller. » Et voilà, dit Plutarque, » dans toute la vie de Brutus le ſeul » reproche qu'on puiſſe lui faire, & » dont il eſt impoſſible de le juſtifier. «

Dion Caſſius prétend qu'en mourant (1) Brutus s'écria que la vertu n'étoit qu'un vain nom, puiſque c'étoit la fortune qui décidoit de tout.

1009. Plutarque lui fait tenir (*a*) un diſcours & plus convenable, & plus vraiſemblable. Tendant à tous ſes amis un viſage gai, il leur dit, ſelon Plutarque, qu'il ſentoit une ſatisfaction inexprimable, de ce qu'aucun de ſes amis ne lui avoit manqué & ne s'étoit démenti à ſon égard, & qu'il n'avoit qu'à ſe plaindre de la fortune pour ſa patrie; qu'il s'eſtimoit plus heureux que ceux qui avoient vaincu, non-ſeulement par rapport au paſſé, mais encore pour le préſent, en ce qu'il laiſſoit après lui une réputation de vertu, que les vainqueurs ne pourroient jamais laiſſer avec toutes leurs armes & toutes leurs richeſſes. Car jamais, ajouta-t-il, ils ne pourront empêcher qu'on ne diſe d'eux, qu'ils ont été des méchans & des injuſtes, qui ont vaincu des gens de bien, pour uſurper une domination qui ne leur étoit nullement due.

(1) Dio Cassius, Hiſt. Rom. l. 48. p. 356. Ὦ τλῆμον ἀρετὴ, λόγος ἄρ' ἦσθ' ἐγὼ, δέ σε Ὡς ἔργον ἤσκουν. σὺ δ' ἄρ ἐδούλευες τύχῃ.

Il eſt plus blâmable que Caton de s'être tué lui-même : car il avoit hautement déſapprouvé ce genre de mort, comme il l'avoua à Caſſius ſur la fin de ſa vie. Ce Général lui ayant demandé (*a*) peu avant leur derniere bataille, ce qu'il avoit réſolu de faire en cas que le ſuccès n'en fût pas heureux, Brutus lui répondit : » Pendant que j'étois encore jeune & » ſans expérience des choſes du mon- » de, je m'aviſai, je ne ſçai com- » ment, de compoſer un traité de » Philoſophie, où je blâmois fort Ca- » ton de s'être tué lui-même, com- » me n'étant ni pieux, ni digne d'un » homme, de ſe ſouſtraire à l'ordre » des Dieux, & de ne pas recevoir » courageuſement tout ce qu'ils en- » voient, mais de reculer & de fuir. » Mais préſentement l'état de notre » fortune me force de changer d'a- » vis. Avec ces ſentimens ſi nobles, » répliqua Caſſius, allons aux enne- » mis ; ou nous remporterons la vic- » toire, ou nous ne craindrons plus » les vainqueurs. «

(*a*) *Plut. p.* 1002.

XIII. Examen de la vie de Séneque.

XIII. Si on ne connoiſſoit Séneque que par ſes écrits, on le croiroit le plus parfait de tous les hommes ;

mais il a été accuſé de ne pas toujours ſuivre ſes maximes, & on lui a reproché beaucoup de défauts. Publius Suilius diſoit hautement (*a*) que Séneque en colere de ſon banniſſement, déchargeoit ſa rage ſur tous les Miniſtres du Prince qui l'avoit très-juſtement exilé ; qu'il portoit envie à ceux qui faiſoient profeſſion d'une éloquence plus mâle & plus vigoureuſe ; qu'il étoit l'adultere de la famille de Germanicus ; qu'il corrompoit les femmes de condition ; qu'il avoit amaſſé en quatre ans plus de ſept millions (*b*) ; que ſa principale étude étoit de courir après les teſtamens & les ſucceſſions, & de remplir l'Italie & les Provinces de ſes uſures ; qu'il avoit eu part aux condamnations injuſtes qui avoient été faites ſous le régne de Claudius.

(*a*) *Tacite, Annal. l.* 13.

(*b*) *Ter millies ſeſtertium.*

Séneque, ſi l'on en croit Dion (*c*) menoit une vie bien différente de celle que devroit mener un Philoſophe. „ Quoiqu'il criât fort con-
„ tre la tyrannie, dit-il, on le voyoit
„ ſans ceſſe dans le Palais du Tyran.
„ Lui qui témoignoit une grande aver-
„ ſion contre les flatteurs, flattoit
„ ſans pudeur Meſſaline & les Affran-
„ chis

(*c*) *Excerp. ex Valeſ. p.* 885.

„ chis de Claude. Il vivoit dans un „ luxe ſcandaleux. Non content d'ai- „ mer les garçons, il apprit à Néron „ à les aimer. "

Il fut généralement blâmé (a) d'avoir tâché de juſtifier Néron d'avoir tué ſa mere. Il reconnoiſſoit les abſurdités de la Théologie Payenne ; il les a miſes dans un aſſez grand jour, comme on peut en juger en liſant les extraits de ſon livre contre les ſuperſtitions, qui nous ont été conſervés par Saint Auguſtin : cependant il veut que le Sage n'ait point d'autre religion que celle du peuple ignorant & ſuperſtitieux (1) ; ce qui lui a attiré une vive cenſure de la part de Saint Auguſtin (2). On peut appliquer à Séneque & à ſes ſemblables,

(a) *Tacite, Annal. l. 14. c. 11.*

(1) AUGUSTINUS, de Civit. Dei, lib. 1. cap. 10. *Quæ omnia ſapiens ſervabit, tanquam legibus juſſa, non tanquam Diis grata.*

(2) *Sed iſte, quem Philoſophia quaſi liberum fecerat, tamen quia illuſtris populi Romani Senator erat, colebat quod reprehendebat, agebat quod arguebat, quod culpabat adorabat ; quia videlicet magnum aliquid Philoſophia docuerat, ne ſuperſtitioſus eſſet in mundo, ſed propter leges civium moreſque hominum, non quidem ageret fingentem Scenicum in theatro, ſed imitaretur in templo :*

ce que Saint Paul a dit (*a*) de ceux qui retiennent la vérité de Dieu dans l'injuſtice, qui ayant connu Dieu, ne l'ont point glorifié comme Dieu, ne lui ont point rendu graces, mais ſe ſont égarés dans leurs vains raiſonnemens, & ſont dévenus fols en s'atribuant le nom de ſages, & en transférant l'honneur qui n'eſt dû qu'à Dieu à l'Image d'un homme corruptible, & à des figures d'oiſeaux & de bêtes à quatre pieds & de ſerpens.

(*a*) *Epit. aux Rom. ch.* 1.

XIV. Réflexions ſur Philoſtrate, & examen de la vie d'Apollonius de Thyanes.

XIV. Avant d'entrer dans l'examen de la vie d'Apollonius, il eſt à propos de voir qu'elle autorité mérite Philoſtrate ſon Hiſtorien.

1°. Cet Auteur paroît avoir eu un penchant extrême à croire le merveilleux le plus outré & le plus éloigné de la vraiſemblance. » Pourquoi, dit-» il (*b*), Apollonius n'auroit-il pas pû » faire des miracles, puiſqu'Anaxa-» gore a bien prédit que ſa maiſon » tomberoit, & qu'il pleuvroit des » pierres? « Il aſſûre (*c*) qu'auprès de

(*a*) *L.* 1. *c.* 2.

(*b*) *L.* 1. *c.* 6.

eò damnabilius, quòd illa, quæ mendaciter agebat, ſic ageret, ut eum populus veraciter agere exiſtimaret; Scenicus autem ludendo potiùs delectaret, quàm fallendo deciperet.

Thyanes il y a une fontaine appellée Aſbamé, dans laquelle ſi on plonge les parjures, ils ſouffrent de grandes douleurs juſqu'à ce qu'ils avouent leur crime. Il croit (*a*) que les Arabes entendent le langage des oiſeaux qui prédiſent l'avenir. Il avance (*b*) qu'il y a des Indiens qui ſe placent dans une nuë, & qui ſe rendent inviſibles quand il leur plaît. Les Brachmanes, ſi on l'en croit (*c*), s'élevent de terre à la hauteur de deux coudées, & reſtent dans cette ſituation tant qu'ils le veulent. Il parle (*d*) de trépiés, qui ſe mettent en mouvement ſans que perſonne les remue. Il raconte (*e*) qu'on avoit trouvé un Satyre en Ethiopie, qu'on avoit rendu familier.

(*a*) *L.* 1. *c.* 10.
(*b*) *L.* 3. *c.* 13.
(*c*) *L.* 3. *c.* 25.
(*d*) *L.* 5. *c.* 12.
(*e*) *L.* 6. *c.* 27.

2°. Parlons préſentement des abſurdités qu'il rapporte au ſujet d'Apollonius. Il prétend que la mere d'Apollonius étant groſſe (*f*), un Spectre s'apparut à elle. Elle lui demanda ce qu'elle mettroit au monde : c'eſt moi, lui répondit-il. Hé, qui êtes-vous, répliqua-t-elle ? Je ſuis Protée Dieu Egyptien, répartit-il.

(*f*) *L.* 1. *c.* 4.

3°. Un jeune Aſſyrien étant malade (*g*), Eſculape ſe préſenta à lui, pour l'aſſûrer que s'il vouloit aller

(*g*) *L.* 1. *c.* 9.

voir Apollonius, il lui indiqueroit les moyens de recouvrer ſa ſanté. Ce jeune homme alla ſur le champ voir Apollonius, & en fut très-content.

4°. Apollonius rendoit la vûe aux aveugles (*a*). Il reſſuſcita une fille au milieu de Rome (*b*).

(*a*) *L.* 3. *c.* 39.

(*b*) *L.* 4. *c.* 14.

5°. La peſte étant à Epheſe (*c*), les Ephéſiens l'envoyerent prier d'y venir apporter remede. Il y vint, & promit de la chaſſer ſur le champ. Il ordonna aux Ephéſiens de le ſuivre. Ils rencontrerent un gueux ſur lequel ils jetterent des pierres par ordre d'Apollonius (*d*); c'étoit le démon qui cauſoit la peſte.

(*c*) *L* 4. *c.* 10.

(*d*) *L*, 5. *c.* 7.

6°. Apollonius étoit en liaiſon avec Achille (*e*), & eut une converſation avec lui.

(*e*) *L.* 4. *c.* 15.

7°. Les arbres le ſaluoient (*f*).

(*f*) *L.* 6. *c.* 10.

8°. Il diſparoît de l'endroit où on le juge (*g*).

(*g*) *L.* 8. *c.* 5.

9°. Il apparoît ſurnaturellement à ſes Diſciples (*h*).

(*h*) *L.* 8. *c.* 30. *Tillem. Hiſt. des Empер. t.* 2. *p.* 130.

Toutes ces abſurdités ont fait regarder Philoſtrate & ſes garands comme des impoſteurs, qui n'ont pas même conſulté l'apparence de la vérité. La vie de cet homme ſi célebre n'eſt qu'une ſuite continuelle des ſuperſti-

tions les plus groſſieres; il adoroit les Divinités du peuple.

Sa vanité étoit au-deſſus de tout excès. Comme on lui montroit l'image d'un Roi des Parthes, pour l'obliger de lui rendre les reſpects accoutumés, il dit ces paroles: » Celui que » vous adorez ſera trop heureux, s'il » mérite que je l'eſtime & que je le » loue. « Il vouloit que l'on crût qu'il poſſédoit toutes les vertus. Il ſe regardoit comme le maître, le docteur & le cenſeur de toute la terre; il ſe vantoit de tout ſçavoir, & de connoître même l'avenir; il ne trouvoit pas mauvais qu'on le traitât de Dieu, & qu'on l'adorât comme une Divinité. » La croyance de la métempſy- » coſe, que Philoſtrate lui attribue, » dit M. de Tillemont, n'eſt digne que » d'un eſprit capable des plus grandes » rêveries, auſſibien que la folie qu'il » eut de faire adorer un Lion, en qui » il vouloit que fût l'ame d'Amaſis, » autrefois Roi d'Egypte. «

XV. Examen de la vie de Tite-Antonin.

XV. Antonin fut le plus excellent de tous les Empereurs qui euſſent gouverné juſqu'à lui l'Empire Romain. Il eſt difficile de trouver dans quelque Monarchie que ce ſoit, un Prince

qui ait régné avec autant de ſageſſe & de juſtice que ce grand homme. Il eut cependant quelques défauts : on lui reproche entr'autres d'avoir eu une concubine à qui il laiſſoit trop d'autorité, & qui en abuſoit pour élever les gens qui lui plaiſoient (1). Il fit auſſi des mécontens, en honorant trop un Prince qui, à la vérité, étoit ſon bienfaiteur, mais qui s'étoit fait haïr de tout l'Empire par ſon mauvais gouvernement; enſorte que ſi le Sénat eût été le maître, il auroit condamné ſa mémoire. C'eſt d'Adrien dont il s'agit, à qui par reconnoiſſance Tite-Antonin fit élever un temple, & rendit des honneurs divins (2).

XVI. Examen de la vie de Marc-Aurele.

XVI. Marc-Aurele fut digne ſuc-

(1) CAPITOLIN, pag. 20. *Sed repentinus famoſâ voce percuſſus eſt, quòd per concubinam Principis ad prafecturam veniſſet.*

(2) CAPIT. pag. 12. *Acta ejus irrita Senatus fieri volebat; nec appellatus eſſet Divus, niſi Antoninus rogaſſet. Templum denique ei pro ſepulchro apud Puteolas, & Quenquennale certamen, & ſodales, & multa alia, qua quaſi ad honorem numinis pertinerent.* Pag. 17. *Contra omnium ſtudia Adriano poſt mortem infinitos atque immenſos honores decrevit.* Pag. 20. *Roma templum Adriani honoris patri dedicatum.*

ceſſeur de Tite-Antonin. On n'auroit preſque rien à lui reprocher (*a*), s'il n'avoit eu ni femme, ni frere, ni fils; c'eſt ſa trop grande indulgence pour ſa famille, qui ternit un peu l'éclat de ſes grandes qualités. Les adulteres de ſa femme étoient ceux qu'il aimoit le plus. » On lui fit un crime, » dit Capitolin, de ce qu'il élevoit » ceux qui étoient en commerce d'a» dultere avec ſa femme (1).

(*a*) *Voyez les Céſars de Julien.*

Quoique les crimes de Fauſtine fuſſent publics, lui ſeul n'en étoit pas informé, ou n'y faiſoit pas attention; & comme ſi elle avoit été un modele de vertu pendant ſa vie, dès qu'elle fut morte, il lui fit décerner des honneurs divins (2).

M. de Tillemont prétend (*b*), que Marc-Aurele fit un grand tort à l'Etat,

(*a*) *Hiſt. des Emper. t. 2. p. 397.*

(1) CAPITOLIN, pag. 34. *Crimini ei datum eſt, quòd adulteros uxoris promoverit.*

(2) CAPITOLIN, pag. 33. *Petiit à Senatu, ut honores Fauſtinæ ædemque decernerent, laudatâ eâdem, quùm tamen impudicitiæ famâ graviter laboraſſet: quæ Antoninus vel neſciit, vel diſſimulavit. Novas puellas Fauſtinianas inſtituit in honorem uxoris mortuæ; divam etiam Fauſtinam à Senatu appellatam gratulatus eſt. Fecit & coloniam vicum, in quo Fauſtina obiit, & ædem illi exſtruxit.*

en élevant à la puiſſance ſouveraine Lucius Vérus très-indigne de cet honneur : cependant il avoit l'exemple d'Antonin, qui n'avoit pas même voulu donner à ce Prince le nom de Céſar ; & comme il n'y avoit jamais eu juſqu'alors deux Auguſtes en même tems, L. Vérus qui d'ailleurs ne paroît pas avoir eu beaucoup d'ambition, ſe ſeroit ſans doute tenu très-content, quand il ne lui eût communiqué que le ſecond degré de puiſſance. Il auroit pû empêcher par ce moyen au moins une partie des déreglemens où ce Prince ſe porta, & il n'auroit pas expoſé l'Empire aux maux que l'on eût aſſûrément bientôt vû naître, ſi la vie de Lucius n'eût été terminée promptement. Ce Prince dont la mémoire devoit être en horreur, fut cependant diviniſé après ſa mort par Marc-Aurele (1).

» Il a été encore plus coupable, con-» tinue M. de Tillemont, à l'égard de » ſon fils Commode, dont les crimes & » les cruautés ont fait dire, que Marc-

(1) CAPITOL. pag. 28. *Tanta autem ſanctitatis fuit Marcus, ut Veri vitia celaverit & defenderit, cùm illi vehementiſſimè diſplicerent, mortuumque eum Divum appellaverit.*

» Aurele eût été tout à fait heureux, s'il » n'eût point laiſſé de fils après lui. « Il eut à la vérité grande attention à le bien élever : il lui apprenoit lui-même les régles qu'il devoit ſuivre ; il mit auprès de lui des maîtres très-habiles & très-ſages qu'il faiſoit venir de divers endroits ; mais Commode ne pouvant ſouffrir auprès de lui ceux qui s'oppoſoient à ſes mauvaiſes inclinations, & redemandant avec opiniâtreté juſqu'à en devenir malade, ceux que ſon pere lui avoit ôtés, Marc-Aurele eut la molleſſe, comme l'Hiſtoire l'avoue (*a*), de les faire revenir ; de ſorte que Commode fit depuis du palais de ſon pere un lieu de toute ſorte de débauches. Marc-Aurele en réflechiſſant ſur les vices & l'incorrigibilité de ſon fils, auroit bien dû ſe reſſouvenir de ce qu'il avoit dit autrefois dans une célébre occaſion : » Que mes enfans périſſent, » ſi leur vie ne doit pas être utile à » la République. Il ne devoit pas aſſûrément faire mourir ſon fils, comme » l'Empereur Sévere le prétendoit, continue M. de Tillemont ; mais il avoit » un gendre, dit Julien, très-capable » de bien gouverner l'Etat. «

(*a*) *Lampridius*, 45.

Capitolin attaque aussi sa chasteté, lorsqu'il nous apprend (a) que Marc-Aurele, après la mort de sa femme, prit pour concubine la fille d'un des hommes d'affaires de l'Impératrice. Les plus sages des Payens pratiquoient donc les vices qu'ils condamnoient eux mêmes; & c'est avec vérité qu'une Dame célébre s'écrie dans ses Poësies:

Foible raison que l'homme vante,
Voilà quel est le fond qu'on peut faire sur vous:
Toujours vains, toujours faux, toujours pleins d'injustices,
Nous crions dans tous nos discours
Contre les passions, les foiblesses, les vices,
Où nous succombons tous les jours.

REFLEXIONS

Sur les Sentences de Sextus le Pithagoricien.

NOUS avons fréquemment cité dans cet Ouvrage les Sentences de Sextus le Pithagoricien ; c'eſt ce qui nous engage à faire quelques remarques ſur ce petit livre.

Sa fortune a été bizarre. Rufin qui le traduiſit de Grec en Latin, l'attribua au Pape Sixte II. & Pelage le cita comme faiſant autorité dans l'Egliſe ; il s'en ſervit pour confirmer ſes erreurs. Saint Auguſtin (a) entreprit de donner un ſens catholique au paſſage allégué par Pelage ; dans la ſuite il reſta convaincu que cet ouvrage n'étoit point d'un Evêque de Rome, mais celui d'un philoſophe payen (1).

(a) *Au*
de Nat.
gratiâ,
64.

(1) AUGUSTINUS, Retract. lib. 2. cap. 42. *Verba quædam, quæ velut Xyſti Romani Epiſcopi & Martyris Pelagius poſuit, ità defendi, tanquam verè à ejuſdem Xyſti eſſent;*

C'étoient apparemment les ouvrages de (1) Saint Jérôme, qui avoient détrompé Saint Auguſtin ; ce grand adverſaire de Rufin invectiva vivement contre la témerité d'un écrivain, qui avoit oſé attribuer à un Evêque de Rome un ouvrage, où toutes les erreurs des Pithagoriciens ſe trouvoient réunies.

Iſidore de Séville le croyoit veri-

id enim putaveram : ſed poſtea legi Xyſti Philoſophi eſſe, non Xyſti Chriſtiani.

(1) HIERONYMUS, ad Cteſiphontem, pag. 476. tom. 4. pars 2. *Illam autem temeritatem, imò inſaniam ejus quis digne poſſit explicare ſermone, quòd Librum Xyſti Pythagorici hominis abſque Chriſto atque Ethnici, immutato nomine, Sixti Martyris & Romanæ Eccleſiæ Epiſcopi prænotavit : in quo juxta dogmata Pythagoricorum, qui hominem exæquant Deo, & de ejus dicunt eſſe ſubſtantiâ, multa de perfectione dicuntur, ut qui volumen Philoſophi neſciunt, ſub Martyris nomine de aureo calice Babylonis bibant. Denique in ipſo volumine nulla Prophetarum, nulla Patriarcharum, nulla Apoſtolorum, nulla Chriſti fit mentio, ut Epiſcopum & Martyrem Chriſti ſine fide fuiſſe contendat.* Voyez auſſi Saint Jérôme, ſur Jérémie, livre 4. tom. 3. pag. 632. & ſur Ezéchiel, livre 6. tom. 3. pag. 821.

tablement du Pape Sixte ; mais il prétendoit qu'il avoit été corrompu par les hérétiques. L'Auteur du Decret attribué à Gélaſe condamne ces Sentences (1), comme ayant été compoſées par des hérétiques. Ainſi cet ouvrage a été ſucceſſiviment attribué à un Payen, à un Prélat Catholique & à un Hérétique.

Il n'y a point lieu de douter qu'il ne ſoit d'un Payen ; mais pour peu qu'on le liſe avec attention, on verra clairement que c'eſt avec raiſon que le Cardinal Baronius (*a*) a conjecturé, que Rufin y avoit ajouté diverſes choſes tirées de l'Ecriture-Sainte, afin de mieux perſuader que c'étoit l'ouvrage d'un Chrétien. Dès qu'il a pû l'attribuer à un Saint Pape, il n'eſt pas ſurprenant que pour appuyer ce menſonge, il ait eu recours à la fourberie.

(*a*) *Ann.* *t.* 5. *p.* 31

Voici les raiſons qui nous font croire que cet ouvrage, tel qu'il eſt préſentement, a été alteré par un Chrétien.

(1) Dans les Conciles du P. LABBE, tom. 4. pag. 1264. *Liber Proverbiorum, qui ab hæ-*

1°. Il y eſt parlé de la foi (1): or les Payens n'avoient aucune connoiſſance de cette vertu.

2°. Cette maxime (2), » Il vaut » mieux vivre avec un ſeul membre, » que d'être puni avec deux, « paroît être tirée de Saint Mathieu (3).

3°. Cette Sentence (4).» Que ce qui » eſt au monde ſoit rendu au monde, » & que ce qui eſt à Dieu ſoit rendu à » Dieu », a, ſelon toutes les apparences, été écrite par quelqu'un qui avoit devant les yeux ce paſſage de Jeſus-Chriſt: » Rendez à Céſar ce qui ap- » partient à Céſar, & à Dieu ce qui » appartient à Dieu (*a*). »

Math. 22. verſ.

ticis conſcriptus eſt, & Sancti Sixti nomine prænotatus, eſt apocryphus.

(1) *Fidelis homo, electus homo eſt; dubius in fide, infidelis eſt: fides actus omnes tuos præcedat.*

(2) *Melius eſt uno membro vivere, quàm cum duobus puniri.*

(3) MATHIEU, chap. 5. verſ. 29. *Quòd ſi oculus tuus dexter ſcandaliſat te, erue eum, & projice abs te: expedit enim tibi ut pereat unum membrorum tuorum, quàm totum corpus tuum mittatur in gehennam.*

(4) *Quæ mundi ſunt, mundo, & quæ Dei ſunt, reddantur Deo.*

4°. L'expreſſion peu uſitée *noviſſimus quadrans* employée par Jeſus-Chriſt (*b*) ſe trouve auſſi dans Sextus (1).

(*b*) Mat. c. 5. ver. 26.

5°. Cette maxime (2) : » Ce n'eſt » pas la nourriture qui entre par la » bouche qui rend l'homme impur, » mais les mauvaiſes actions, « eſt copiée d'après Jeſus-Chriſt (*c*) : ſurquoi l'on peut remarquer, que l'Interpolateur de ces Sentences a péché contre la vraiſemblance, en faiſant parler ainſi un Pithagoricien, puiſque cette école avoit une véritable horreur pour certaines viandes, & étoit dans l'idée qu'on ne pouvoit en uſer ſans crime.

(*c*) Mat. c. 18. ver. 18.

Enfin il y a grand nombre d'expreſſions toutes ſemblables à celles qui ſe trouvent dans l'Evangile, telles que celles-ci : *Difficile eſt divitem ſalvari; quæ gratis accipis à Deo, præſta gratis.*

(1) *Malè viventes, cùm è corpore exceſſerint, cruciabit malus dæmon, uſquequò etiam noviſſimum quadrantem exigat ab eis.*

(2) *Non cibi, qui per os inferuntur, polluunt hominem, ſed ea, quæ ex malis actibus proceduntur.*

De toutes ces remarques je conclus, que les Sentences attribuées à Sextus le Pithagoricien ont été altérées par un Chrétien qui a crû les devoir rendre chrétiennes. Le ſoupçon de cette infidélité ne peut tomber que ſur Rufin.

FIN.

TABLE

TABLE

DES MATIERES.

A.

ACADÉMICIENS, (les) peuvent être regardés comme des athées, Tom. I. 54. Faiſoient profeſſion de rejetter toute vérité, Tom. II. 351.

Adrien. (l'Empereur) Mot célébre de ce Prince après qu'il eut été élevé à l'Empire, Tom. II. 364.

Adultere, (l') regardé chez les Anciens comme un des crimes les plus contraires à la ſociété, Tom. II. 287. *& ſuiv.* Eſt en horreur chez le plus grand nombre des Peuples, 292. *& ſuiv.* N'étoit point un crime chez quelques-uns, 296.

Agéſilas. Diſcours remarquable de ce Prince, T. II. 218. Son amour pour ſes ennemis, 361.

Alexandre d'Aphrodiſée, s'eſt déclaré hautement contre l'immortalité de l'ame, Tom. II. 22. Suppoſe que l'homme eſt vertueux par choix, 69. Prétend que les actions vertueuſes ou vicieuſes ne ſont point ſoumiſes au Deſtin, 78. Entreprend de prouver que l'homme ne tient point de Dieu ce qu'il fait de bien, 101.

Alexandre le Grand, étoit perſuadé de la Providence, Tom. I. 206. Son horreur pour l'adultere, Tom. II. 291. *& ſuiv.* Abolit les nôces inceſtueuſes chez les Perſes, 301.

Allemands, (les) ſe ſont diſtingués entre tous les autres Peuples, par leur amour pour l'hoſpitalité, Tom. II. 177. *& ſuiv.*

Amauri, enſeigna que Dieu étoit tout, & que tout étoit Dieu, Tom. I. 93.

Ame. (l') Sa ſpiritualité reconnue par les Philoſophes les plus célébres, Tom. I. 295. *& ſuiv.* Différentes définitions que les Anciens en ont données, *ibid.* De ceux qui l'ont crue corporelle, 300. *& ſuiv.* Difficulté de s'expliquer ſur cette matiere, 308. Comment quelques Peres ſe ſont exprimés à ce ſujet, *ibid. & ſuiv.* Son immortalité reconnue par pluſieurs Philoſophes, Tom. II. 1. *& ſuiv.* Reçue par un grand nombre de Peuples, 12. *& ſuiv.* De ceux qui l'ont niée, 17. *& ſuiv.* Trois erreurs capitales ſur ſon origine, 50. *& ſuiv.* De ceux qui ont crû qu'elle étoit l'ouvrage de Dieu, 51. *& ſuiv.* Difficultés de la queſtion de ſon origine, 52. *& ſuiv.* De ceux qui ont crû qu'elle venoit *ex traduce*, *ibid.* Trois ſentimens dominans dans l'ancienne Egliſe ſur cette matiere, 63. *& ſuiv.*

Ame du Monde. Sentiment des Anciens ſur ce ſujet, Tom. I. 83. *& ſuiv.* Célébré par Virgile & les autres Poëtes, 88. *& ſuiv.* Réfuté par Lactance, 89. *& ſuiv.* Admis par les Manichéens, 91. Adopté & ſuivi dans les Indes, 94. *& ſuiv.*

Amérique, (l') a fourni elle ſeule plus de Peuples athées que le reſte du monde enſemble, Tom. I. 17. *& ſuiv.*

Amour de Dieu. (l') Les Payens en ont connu le précepte, Tom. II. 164. *& ſuiv.*

Amour des ennemis, (l') connu des Sages du Paganiſme, Tom. II. 192. Divers exemples parmi eux de cette vertu, 361. *& ſuiv.*

Amour du prochain, (l') recommandé par les Payens, Tom. II. 169. *& ſuiv.* Pratiqué avec zéle par pluſieurs d'entr'eux, 354. *& ſuiv.* 358. *& ſuiv.*

Anaxagore, calomnié par quelques-uns comme un athée, Tom. I. 56. Pourquoi appellé l'*Eſprit*, 259. Où il avoit puiſé ſa doctrine, *ibid.*

Anaxarque. Diſcours indigne d'un Philoſophe qu'il tint à Alexandre, Tom. II. 116. *& ſuiv.*

Anaximandre, enſeigne que l'infinité de la nature, ou la matiere, eſt le principe de toutes choſes, Tom. I. 52. Mis par quelques-uns au rang des athées, *ibid.* Ses erreurs ſur la Divinité, Tom. II. 343.

Anaximenes, préſide à l'Ecole Ionique après Anaximandre, Tom. I. 61. *& ſuiv.* Comment il s'explique ſur la nature de Dieu, 62. Prétendoit que l'air étoit Dieu, Tom. II. 343.

Antiſthene, Chef des Cyniques, ne veut point que l'on peigne Dieu, Tom. I. 72. N'en reconnoît qu'un ſeul, 119. A crû que la vertu ſuffiſoit pour rendre l'homme heureux, Tom. II. 106. Apophtegme célébre de ce Philoſophe, 133. Croyoit qu'un ava-

ré ne pouvoit être homme de bien, 223. Son mépris des richeſſes, 369.

Apollonius de Thyanes. Quelle différence il mettoit entre les Dieux, les hommes ordinaires & les Sages, Tom. I. 169 Ses ſentimens au ſujet de la juſtice de Dieu, 228. Quelle priere il croyoit être la meilleure, Tom. II. 180. Ce qu'il penſoit du menſonge, 203. Son amour pour la chaſteté, 382. Sa vie n'eſt qu'une ſuite de ſuperſtitions abſurdes, 412. *& ſuiv.*

Apulée. Ouvrage qu'il compoſa exprès pour prouver la Providence, Tom. I. 193. *& ſuiv.* Ce qu'il a entendu par le Deſtin, Tom. II. 73. Ce qu'il penſoit de l'amour des ennemis, 196.

Archélaus, ſoutint que rien n'étoit injuſte ni honteux en ſoi, Tom. II. 116. Renverſa par-là tous les principes de la ſaine morale, 349.

Ariſtide Son amour pour la juſtice & la vérité, Tom. II. 362. Mépris qu'il eut pour la gloire, 382. *& ſuiv.* Amours abominables qu'on lui reproche, 388.

Ariſtippe, fait conſiſter le bonheur de l'homme dans le plaiſir, Tom. II. 108.

Ariſtote, a crû que tous les hommes avoient une idée de Dieu, Tom. I. 3. Repréſenté par quelques-uns comme un athée, 57. Comment il s'exprime ſur la ſpiritualité de Dieu, 71. *& ſuiv.* Reconnoît ſon unité, 117. Soutient que c'eſt un Etre éternel, 155. S'il a crû ſon immenſité, 160. Sa maniere de penſer ſur la Providence, 199. *& ſuiv.* Accuſé d'errer à ce ſujet, 201. A crû le monde éternel, 273. Soutient que

l'ame ne peut point être corps, 297. S'il a crû ſon immortalité, Tom. II. 9. *& ſuiv.* Entreprend de prouver qu'il dépend de nous d'être bons ou mauvais, 69. En quoi il a fait conſiſter le bonheur de l'homme, 107. *& ſuiv.* Soutient qu'il y a des choſes en ſoi juſtes & injuſtes, 112. *& ſuiv.* Son ſentiment ſur le menſonge, 203. Condamne le parjure, 218. Ce qu'il penſoit du reſpect envers les parens, 228. Son ſentiment ſur le vol, 233. Defend de prêter à uſure, 237. Eloge qu'il fait de la tempérance, 239. Ses ſentimens ſur la pudeur, 274. *& ſuiv.* Ses erreurs, 347. Défauts qu'on lui reproche, 394. *& ſuiv.*

Arnaud, (M.) a crû que pluſieurs Peuples avoient ignoré qu'il y a un Dieu, Tom. I. 11.

Arrien, a enſeigné que Dieu connoiſſoit toutes nos actions & toutes nos penſées, Tom. I. 164. Ses ſentimens ſur la Providence, 192. *& ſuiv.* Dit poſitivement que Dieu a fait l'ame, Tom. II. 51. Aſſûre que la vertu nous vient de lui, 89. *& ſuiv.* Ce qu'il conſeille ſur le mépris des injures, 194. Recommande la chaſteté, 256.

Athanaſe, (Saint) réfute les Philoſophes qui croyoient que le monde avoit été fait d'une matiere préexiſtante, Tom. I. 253.

Athées. (les) Les idées du vulgaire ſur la Divinité ont beaucoup contribué à en augmenter le nombre, Tom. I. 56. Il étoit aſſez conſidérable, *ibid.* Catalogue qu'en avoit fait un Auteur ancien, *ibid.* Recherches ſur ce qui les regarde, *ibid.*

Athénagore, prouve que les Poëtes & les Philoſophes ont crû l'unité de Dieu, *Préf.* iv.

Avarice, (l') regardée comme une paſſion baſſe par les Philoſophes, Tom. II. 222. *& ſuiv.* C'eſt le plus grand de tous les maux, 224.

Auguſtin, (Saint) examine les ſentimens des anciens Philoſophes, *Préf.* viij. Qui ſont ceux d'entr'eux auſquels il donnoit la préférence, ix. Reproche qu'il fait à Ciceron, Tom. I. 170. Ce qu'il a penſé de l'opinion de l'éternité de la matiere, 254. *& ſuiv.* Son embarras ſur la queſtion de l'origine de l'ame, Tom. II. 57. *& ſuiv.* Paroît avoir eu plus de penchant pour l'opinion de ceux qui ſoutenoient qu'elle venoit *ex traduce*, 64. Ce qu'il dit du ſentiment des Platoniciens & des Stoïciens ſur le Deſtin, 76. *& ſuiv.* En quoi il a penſé que toutes les Sectes des Philoſophes devoient le céder aux Platoniciens, 106. Veut que l'on rapporte toutes ſes actions à Dieu, 124. Eſt de tous les hommes celui qui a le mieux connu l'eſſence du vrai culte, 149. Convient que quelques Philoſophes ont bien traité ce ſujet, *ibid.* Ce qu'il a penſé du menſonge, 212. *& ſuiv.*

Aumône. (l') Neceſſité de faire l'Aumône reconnue des Payens, Tom. II. 184. *& ſuiv.*

B.

BABYLONIENS, (les) regardoient l'or comme la cauſe de tous les crimes, Tom. II. 225.

Bayle. Critique qu'il a faite du ſyſtême intellectuel de Cudwort, *Préf.* xxxviij. *& ſuiv.* A ſoutenu que pluſieurs Peuples avoient ignoré l'exiſtence de Dieu, Tom. I. 11. Les thèſes les plus hardies étoient de ſon goût, *ibid.* Prouve très-bien qu'il eſt faux que les Payens en général ayent admis l'erreur des deux Principes, 144. *& ſuiv.*

Bias, ordonne de rapporter aux Dieux tout ce que nous faiſons de bien, Tom. II. 87.

Bion, aſſûre d'abord qu'il n'y a point de Dieu, Tom. I. 49. Change enſuite de ſentiment, *ibid.*

Bleterie, (l'Abbé de la) critiqué, à quel ſujet, Tom. II. 25. *& ſuiv.*

Bonami. (M.) Diſſertation où il traite des ſentimens des Philoſophes ſur la pluralité des Mondes, Tom. I. 286.

Bonheur. (le) Combien les Philoſophes ont été partagés ſur cette queſtion, Tom. II. 103. C'eſt la plus intéreſſante de toutes, *ibid.* Traitée d'une maniere obſcure par les Anciens, *ibid.* Différence de leurs opinions ſur cette matiere, 104. Ce qu'ils ont dit à ce ſujet, 105. *& ſuiv.*

Bonne-Eſpérance, (les Habitans du Cap de) n'ont aucune connoiſſance de Dieu, Tom. I. 15. *& ſuiv.*

Bonté de Dieu, *Voyez* Dieu.

Bouhier. (le Préſident) Son éloge, Tom. II. 286. Prouve qu'il y avoit des Vierges chez les Juifs, *ibid.*

Bruker. (M.) Ce qu'il a dit des *Quæſtiones Alnetanæ* de M. Huet, *Préf.* xxxvj. *& ſuiv.* Eloge de ſon Hiſtoire de la Philoſophie, xlvij. Son *Otium Vindelicum*, lj. *& ibid. not.* (1) Obſervations qu'il y fait ſur l'Hiſtoire de la Philoſophie Payenne, lij. Comment il croit pouvoir ſauver Ciceron d'une contradiction, Tom. I. 61.

Brutus, un des plus grands hommes qu'ayent eu les Romains, Tom. II. 404. Son éloge 405. Ses défauts, *ibid. & ſuiv.* Avoit avant ſa mort déſapprouvé le Suicide, 407.

C.

CARAÏBES. (les) Comment ils puniſſent l'adultere, Tom. II. 295. *& ſuiv.*

Carnéade, prétendoit qu'il n'y avoit rien de juſte ou d'injuſte par ſa nature, Tom. II. 118. Comment il le prouvoit, *ibid.* Réfutation de ſon raiſonnement, 119.

Caſſien, aſſûre poſitivement que notre ame n'eſt point incorporelle, Tom. I. 311. *& ſuiv.*

Caton le Cenſeur. Ce qui contribua le plus à le rendre vertueux, Tom. II. 125. *& ſuiv.* Diſcours que Ciceron lui fait tenir contre le plaiſir, 126. *& ſuiv.* A qui il comparoit un uſurier, 237. Ne condamnoit point l'uſage de courtiſanes, 272. Défauts qu'on lui reproche, 398. *& ſuiv.*

Caton d'Utique. Eloges que les Romains ont faits de lui, Tom. II. 400. *& ſuiv.* Défauts qu'on lui reproche, 402. *& ſuiv.* Réflexions d'un homme célébre ſur ſa mort, 404.

Célibat, (le) condamné par les Légiſlateurs, Tom. II. 283. *& ſuiv.* Humiliations auſquelles ceux qui le gardoient étoient expoſés à Lacédémone, *ibid.* Loix faites contre eux chez les Romains, 284.

Chalcidius. Comment ce Philoſophe explique le ſentiment de Platon ſur la création du monde, Tom. I. 281. *& ſuiv.* 283. *& ſuiv.*

Chaldéens, (les) croyoient l'éternité du monde, Tom I. 274.

Charondas. Par quels motifs ce Légiſlateur excitoit les Peuples à la vertu, Tom. I. 227. Recommande l'hoſpitalité dans ſes Loix, Tom. II. 178. Exhorte à avoir le menſonge en horreur, 202. Condamne la fornication, 254. *& ſuiv.*

Chaſteté, (la) regardée comme une vertu par tous les Peuples policés, Tom. II. 250. *& ſuiv.* Célébrée par les Poëtes, 261. *& ſuiv.* De ceux qui n'en ont pas connu le prix, 264. *& ſuiv.* Divers exemples de cette vertu chez les Payens, 375. *& ſuiv.*

Chinois. (les) Si la Secte de leurs Lettrés eſt athée, Tom. I. 21. *& ſuiv.* Ils n'ont point de nom qui ſignifie proprement Dieu, *ibid.* Ont auſſi leurs Spinoſiſtes, 100. Leur Doctrine, *ibid. & ſuiv.* Philoſophes parmi eux qui ſont dans l'erreur des deux Principes, 148. *& ſuiv.* N'attribuent au

Ciel qu'un pouvoir borné, 177. *& ſuiv.* Pluſieurs d'entr'eux croient l'éternité du monde, 274. Quelques-uns le regardent comme l'effet du haſard, 276. Croient la pluralité des Mondes, 290. Sont perſuadés de la reſſemblance du corps & de l'ame, 307. *& ſuiv.* Croient la Métempſycoſe, T. II. 35. *& ſuiv.* Origine de cette opinion parmi eux, 36. Pourquoi ils tuent leurs enfans avec tant de facilité, 37. Energie avec laquelle ils recommandent l'aumône, 180. Ont eu des Philoſophes qui vouloient que tout fût égal entre les hommes, 191. Juſqu'où ils portent leur reſpect pour leurs parens, 230 *& ſuiv.* Le vol permis par quelques-uns de leurs Docteurs, 236. Leurs ſentimens ſur la pudeur, 277. Eſtime qu'ils font de la chaſteté, 281.

Chryſippe, n'a pas crû que Dieu pût être auteur du mal, Tom. I. 185. Livre qu'il compoſa ſur la Providence, 204. Son ſentiment ſur l'immortalité de l'Ame, Tom. II. 23. *& ſuiv.* Concilie le Deſtin avec la liberté, 74. Son éloge dans le Digeſte, 113. Commencement d'un Livre qu'il avoit fait ſur la Loi, 114. Ouvrage qu'il avoit compoſé contre le plaiſir, 133. A voulu juſtifier les mariages inceſtueux, 301.

Chryſoſtome, (Saint Jean) traite de derniere folie l'opinion de l'éternité de la matiere, Tom. I. 254. Excuſe l'inceſte des filles de Loth, Tom. II. 300.

Ciceron, étoit perſuadé que les Nations les plus barbares avoient crû l'exiſtence de Dieu, T. I. 7. *& ſuiv.* Sauvé d'une contra-

diction évidente par nos Modernes, 60. *& ſuiv.* Comment il s'exprime ſur la ſpiritualité de Dieu, 74. Son exclamation ſur ſon éternité, 154. Reproche que Saint Auguſtin lui fait, 170. En quoi, ſelon lui, les hommes ſont plus ſemblables aux Dieux, 183. Comment il s'exprime au ſujet de la Providence, 210, *& ſuiv.* Ce qu'il fait dire à Scipion du bonheur des juſtes après leur mort, 232. Comment il prouve la ſpiritualité de l'ame, 298. *& ſuiv.* Raiſons ſur leſquelles il fonde ſon immortalité, Tom. II. 6. *& ſuiv.* A quelquefois héſité ſur cette queſtion, 20. Reconnoît qu'il tient des Dieux ſon amour pour ſa Patrie, 83. *& ſuiv.* En quoi il a été approuvé par Saint Auguſtin, 110. Ce qu'il dit contre le plaiſir, 134. *& ſuiv.* A crû qu'il étoit la ſource de tous les maux, 136. Comment il s'exprime ſur le culte qu'on doit à Dieu, 142. *& ſuiv.* Ce qu'il penſoit ſur l'amour du prochain, 170. *& ſuiv.* Recommande le pardon des injures, 196. Ses ſentimens ſur le menſonge, 207. Parle avec mépris de l'attachement aux richeſſes, 224. Trouve mauvais que les Poëtes ayent fait un Dieu de l'amour, 262. *& ſuiv.* Condamne les diſcours obſcènes, 275. *& ſuiv.* Déſapprouve le célibat, 285. Ce qu'il dit de la colere, 309. Croit qu'il n'eſt pas permis de ſe tuer ſoi-même, 318. *& ſuiv.* Fond de vanité qu'il avoit, 330. Conſeille d'éviter la paſſion pour la gloire, *ibid. & ſuiv.*

Cimon. Sa bienfaiſance, & ſon amour pour

l'hoſpitalité, Tom. II. 354. *& ſuiv.*

Claſſenius. (Daniel) Sa Théologie Payenne, *Préf.* xxvij. Caractere de cet ouvrage, *ibid. & ſuiv.*

Cléante. Son invocation à Jupiter eſt une des belles piéces de l'Antiquité, Tom. I. 110. *& ſuiv.*

Clément d'Alexandrie, (Saint) a prétendu que les Philoſophes Grecs avoient puiſé la vérité dans les Livres de Moyſe, *Préf.* v. A enſeigné qu'il y avoit eu pluſieurs mondes avant Adam, Tom. I. 288. A approuvé le menſonge en certains cas, Tom. II. 210.

Clerc. (M. le) Eloge qu'il fait du ſyſtême intellectuel de Cudworth, *Préf.* xxxviij. Jugement qu'il porte du plan Théologique du Pythagoriſme du Pere Mourgues, xlij. *& ſuiv.* Compte qu'il a rendu de l'Hiſtoire de la Philoſophie Payenne, I. *& ibid. not.* (1) Anecdote qu'il rapporte au ſujet de Spinoſa, Tom. I. 81. *& ſuiv.*

Colere. (la) Sa définition, Tom. II. 308. Elle eſt quelquefois plus dangereuſe que la folie, *ibid.*

Comte, (le P. le) Jéſuite. Ce qu'il rapporte de l'Athéiſme des Chinois, Tom. I. 27.

Condillac. (l'Abbé de) Ce qu'il dit des ſentimens des Modernes ſur la pluralité des Mondes, T. I. 291. *& ſuiv.*

Confucius. S'il reconnoiſſoit un Dieu, Tom. I. 22. *& ſuiv.* 28. *& ſuiv.* Recommande de ne point faire aux autres ce que nous ne voulons pas qu'il nous faſſent à nous-mêmes, Tom. II. 173. Ses ſentimens ſur

le pardon des injures, 199. *& ſuiv.* Ses conſeils ſur la chaſteté, 256. Ce qu'il penſoit de la charité envers le prochain, 337. *& ſuiv.*

Conon. (M. l'Evêque de) Comment il prouve l'athéiſme de Confucius & des Chinois, Tom. I. 28. *& ſuiv.* Défend de ſe ſervir des termes Chinois de *Tien* & *Xangti* pour ſignifier le vrai Dieu, 32. Suites de cette affaire, *ibid & ſuiv.*

Conſtantinople. La priſe de cette Ville par les Turcs cauſe une révolution favorable dans la Littérature de l'Occident, *Préf.* xvj.

Création. (la) Les Anciens n'en ont eu aucune idée, Tom. I. 276. *& ſuiv.*

Critias, un des trente Tyrans d'Athènes, attribue à la Politique l'idée d'une Divinité, Tom. I. 49.

Critolaus, enſeigne que Dieu eſt une intelligence compoſée d'une matiere pure, Tom. I. 62. *& ſuiv.* Par quel raiſonnement il prétendoit prouver l'éternité du monde, 274. Son ſentiment ſur la nature de l'ame, 304.

Croze. (M. de la) Eloge de ſon Hiſtoire du Chriſtianiſme des Indes, Tom. I. 130. Ce qu'il y rapporte de la doctrine des Idolâtres du Malabar ſur l'unité de Dieu, *ibid. & ſuiv.*

Cudworth. (M.) Eloge de ſon ſyſtême intellectuel, *Préf.* xxxvij. Deſſein de cet ouvrage, *ibid.* Eloge que M. le Clerc en a fait, xxxvilj. Critique qui en a été faite par Bayle, *ibid. & ſuiv.* Ce qui y ſeroit

à ſouhaiter, xxxix. Traduction de ce Livre par Moshem, xl.

D.

DAVID DE DINANT, ſoutient que Dieu eſt la même choſe que la matiere premiere, Tom. I. 93. Réfuté par Saint Thomas, *ibid. & ſuiv.*

Démetrius le Cynique. Juſqu'où il portoit le déſintéreſſement, Tom. II. 223.

Democles. Trait admirable de la chaſteté de ce jeune homme, Tom. II. 379. *& ſuiv.*

Démocrite, eſt mis au nombre des athées par ſyſtême, Tom. I. 40. Paroît n'avoir crû rien de fixe ſur ce qui concerne la Divinité, 41. *& ſuiv.* N'avoit point de principes ſur ce ſujet, 64. Son ſentiment ſur l'eſſence de Dieu, *ibid.* A été un des premiers à nier la Providence, 214. A crû le monde l'effet du haſard, 275. En quoi il faiſoit conſiſter le bonheur de l'homme, Tom. II. 109

Démoſthènes, a mis l'Aumône entre les devoirs de la Juſtice, Tom. II. 184.

Denys d'Halicarnaſſe, invective contre ceux qui nient la Providence, Tom. I. 207.

Deſtin, (le) *Voyez* Fatum.

Diagore, confondu par quelques-uns avec Protagore, Tom. I. 43. *& ſuiv.* Cauſe & origine de ſon athéiſme, 44. *& ſuiv.* Eſt proſcrit par les Athéniens, 45. Bons-mots de cet impie, *ibid. & ſuiv.*

Dicéarque. Ouvrage par lequel il prétendoit prouver que l'ame n'eſt point diſtinguée

du corps, Tom. I. 304. *& ſuiv.* Avoit écrit très-fortement contre ſon immortalité, Tom. II. 19. *& ſuiv.*

Dieu. Son exiſtence reconnue de preſque tous les Philoſophes, Tom. I. 1. *& ſuiv.* Quelques uns mêmes ont crû cette vérité innée dans l'homme, 2. *& ſuiv.* C'eſt un article fondamental ſans lequel les Etats ne peuvent ſubſiſter, 5. *& ſuiv.* Elle a été ignorée de quelques Peuples, 11. *& ſuiv.* A été niée par quelques Philoſophes 40. *& ſuiv.* Diverſes deſcriptions de ſa nature par les Payens, 59. *& ſuiv.* Leurs opinions ſur ſa ſpiritualité, 67. *& ſuiv.* Son unité reconnue par les Philoſophes 108. *& ſuiv.* Admiſe par pluſieurs Peuples, 126. *& ſuiv.* Son immutabilité reconnue par les Philoſophes, 151. *& ſuiv.* Tous ont reconnu ſon éternité, 154. *& ſuiv.* Leur ſentiment ſur ſon immenſité, 158. *& ſuiv.* Les Poëtes ont enſeigné qu'il ſçavoit tout, 161. *& ſuiv.* Les Philoſophes étoient dans la même opinion, 163. *& ſuiv.* Preſque tous les Anciens ont crû qu'il connoiſſoit l'avenir, 166. *& ſuiv.* Sa toute-puiſſance connue des Poëtes, 172. *& ſuiv.* Reconnue des Philoſophes, 173. *& ſuiv.* De ſa bonté, 179. *& ſuiv.* Pourquoi les Dieux appellés Philantropes, 182. Que Dieu n'eſt point auteur du mal, 184. *& ſuiv.* Sa Juſtice reconnue par les Poëtes & par les Philoſophes, 223. *& ſuiv.* Des Philoſophes qui ont crû qu'il avoit arrangé le monde, 259. *& ſuiv.* Etoit chez pluſieurs la même choſe que le Deſtin, Tom. II. 73. *& ſuiv.* Les vertus natu-

relles ſont un don de lui, T. II. 81. *& ſuiv.* Son ſecours néceſſaire pour connoître la vérité & pour faire le bien, 86. *& ſuiv.* C'eſt le plus parfait modéle que l'homme puiſſe imiter, 119. On doit ſe propoſer en tout de lui reſſembler, 120. *& ſuiv.* Des Payens qui ont crû qu'on devoit lui rapporter toutes ſes actions, 123. *& ſuiv.* Ont crû qu'il falloit le craindre, le reſpecter & l'honorer, 139. *& ſuiv.* Ont connu qu'il falloit l'aimer, 164. *& ſuiv.*

Diodore, Evêque de Tarſe, écrit contre les Payens, *Préf.* viij. Bur de ſes Ouvrages, *ibid.*

Diodore de Tyr, enſeigne que Dieu eſt une intelligence compoſée d'une matiere pure, Tom. I. 63.

Diogene d'Apollonie. Son ſentiment ſur la nature de Dieu, Tom. I. 62. Mis par Bayle au nombre des prédéceſſeurs de Spinoſa, 85.

Dion. Preuve ſinguliere qu'il donna de modération envers ſes ennemis, Tom. II. 361. *& ſuiv.*

Dion Chryſoſtome. Son ſentiment ſur l'exiſtence de Dieu, Tom. I. 2. Comment il s'exprime ſur la Providence, 193. Ce qu'il penſoit du ſort des juſtes après leur mort, 233. Croit que les Dieux préparoient de bons Conſeillers à ceux qu'ils aimoient, Tom. II. 85. Aſſure qu'ils ne prennent aucun plaiſir aux prieres des impies, 162.

Diphile. Beau fragment de ce Poëte, Tom. I. 163. Croyoit qu'il falloit fuir le plaiſir, Tom. II. 125.

Dixme (la) des biens, offerte quelquefois aux Dieux par les Payens, Tom. II. 147. *& ſuiv.*

Doduel. Son nouveau ſyſtême ſur l'ame, Tom. II. 26. N'a point eu de Partiſans, *ibid.*

E.

EGYPTIENS, (les) paſſent pour les premiers auteurs de l'immortalité de l'ame & de la Métempſycoſe, Tom. II. 28. Leur ſyſtême à ce ſujet, 43. Ont connu la néceſſité du culte intérieur, 158. Loi établie parmi eux par rapport au prochain, 172. Horreur qu'ils avoient du parjure, 220. Loi ſinguliere chez eux au ſujet du vol, 235. Frugalité de leurs Prêtres, 243. *& ſuiv.* Comment ils puniſſoient l'adultere, 293. Leurs idées ſur l'inceſte, 297.

Elien. En quoi il donne la préférence aux Barbares ſur les Grecs, Tom. I. 9. Ouvrage qu'il compoſa en faveur de la Providence, 207. *& ſuiv.* Dit que la priere eſt l'ambaſſadrice des hommes à l'égard de Dieu, Tom. II. 159.

Empedocle accuſé d'admettre des principes qui détruiſoient l'éternité de Dieu, Tom. I. 156. *& ſuiv.*

Epaminondas. Trait de ce grand Capitaine après la bataille de Leuctres, Tom. II. 340. Son déſintéreſſement, 370. *& ſuiv.*

Epictete. Comment il prouvoit que Dieu voit tout, Tom. I. 159. Sage maxime de ce Philoſophe ſur la pudeur, Tom. II. 277.

Comment il combat la vanité, 329. *& ſuiv.*

Epicure. Surquoi il fondoit l'exiſtence de Dieu, Tom. I. 3. *& ſuiv.* Son Livre de la regle & du jugement, 4. Accuſé de ne point croire de Dieu, 55. *& ſuiv.* Aſſujettit Dieu au Deſtin, 176. Entreprend le premier de prouver qu'il ne ſe mêle point des choſes d'ici-bas, 214. *& ſuiv.* A crû le monde l'effet du haſard, 275. Son ſentiment ſur la nature de l'ame, 302. Comment il expliquoit la liberté, Tom. II. 70. *& ſuiv.* En quoi il a fait conſiſter le bonheur de l'homme, 108. *& ſuiv.* A prétendu qu'il n'y avoit rien de juſte ni d'injuſte par ſa nature, 115. Où il avoit puiſé cette Doctrine, 118. A ſoutenu qu'il n'y a point de mal à voler, 236. Parle très-ſagement ſur la morale, 348. *& ſuiv.* Calomnié par ſes ennemis, 350. Erreurs dont ſon ſyſtême eſt rempli, 351.

Epicuriens, (les) penſoient fort orthodoxement ſur l'exiſtence de Dieu, Tom. I. 3. *& ſuiv.* Pourquoi mis au rang des Athées, 54. *& ſuiv.* Comment ils prouvoient que les Dieux avoient des corps, 78. *& ſuiv.* Abſurdité de leur raiſonnement, 80. Reproche qui leur eſt fait par Plutarque, 157. Attaquent la toute-puiſſance divine comme une abſurdité, 174. Ont tous nié la Providence, 214. Reproche qu'ils ont fait à Platon, 272. Parlent avec mépris du ſyſtême de la Métempſycoſe, Tom. II. 33. Comment ils réfutoient le paſſage des ames humaines dans

le corps des bêtes, 42. *& ſuiv.* Etoient grands partiſans de la liberté, 70. Condamnent l'adultere, 290.

Eſclavage, (l') inconnu dans l'origine du monde, Tom. II. 180. Par qui introduit, *ibid.* Déſapprouvé des Philoſophes, *ibid. & ſuiv.*

Eſſence de Dieu, *Voyez* Dieu.

Eternité de Dieu, *Voyez* Dieu.

Eternité de la matiere, (l') admiſe par tous les anciens Philoſophes, Tom. I. 244. *& ſuiv.* Ce que les Peres ont penſé de ce ſentiment, 245. *& ſuiv.* A toujours été condamné dans l'Egliſe, 256. S'il détruit la Religion, 257. *& ſuiv.*

Evhémere, mis au nombre des athées, T. I. 46. Fragment de ſes Ouvrages cité, *ibid. & ſuiv.*

Euſebe, prouve qu'on doit ſe ſervir du menſonge en certains cas, Tom. II. 211. *& ſuiv.*

Exiſtence de Dieu, *Voyez* Dieu.

F.

FABRICIUS. Eloge qu'il a fait de l'Hiſtoire de la Théologie Payenne, *Préf.* xlix. Comment il explique le ſentiment de Platon & de ſes Diſciples ſur la création du monde, Tom. I. 283. *& ſuiv.*

Fatum. (le) Ce que quelques Philoſophes entendoient par ce mot, T. II. 72. *& ſuiv.* Ne détruiſoit point chez pluſieurs d'entre eux la Providence ni la liberté, 73. *& ſuiv.*

Faure, (le P.) Jéſuite. Ce qu'il dit de

l'athéiſme des Chinois, Tom. I. 26.
Fauſte de Riez, a crû que l'ame étoit corporelle, Tom. I. 312.
Fontenelle, (M. de) cité, Tom. II. 103. Son éloge, *ibid.* Sa réflexion au ſujet de la mort de Caton d'Utique, 404.
Fornication, (la) regardée comme illégitime par les Philoſophes les plus éclairés, Tom. II. 254. *& ſuiv.*
François Xavier. (Saint) Ce qu'il penſoit de l'athéiſme des Chinois, Tom. I. 24. Son aventure avec un Bonze du Japon, Tom. II. 37.
Frugalité, (la) recommandée par pluſieurs Philoſophes, Tom. II. 241. *& ſuiv.*
Fulgence, (Saint) regarde la queſtion de l'origine de l'ame comme n'étant pas décidée, Tom. II. 59.

G.

GALANTES. (Livius) Deſſein & but de ſon Ouvrage ſur la comparaiſon de la Théologie Chrétienne avec la Philoſophie Payenne, *Préf.* xxiv. *& ſuiv.*
Galien. La mortalité de l'ame ſuit de ſes principes, Tom. II. 22. Trait ſingulier qu'il rapporte au ſujet de la colère, 368.
Gaſſendi, croit que pluſieurs Peuples n'ont eu aucune connoiſſance de la Divinité, Tom. I. 11. *& ſuiv.*
Gloire. (la) Ce que les Anciens ont penſé de l'amour de la gloire, Tom. II. 327. *& ſuiv.*
Gnanigueuls Indiens. (les) Ce que c'eſt, Tom. I. 131. Rejettent ouvertement la

culte des Idoles, *ibid.* Ce qu'on lit dans un de leurs Livres, 133. Comment ils s'expriment ſur l'amour de Dieu, 167. *& ſuiv.*

Govea, (le P.) Jéſuite, confirme l'athéiſme des Chinois, Tom. I. 27. Ne croit pas que leur *Xangti* ſignifie le vrai Dieu, 35.

Grecs. (les) Il s'eſt ſouvent trouvé des Philoſophes parmi eux, qui ont révoqué en doute l'exiſtence de Dieu, Tom. I. 9. Proverbe reçu chez eux au ſujet de la difficulté de devenir vertueux, Tom. II. 102. La profeſſion de cabaretier regardée parmi eux comme honteuſe, 248. Mariages inceſtueux permis chez eux, 298, Horreur qu'ils avoient des aſſaſſins, 311.

Grégoire le Grand, (Saint) convient de l'obſcurité & de l'incertitude de la queſtion de l'origine de l'ame, Tom. II. 60. *& ſuiv.*

Grégoire de Nyſſe. (Saint) Son ſentiment ſur l'origine de l'ame, Tom. II. 55. Traité de l'Ame qui n'eſt point de lui; *ibid. & ſuiv.*

Greſſon, (le P.) Jéſuite. Ce qu'il dit de l'athéiſme des Chinois, Tom. I. 26.

Grotius. Ouvrages dans leſquels il a traité des points qui ont rapport à la Théologie Payenne, *Préf.* xxvj. *& ſuiv.*

H.

HALDE, (le P. du) convient de l'Athéiſme des Chinois, Tom. I. 24. Ce qu'il a penſé de la déclaration de l'Empereur de la Chine au ſujet du *Tien* & du *Xangti*, 36. *& ſuiv.*

Hautites, Secte de Mahométans qui admettent la Métempſycoſe, Tom. II. 48.

Héraclide de Pont, a rempli ſes Livres de contes puériles, Tom. II. 346.

Héraclite. Son ſentiment ſur l'eſſence Divine, Tom. I. 64. A été un des premiers à nier la Providence, 264. Ce qu'il enſeignoit ſur la pluralité ſucceſſive des mondes, 287. *& ſuiv.* Son ſentiment ſur la nature de l'ame, 301. En quoi il faiſoit conſiſter le bonheur de l'homme, Tom. II. 109.

Hérille de Carthage. En quoi il faiſoit conſiſter le bonheur de l'homme, Tom. II. 105.

Héſiode. Ses Dieux ont eu un commencement, T. I. 157. A cru que le monde périroit par le feu, 293. Généalogie qu'il fait du jugement, Tom. II. 217.

Hiérocles. Ce qu'il a dit de l'immutabilité de Dieu, Tom. I. 152. Soutient qu'il n'eſt point auteur du mal, 184. Ouvrage qu'il avoit compoſé pour prouver la Providence, 193. Son ouvrage ſur les vers d'or, 282. Ce qu'il y dit du ſentiment de Platon ſur la création du monde, *ibid.* Enſeigne que l'ame doit être miſe au nombre des

ouvrages de Dieu, Tom. II. 51. Suppoſe que nos délibérations dependent abſolument de nous, 67. Quel eſt le temple qui, ſelon lui, convient le mieux à Dieu, 155. Veut que nous le regardions comme notre pere, 166. Défend la vengeance, 194.

Hilaire, (Saint) aſſûre que ſouvent le menſonge eſt néceſſaire. Tom. II. 212.

Hippocrate, accuſé d'Athéiſme, Tom. I. 57. Son ſentiment ſur la nature de l'ame 303.

Homere, donne ſouvent aux Dieux le titre d'éternels, Tom. I. 158. A crû l'immortalité de l'ame, Tom. II. 11.

Homicide, (l') regardé comme un grand crime par tous les Peuples ſenſés, Tom. II. 310. *& ſuiv.* Manieres diverſes de l'expier, 311. *& ſuiv.* S'il eſt permis de ſe tuer ſoi-même, 316. *& ſuiv.*

Hoſpitalité, (l') en honneur chez les Anciens, Tom. II. 174. *& ſuiv.* Rare exemple de cette vertu, 354. *& ſuiv.*

Hottentots. (les) S'ils ont quelque connoiſſance de Dieu, Tom. I. 16. *& ſuiv.* Soupçonnés d'avoir quelque teinture du Manichéiſme, 149. Sont perſuadés qu'il n'y a point d'autre vie après celle-ci, T. II. 25.

Huet. (M.) Ses *Quæſtiones Alnetanæ*, *Préf.* xxxiij. Objet & caractere de cet ouvrage, xxxiv. Scandale qu'il cauſa, xxxv. Jugement que l'Abbé Houtteville en a porté, *ibid. & ſuiv.* Ce qu'en dit Bruker, xxxvj. *& ſuiv.* Prétend que ceux qui ſoutiennent qu'il n'y a aucune Nation ſans la connoiſſance de Dieu, ſont

dans l'erreur, Tom. I. 12.

I.

IAMBLIQUE. Ce qu'il penſoit de l'exiſtence de Dieu, T. I. 2. *& ſuiv.* Selon lui, l'eſſence divine eſt immuable, 152. Réfute ceux qui reconnoiſſoient des Dieux malfaiſans, 179. *& ſuiv.* Soutient que Dieu n'eſt point auteur du mal, 184. Ses ſentimens ſur la Providence, 192. Aſſûre que les hommes ſont maîtres de faire le bien & de fuir le mal, Tome II. 62. Dit qu'il n'eſt pas poſſible de bien parler des Dieux, ſi eux-mêmes ne nous éclairent, 86. Reconnoît que nous tenons d'eux tout le bien que nous faiſons, 90. Priere qu'il faiſoit aux Dieux, *ibid. & ſuiv.* En quoi il faiſoit conſiſter le plus grand bonheur de l'homme, 105. Enſeigne que c'eſt par la priere qu'on arrive à la perfection, 159. Ce qu'il penſoit de la tempérance, 240.

Japonois, (les) ne ſont pas éloignés du ſyſtême de Spinoſa, Tom. I. 102. S'ils croient l'immortalité de l'ame, Tom. II. 15. *& ſuiv.* Sont grands Partiſans de la Métempſycoſe, 37. Permettent l'amour des garçons, 303.

Jérôme, (Saint) convient que la plus grande partie des Occidentaux croient que l'ame vient *ex traduce*, Tom. II. 56. Penſe qu'on peut quelquefois ſe ſervir du menſonge, 212. Pourquoi il appelle les Philoſophes des animaux de gloire, 331.

Jéſuites, (les) décident dans une aſſemblée que les

les Chinois ne reconnoiſſent point de ſubſtance ſpirituelle, mais ſeulement le Ciel matériel, Tom. I. 25. Ils ſubſtituent Dieu aux mots Chinois *Tien* & *Xangti*, 32. Suites de cette affaire, *ibid. & ſuiv.* Déclaration qu'ils préſentent à ce ſujet à l'Empereur de la Chine, 35. Quel en fut le ſuccès, 36. *& ſuiv.*

Jeûne, (le) regardé même dans le Paganiſme comme un moyen de plaire à Dieu, Tom. II. 242. *& ſuiv.*

Immenſité de Dieu *Voyez* Dieu.

Immutabilité de Dieu, *Voyez* Dieu.

Inceſte, (l') n'étoit point régardé comme un crime dans un grand nombre de pays, Tom. II. 296. *& ſuiv.* Autoriſé par la Théologie Payenne, 299. Etoit commun chez pluſieurs Peuples, 300. *& ſuiv.*

Indiens. (les) Leurs idées ſur la ſpiritualité de Dieu, Tom. I. 76. *& ſuiv.* Expoſition de leur ſentiment ſur la grande ame du monde, 95. *& ſuiv.* S'ils reconnoiſſent l'unité de Dieu, 129. *& ſuiv.* Ce qu'ils penſent du bonheur des juſtes après leur mort, 234. *& ſuiv.* Diſtinguent pluſieurs ſortes d'enfers deſtinés aux méchans, 242. Impies qui parmi eux nient les châtimens de l'autre vie, 243. Croient que Dieu a fait le monde, 264. Leurs idées ſur la pluralité des mondes, 289. *& ſuiv.* Croient généralement l'immortalité de l'ame, Tom. II. 14. Comment ils prouvent la Métempſycoſe, 34. *& ſuiv.* Sont grands Partiſans de cette opinion, 38. *& ſuiv.* 43. *& ſuiv.* Croient que les ames hu-

maines paſſent auſſi dans les arbres & dans les plantes, 46. *& ſuiv.* Sont perſuadés qu'elles paſſent même dans les pierres, 47. Loi chez eux qui ordonnoit l'égalité des biens, & qui leur défendoit d'avoir des eſclaves, 190. Défendent de mentir, 205. Leur morale ſur le vol, 234. Comment ils traitent les uſuriers, 238. Leurs jeûnes, 244. *& ſuiv.* Défendent toute impureté, 257. Femmes publiques permiſes autrefois parmi eux, 267. *& ſuiv.* Approuvent le ſuicide, 323. *& ſuiv.*

Ingratitude, (l') paſſoit chez les Anciens pour un des plus grands crimes, Tom. II. 178. *& ſuiv.*

Irenée. (Saint) Ce qu'il a enſeigné touchant la nature de l'ame, Tom. I. 308. *& ſuiv.* Excuſe l'inceſte des filles de Loth, Tom. II. 300.

Juifs. (les) Leurs idées ſur la pluralité des mondes, Tom. I. 288. *& ſuiv.* Le ſyſtême de la Métempſycoſe eſt commun chez eux, Tom. II. 47. *& ſuiv.* Leur eſtime pour la virginité, 285. *& ſuiv.*

Julien. (l'Empereur) Ce qu'il a dit de l'exiſtence de Dieu, Tom. I. 3. Convient que de ſon tems tout le monde croyoit que Dieu avoit fait le monde, 264. Croyoit avoir l'ame qui avoit animé Alexandre, Tom. II. 31. Etoit perſuadé que c'étoit Dieu qui inſpiroit aux hommes de bonnes penſées, 86. Ordre qu'il donne à un Gouverneur d'Egypte au ſujet de l'Hoſpitalité, 177. Ce qu'il dit du menſonge, 204. *& ſuiv.* Son amour pour la chaſteté, 376. *& ſuiv.*

Juſtice de Dieu, *Voyez* Dieu.

L.

LACÉDÉMONIENS. (les) Averſion qu'ils avoient pour les richeſſes, Tom. II, 224. Raiſon pour laquelle ils permettoient le vol, 235. Humiliations qu'avoient à ſouffrir parmi eux ceux qui gardoient le célibat, 283. *& ſuiv.* Pourquoi ils n'avoient point fait de loi contre l'adultere, 292. *& ſuiv.*

Lactance, eſt celui de tous les Auteurs Eccléſiaſtiques qui avoit le plus étudié la Philoſophie humaine, *Préf.* vij. Pourquoi ſurnommé le Cicéron Chrétien, *ibid.* Réfute les erreurs des Philoſophes, *ibid.* Comment il réfute le Spinoſiſme, Tom. I. 89. *& ſuiv.* Ce qu'il a penſé de la doctrine de quelques-uns des Philoſophes, Tom. II. 341.

Liberté. (la) Néceſſité dans la Société de la créance du dogme de la liberté, Tom. II. 65. Soutenu par les Philoſophes les plus célébres, 66. *& ſuiv.* Le *Fatum* ne la détruiſoit point chez pluſieurs d'entr'eux, 72. *& ſuiv.*

Longinien. Son eſtime pour Saint Auguſtin Tom. I. 122. Commerce de Lettres qui étoit entr'eux, *ibid.* Comment il croyoit que l'on devoit honorer Dieu, *ibid.*

Louis XII. (le Roi) Fameux apophtegme de ce Prince, Tom. II. 364.

Lucien. Comment il pen[illegible] ſujet de la Provid[illegible] Tom. I. [illegible].

Lucrece [illegible] que [illegible] nt né-

ceſſairement immortels par leur nature, Tom. I. 157. Arguimens par leſquels il prétend prouver que rien ne peut être fait de rien, 277. *& ſuiv.* Comment il prouve que l'ame périt avec le corps, Tom. II. 17. *& ſuiv.*

Lycurgue. Egalité des biens qu'il établit chez les Lacédémoniens, Tom. II. 188. *& ſuiv.* Exemple ſinguiier de modération qu'il donna, 359. *& ſuiv.*

M.

MADAGASCAR. Si les Habitans de cette Iſle rendent quelque culte à la Divinité, Tom. I. 19. *& ſuiv.* Le commun de ces Peuples n'eſpere point de ſeconde vie, Tom. II. 25. Comment ils puniſſent l'adultere, 294.

Mages, (les) croyoient que les Dieux avoient eu un commencement, Tom. I. 156. Admettoient la Métempſycoſe, Tom. II. 32, *&* 43

Mahométans. (les) Leurs idées ſur la pluralité des Mondes, Tom. I. 289. Secte parmi eux qui admet la Métempſycoſe, Tom. II. 48.

Manichéens. (les) Extravagances qu'ils débitoient ſur l'ame, Tom. I. 91. Réfutés par Saint Auguſtin, *ibid. & ſuiv.*

Marc-Antonin. (l'Empereur) Ses ſentimens ſur la Providence, Tom. I. 205. *& ſuiv.* Ce qu'il penſoit de la nature de l'ame, 303. *& ſuiv.* Obligation qu'il croyoit avoir aux Dieux, Tom. II. 85. Se contredit ſur le beſoin que l'homme a de Dieu pour

faire le bien, T. II. 100. *& ſuiv.* Croit qu'on doit lui rapporter toutes ſes actions, 123. Dit que l'homme eſt né pour faire du bien à ſes ſemblables, 170. Ses ſentimens ſur l'amour des ennemis, 194. Regardoit le menſonge comme une impiété, 203. Son amour pour la chaſteté, 256. Condamne le trop grand amour de la gloire 329. Son éloge, 413. *& ſuiv.* Ses défauts, 414.

Marc-Aurele. (l'Empereur) Son caractere bienfaiſant, Tom. II. 359. Juſqu'où il porta ſon amour pour le bonheur des Peuples, *ibid.* Sa clémence, 364. *& ſuiv.* Ses défauts, 415. *& ſuiv.*

Martinius, (le P.) Jéſuite, convient que les Chinois n'ont point de nom pour ſignifier Dieu, Tom. I. 21.

Maxime de Madaure. Sa Lettre à Saint Auguſtin, Tom. I. 121. A ſoutenu que les Payens honoroient les Dieux par des prieres très-pieuſes, Tom. II. 158.

Maxime de Tyr. Ce qu'il dit de l'immutabilité de Dieu, Tom. I. 152. Comment il penſoit ſur la Providence, 191. *& ſuiv.* C'eſt Dieu, ſelon lui, qui nous aide à acquérir la vertu, Tom. II. 89. Entreprend de prouver que la priere eſt inutile, 164. Recommande l'amour de Dieu, *ibid.* Défend la vengeance, 194.

Médiſance, (la) condamnée par les Anciens, Tom. II. 238.

Menſonge, (le) condamné expreſſément par pluſieurs Philoſophes, Tom. II. 201. *& ſuiv.* Permis par quelques-uns, 206. *&*

ſuiv. Toléré en certains cas par un grand nombre de Peres, 210. *& ſuiv.*

Métempſycoſe. (la) Par qui ce ſyſtême fut introduit, Tom. II. 27. Où il avoit été puiſé, 28. Par qui ſoutenu, 30. *& ſuiv.* Crû même chez les Juifs, 47. *& ſuiv.*

Méthodius, a crû que l'ame étoit corporelle, Tom. I. 312.

Mexicains. (les) Eſpéce de Religieuſes qu'ils avoient, Tom. II. 283.

Monde. (le) Il ſemble que l'opinion générale ait toujours été qu'il avoit été tiré du néant, Tom. I. 245. *& ſuiv.* Des Philoſophes qui ont crû qu'il ne pouvoit être que l'effet de la ſageſſe d'un Etre tout-puiſſant, 259. *& ſuiv.* De ceux qui ſe ſont perſuadés qu'il avoit ſubſiſté de toute éternité, 364. *& ſuiv.* Philoſophes qui l'ont crû l'effet du haſard, 275. *& ſuiv.* Si les Payens ont eu quelque idée de ſa création, 276. *& ſuiv.* Ce qu'ils ont crû de la pluralité des Mondes, 286. *& ſuiv.* Ce ſentiment ſoutenu par pluſieurs Philoſophes modernes, *ibid.* Ce que les Anciens ont penſé de la fin du Monde, 293. *& ſuiv.*

Moſheim. (M.) Eloge de ſa traduction Françoiſe du ſyſtême intellectuel de Cudworth, *Préf.* xl. *& ſuiv.*

Mourgues, (le P.) Jéſuite. Son plan Théologique du Pythagoriſme, *Préf.* xlj. *& ſuiv.* Jugement de M. le Clerc ſur cet Ouvrage, xlij. *& ſuiv.*

Muſonius, recommande la temperance dans le manger, Tome II. 241. *& ſuiv.* Condamne la fornication, 255. Ce

qu'il penſoit des diſcours obſcènes, 276.

N.

NAZAIRE. Comment il s'exprime au ſujet de la Providence, Tom. I. 209.

Néarque. Comment il contribua à rendre vertueux Caton le Cenſeur, Tom. II. 125. *& ſuiv.*

Nigrinus. Découverte que ce Philoſophe avoit faite de la principale raiſon qui oblige les hommes à faire part aux autres de leur ſuperflu, Tom. II. 180.

Nôces. Les ſecondes nôces regardées dans les premiers tems comme une preuve d'incontinence, Tom. II. 258. *& ſuiv.*

Numa, (le Roi) ne veut point qu'on peigne ou qu'on repréſente les Dieux, Tom. I. 72. *& ſuiv.* Défend aux femmes de boire du vin, Tom. II. 246.

O.

OCELLUS LUCANUS, a crû que le monde étoit éternel, Tom. I. 267. *& ſuiv.* Défend d'avoir de commerce qu'avec ſa femme, Tom. II. 258.

Olivet. (M. l'Abbé d') Eloge de ſes Remarques ſur la Théologie des Philoſophes Grecs, *Préf.* xliv. *& ſuiv.* Contradiction dont il ſauve Cicéron, Tom. I. 60. *& ſuiv.* Réflexion remarquable de cet Auteur, 67.

Onatus. Comment il s'exprime ſur la ſpiritualité de Dieu, Tom. I. 74. Parle très-exactement de ſon unité, 119. Comment

il explique le ſentiment de Xénocrate ſur la Divinité, Tom. II. 345. *& ſuiv.*

Origene. Son Ouvrage des Stromates, *Préf.* v. Ce qu'il contenoit, *ibid. & ſuiv.* Traite d'impiété l'opinion de l'éternité de la matiere, Tom. I. 250. *& ſuiv.* A crû une pluralité ſucceſſive des Mondes, 287. Indécis ſur la queſtion de la nature de l'ame, 310. Son incertitude ſur ſon origine, Tom. II. 53. Sentiment qui lui fut particulier à ce ſujet, 64. *& ſuiv.* Paroît avoir approuvé le menſonge en certains cas, 211.

Oroſe. Ce qu'il dit de l'opinion générale des Payens ſur l'unité de Dieu, Tom. I. 125.

Orphée, accuſé de ne pas s'éloigner du Spinoſiſme, Tom. I. 129. Ce qu'il penſoit du bonheur des Juſtes après leur mort, 230. On prétend qu'il introduiſit le premier chez les Grecs la croyance des Enfers, 239. A crû que le monde périroit par le feu, 293.

P.

PANSA. (Mutius) Deſſein & caractère de ſon livre ſur la conformité de la Philoſophie Payenne avec la Religion Chrétienne, *Préf.* xxij. *& ſuiv.*

Parens. (les) Toutes ſortes de raiſons nous engagent à les aimer, Tom. II. 225. Reſpect que les Anciens recommandoient d'avoir pour eux, *ibid. & ſuiv.* Peuples qui les tuoient lorſqu'ils commençoient à vieillir, 232.

Parjure. (le) Les Anciens le regardoient comme un crime des plus énormes, Tom. II. 216. *& ſuiv.* 220. *& ſuiv.*

Parménide. Son ſyſtême abſurde ſur la nature de Dieu, Tom. I. 63. *& ſuiv.* A crû que le monde étoit éternel, 274.

Payens, (les) n'ont pas tous crû que Dieu fût ſpirituel, quoiqu'ils ayent dit qu'il étoit ſans corps, Tom. I. 75. *& ſuiv.* S'ils ont eu quelque idée de la création, 276. *& ſuiv.* Ce qu'ils ont penſé de la pluralité des mondes, 286. *& ſuiv.* Leur ſentiment ſur la fin du monde, 293. *& ſuiv.* Différentes définitions qu'ils ont données de l'ame, 295. *& ſuiv.* Ont preſque tous reconnu que le chemin de la vertu étoit difficile, T. II. 101. *& ſuiv.* Diverſes manieres dont ils honoroient Dieu, 144. *& ſuiv.* S'ils ont connu le culte intérieur, 149. *& ſuiv.* Ont reconnu la néceſſité de la priére, 159. *& ſuiv.* N'ont point ignoré le précepte de l'amour de Dieu, 164. *& ſuiv.* Ont recommandé l'amour du prochain, 169. *& ſuiv.* Le jeûne connu parmi eux, 242. *& ſuiv.* Aucun d'eux n'a connu toutes les vérités qu'il eſt important à l'homme de croire, 342. *& ſuiv.* Il n'y a aucune action de vertu morale qui n'ait été pratiquée parmi eux, 353. *& ſuiv.* N'ont eu aucun homme parfaitement vertueux, 385. *& ſuiv.* Pratiquoient les vices qu'ils condamnoient, 418.

Périclès. Belle réponſe qu'il fit à un homme qui vouloit l'engager à faire un faux ſerment, Tom. II. 217. *& ſuiv.*

Péripatéticiens, (les) penſoient orthodoxe-

ment ſur l'unité de Dieu, Tom. I. 171 *& ſuiv.*

Perſée, Diſciple de Zenon, mit au nombre des Dieux tout ce qui eſt utile aux hommes, Tom. I. 48.

Perſes. (les) Horreur qu'ils avoient pour l'ingratitude, Tom. II. 179. Leur averſion pour le menſonge, 205. Leurs idées ſur l'inceſte, 296. *& ſuiv.* Mariages inceſtueux communs parmi eux, 300. *& ſuiv.*

Péruviens. (les) Vie des filles qui ſe vouoient parmi eux au ſervice du Soleil, Tom. II. 281. *& ſuiv.* Idées de ces Peuples ſur l'inceſte, 297. *& ſuiv.*

Pétrone, attribue à la crainte l'invention des Dieux, Tom. I. 54.

Pfannerus. (Tobias) Caractère de ſon ſyſtême de la Philoſophie Payenne, *Préf.* xxiij.

Phérecydes, eſt le premier que l'on ſçache qui ait écrit pour prouver l'immortalité de l'ame, Tom. II. 1.

Philaſtre. Ce qu'il croyoit de l'origine de l'ame, Tom. II. 55.

Philoſtrate. Quelle autorité mérite cet Hiſtorien, Tom II. 410. *& ſuiv.* Son penchant extrême à croire le merveilleux, *ibid.* Abſurdités qu'il rapporte au ſujet d'Apollonius de Thyanes, 411 *& ſuiv.*

Phocion. Sa clémence envers ſes ennemis, Tom. II. 363. *& ſuiv.* Trait de ſa frugalité & de ſon déſintéreſſement, 371. *& ſuiv.*

Plaiſir. (le) De ceux qui ont fait conſiſter le bonheur de l'homme dans le plaiſir,

Tom. II. 108. *& ſuiv.* De ceux qui ont crû qu'il ne devoit jamais être la regle de nos actions, 125. *& ſuiv.*

Platon. Combien il étoit convaincu de l'exiſtence de la Divinité, Tom. I. 6. Perſonne avant lui n'a penſé ſi dignement, ni parlé ſi noblement de Dieu, 65. Belle deſcription qu'on trouve de la Divinité dans ſes Ouvrages, *ibid.* A ſoutenu que Dieu n'avoit point de corps, 67. *& ſuiv.* S'il a reconnu ſon unité, 115. *& ſuiv.* Juſtifié difficilement ſur la doctrine des deux Principes, 145. *& ſuiv.* Comment il a prouvé l'immortalité de Dieu, 151. Il eſt, ſelon lui, de toute éternité, 155. N'a pas crû qu'il fût poſſible que les Dieux ignoraſſent rien de ce qui ſe paſſoit dans le monde, 164. Enſeigne que Dieu eſt la bonté même, 181. Soutient qu'il n'eſt point auteur du mal, 184. Combien il étoit orthodoxe ſur la Providence, 191. Ce qu'il penſoit du bonheur des Juſtes après leur mort, 230. *& ſuiv.* Semble avoir crû l'éternité de la matiere, 244. Attribuoit à Dieu ſon arrangement, 260. *& ſuiv.* S'il a crû le monde éternel, 270. *& ſuiv.* S'il a admis la création, 280. *& ſuiv.* Diſtingue l'ame du corps, 296. Suppoſe ou prouve l'immortalité de l'ame dans preſque tous ſes Ouvrages, Tom. II. 2. *& ſuiv.* Syſtême qu'il imagina ſur la Métempſycoſe, 30 *& ſuiv.* Paroît avoir crû que l'ame eſt une portion de la Divinité, 50. Aſſûre que la vertu & le vice dépendent de notre choix, 66. Ce qu'il

entendoit par le Deſtin, 73. En quoi il faiſoit conſiſter le bonheur de l'homme, 105. *& ſuiv.* Suppoſe qu'il y a des choſes en ſoi juſtes & injuſtes, 111. En quoi il faiſoit conſiſter la ſouveraine perfection, 120. Décide que le plaiſir eſt l'appât du mal, 130. Comment il fait parler Socrate à ce ſujet, *ibid. & ſuiv.* Deux choſes dans leſquelles il renferme la ſageſſe, 154. Recommande la priere, 159. En quoi conſiſte, ſelon lui, la vraie Philoſophie, 164. *& ſuiv.* Met l'amour des autres hommes entre les principales perfections, 170. Fut zélé partiſan de l'égalité des biens, 184 *& ſuiv.* Ce qu'il penſoit du menſonge, 206. *& ſuiv.* Condamne le parjure, 218. Ce qu'il penſoit du reſpect envers les Parens, 227. Défend de prêter à uſure, 237. Sa maxime ſur le boire & le manger, 241. A permis de s'enyvrer, 249. Condamne l'uſage des Courtiſanes, 255. Défend le célibat, 284. *& ſuiv.* Regarde l'adultere comme contraire à la juſtice, 289. Condamne l'amour des garçons, 305. Blâme l'amour de la gloire, 328. Parle des Dieux comme le vulgaire, 343. Autre erreur de ce Philoſophe, 344. Défauts qu'on lui reproche, 391. *& ſuiv.*

Platoniciens, (les) ſoutiennent la ſpiritualité de Dieu, Tom. I. 69. Tous reconnoiſſent ſon éternité, 116. *& ſuiv.* Ont toujours ſoutenu ſon immutabilité, 151. *& ſuiv.* Tiennent qu'il eſt l'auteur de tous les biens, 179. *& ſuiv.* L'ont regardé comme l'auteur de l'arrangement du

monde, 261. Ce qu'ils ont penſé de la création, 283. Ont crû l'ame incorporelle, 296. Ont tous reconnu ſon immortalité, Tom. II. 4. Sont convenus qu'elle eſt l'ouvrage de Dieu, 51. *& ſuiv.* Ce qu'ils ont dit du Deſtin peut recevoir un ſens orthodoxe, 76. *& ſuiv.* En quoi ils faiſoient conſiſter le bonheur de l'homme, 106.

Pline le jeune, reconnoît que nous ne pouvons rien faire de bien ſans le ſecours des Dieux, Tom. I. 208. Ce qu'il croit leur être le plus agréable, Tom. II. 157. Excellens conſeils qu'il donne ſur l'aumône, 185.

Pline le Naturaliſte, ne reconnoît point d'autre Dieu que la nature, Tom. I. 54. A enſeigné que le monde étoit Dieu, 67. A regardé l'opinion de l'immortalité de l'ame comme un conte puérile, Tom. II. 20. *& ſuiv.*

Plotin, ne paroît pas avoir été éloigné du Spinoſiſme, Tom. I. 87. Suppoſe partout qu'il n'y a qu'un Dieu, 116. Soutient que ſon éternité ne peut être niée par aucun homme raiſonnable, 155. Comment il a penſé ſur la Providence, 195. *& ſuiv.* Défend partout le dogme de la liberté, Tom. II. 67. *& ſuiv.* Ne croit point qu'elle ſoit détruite par le Deſtin, 73. *& ſuiv.* Son amour pour Dieu, 166. Prouve qu'il n'eſt pas permis de ſe tuer ſoi-même, 319.

Plutarque, n'a pas crû qu'il fût poſſible qu'aucun Peuple n'eût eu aucune idée de

la Divinité, Tom. I. 13. *& ſuiv.* Comment il s'exprime ſur l'unité de Dieu, 120. Paroît pencher pour la doctrine des deux Principes, 136. Ce qu'il dit à ce ſujet *ibid. & ſuiv.* S'exprime très-bien ſur l'éternité de Dieu, 155. *& ſuiv.* Reproche qu'il fait aux Epicuriens, 157. Suppoſe partout la Providence, 207. Semble en quelques endroits approuver le ſentiment des Epicuriens ſur ce ſujet, 217. *& ſuiv.* Deſcription qu'il fait du bonheur des Juſtes après leur mort, 233. *& ſuiv.* Comment il décrit l'état des méchans dans l'autre vie, 240. *& ſuiv.* Concilie le Deſtin avec la liberté, Tom. II. 77. *& ſuiv.* Explique comment l'action de Dieu s'accorde avec elle, 94. *& ſuiv.* A reconnu combien le chemin de la vertu étoit difficile, 102. Vouloit qu'on inſpirât l'horreur du menſonge aux enfans, 203. *& ſuiv.* Le permet en certains cas, 207. *& ſuiv.* Recommande le reſpect envers les parens, 225. *& ſuiv.*

Poëtes, (les) ont reconnu un Dieu plus puiſſant que les autres, Tom. I. 103. *& ſuiv.* Ont connu la toute-puiſſance de Dieu, 172. *& ſuiv.* Ont admis la Providence, 186. *& ſuiv.* Ont reconnu la juſtice de Dieu, 223. *& ſuiv.* Ont enſeigné que les vertus naturelles ſont un don de lui, Tom. II. 81. *& ſuiv.* Ont reconnu ſon pouvoir ſur le cœur de l'homme, 92. *& ſuiv.*

Porphyre. Comment il s'exprime ſur le ſpi-

ſpiritualité de Dieu, Tom. I. 70. *& ſuiv.* *& 75.* Accuſé d'avoir crû qu'il y avoit des événemens dont le ſuccès étoit caché aux Dieux, 171. Ne peut admettre le paſſage des ames humaines dans le corps des bêtes, Tom. II. 41. *& ſuiv.* Pour quelles raiſons il dit qu'on ſacrifie aux Dieux, 85. *& ſuiv.* Parle très-bien du culte intérieur dû à Dieu, 154. *& ſuiv.* Condamne l'uſure, 238. Ses ſentimens ſur la tempérance dans le manger, 242.

Principes. Des Peuples & des Philoſophes qui ont admis l'erreur des deux Principes, Tom. I. 135. *& ſuiv.* Son origine, *ibid.* Ce que Plutarque en dit, 136. *& ſuiv.*

Proclus, réfute l'erreur des deux Principes, Tom. I. 147. Regarde l'immutabilité comme un attribut eſſentiel à Dieu, 153. Soutient que ſon éternité ne peut être niée par aucun homme raiſonnable, 155. Ouvrage dans lequel il a traité de la connoiſſance que Dieu a de l'avenir, 167. Son Livre des dix doutes ſur la Providence, 196. *& ſuiv.* Son ſentiment ſur la juſtice de Dieu, 228. *& ſuiv.* Prouve que la preſcience ne détruit point la liberté, Tom. II. 68. *& ſuiv.*

Prodicus de Cea, met au nombre des Dieux tout ce qui eſt utile aux hommes, Tom. I. 47. *& ſuiv.* Condamné à mort par les Athéniens, 48.

Protagore, révoque en doute l'exiſtence de Dieu, T. I. 43. Eſt chaſſé d'Athènes, *ibid.*

Confondu par quelques-uns avec Diagore, *ibid. & ſuiv.*

Providence, (la) admiſe par les Poëtes, Tom. I. 186. *& ſuiv.* Enſeignée par les Philoſophes, 190. *& ſuiv* Reconnue par le plus grand nombre des Peuples, 212. *& ſuiv.* Pourquoi révoquée en doute, 214. *& ſuiv.*

Prudence. Incertitude de cet Auteur ſur la queſtion de l'origine de l'ame, Tom. II. 61. *& ſuiv.*

Pyrrhoniens, (les) peuvent être regardés comme des Athées, Tom. I. 54. Ils faiſoient profeſſion de rejetter toute vérité, Tom. II. 351.

Pythagore. Son opinion ſur la ſpiritualité de Dieu, Tom. I. 73. *& ſuiv.* A crû que Dieu étoit une ame répanduë dans toute la nature, 83. *& ſuiv.* S'il a reconnu ſon unité, 108. *& ſuiv.* A crû que tout étoit poſſible aux Dieux, 175. Soutient que Dieu n'eſt point auteur du mal, 184. A été zélé partiſan de la Providence, 190. S'il a enſeigné que les hommes ont exiſté de toute éternité, 266. *& ſuiv.* S'eſt déclaré hautement pour l'immortalité de l'ame, Tom. II. 2. Paſſe pour avoir introduit le premier la Métempſycoſe, 17. Où il avoit puiſé cette doctrine, 28. Soupçonné de n'en avoir pas été perſuadé lui-même, 29. *& ſuiv.* A enſeigné que les ames paſſoient non-ſeulement dans les animaux, mais auſſi dans les arbres & dans les plantes, 46. Comment il s'eſt exprimé ſur la liberté, 66. Ce qu'il en-

tendoit par le Deſtin, 73. A crû qu'on devoit rapporter toutes ſes actions à Dieu, 123. Enſeigna qu'il n'y avoit point d'homme à qui nous ne duſſions de l'amitié, 170. Eſpéce de vengeance qu'il conſeilloit, 192. Ce qu'il recommandoit le plus 201. Défendoit de jurer par les Dieux, 214. Ordonnoit de reſpecter le ſerment, 217. A recommandé la frugalité, 241. Défendoit l'uſage du vin à ſes Diſciples, 246. Recommandoit la pudeur aux femmes, 253. A condamné l'adultere, 289. Son ſentiment ſur l'homicide, 310. Condamnoit le Suicide, 316. Recommandoit le mépris de la gloire, 327. *& ſuiv.* Vices qu'on lui a reprochés, 386. *& ſuiv.*

Pythagoriciens, (les) ont très-bien parlé de l'unité de Dieu, Tom. I. 119. *& ſuiv.* Ce qu'ils penſoient du bonheur des Juſtes après leur mort, 230. Ont crû que pour devenir vertueux on avoit beſoin du ſecours de Dieu, Tom. II. 87. *& ſuiv.* Par où ils croyoient qu'on pouvoit arriver à la perfection, 120. Tous les biens étoient communs entr'eux, 187. Eſpéce de vengeance qu'ils admettoient, 192. Etoient fort ennemis de l'avarice, 223. Avoient en horreur l'amour des garçons, 304. Ont condamné le Suicide, 317. Le plus grand nombre d'entr'eux ſe trompoit groſſiérement ſur la nature de Dieu & de l'ame, 342. La tempérance portée parmi eux juſqu'à la ſuperſtition, 374.

Q.

QUINTILIEN, permet au Sage de mentir en certains cas, Tom. II. 208. Défend de faire lire des livres licentieux à la jeuneſſe, 277.

R.

RAMSAY. (M. de) Son diſcours ſur la Mythologie, à la ſuite des Voyages de Cyrus, *Préf.* xlvj. Sujet de la premiere partie, *ibid.*

Reimann. (Jacques-Fridéric) Son Hiſtoire univerſelle de l'athéiſme & des athées, Tom. I. 56.

Renaudot. (l'Abbé) Par où il prouve que les Chinois n'ont point de nom pour ſignifier Dieu, Tom. I. 21. *& ſuiv.*

Rhadamante, défendit le premier de jurer par les Dieux, Tom. II. 115. Raiſon qui le porta à faire cette défenſe, *ibid.*

Rhodes, (le P. Alexandre de) Jéſuite. Ce qu'il rapporte de l'athéiſme des Chinois, Tom. I 25. *& ſuiv.*

Richeſſes. (les) L'attachement aux richeſſes regardé comme une paſſion baſſe par les Philoſophes, Tom. II. 222. *& ſuiv.* Horreur que les Lacédémoniens en avoient 224. *& ſuiv.*

Romains. (les) Juſqu'où ils portoient l'amour de la patrie, Tom. II. 172. *& ſuiv.* Reſpect qu'ils avoient pour le ſer-

ment, & leur horreur pour le parjure, 221. *& ſuiv.* Juſqu'où ils portoient leur reſpect pour leurs parens, 230. Comment ils traitoient les voleurs, 233. *& ſuiv.* Leur ſévérité envers les uſuriers, 237. Loix ſévéres parmi eux ſur l'uſage du vin, 246. *& ſuiv.* Loix faites chez eux contre le célibat, 284. Puniſſoient de mort l'adultere & l'amour des garçons, 293. *&* 306. Horreur qu'ils avoient des aſſaſſins, 311. Leur extrême frugalité, 374.

Roſalie. (M. l'Evêque de) Son ſentiment au ſujet de la Déclaration préſentée à l'Empereur de la Chine par les Jéſuites ſur la ſignification du *Tien* & du *Xangti*, Tom. I. 39. *& ibid. N.* (1)

Ruſin, aſſûre qu'il n'y a rien de décidé ſur l'origine de l'ame, Tom. II. 54. Son ſentiment ſur ce ſujet, *ibid. & ſuiv.*

Ruys, (le P.) Jéſuite. Traité qu'il a fait pour prouver que les Chinois n'ont jamais connu de ſubſtance ſpirituelle, Tom. I. 24.

S.

SABBATINO, (le P.) Jéſuite. Traité qu'il a fait pour prouver que les Chinons n'ont jamais connu de ſubſtance ſpirituelle, Tom I. 24.

Salluſte, (le Philoſophe) prouve que Dieu eſt incorporel, Tom. I. 74. Comment il montre qu'il eſt immuable, 153. Reconnoît ſon éternité, 155. Croit qu'il

n'eſt point auteur du mal, 184. Ecrit en faveur de la Providence, 211. Ce qu'il penſoit du ſort des juſtes après leur mort, 233. Diſtingue les corps de l'eſprit, 298. Comment il prouve l'immortalité de l'ame, Tom. II. 6.

Saturnales. (les) A quelle occaſion les eſclaves y étoient aſſis à table avec leurs maîtres, Tom. II. 190. *& ſuiv.*

Sénèque le Philoſophe. Ce qu'il regardoit comme une preuve de la vérité, Tom. I. 8. Sur quoi il fondoit la preuve de l'exiſtence de Dieu, *ibid. & ſuiv.* Croit qu'il a un corps, 78. Dit en pluſieurs endroits que tout eſt Dieu, 87. Ce qui rend les Dieux immuables, ſelon lui, 153. *& ſuiv* Prouve qu'ils ſont bien-faiſans, 180. Son livre ſur la Providence, 204. *& ſuiv.* Ce qu'il dit de la croyance des enfers, 239. Attribue à Dieu l'arrangement du monde, 262. S'il a eu quelque idée de la création, 285. A crû que le monde périroit par le feu, 294. Comment il prouvoit l'immortalité de l'ame, Tom. II. 9. Soutient qu'on détruit la vertu en anéantiſſant la liberté, 70. Ne met point de différence entre Dieu & le Deſtin, 75. Croit que l'homme ne doit tenir la vertu que de lui ſeul, 98. *& ſuiv.* En quoi il met le Sage au-deſſus de Dieu, 99. Semble ſe contredire ſur le même ſujet, 100. A reconnu qu'il y a des choſes en ſoi juſtes & injuſtes, 115. S'eſt déclaré vivement contre le plaiſir, 137. Recommande le culte intérieur envers Dieu, 156. *& ſuiv.* Ce

qu'il dit au ſujet de la priere, 162. *& ſuiv.* Ce qu'il penſoit de l'amour du prochain, 172. *& ſuiv.* Comment il s'éléve contre l'ingratitude, 179. *& ſuiv.* Hiſtoire qu'il rapporte de la punition d'un ingrat, 183 *& ſuiv.* Conſeille le pardon des injures, 197. *& ſuiv.* Ses ſentimens ſur le menſonge, 204. Comment il regardoit l'uſure, 237. *& ſuiv.* Ce qu'il penſoit de l'adultere, 290. Ses ſentimens ſur le Suicide, 319. *& ſuiv.* Défauts qu'on lui a reprochés, 407. *& ſuiv.*

Sénèque le Tragique, regardoit l'opinion de l'immortalité de l'ame comme un conte puérile, Tom. II. 21.

Sextus le Pythagoricien, parle en Chrétien ſur l'amour de Dieu, Tom. II. 164. Son ſentiment ſur le menſonge, 207. Sa maxime ſur l'yvreſſe, 249. Son amour pour la chaſteté, 255. Réflexions ſur ſes ſentences, 419. *& ſuiv.* Sont véritablement d'un Payen, 421. Ont été altérées par un Chrétien, *ibid. & ſuiv.*

Simplicius. Son commentaire ſur Epictete, Tom. I. 147. Y réfute l'erreur des deux Principes, *ibid.* Soutient que Dieu n'eſt point auteur du mal, 185. Comment il penſoit ſur la Providence, 201. *& ſuiv.* Prouve qu'il y a dans l'homme une autre ſubſtance que le corps, 297. *& ſuiv.* Soutient qu'il ne tient qu'à nous de faire le bien ou le mal, Tom. II. 69. *& ſuiv.* Croit qu'on doit avoir Dieu en vûe dans toutes ſes actions, 124. Aſſûre que l'hom-

me de bien cherche à être utile aux hommes, 170. Condamne le parjure, 219. Ses ſentimens ſur la pudeur, 277.

Sociniens, (les) nient que Dieu ait la connoiſſance des futurs contingens, Tom. I. 171. Pourquoi on a dit que leur Dieu vivoit du jour à la journée, *ibid.*

Socrate. Comment il définiſſoit Dieu, Tom. I. 64. Enſeignoit qu'il étoit partout, 159. Etoit perſuadé qu'il connoît ce qu'il y a de plus caché dans l'avenir, 167. Regardoit la vertu comme un don de lui, Tom. II. 88. Ce qu'il regardoit comme le ſeul bien & le ſeul mal, 105. Défendoit de faire du mal à ſes ennemis, 193. Permettoit le menſonge, 206. Son reſpect pour les Loix, 368. *& ſuiv.* Son déſintéreſſement, 369. Défauts qu'on lui reproche, 389. *& ſuiv.*

Solon. Loi par laquelle il ordonnoit aux enfans de nourrir leurs parens, Tom. II. 128. Pourquoi il n'en fit point contre les parricides, 229. Ce qu'il ordonna contre les voleurs, 233. Soupçonné d'aimer les garçons, 302 *& ſuiv.*

Spinoſa A quoi il doit ſa célébrité, Tom. I. 81. Enſeigne qu'il n'y a qu'une ſubſtance dans la nature, qu'il appelle Dieu, *ibid.* Anecdote à ſon ſujet, *ibid. & ſuiv.* Où il puiſa ſon ſyſtême, 82. *& ſuiv.* 87. *& ſuiv.*

Stobée. (Jean) Recueil utile qu'il a laiſſé pour connoître les ſentimens des Payens, *Préf.* xij. Caractere & ſujet de cet Ouvrage, *ibid. & ſuiv.*

Stoïciens. (les) Comment ils s'exprimoient ſur la nature de Dieu, Tom. I. 65. *& ſuiv.* Concluſion abſurde qu'ils tiroient de leur principe, 66. Ont eu des partiſans qui leur ont fait honneur, 67. Leur ſentiment ſur la ſpiritualité de Dieu, 77. *& ſuiv.* Ont nié toute ſubſtance ſpirituelle, 78. Soutenoient que le Ciel & le monde entier compoſoient la ſubſtance Divine, 85. *& ſuiv.* Leur ſyſtême peu conſéquent, 86. Se trompoient groſſiérement ſur la nature de Dieu, 110. Soupçonnés de l'avoir aſſujetti au Deſtin, 176. *& ſuiv.* Admettoient la Providence, du moins de nom, 203. Etoient perſuadés de la juſtice de Dieu, 227. Leurs révolutions périodiques de mondes détruits & renouvellés, 287. Leur ſentiment ſur la nature de l'ame, 302. Ce qu'ils penſoient de ſon immortalité, Tom. II. 22. *& ſuiv.* Pourquoi appellés *Herſciſcundi*, 24. Soutenoient que Dieu & le Deſtin étoient la même choſe, 74. *& ſuiv.* En quoi ils faiſoient conſiſter le bonheur de l'homme, 107. Admettoient des choſes juſtes & injuſtes en ſoi, 113. Leur ſentiment ſur le menſonge, 207. Condamnoient l'adultere, 290. Approuvoient le Suicide, 322. Leur ſentiment ſur l'amour de la gloire, 328.

Straton. Pourquoi appellé le Phyſicien, T. I. 50. Ne reconnoiſſoit point d'autre Divinité que la nature, *ibid.* S'il doit être mis au rang des athées de la premiere claſſe, 53. A crû que Dieu ne prend aucune part à ce qui ſe paſſe ici bas, 215. *& ſuiv.*

A crû le monde l'effet d'une cauſe aveugle 275. *& ſuiv.*

T.

TACITE, paroît douter ſi Dieu ſe mêle ou non des choſes d'ici bas, Tom. I. 216. *& ſuiv.* Ce qu'il rapporte de la chaſteté des anciens Germains, Tom. II. 293. *& ſuiv.*

Tempérance. (la) Mérite de cette vertu, Tom. II. 239. Eloges qui en ont été faits par les Anciens, *ibid. & ſuiv.*

Tertullien, a crû que les Poëtes & les Philoſophes avoient puiſé la vérité dans les Livres Saints, *Préf.* vj. Ce qu'il écrit à ce ſujet, *ibid. & ſuiv.* Ce qu'il dit de l'opinion générale des Payens ſur l'unité de Dieu, Tom. I. 126. Réfute Hermogene ſur l'éternité de la matiere, 249. Suppoſe dans tous ſes ouvrages que l'ame eſt corporelle, 309. *& ſuiv.* Croit qu'elle vient *ex tradуce*, Tom. II. 52.

Thalès. Comment il définiſſoit Dieu, Tom. I. 59. *& ſuiv.* Ce qu'il reconnoiſſoit de plus ancien dans l'univers, 154. *& ſuiv.* Regardoit le monde comme l'ouvrage de Dieu, 259. Crû par pluſieurs avoir aſſûré le premier que l'ame étoit immortelle, Tom. II. 2. Regardoit le parjure comme un auſſi grand crime que l'adultere 217. Paroît avoir eu une idée de la ſpiritualité de Dieu, 333.

Thémiſtius, aſſûre que Dieu pénétre juſques dans nos penſées, Tom. I. 165. Regardoit l'amour de Dieu pour les hommes comme une

une de ſes perfections, 183. A quoi il diſoit que tendoit la Philoſophie, Tom. II. 122. Condamnoit le menſonge, 204.

Théodore de Cyrene, mis au nombre des Athées par Cicéron, Tom. I. 44. & 49. Connu ſous ce nom dans l'Antiquité, 49. Condamné à mort par les Athéniens, *ibid.*

Théodoret, eſt le dernier des Peres qui ait conféré la Théologie Chrétienne avec les ſentimens des Payens, *Préf.* x. Sujet de ſa Thérapeutique, *ibid. & ſuiv.* A permis le menſonge en certains cas, Tom. II. 213.

Thomaſſin. (le P.) Son éloge, *Préf.* xxviij. Ouvrages dans leſquels il a examiné divers articles de la doctrine religieuſe du Paganiſme, *ibid. & ſuiv.* Défaut de cet Auteur, xxxiij.

Tite-Live, reconnoît que toutes les vertus naturelles viennent des Dieux, Tom. II. 84. *& ſuiv.*

Toſcans. (les) Idées ſingulieres qu'avoient les anciens Toſcans ſur l'arrangement de la matiere, Tom. I. 263. *& ſuiv.*

Tournon. (le Cardinal de) Son mandement au ſujet du *Tien* & du *Xangti* des Chinois, Tom. I. 34. Approuvé par un décret de Rome. *ibid.*

V.

VARRON, ne connoît point de Dieu ſans providence, Tom. I. 206. *& ſuiv.* avoit fait de grandes recherches ſur la queſtion du bonheur de l'homme, T. II. 103. Combien il comptoit de ſentimens différens ſur ce ſujet, 104.

Vertu. (la) Les vertus naturelles ſont un don de Dieu, Tom. II 81. *& ſuiv.* De ceux qui ont crû que l'homme n'étoit redevable qu'à lui ſeul de ſa vertu, 95. *& ſuiv.* Que les Payens ont reconnu que le chemin de la vertu étoit difficile, 101. *& ſuiv.* Proverbe chez les Grecs à ce ſujet, 102. De ceux qui ont fait conſiſter le bonheur de l'homme dans la vertu, 105. *& ſuiv.*

Vin (le) Divers ſentimens des Anciens ſur l'uſage qu'on doit en faire, Tom. II. 246. *& ſuiv.*

Virgile, enſeigne le Spinoſiſme dans ſes Géorgiques, Tom. I 88. *& ſuiv.* Suppoſe la doctrine de la Métempſycoſe, Tom. II. 31. *& ſuiv.*

Virginité, (la) eſtimée & pratiquée chez les Anciens, Tom. II. 278. *& ſuiv.*

Unité de Dieu, *Voyez* Dieu.

Vol, (le) condamné par les plus célébres Philoſophes, Tom. II. 253. Regardé comme une faute capitale par preſque toutes les Nations, *ibid.* Permis chez quelques Peuples, 234. *& ſuiv.*

Voſſius. (Gérard) Son jugement ſur le Livre d'Auguſtinus Steuchus *De perenni Philoſophiâ*, *Préf.* xx. *& ſuiv.* Son Ouvrage ſur l'origine & le progrès de l'Idolâtrie, xxv.

Uſure. (l') Ce que les Anciens en ont penſé, Tom. II. 237 *& ſuiv.*

Wolf, (M.) croit les aſtres peuplés d'hommes comme nous, Tom. I. 291. Ses rêveries à ce ſujet, *ibid. & ſuiv.*

X.

XENOCRATE, extravague lorſqu'il parle de Dieu, Tom. II. 344. *& ſuiv.* Son déſintéreſſement, 371. Son amour pour la chaſteté, 376.

Xenophane, enſeigne que l'univers eſt une ſeule choſe, & que Dieu exiſte en tout, Tom. I. 84. *& ſuiv.* & 109. A crû que le monde étoit éternel, 274.

Xénophon. Ce qu'il décide au ſujet de l'exiſtence de Dieu, Tom. I. 6. Ce qu'il dit de la connoiſſance que les Dieux ont de l'avenir, 166. Comment il fait parler Cyrus ſur l'immortalité de l'ame, Tom. II. 4. *& ſuiv.* A crû que l'on devoit réſiſter au plaiſir, 133. Etoit perſuadé qu'il n'y avoit aucune Nation qui n'eût honoré les Dieux par quelque culte, 144. *& ſuiv.* Trait remarquable qu'il rapporte au ſujet du ſerment, 219. Ce qu'il penſoit de la tempérance, 240. Exemple ſingulier de modération qu'il rapporte, 361. Ce qu'on lui reproche, 394.

Y.

YNCAS, (les) étoient dans l'uſage d'épouſer leurs ſœurs, Tom. II. 297. *& ſuiv.* Sévérité avec laquelle ils puniſſoient l'amour des garçons, 306. *& ſuiv.*

Yu, Empereur Chinois, conſeille aux Rois dene point s'attacher aux plaiſirs, Tom. II. 138.

Z.

ZALEUCUS, commence ſes Loix par exiger la croyance de l'exiſtence de Dieu, Tom. I. 6. Ordonnoit d'honorer les Dieux comme les Auteurs de tout bien, 179. & Tom. II. 144. Admirable préface de ſes Loix ſur le culte qui eſt dû à Dieu, Tom. II. 150. *& ſuiv.* Si cette préface eſt de lui 153. Ce qu'il ordonna ſur l'uſage du vin, 247. Recommande la pudeur aux femmes, 253.

Zénon, a nié toute ſubſtance ſpirituelle, Tom. I. 78. Son ſentiment ſur la nature de l'ame, 302. Soutenoit que Dieu & le Deſtin étoient la même choſe, Tom. II. 74. En quoi il faiſoit conſiſter le bonheur de l'homme, 106. A enſeigné qu'il y avoit des choſes juſtes & injuſtes en ſoi, 113. A prétendu juſtifier les mariages inceſtueux, 301.

Fin de la Table des Matieres.